

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



346499

SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

FIFTH YEAR

SUPPLEMENT FOR SEPTEMBER THROUGH DECEMBER 1950

SUPPLEMENT DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 1950

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

CINQUIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Document No.	Title	Page
S/1631	Cablegram dated 26 July 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Lebanon, concerning the Palestine question	1
S/1648	Letter dated 28 July 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Israel to the United Nations, concerning the Palestine question	2
S/1650	Cablegram dated 30 July 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Hashimite Kingdom of the Jordan, concerning the Palestine question	4
S/1651	Cablegram dated 30 July 1950 to the Secretary-General from the President of the Council of Ministers and Minister for Foreign Affairs of Syria, concerning the Palestine question	5
S/1660	Cablegram dated 1 August 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Iraq, concerning the Palestine question	5
S/1671	Cablegram dated 5 August 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Saudi Arabia, concerning the Palestine question	5
S/1724	Letter dated 28 August 1950 addressed to the Secretary-General from the President of the Security Council, transmitting a cablegram from American prisoners of war in North Korean prison camps	6
S/1747	Cablegram dated 29 August 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea	9
S/1749	Letter dated 1 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Greece to the United Nations	10
S/1755	Cablegram dated 1 September 1950 to the Secretary-General from the Prime Minister and Minister for Foreign Affairs of Greece, in reply to his cablegram dated 14 July 1950 concerning the resolutions of the Security Council of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511 and S/1588)	12

(continued on next page)

TABLE DES MATIÈRES

Cotes des documents	Titres	Pages
S/1631	Télégramme, en date du 26 juillet 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Liban, au sujet de la question de Palestine	1
S/1648	Lettre, en date du 28 juillet 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent par intérim d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la question de Palestine	2
S/1650	Télégramme, en date du 30 juillet 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hashimite de Jordanie, au sujet de la question de Palestine	4
S/1651	Télégramme, en date du 30 juillet 1950, adressé au Secrétaire général par le Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères de Syrie, au sujet de la question de Palestine	5
S/1660	Télégramme, en date du 1er août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Irak, au sujet de la question de Palestine	5
S/1671	Télégramme, en date du 5 août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, au sujet de la question de Palestine	5
S/1724	Lettre, en date du 28 août 1950, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité pour lui transmettre un télégramme émanant de prisonniers de guerre américains qui se trouvent dans des camps de prisonniers de la Corée du Nord	6
S/1747	Télégramme, en date du 29 août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée	9
S/1749	Lettre, en date du 1er septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies	10
S/1755	Télégramme, en date du 1er septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères de Grèce, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)	12

(Suite à la page suivante)

Documents published in full in the Official Records of the meetings of the Security Council are not reproduced in these monthly supplements.

Les documents dont le texte est donné in extenso dans les Procès-verbaux officiels des séances du Conseil de sécurité ne sont pas reproduits dans les suppléments mensuels.

S/1756—Note dated 2 September 1950 to the President of the Security Council from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the third report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588) ..	12	S/1756—Note, en date du 2 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le troisième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée ..	12
S/1760—Note dated 2 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of France to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 concerning the resolutions of the Security Council of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511 and S/1588) ..	19	S/1760—Note, en date du 2 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588) ..	19
S/1775—Telegram dated 7 September 1950 to the Secretary-General from the permanent representative of the Netherlands to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolution of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588) ..	20	S/1775—Télégramme, en date du 7 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588) ..	20
S/1776—Cablegram dated 10 September 1950 to the President of the Security Council and to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning the complaint of bombing by air forces of the territory of China ..	21	S/1776—Télégramme, en date du 10 septembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, au sujet de la plainte pour bombardement aérien du territoire de la Chine ..	21
S/1780—Cablegram dated 10 September 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Hashimite Kingdom of the Jordan concerning the Palestine question ..	21	S/1780—Télégramme, en date du 10 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hachimite de Jordanie au sujet de la question de Palestine ..	21
S/1783—Cablegram dated 8 September 1950 to the Secretary-General from the Secretary of Foreign Affairs of the Philippines, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588) ..	23	S/1783—Télégramme, en date du 8 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Philippines, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588) ..	23
S/1787—Letter dated 8 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Belgium to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588) ..	23	S/1787—Lettre, en date du 8 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588) ..	23
S/1790—Letter dated 15 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Egypt to the United Nations, requesting the inclusion of an additional item in the agenda ..	23	S/1790—Lettre, en date du 15 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies pour demander l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour ..	23
S/1791 (Incorporating S/1791/Add.1)—Letter dated 15 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the United Nations Representative for India and Pakistan, transmitting his report ..	24	S/1791 (incorporant S/1791/Add.1)—Lettre, en date du 15 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan, pour lui communiquer son rapport ..	24
S/1792—Letter dated 15 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Israel to the United Nations, concerning the Palestine question ..	53	S/1792—Lettre, en date du 15 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la question de Palestine ..	53

S/1794—Telegram dated 16 September 1950 to the Secretary-General from the permanent representative of Israel to the United Nations, regarding the inclusion of additional items on the agenda of the Security Council	55	S/1794—Télégramme, en date du 16 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le représentant d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies pour demander l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité	55
S/1795—Cablegram dated 17 September 1950 addressed to the President of the Security Council and to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China	55	S/1795—Télégramme, en date du 17 septembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine	55
S/1797—Report dated 18 September 1950 to the Secretary-General from the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization in Palestine	56	S/1797—Rapport, en date du 18 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Chef d'état-major de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	56
S/1808—Cablegram dated 24 September 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning the bombing by air forces of the territory of China	58	S/1808—Télégramme, en date du 24 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour être transmis au Président du Conseil de sécurité, et relatif au bombardement aérien du territoire de la Chine	58
S/1813—Letter dated 26 September 1950 addressed to the Secretary-General from the deputy representative of the United States of America to the United Nations, concerning the bombing by air forces of the territory of China	60	S/1813—Lettre, en date du 26 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant suppléant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet du bombardement aérien du territoire de la Chine	60
S/1816—Letter dated 26 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Canada to the United Nations in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511 and S/1588)	61	S/1816—Lettre, en date du 26 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)	61
S/1818—Cablegram dated 27 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs of the Hashimite Kingdom of the Jordan concerning the Palestine question	62	S/1818—Télégramme, en date du 27 septembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hachimite de Jordanie, au sujet de la question de Palestine	62
S/1822—Yugoslavia: draft resolution submitted at the 506th meeting of the Security Council on 29 September 1950	62	S/1822—Yougoslavie: projet de résolution présenté à la 506 ^{ème} séance du Conseil de sécurité, le 29 septembre 1950	62
S/1824—Letter dated 21 September 1950 addressed to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Hashimite Kingdom of the Jordan, concerning the Palestine question	63	S/1824—Lettre, en date du 21 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hachimite de Jordanie, au sujet de la question de Palestine	63
S/1829—Letter dated 30 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting a special report of the Unified Command of the United Nations forces in Korea	69	S/1829—Lettre, en date du 30 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un rapport spécial du Commandement unifié des forces des Nations Unies en Corée	69
S/1832—Letter dated 2 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, concerning the complaint of bombing by air forces of the territory of China	70	S/1832—Lettre, en date du 2 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la plainte pour bombardement aérien du territoire de la Chine	70
S/1834—Note dated 5 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the fifth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)	71	S/1834—Note, en date du 5 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le cinquième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée	71

S/1835 — Resolution concerning the complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa) adopted at the 506th meeting of the Security Council on 29 September 1950	77	S/1836 — Résolution adoptée à la 506ème séance du Conseil de sécurité le 29 septembre 1950, au sujet de la plainte pour invasion armée de Taiwan (Formose)	77
S/1842 — Report dated 11 October 1950 to the President of the Security Council from the United Nations Commission for Indonesia, concerning the situation in the South Moluccas	78	S/1842 — Rapport, en date du 11 octobre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, au sujet de la situation dans les Moluques du Sud	78
S/1819 — Cablegram dated 14 October 1950 to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea	80	S/1849 — Télégramme, en date du 14 octobre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée	80
S/1854 — Letter dated 13 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Greece to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619), concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588)	81	S/1854 — Lettre, en date du 13 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)	81
S/1856 — Note dated 19 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations	81	S/1856 — Note, en date du 19 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies	81
S/1857 — Cablegram dated 18 October 1950 addressed to the Secretary-General, for transmittal to the President of the Security Council, from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning an alleged violation of the territorial air of China	82	S/1857 — Télégramme, en date du 18 octobre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, pour être transmis au Président du Conseil de sécurité, et relatif à des faits qualifiés de violation de l'espace aérien de la Chine	82
S/1860 — Note dated 21 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the sixth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)	83	S/1860 — Note, en date du 21 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le sixième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée	83
S/1870 — Cablegram dated 26 October 1950 to the Secretary-General, for transmittal to the President of the Security Council, from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning an alleged violation of the territorial air of China	94	S/1870 — Télégramme, en date du 26 octobre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour être transmis au Président du Conseil de sécurité, et relatif à des faits qualifiés de violation de l'espace aérien de la Chine	94
S/1873 — Report dated 28 October 1950 to the Security Council from the United Nations Commission for Indonesia, concerning the demobilization and repatriation of former Royal Netherlands Indonesian Army (KNIL) troops in Java	96	S/1873 — Rapport, en date du 28 octobre 1950, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, au sujet de la démobilisation et du rapatriement des troupes de l'ancienne armée royale néerlandaise-indonésienne (KNIL) à Java	96
S/1876 — Cablegram dated 28 October 1950 to the Secretary-General, for transmittal to the President of the Security Council, from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning an alleged violation of the territorial air of China	97	S/1876 — Télégramme, en date du 28 octobre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour être transmis au Président du Conseil de sécurité, et relatif à des faits qualifiés de violation de l'espace aérien de la Chine	97
S/1883 — Note dated 3 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the seventh report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)	97	S/1883 — Note, en date du 3 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le septième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée	97

S/1885 — Note dated 6 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the eighth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588) 104

S/1886 — Letter dated 6 November 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea 112

S/1896 — Letter dated 2 November 1950 addressed to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Ethiopia, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, and S/1588) 112

S/1898 — Cablegram dated 8 November 1950 to the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China from the Secretary-General, and cabled reply dated 11 November 1950 addressed to the Secretary-General, for transmittal to the President of the Security Council, in connexion with the resolution adopted by the Security Council at its 520th meeting on 8 November 1950 113

S/1902 — Letter dated 14 November 1950 addressed to the Secretary-General from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a statement by a representative of the Ministry for Foreign Affairs of the Chinese People's Republic dated 11 November 1950 114

S/1907 (Incorporating S/1907/Corr.1) — Resolution concerning the Palestine question adopted at the 524th meeting of the Security Council on 17 November 1950. 122

S/1925 — Note dated 30 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent delegation of Cuba in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, and S/1588) 124

S/1934 — Cablegram dated 7 December 1950 to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea 124

S/1942 — Letter dated 14 December 1950 addressed to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs and Commonwealth Relations of Pakistan, concerning the India-Pakistan question 126

S/1947/Rev.1. — Letter dated 16 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a statement by the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea 127

S/1885 — Note, en date du 6 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le huitième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée 104

S/1886 — Lettre, en date du 6 novembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée 112

S/1896 — Lettre, en date du 2 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Ethiopie, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588) 112

S/1898 — Télégramme, en date du 8 novembre 1950, adressé au Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine par le Secrétaire général, et réponse en date du 11 novembre 1950, adressée télégraphiquement au Secrétaire général pour transmission au Conseil de sécurité au sujet de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 520ème séance, le 8 novembre 1950 (S/1892) 113

S/1902 — Lettre, en date du 14 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui transmettre une déclaration du représentant du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, en date du 11 novembre 1950 114

S/1907 — Résolution adoptée à la 524ème séance du Conseil de sécurité, le 17 novembre 1950, au sujet de la question de Palestine 122

S/1925 — Note, en date du 30 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par la délégation permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588) 124

S/1934 — Télégramme, en date du 7 décembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée 124

S/1942 — Lettre, en date du 14 décembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères et des relations avec le Commonwealth du Pakistan, au sujet de la question Inde-Pakistan 126

S/1947 — Lettre, en date du 16 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée 127

S/1953—Note dated 27 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the ninth and tenth reports of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council's resolution of 7 July 1950 (S/1588) 129

CHECK LIST OF DOCUMENTS..... 146

S/1953—Note, en date du 27 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), les neuvième et dixième rapports du Commandement des Nations Unies en Corée 129

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS..... 147



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

FIFTH YEAR

Supplement for September through
December 1950

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

CINQUIEME ANNEE

Supplément de septembre
à décembre 1950

DOCUMENT S/1631

Cablegram dated 26 July 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Lebanon, concerning the Palestine question

[Original text: French]
[26 July 1950]

I have the honour to inform you that a fighter aircraft of the Jewish air force violating the Lebanese frontier and the armistice boundaries established by decision of the Security Council has attacked over Lebanese territory a Lebanese civil aircraft of the *Compagnie Générale Transports* on regular service between Beirut and Jerusalem, in the following circumstances:

The Lebanese aircraft, carrying twenty-four civilian passengers, men, women and children, fourteen of whom were Jordanians, eight Americans and two Danes, left Kolundia Airport at 15.30 GMT on 24 July and set its course 080 in the direction of Amman, flying over Jerusalem at 7,000 feet KFF, then continuing in the same direction as far as Amman at altitude 8,500 feet, then set its course at 350 degrees in the direction of Hermon leaving it thirty kilometres to the left and flying over the foothills of Hermon. After reducing its height for about three minutes to altitude 7,000 feet, and at about seventeen minutes from Beirut, it saw a fighter aircraft bearing a star on a coloured background with horizontal bands on the rudder. This aircraft approached very near the Lebanese aircraft seven or eight times, lowering and raising its landing gear; the Lebanese aircraft, being over mountainous Lebanese territory, proceeded towards Beirut, its nearest aerodrome. At this moment the fighter attacked it from the rear with a machine gun, and it was hit by several bursts and pursued to altitude 2,000 feet near Saïda. One passenger was killed, seven were

Télégramme, en date du 26 juillet 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Liban, au sujet de la question de Palestine

[Texte original en français]
[26 juillet 1950]

Ai l'honneur vous informer qu'un appareil de chasse des forces aériennes juives violant frontière libanaise et lignes armistice établies par décision Conseil sécurité a attaqué au-dessus territoire Liban avion civil libanais de *Compagnie générale transports* en service régulier entre Beyrouth et Jérusalem dans circonstances suivantes:

Avion libanais ayant à bord vingt-quatre passagers civils entre hommes femmes et enfants dont quatorze Jordaniens, huit Américains et deux Danois avait quitté aérodrome de Kolundia le 24 juillet 15:30 GMT et pris cap 080 direction Amman survolant Jérusalem à 7.000 pieds KFF puis continuant dans cette direction jusqu'à hauteur Amman à altitude 8.500 pieds prit cap 350 degrés en direction Hermon soit à trente kilomètres à sa gauche en survolant contreforts Hermon. Etant en descente depuis 3 minutes à altitude 7.000 pieds et à 17 minutes environ de Beyrouth vit apparaître appareil de chasse avec étoile sur fond de couleur portant bandes horizontales sur gouvernail. Cet avion fit sept ou huit passages très près de avion libanais sortant et rentrant train atterrissage; avion libanais se trouvant au-dessus territoire libanais montagneux se dirigea vers Beyrouth son aérodrome le plus proche. A ce moment le chasseur l'attaqua par arrière à la mitrailleuse et il essuya nombreuses rafales étant poursuivi jusqu'à altitude 2.000 pieds à proximité Saïda. Il y eut un passager tué, sept blessés, et le radio navigant grièvement blessé expira par la suite. Le pilote français blessé put continuer

wounded and the radio navigator, who was seriously wounded, died later. The French pilot, who was wounded, was able to continue as far as Beirut, avoiding disaster. The weather was very fine and the sky clear; therefore, the registration markings on the Lebanese aircraft were fully visible.

This unwarranted and premeditated attack over Lebanese territory against a defenceless civil aircraft constitutes a flagrant violation of the armistice conditions laid down by the Security Council and shows total disregard for United Nations principles, the laws of war and the most elementary principles of humanity. In addition it is calculated to create a state of unrest and insecurity in this region incompatible with the objectives now being pursued by the Security Council throughout the world.

The Lebanese Government, in bringing these facts to your knowledge, has the honour to request you to place them immediately before the Security Council. It wishes to stress that repeated violations of the armistice provisions have been committed against all the neighbouring Arab States and have not met with effective sanctions.

Israelis have been encouraged by this fact to commit fresh criminal aggressions. The Lebanese Government is convinced that immediate action by the Security Council is essential in order to prevent a further aggravation of the situation, and requests that an investigation be ordered and that the Security Council take the measures it deems most effective in order to ensure the maintenance of peace and compensation due to the victims.

(Signed) Philippe TACLA
Minister for Foreign Affairs
of Lebanon

jusqu'à Beyrouth évitant catastrophe. Faisait très beau temps ciel clair donc immatriculation appareil libanais très visible.

Cette attaque injustifiée et préméditée au-dessus territoire libanais contre avion civil sans défense constitue violation flagrante conditions armistice ordonné par Conseil sécurité et méconnaissance totale principes Nations Unies lois de la guerre et principes les plus élémentaires d'humanité. Elle est au surplus de nature à créer état trouble et insécurité dans cette région incompatible avec objectifs que Conseil sécurité poursuit actuellement dans le monde.

Le Gouvernement libanais en portant ces faits à votre connaissance vous prie bien vouloir en saisir urgence Conseil sécurité. Il tient à souligner que violations répétées clauses armistice ont été commises à égard tous Etats arabes limitrophes et n'ont pas été suivies sanctions efficaces.

Israéliens y ont trouvé encouragement commettre nouvelle agression criminelle. Le Gouvernement libanais est persuadé que action immédiate Conseil sécurité s'impose pour éviter aggravation situation et sollicite que enquête soit ordonnée et que soient prises mesures que Conseil sécurité jugera le plus efficace pour assurer maintien paix et réparations dues aux victimes.

(Signé) Philippe TACLA
Ministre des affaires étrangères
du Liban

DOCUMENT S/1648

Letter dated 28 July 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Israel to the United Nations, concerning the Palestine question

[Original text: English]
[31 July 1950]

I have the honour on behalf of the Minister for Foreign Affairs of the Government of Israel to submit for your information and to request you to bring to the knowledge of the members of the Security Council the attached copy of a letter addressed today by the representative of Israel on the Mixed Armistice Commissions to the representative of the United Nations Chief of Staff.

(Signed) Arthur LOURIE
Acting Permanent Representative
of Israel to the United Nations

Lettre, en date du 28 juillet 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent par intérim d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la question de Palestine

[Texte original en anglais]
[31 juillet 1950]

J'ai l'honneur, au nom du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement d'Israël, de vous communiquer ci-joint pour information copie de la lettre que le représentant d'Israël aux Commissions mixtes d'armistice a adressée aujourd'hui au représentant de l'état-major des Nations Unies, et de vous prier de bien vouloir porter cette lettre à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Arthur LOURIE
Représentant permanent par intérim d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies

LETTER DATED 28 JULY 1950 ADDRESSED TO THE REPRESENTATIVE OF THE UNITED NATIONS CHIEF OF STAFF BY THE REPRESENTATIVE OF ISRAEL TO THE MIXED ARMISTICE COMMISSION

1. In connexion with the complaint which has already been submitted with respect to the Lebanese airplane which flew over Israel territory [S/1631], I am instructed by my Government to transmit to you the full facts of the case.

2. On 24 July at approximately 19.15 hours Israel time, a civilian plane was observed flying over Israel territory north of Rosh Pinah in the direction of Metullah. An Israel unit plane was instructed to intercept the plane and order it to land at an Israel airfield.

The Israel plane, contacted the civilian plane, which proved to be of Lebanese nationality and markings, at about 19.15 hours. The Israel pilot signalled according to the internationally accepted procedure for the Lebanese plane to land, but the latter disregarded these signals.

The Israel pilot then fired a warning burst. Owing to the time taken by the pursuit and the warning signals, the Lebanese plane managed to cross into Lebanese territory and the Israel pilot returned to his base.

3. The Israel delegation has submitted a formal complaint concerning the incident and the matter is being dealt with by the Mixed Armistice Commission.

I wish to point out, however, that this is by no means the first violation of this kind. We have had to issue warning on several occasions that any planes of the neighbouring Arab States violating the General Armistice Agreements by making unauthorized flights across Israel territory will be forced down. The first of these warnings was issued on 7 February 1950. This was repeated on 17 May 1950 when a Royal Air Force Coastal Command Sunderland flying boat was forced to land off the Tel Aviv port.

On 11 July 1950, two unidentified planes were seen flying over the southern Negeb. On 15 July 1950 Syrian reconnaissance planes were reported flying over the Huleh area.

4. It is to be regretted that all these warnings went unheeded, and the results of the last incident bear tragic testimony to the irresponsible attitude shown towards these repeated warnings.

In this connexion I would like to mention two other instances when a civilian plane of the Hashimite Kingdom of the Jordan was forced to land in Israel in similar circumstances without any damage to the plane or its passengers. This took place on 13 June 1950.

On another occasion on 17 May 1950, an RAF plane which was intercepted over Israel territory landed as indicated by the Israel Air Force authorities.

Had the Lebanese plane on this occasion acted in the same manner, there is no doubt that loss of life would have been avoided.

LETTRE, EN DATE DU 28 JUILLET 1950, ADRESSÉE AU REPRÉSENTANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES NATIONS UNIES PAR LE REPRÉSENTANT D'ISRAËL À LA COMMISSION MIXTE D'ARMISTICE

1. J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous faire l'exposé détaillé suivant, à l'occasion de la plainte qu'il a déposée au sujet de l'avion libanais qui avait survolé le territoire d'Israël.

2. Le 24 juillet, vers 19 h. 15 (heure d'Israël), des observateurs ont aperçu un avion civil qui survolait le territoire israélien au nord de Rosh Pinah et se dirigeait vers Metullah. Un appareil israélien a reçu l'ordre d'intercepter cet avion et de lui ordonner d'atterrir sur un aéroport israélien.

L'avion israélien a établi le contact vers 19 h. 15 avec l'avion civil, dont il a pu constater que la nationalité et les marques d'identification étaient libanaises. Le pilote israélien a fait à l'avion libanais les signaux qui, selon l'usage international, commandent l'atterrissage, mais l'avion libanais n'a pas tenu compte de ces signaux.

Le pilote israélien a alors tiré une rafale d'avertissement. En raison du temps qu'avaient pris la poursuite et les signaux d'avertissement, l'avion libanais a réussi à traverser la frontière libanaise et le pilote israélien a regagné sa base.

3. La délégation d'Israël a déposé au sujet de cet incident une plainte détaillée, et la Commission mixte d'armistice s'occupe de la question.

Je désire toutefois faire remarquer que cet incident est loin d'être le premier du genre. Nous avons été obligés plusieurs fois de rappeler que tout appareil des Etats arabes voisins qui violerait l'Accord général d'armistice en survolant sans autorisation le territoire d'Israël serait contraint d'atterrir. Le premier de ces avertissements a eu lieu le 7 février 1950. Nous l'avons réitéré le 7 mai 1950 lorsqu'un hydravion à coque *Sunderland* de la défense côtière de la *Royal Air Force* a été contraint d'atterrir devant le port de Tel-Aviv.

Le 11 juillet 1950, des observateurs ont aperçu deux avions non identifiés qui survolaient le Negeb méridional. Le 15 juillet 1950, on a signalé que deux appareils syriens de reconnaissance survolaient la région du lac Houlé.

4. Il est regrettable de constater qu'il n'a été tenu aucun compte de tous ces avertissements, et les résultats du dernier incident sont la preuve tragique de l'attitude insouciance adoptée devant ces avertissements répétés.

Je voudrais mentionner à cet égard deux autres cas, où un appareil civil du Royaume hachimite de Jordanie a été contraint, dans des circonstances analogues, d'atterrir en Israël, sans dommage pour l'appareil ni pour ses passagers. Ils se sont produits le 13 juin 1950.

Une autre fois, le 17 mai 1950, un avion de la *Royal Air Force*, intercepté au-dessus du territoire israélien, a atterri suivant les indications des autorités de l'aviation israélienne.

Si, lors du dernier incident, l'appareil libanais s'était comporté de même, il est certain qu'il n'y aurait eu aucune perte de vie humaine.

In our judgment it would be advisable for the appropriate United Nations authorities to call the attention of the Arab States to these repeated flights of Arab aircraft over Israel territory which constitutes grave and unprovoked violations of the General Armistice Agreements.

On the one hand, these Arab States by refusing to conclude a peace settlement with Israel prevent the harmonious regulation of air transport movement in the Near East as part of such a settlement.

On the other hand, these States refuse to accept the limitations imposed by the Armistice Agreements of which they are co-signatories.

I hope that you will find it possible to transmit the contents of this letter to General Riley for his information.

(Signed) KEET

Il nous semble souhaitable que les autorités compétentes des Nations Unies attirent l'attention des Etats arabes sur ces survols répétés du territoire israélien par des appareils arabes, survols qui constituent des violations graves et non provoquées des accords généraux d'armistice.

D'une part, les Etats arabes, en refusant de conclure un traité de paix avec Israël, empêchent que l'on ne réglemente d'un commun accord, dans le cadre de ce traité, les déplacements des avions de transport.

D'autre part, ces Etats refusent d'accepter les restrictions imposées par les accords d'armistice dont ils sont cosignataires.

J'espère qu'il vous sera possible de faire connaître au général Riley les détails que je viens de vous exposer.

(Signé) KEET

DOCUMENT S/1650

Cablegram dated 30 July 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Hashimite Kingdom of the Jordan, concerning the Palestine question

[Original text: English]
[31 July 1950]

I have the honour to lodge the Jordan Government's protest against the Israel armed attack on the Lebanese civilian passenger aircraft which left the Jordan airfield Kalandia on 24 July 1950 for Beirut. The wilful machine-gunning of the aircraft by the Israel fighter plane has caused the death of one and the wounding of eight passengers of Jordanian nationality, including five women and children. In addition the Lebanese aircraft carried sixteen Christian Holy Year pilgrims. The unwarranted attack has had an adverse effect on the pilgrim traffic programme, causing appreciable pecuniary losses both to Jordan and its citizens. The Jordan Government supports the protest lodged by the Lebanese Government [S/1631] and requests that the Security Council be informed forthwith of this criminal aggression, and that the incident be investigated and steps be taken adequately to compensate the families of the deceased Jordanian citizens as well as the injured, incapacitated and affected Jordanian citizens as a result of the wilful Israel attack.

(Signed) Mohammad SHURAIQI
Minister for Foreign Affairs of the
Hashimite Kingdom of the Jordan

Télégramme, en date du 30 juillet 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hashimite de Jordanie, au sujet de la question de Palestine

[Texte original en anglais]
[31 juillet 1950]

J'ai l'honneur, au nom du Gouvernement de la Jordanie, de protester contre l'attaque armée par un avion israélien de l'avion civil de transport libanais qui a quitté le terrain d'aviation jordanien de Kalandia le 24 juillet 1950 à destination de Beyrouth. Le chasseur israélien, en tirant délibérément à la mitrailleuse sur cet avion de transport, a atteint des passagers de nationalité jordanienne; un a été tué et huit blessés, dont cinq femmes et enfants. Il convient d'ajouter que l'avion libanais transportait seize chrétiens qui faisaient le pèlerinage de l'Année sainte. Cette attaque injustifiée a affecté défavorablement le programme de transport des pèlerins, en causant des pertes financières appréciables tant à la Jordanie qu'à ses ressortissants. Le Gouvernement jordanien appuie la protestation formulée par le Gouvernement libanais [S/1631] et demande que le Conseil de sécurité soit informé immédiatement de cette agression criminelle, que cet incident fasse l'objet d'une enquête et que des mesures appropriées soient prises pour indemniser la famille du ressortissant jordanien décédé ainsi que les ressortissants jordaniens qui ont été blessés ou frappés d'invalidité ou qui ont subi un préjudice en raison de cette attaque délibérée par un avion israélien.

(Signé) Mohammad CHOURAIQI
Ministre des affaires étrangères
du Royaume hashimite de Jordanie

DOCUMENT S/1654

Cablegram dated 30 July 1950 to the Secretary-General from the President of the Council of Ministers and Minister for Foreign Affairs of Syria, concerning the Palestine question

[Original text: French]
[31 July 1950]

The Jews have of late made repeated armed attacks in Syria, Egypt, Jordan and, more recently Lebanon, where a civil aircraft has been attacked by a Jewish military aircraft. Their actions constitute flagrant violations of the Armistice Agreements with the Arab nations and a threat to peace. The demarcation lines are no longer respected and have frequently been crossed. Syria is bound by the pact of the League of Arab States and cannot shirk its obligations under that pact. In accordance with the United Nations Charter, the Syrian Government strongly protests against these aggressive acts, and requests that the Security Council should be informed of them in order that it may take the necessary measures.

(Signed) Nazem KOUDSI
President of the Council of Ministers
and Minister for Foreign Affairs of Syria

Télégramme, en date du 30 juillet 1950, adressé au Secrétaire général par le Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères de Syrie, au sujet de la question de Palestine

[Texte original en français]
[31 juillet 1950]

Les Juifs ont dernièrement multiplié attaques armées en Syrie, en Egypte, en Jordanie, et tout récemment, au Liban où un avion civil a été attaqué par un avion militaire juif. Leurs agissements constituent des violations flagrantes des Conventions d'armistice avec les pays arabes et une menace pour la paix. Les lignes de démarcation ne sont plus respectées et ont souvent été franchies. La Syrie est liée par le Pacte de la Ligue des Etats arabes et ne peut manquer à ses obligations en découlant. Conformément à la Charte des Nations Unies, le Gouvernement syrien élève une protestation énergique contre ces actes agressifs et demande que le Conseil de sécurité en soit informé afin qu'il prenne les mesures nécessaires.

(Signé) Nazem KOUDSI
Président du Conseil
et Ministre des affaires étrangères de Syrie

DOCUMENT S/1660

Cablegram dated 1 August 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Iraq, concerning the Palestine question

[Original text: English]
[2 August 1950]

I have the honour to bring to your attention the serious incident which occurred on 24 July 1950 whereby an Israel fighter plane intercepted a Lebanese transport plane while flying over Lebanese territory inflicting casualties and causing loss of life. The Iraq Government, being disturbed by this act of unwarranted aggression committed by Israel in defiance of Security Council resolutions, request that the matter be reported to the Security Council in order to take appropriate measures against the aggressors and prevent repetitions of similar acts in the future.

(Signed) Tawfig AL-SAWAIDI
Minister for Foreign Affairs
of Iraq

Télégramme, en date du 1er août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Irak, au sujet de la question de Palestine

[Texte original en anglais]
[3 août 1950]

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'incident grave qui s'est produit le 24 juillet 1950 et au cours duquel un avion de combat israélien a intercepté un avion de transport libanais alors que celui-ci survolait le territoire libanais, causant ainsi mort d'homme. Le Gouvernement irakien, inquiet de cet acte d'agression injustifié commis par Israël au mépris des résolutions du Conseil de sécurité, demande que la question soit soumise au Conseil en vue de mesures appropriées contre l'agresseur et pour empêcher, à l'avenir, la répétition d'actes semblables.

(Signé) Tawfig AL-SAWAIDI
Ministre des affaires étrangères
de l'Irak

DOCUMENT S/1671

Cablegram dated 5 August 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Saudi Arabia, concerning the Palestine question

[Original text: English]
[7 August 1950]

You have been informed of the horrible aggression undertaken by a Jewish plane against a Lebanese one on 24 July, contrary to the truce provisions, the

Télégramme, en date du 5 août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, au sujet de la question de Palestine

[Texte original en anglais]
[7 août 1950]

Vous avez été informé de l'abominable agression commise par un avion juif contre un avion libanais le 24 juillet, contrairement aux dispositions de la trêve, aux

United Nations principles, and simple human considerations, this added to repeated aggression against neighbouring countries. The Jewish authorities' continuation of these criminal acts will necessarily upset peace and security in these sections of the East. We expect the Security Council will undertake immediate investigation of this cruel challenge, and take effective measures that would remedy the injuries which have taken place on one hand, and forbid its repetition on the other, to support the preservation of peace in this region, which has become dominated by restlessness and trouble as a result of these inconsiderate aggressions.

(Signed) Prince Faisal AL-SAUD
Minister for Foreign Affairs
of Saudi Arabia

principes des Nations Unies et aux simples règles de l'humanité, après les agressions répétées commises contre des pays voisins. La continuation par les autorités juives de ces actes criminels ébranlera inévitablement la paix et la sécurité dans cette partie de l'Orient. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il procède immédiatement à une enquête sur ce défi sanglant et prenne des mesures efficaces, d'une part, pour indemniser les victimes, d'autre part, pour interdire la répétition de ces actes afin de contribuer à préserver la paix dans une région où ces agressions injustifiées ont fait régner l'inquiétude et l'émotion.

(Signé) Prince Faisal AL-SAUD
Ministre des affaires étrangères
de l'Arabie saoudite

DOCUMENT S/1724

Letter dated 28 August 1950, addressed to the Secretary-General from the President of the Security Council, transmitting a cablegram from American prisoners of war in North Korean prison camps

[Original text: Russian and English]
[28 August 1950]

I herewith enclose the following cablegram which has been received by me as President of the Security Council from a group of American prisoners of war in Korea:

CABLEGRAM

We, officers and men of a group of American prisoners of war in a North Korean prison camp, address this appeal to you in order to prevent further needless loss of life on both sides of this present conflict here in Korea.

First it is necessary to review the circumstances of our coming to Korea. Our understanding, as is well known, was that we were entering this country as part of a United Nations police force. This stemmed from the well publicized United Nations decision to intervene in this affair. The illegality of this action by the United Nations had not as yet been brought to our attention. It was after our capture that we found this to be a unilateral intervention of America.

We had expected to be welcomed by the people of South Korea when we arrived. From what we knew, the people of the South were our friends and their Government, then headed by Syngman Rhee, would be backed by the South Korean people. You can understand our shock, when we were greeted by the South Koreans, not with jubilation, but with apathy, sullenness and hatred; when we saw that the South Koreans were against the Syngman Rhee régime. The reports we had received, and the impressions we had formed prior to leaving Japan, indicated that the army of Syngman Rhee was staunchly defending its

Lettre, en date du 28 août 1950, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité pour lui transmettre un télégramme émanant de prisonniers de guerre américains qui se trouvent dans des camps de prisonniers de la Corée du Nord

[Texte original en russe et en anglais]
[28 août 1950]

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après le texte d'un télégramme adressé au Président du Conseil de sécurité par un groupe de prisonniers de guerre des Etats Unis en Corée.

TÉLÉGRAMME

Nous, officiers et soldats d'un groupe de prisonniers de guerre américains dans un camp de la Corée du Nord, vous adressons le présent appel pour empêcher de nouvelles et inutiles pertes de vies humaines chez tous ceux qui met aux prises le conflit qui se déroule actuellement en Corée.

Il convient tout d'abord de rappeler les circonstances dans lesquelles nous sommes venus en Corée. Comme on le sait, nous pensions que nous venions en Corée pour faire partie des forces de police des Nations Unies. Cette conviction résultait de la décision hautement proclamée des Nations Unies d'intervenir dans cette affaire. Le caractère illégal de l'action entreprise par les Nations Unies ne nous avait pas encore été signalé. C'est après avoir été faits prisonniers que nous avons découvert qu'il s'agissait, de la part de l'Amérique, d'une intervention unilatérale.

Nous nous attendions à être accueillis chaleureusement par les populations de la Corée du Sud à notre arrivée. D'après ce que nous savions, les populations du Sud étaient nos amis, et le gouvernement dont le chef était alors Syngman Rhee avait l'appui des Coréens du Sud. Vous comprendrez quelle a été notre surprise quand les Coréens du Sud nous ont reçus, non avec allégresse, mais avec apathie, mauvaise humeur et hostilité, quand nous avons constaté qu'ils étaient opposés au gouvernement de Syngman Rhee. Les renseignements qui nous avaient été donnés et l'opinion que nous nous étions faite avant de quitter le Japon nous don-

country. The battle maps in the newspapers showed firm defense lines, and the accompanying articles told stories of valiant fighting by the Southern troops. According to these articles, the home front was united in support of their army. What did we find — the civilians hostile, or at best discontented — and we found the Southern army streaming away from the front in a complete rout. The allies, the friends on whom we had counted, were not our friends, and their army was in headlong retreat. Obviously the hearts of the South Koreans were not in the fighting.

Since our capture the reasons for this state of affairs in the South have been explained to us. In the first place, the Government of Syngman Rhee never had the popular support of the people. In the elections, two years ago, conducted in the North in totally free and open manner, and in the South in an atmosphere of terrorism and police brutality, the Northern Government got a terrific majority of the votes. In the second place, the so-called economic assistance rendered South Korea by the United States was not apparent in any shape or form. Factories were idle, unemployment was rife, hunger was to be seen. It can hardly be expected that people living in such conditions will be willing to fight to preserve the Government and the way of life that allows such things. We do not know how the hundreds of millions of dollars sent by the United States to South Korea had been utilized. Anyway they were not utilized for bolstering the country's economy.

Our observations since our capture all point clearly to one paramount fact: the people of all Korea earnestly desire that their nation be unified and free. The long years of Japanese domination, and the frustrations of five years as an artificially divided land, have made this the heartfelt desire of the people, and the greatly sought after consummation of the liberation five years ago from Japan. The unification of their land, and its complete independence from all foreign influence, was to the Koreans the logical conclusion of the period which began in August 1945. Nothing was to be allowed to interfere or prevent this. If fighting were to be necessary, they would fight to the last ditch, to the last man, to the last ounce of strength to achieve this desire. This has been told us many times by Korean officials, and our own observations fully confirm it.

When the forces of Syngman Rhee crossed the 38th parallel in their unprovoked and ill-advised invasion, they were astonished at the ferocity of the counterblow by the People's Army. The American intervention, which began in advance of the United Nations action, delayed their collapse partially, but naturally could not sustain their efforts in the face of the young and vigorous troops of the North, who were fighting with a United and enthusiastic home population to hearten and encourage them. Nor could

naient à penser que l'armée de Syngman Rhee défendait opiniâtement le pays. Les cartes des opérations qui paraissaient dans les journaux indiquaient des lignes de défense fermes, et les articles qui les accompagnaient relataient des combats héroïques soutenus par les troupes du Sud. A en croire ces articles, les populations de l'arrière, unies, soutenaient l'armée. Qu'avons-nous trouvé? Les civils hostiles ou, tout au moins, mécontents; quant à l'armée sudiste, elle fuyait le front en un flot ininterrompu en déroute complète. Les alliés, les amis, sur qui nous avions compté n'étaient pas nos amis, et c'était une débandade effrénée dans leur armée. De toute évidence, les Coréens du Sud combattaient sans aucun enthousiasme.

Depuis que nous avons été faits prisonniers, on nous a expliqué les raisons de l'état de choses qui régnait dans le Sud. Tout d'abord, le gouvernement de Syngman Rhee n'avait jamais joui de l'appui de la population. Il y a deux ans, des élections ont eu lieu. Dans le Nord, elles se sont déroulées au grand jour, et elles ont été entièrement libres, alors que, dans le Sud, elles ont eu lieu dans une atmosphère de terrorisme et de brutalité policière. Le gouvernement du Nord a obtenu la majorité écrasante des suffrages. Ensuite, la prétendue assistance économique que les Etats-Unis prêtaient à la Corée du Sud ne s'est manifestée sous aucune forme. Les usines étaient arrêtées, le chômage sévissait, la famine menaçait. On ne peut guère s'attendre à ce qu'une population qui vit dans de telles conditions soit désireuse de combattre pour défendre un gouvernement et un mode de vie qui rendent possible une telle situation. Nous ignorons comment ont été utilisés les centaines de millions de dollars que les Etats-Unis ont envoyés en Corée du Sud. Toujours est-il qu'ils n'ont pas été utilisés pour soutenir l'économie du pays.

Tout ce que nous avons constaté depuis que nous avons été faits prisonniers démontre clairement ce fait capital: la population de toute la Corée désire ardemment que la nation soit unifiée et libre. Après de longues années de domination japonaise et cinq années de déceptions consécutives à la division artificielle du pays, le peuple aspire ardemment à cette unification et à cette liberté afin que la libération du joug japonais, qui a eu lieu voici cinq ans, produise enfin ses effets. Pour les Coréens, unifier leur pays et le rendre entièrement indépendant de toute influence étrangère n'était que la conclusion logique de la période qui a commencé en août 1945. Rien ne devait s'y opposer ni y faire obstacle. S'il était nécessaire de combattre, ils combattraient jusqu'à la dernière extrémité, jusqu'au dernier homme, jusqu'à la limite de leurs forces pour satisfaire cette aspiration. Des personnalités coréennes nous l'ont déclaré à maintes reprises, et nos propres observations le confirment pleinement.

Lorsque les forces de Syngman Rhee ont franchi le 38ème parallèle en déclenchant leur invasion non provoquée et mal inspirée, elles se sont étonnées de la résolution avec laquelle l'armée du peuple a riposté. L'intervention américaine, qui a précédé celle des Nations Unies, a, dans une certaine mesure, retardé leur effondrement, mais il est évident qu'elles n'ont pu poursuivre leur effort devant la vigueur des jeunes forces de la Corée du Nord dont l'esprit de combat était galvanisé et stimulé par une population enthousiaste et

the actual presence on the battlefield of American troops stem the onward surge of the People's Army. In successive engagements, group after group of American troops were encountered and either captured, killed or driven back.

Indiscriminate air-raids of our planes, which have killed so many innocent inhabitants and destroyed so many hospitals, school-buildings and dwelling houses, could bring on little change in the situation. Indiscriminate bombardment and strafing have no other effect than ever increasing indignation of the Korean people against the Americans. Daily we see with our own eyes how our planes attack non-military targets, and we ourselves, being quartered in a mere dwelling district, are also exposed to the brutal American air-raids.

Among the American troops, as we can say from personal experience, there were many wild and un-based rumors. One of them was that the North Koreans killed those who surrendered to them, or were captured by them. That this is entirely false is obvious from the fact that we are now addressing this appeal to you, our fellow countrymen. A rumor such as this only emphasizes the degree of our previous lack of understanding of the Korean people and their interests, desires and motivations. Since our capture we have been treated most humanely. We are quartered in a modern building. We operate our own kitchen and receive three meals each day, even with bread, which certainly satisfies our appetites. We also have medical care as a permanent part of our prison establishment. The only thing we have really to regret is our separation from our loved ones. Indeed, we cannot complain over our treatment here.

There is no sense, no need, for continuation of this war. With the collapse of the Syngman Rhee army, the fighting has become strictly Korean against American. Further intervention by the United States will result in great and needless loss of young American life. This would be tragic and wasteful. While there is yet time, while many are still living who may otherwise fall dead, America should and must withdraw its forces from Korea. We appeal to you to take all the possible measures for an immediate suspension of this senseless bloodshed.

Representing the participants in the meeting of the American prisoners of war in protest against the American Intervention in Korea: Maj. J. J. Dunn, 24 Div. 21 Inf. Reg.; Maj. L. R. Dunham, 24 Div. 34 Reg.; Maj. N. W. Lantpon, 24 Div. 34 Reg.; Maj. C. T. Barter, 34 Div. 63 Fabn.; Capt. D. R. Henderson, 24 Div. 21 Reg.; Capt. A. H. Nugesit, 24 Div. 52 Fabn.; Capt. A. M. Boysen, 24 Div. Med. CSO [garbled]; Capt. J. V. Booker, US Marine Corps; Capt. M. W. Green, 24 Div. 63 Fabn.; Capt. W. B. Macomber, 24 Div. 19 Reg.; 1st Lt. H. E. Marlatt, 24 Div. 34 Reg.; 1st Lt. P. A. Tomaszewski, 24 Div. 34 Reg.; 1st Lt. R. N. Layton, Far East Air Force, 28 Bombardment Squadron; 1st Lt. D. S. Sirman, 5th Air

unie. La présence sur le champ de bataille de troupes américaines n'a pu davantage arrêter l'avance irrésistible de l'armée du peuple. Au cours des engagements qui se sont succédés, cette armée s'est heurtée sans cesse à des groupes de troupes américaines; elle les a capturées, anéanties ou repoussées.

Les attaques aveugles de nos avions qui ont tué tant d'habitants innocents et ont détruit tant d'hôpitaux, d'écoles et de maisons, ne sont guère parvenues à modifier la situation. En bombardant et en mitraillant leurs objectifs sans le moindre discernement, ils n'ont pu obtenir aucun effet autre que l'indignation toujours croissante du peuple coréen contre les Américains. Tous les jours, nous apercevons nos avions qui attaquent des objectifs non militaires; nous-mêmes, qui sommes cantonnés dans un quartier d'habitation, nous sommes à la merci de la brutalité des attaques aériennes américaines.

De nombreuses rumeurs fantaisistes et dénuées de fondement — nous pouvons le dire par notre propre expérience — circulaient parmi les troupes américaines. Une de celles-ci prétendait que les Coréens du Nord tuaient ceux qui se rendaient ou qui étaient faits prisonniers. Le présent appel que nous vous adressons, nos chers compatriotes, prouve d'une manière péremptoire la fausseté absolue de cette rumeur. Une rumeur de ce genre ne fait que souligner combien nous manquions de compréhension à l'égard du peuple coréen, de ses intérêts, de ses aspirations et des motifs qui l'animent. Depuis que nous avons été faits prisonniers, nous sommes traités de la façon la plus humaine. Nous sommes cantonnés dans un bâtiment moderne. Nous faisons notre propre cuisine, et notre régime comporte trois repas par jour, avec du pain, ce qui nous permet assurément de manger à notre faim. Nous bénéficions également d'un service médical permanent. En réalité, la seule chose que nous ayons à regretter, c'est d'être séparés des nôtres. En effet, nous ne pouvons nous plaindre de la façon dont nous sommes traités ici.

La poursuite de la guerre actuelle est dépourvue de sens, ne correspond à aucune nécessité. Depuis l'effondrement de l'armée de Syngman Rhee, la guerre s'est transformée en une lutte entre Coréens et Américains. De nouvelles interventions de la part des Etats-Unis n'entraîneront que des pertes lourdes et inutiles en jeunes vies américaines. Ce serait tragique et ruineux. Pendant qu'il en est encore temps, pendant que vivent encore ceux qui seraient condamnés à mourir, l'Amérique devrait et doit retirer ses forces de Corée. Nous faisons appel à vous pour que vous fassiez l'impossible pour arrêter immédiatement cette tuerie insensée.

Les représentants des prisonniers de guerre américains participant à la réunion de protestation contre l'intervention américaine en Corée: Maj. J. J. Dunn, 24 Div. 21 Inf. Reg.; Maj. L. R. Dunham, 24 Div. 34 Reg.; Maj. N. W. Lantpon, 24 Div. 34 Reg.; Maj. C. T. Barter, 34 Div. 63 Fabn.; Capt. D. R. Henderson, 24 Div. 21 Reg.; Capt. A. H. Nugesit, 24 Div. 52 Fabn.; Capt. A. M. Boysen, 24 Div. Med. CSO [lacune]; Capt. J. V. Booker, US Marine Corps; Capt. M. W. Green, 24 Div. 63 Fabn.; Capt. W. B. Macomber, 24 Div. 19 Reg.; 1st Lt. H. E. Marlatt, 24 Div. 34 Reg.; 1st Lt. P. A. Tomaszewski, 24 Div. 34 Reg.; 1st Lt. R. N. Layton, Far East Air Force, 28 Bombardment Squadron; 1st Lt. D. S. Sirman,

Force, 8 Fg.; 1st Lt. R. E. Culbertson, 24 Div. 21 Reg.; 1st Lt. Brookman, J. J. [garbled], 24 Div. 21 Reg.; 1st Lt. W. J. Rountree, 24 Div. 21 Reg.; 1st Lt. S. G. Zimmerman, 24 Div. 63 Fbn.; 1st Lt. B. M. Gramberg, 25 Div. 27 Reg.; 1st Lt. C. Miniatta, 24 Div. 34 Reg.; 1st Lt. J. A. Fox, 24 Div. 21 Reg.; 1st Lt. C. Thornton, 24 Div. 24 Reg.; 1st Lt. R. I. Amams, 24 Div. 34 Reg.; 1st Lt. W. J. Bergman, 24 Div. 34 Reg.; 1st Lt. E. W. Maynard, 24 Div. 63 Fbn.; 1st Lt. J. C. Ruddel, 24 Div. 19 Reg.; 1st Lt. G. W. Krestanoff, 24 Div. Recon. Co.; 2nd Lt. B. F. Roth, 24 Div. 11 Fbn.; 2nd Lt. R. W. Hartmen, 24 Div. 52 Fbn.; 2nd Lt. A. H. Books, 24 Div. 52 Fbn.; 2nd Lt. I. O. Peppe [garbled] 24 Div. 52 Fbn.; 2nd Lt. J. C. Cox, 24 Div. 21 Reg.; 2nd Lt. W. F. Jester, 24 Div. 21 Reg.; 2nd Lt. W. G. Lewes, 24 Div. 21 Reg.; 2nd Lt. J. Starrakes, 24 Div. 19 Reg.; 2nd Lt. R. E. Pearson, 24 Div. 63 Fbn.; Ensign K. Thomson, US 7th Fleet.

Would you be good enough to include this cablegram in the list of communications received by the Security Council and issue it as a Security Council document.

(Signed) Y. MALIK
President of the Security Council

5 Air Force, 8 Fg.; 1st Lt. R. E. Culbertson, 24 Div. 21 Reg.; 1st Lt. Brookman, J. J. [lacune], 24 Div. 21 Reg.; 1st Lt. W. J. Rountree, 24 Div. 21 Reg.; 1st Lt. S. G. Zimmerman, 24 Div. 63 Fbn.; 1st Lt. B. M. Gramberg, 25 Div. 27 Reg.; 1st Lt. C. Miniatta, 24 Div. 34 Reg.; 1st Lt. J. A. Fox, 24 Div. 21 Reg.; 1st Lt. C. Thornton, 24 Div. 24 Reg.; 1st Lt. R. I. Amams, 24 Div. 34 Reg.; 1st Lt. W. J. Bergman, 24 Div. 34 Reg.; 1st Lt. E. W. Maynard, 24 Div. 63 Fbn.; 1st Lt. J. C. Ruddel, 24 Div. 19 Reg.; 1st Lt. G. W. Krestanoff, 24 Div. Recon. Co.; 2nd Lt. B. F. Roth, 24 Div. 11 Fbn.; 2nd Lt. R. W. Hartmen, 24 Div. 52 Fbn.; 2nd Lt. A. H. Books, 24 Div. 52 Fbn.; 2nd Lt. I. O. Peppe [lacune], 24 Div. 52 Fbn.; 2nd Lt. J. C. Cox, 24 Div. 21 Reg.; 2nd Lt. W. F. Jester, 24 Div. 21 Reg.; 2nd Lt. W. G. Lewes, 24 Div. 21 Reg.; 2nd Lt. J. Starrakes, 24 Div. 19 Reg.; 2nd Lt. R. E. Pearson, 24 Div. 63 Fbn.; Ensign K. Thomson, US 7th Fleet.

Je vous prie de bien vouloir ajouter ce télégramme à la liste des communications reçues par le Conseil de sécurité et le publier comme document du Conseil.

(Signé) Y. MALIK
Président du Conseil de sécurité

DOCUMENT S/1747

Cablegram dated 29 August 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea

[Original text: Russian]
[1 September 1950]

I have the honour to inform you of the following. At about 2.20 a.m. on 29 August several American aircraft attacked a Korean hospital situated in the district centre of Chunghwa, 25 kilometres from the town of Pyongyang. The aircraft dropped six bombs on the hospital, one of which fell on one of the hospital buildings. As a result of this bombing three people were killed, one building was destroyed and extensive damage was caused to other hospital buildings. It should be pointed out that Red Cross signs were clearly marked on the roofs of the hospital and of the hospital grounds beside the buildings. American aircraft had flown over the hospital several times during the daytime and undoubtedly knew exactly of its position. Thus, although the bombing of the hospital took place at night, there is every reason to suppose that it was a case of deliberate bombing of hospital institutions. On behalf of the Government of the People's Democratic Republic of Korea I vigorously protest against this fresh atrocity, which is a gross violation of the Geneva Convention, committed by the American interventionists, and I ask you to take the necessary steps to put a stop to such criminal acts by the American armed forces in Korea.

(Signed) PAK HEN EN
Minister for Foreign Affairs
of the People's Democratic Republic of Korea

Télégramme, en date du 29 août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée

[Texte original en russe]
[1er septembre 1950]

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants: Le 29 août 1950, vers 2 h. 20, plusieurs avions américains ont attaqué un hôpital coréen à Chunghwa, chef-lieu de canton situé à 25 kilomètres de la ville de Pyongyang. Les avions ont lâché six bombes sur l'hôpital; l'une d'entre elles a atteint un des bâtiments. Le bombardement a fait trois morts, détruit un bâtiment et en a sérieusement endommagé plusieurs autres. Il y a lieu de signaler que la Croix-Rouge était nettement en évidence sur les toits de l'hôpital et sur le sol, près des bâtiments. Des appareils américains avaient à plusieurs reprises survolé l'hôpital de jour et en connaissaient sans aucun doute l'emplacement exact. C'est pourquoi, bien que l'hôpital ait été bombardé de nuit, il y a tout lieu de supposer qu'il s'agissait d'une attaque délibérée contre des établissements sanitaires. Au nom du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, je proteste avec énergie contre ce nouveau crime commis par les interventionnistes américains en violation flagrante de la Convention de Genève et vous prie de faire le nécessaire pour faire cesser de tels actes criminels des forces armées américaines en Corée.

(Signé) PAK HEN EN
Ministre des affaires étrangères
de la République populaire démocratique
de Corée

Letter dated 1 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Greece to the United Nations

[Original text: English]
[1 September 1950]

Mr. Jacob Malik crowned yesterday his unforgettable August presidency of the United Nations Security Council with a Parthian arrow. Taking an undue advantage of the supremacy that the chair confers, he went in considerable length into the substance of an item which was not adopted by the Security Council for inclusion in the agenda *vis*. "The unceasing terrorism and mass executions in Greece". He unhesitatingly violated the elementary rules of fair play by delivering his heinous attack in the absence of a Greek representative.

In these circumstances, I respectfully beg you to give the necessary instructions to the effect that this letter, constituting my substantive reply to the charge levelled by the distinguished Soviet Union representative against my country, be circulated as a document of the Security Council among its members:

1. Mr. Malik knows well that the whole population of Greece participated in the Resistance Movement against the Fascist invaders, with a very few exceptions, among which the Secretary-General of the Greek Communist Party was prominent. In perfect harmony with his colleagues in other European countries, comrade Zachariadis appealed to the Greek people not to take sides in a war "provoked by the imperialistic and capitalistic Western Powers". His views were only altered by the invasion of Russia by Hitler's armies. The heroic stand of the immense majority of the Greek people during the dark years of enemy aggression and occupation were repeatedly praised, during this period, by the official Moscow Broadcast Station, which never let an opportunity lapse without enhancing Russian gratefulness to Greece, whose valuable services for the anti-fascist cause were never to be forgotten.

2. Mr. Malik knows well that the persons whose defence, upon instructions from his Government, he undertakes are neither "democrats" with a stainless record, nor freely elected trade-union leaders. He knows, as well, that they have not been tried and sentenced for their "democratic convictions" but for crimes without precedent in the annals of human cruelty which have indeed covered the Greek cities and countryside with "blood and tears", to use his own words.

3. Mr. Malik knows well that not a single death sentence against these horrible criminals has been carried out during the last months.

4. Mr. Malik knows well that the Greek Government is taking measures of leniency with regard to these hardened criminals, notwithstanding the objections raised by the thousands of their victims. He knows well that Greece thus constitutes a rare exception, since

Lettre, en date du 1er septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Texte original en anglais]
[1er septembre 1950]

La touche finale que M. Yacov Malik a mise hier à son inoubliable présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies pendant le mois d'août 1950 a été la flèche du Parthe. Abusant de l'avantage que confère le fauteuil présidentiel, il s'est étendu complaisamment sur le fond d'une question que le Conseil de sécurité n'avait pas inscrite à son ordre du jour: "Terreur incessante et exécutions en masse en Grèce". Il a violé sans hésiter les règles élémentaires du franc-jeu en lançant son attaque haineuse en l'absence de tout représentant de la Grèce.

Dans ces conditions, je vous prie respectueusement de donner les instructions nécessaires pour que la présente lettre, qui constitue ma réponse sur le fond des accusations portées contre mon pays par le distingué représentant du Gouvernement de l'Union soviétique, soit distribuée aux membres du Conseil de sécurité comme document du Conseil.

1. M. Malik sait pertinemment que toute la population de la Grèce a participé au mouvement de résistance contre les envahisseurs fascistes, à de très rares exceptions près, parmi lesquelles se distingue le Secrétaire général du Parti communiste grec. En parfait synchronisme avec ses collègues d'autres pays d'Europe, le camarade Zachariadis a invité le peuple grec à ne pas prendre position dans cette guerre "provoquée par les Puissances occidentales impérialistes et capitalistes". Son attitude ne s'est modifiée que lorsque les armées d'Hitler ont envahi la Russie. Au cours des sombres années de l'agression et de l'occupation ennemies, le poste officiel de radiodiffusion de Moscou a loué à plusieurs reprises l'attitude héroïque de l'immense majorité du peuple grec et a saisi toutes les occasions de souligner la gratitude de la Russie envers la Grèce, dont les précieux services à la cause antifasciste ne devaient jamais être oubliés.

2. M. Malik sait parfaitement que les personnes dont il entreprend la défense, sur les ordres de son gouvernement, ne sont ni des "démocrates" au passé immaculé, ni des chefs syndicalistes librement élus. Il sait également qu'ils n'ont pas été jugés et condamnés pour leurs "convictions démocratiques" mais pour des crimes sans précédent dans les annales de la cruauté humaine, des crimes qui ont en fait couvert "de sang et de larmes", pour employer ses propres expressions, les villes et les campagnes de Grèce.

3. M. Malik sait parfaitement que, au cours des derniers mois, aucune condamnation à mort contre ces horribles criminels n'a été suivie d'exécution.

4. M. Malik sait parfaitement que le Gouvernement grec prend actuellement des mesures de clémence envers ces criminels endurcis, malgré les objections de milliers de leurs victimes. Il sait parfaitement que la Grèce constitue de ce fait une exception puisque, malgré les

it persists, with great danger to its security, in a policy of leniency towards fifth columnists who do not threaten to wage war, but actually do it.

5. Mr. Malik knows well that special care is taken for the maintenance of satisfactory sanitary conditions in the islands where a few of those criminals are detained. He is certainly aware of the recent answer of the former Greek Minister of Justice in the House of Representatives in Athens to a question from a representative belonging to the extreme left, according to which the rate of tuberculosis in these islands is much lower than the average for the whole country.

6. Mr. Malik knows well that those who are exerting their efforts to impede the adoption of measures of leniency are the Greek Communist leaders. He is, as well, aware of the unrelenting endeavours of the Government of the Union of Soviet Socialist Republics to undermine the policy of leniency followed by the Greek Government, in order to keep its strayed victims within its fold for an eventual new use against their own country. Along this line some relation can be found between the aims of Soviet Union propaganda and the fear expressed by the United Nations Special Committee on the Balkans in its resolution of 18 July 1950 [A/AC.16/1049] which stated: "Since current history shows that aggression is frequently preceded by propaganda accusing the intended victim of aggressive intentions, the Special Committee cannot disregard the possibility that such statements might constitute an attempt to justify in advance aggressive action".

7. Mr. Malik knows well that he is shedding crocodile tears, otherwise his Government's beneficent interest would have been evinced in favour of 17,000 innocent Greeks from the Caucasus who, a year ago, were driven out of their homes without notice and displaced in appalling conditions to Kazakhstan. His tender mercies could also have found a better use if he were to plead in favour of the repatriation of 28,296 Greek children forcibly abducted from their parents, who, in spite of the relevant resolutions of the third and fourth sessions of the General Assembly¹ and the unrelenting efforts of the Secretary-General and the Red Cross Organizations, are still retained in countries over which Moscow exerts its "paternal" sway. Besides, the case of the 1,713 members of the Greek armed forces transported by the guerrillas since 1946 into the territories of Greece's northern neighbours and still detained there in the most distressing conditions, might have offered a noble employment to Soviet Union good offices.

Mr. Malik knows all this well, but he is, at the same time, an honourable exponent of Soviet Union propaganda.

I have already referred to promises made through the channels of the official Moscow Broadcast Station that the Soviet Union Government would never forget what

dangers qu'une telle attitude fait courir à sa sécurité, elle poursuit fidèlement sa politique de clémence à l'égard d'une "cinquième colonne" qui ne se contente pas de menacer de faire la guerre mais la fait réellement.

5. M. Malik sait parfaitement que le Gouvernement grec veille avec un soin particulier au maintien d'une hygiène satisfaisante dans les îles où sont détenus quelques-uns de ces criminels. Il n'ignore certainement pas que l'ancien Ministre de la justice, prenant récemment la parole à la Chambre des députés, à Athènes, pour répondre à un député d'extrême-gauche, a déclaré que les cas de tuberculose étaient relativement beaucoup moins nombreux dans ces îles que dans l'ensemble du pays.

6. M. Malik sait parfaitement que ce sont les dirigeants communistes grecs qui tentent d'empêcher l'adoption de mesures de clémence. Il n'ignore pas non plus que le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'efforce sans relâche de saper la politique de clémence du Gouvernement grec pour conserver son empire sur ces victimes égarées et pouvoir les utiliser à nouveau, le cas échéant, contre leur patrie. On peut dans cet ordre d'idées faire un rapprochement entre les buts de la propagande soviétique et la crainte que la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans a exprimée dans sa résolution du 18 juillet 1950 [A/AC.16/1049], où il est dit: "L'histoire actuelle indique qu'une agression est souvent précédée d'une propagande accusant la future victime d'intentions agressives; la Commission spéciale ne peut pas ignorer la possibilité que les déclarations en question puissent constituer une tentative de justifier à l'avance une agression éventuelle."

7. M. Malik sait parfaitement que les larmes qu'il verse sont des larmes de crocodile; sinon, son gouvernement aurait fait bénéficier de sa sollicitude les 17.000 Grecs innocents du Caucase qui, il y a un an, ont été chassés de leurs foyers sans avertissement et transférés au Kazakhstan dans des conditions effroyables. Il aurait également donné une meilleure preuve de cette sollicitude en plaidant en faveur du rapatriement des 28.296 enfants grecs enlevés de force à leurs parents et qui, malgré les résolutions adoptées à cet égard par l'Assemblée générale à ses troisième et quatrième sessions¹ et malgré les efforts incessants du Secrétaire général et des organisations de la Croix-Rouge, sont toujours retenus dans des pays où Moscou exerce son influence "paternelle". L'Union soviétique aurait d'ailleurs pu offrir ses bons offices à de plus nobles fins dans l'affaire des 1.713 membres des forces armées grecques que les partisans ont transportés depuis 1946 sur le territoire des voisins septentrionaux de la Grèce, où ils sont encore retenus à l'heure actuelle dans les conditions les plus affligeantes.

M. Malik n'ignore rien de tout cela, mais il n'oublie pas pour autant d'être le digne porte-parole de la propagande soviétique.

J'ai déjà parlé des promesses du Gouvernement de l'Union soviétique, qui a proclamé par le poste officiel de radiodiffusion de Moscou qu'il n'oublierait jamais

¹ See Official Records of the General Assembly, Third Session, Part I, Resolutions, No. 193 (III) C, and *ibid.*, Fourth Session, Resolutions, No. 288 (IV) B.

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session, première partie, Résolutions, No 193 (III) C, et *ibid.*, quatrième session, Résolutions, No 288 (IV) B.

the Greeks have done, and would repay them. This promise has not failed to materialize. It seems, of course, that the ruling circles in Moscow will never forget that little Greece has opposed its imperialistic aims. Greece's real guilt in Soviet Union eyes, is the heroism and fortitude of its people in stemming the tide of expanding communism in South-Eastern Europe. This is the only reason for Soviet Union hatred which will label as monarcho-fascist all Greek governments, irrespective of their political affiliations.

(Signed) Alexis KYROU
Permanent Representative of Greece to
the United Nations

ce que la Grèce avait fait et qu'il s'acquitterait de sa dette. Il a tenu sa promesse. Il semble évidemment que les milieux dirigeants de Moscou n'oublieront jamais que la petite Grèce s'est dressée contre leurs menées impérialistes. Ce que l'Union soviétique ne saurait pardonner à la Grèce, c'est que le peuple grec, par son héroïsme et sa résolution, ait contenu la marée communiste dans le sud-est de l'Europe. C'est là la seule raison de la haine soviétique, qui continuera à qualifier de monarcho-fascistes tous les gouvernements grecs, quelle que soit leur tendance politique.

(Signé) Alexis KYROU
Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/1755

Cablegram dated 1 September 1950 to the Secretary-General from the Prime Minister and Minister for Foreign Affairs of Greece, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 June (S/1501), 27 June (S/1511) and 7 July (S/1588) 1950

[Original text: French]
[2 September 1950]

I have the honour to inform you that, considering the development of events in Korea and desirous of affirming the solidarity of Greece with the other United Nations, the Greek Council of Ministers has unanimously decided to send a unit of land forces to participate in the fight of the United Nations for the defence of the freedom and independence of the peoples. In conformity with your communication of 14 July 1950 [S/1619], the details concerning the execution of this decision will be settled by joint agreement with the Command of the United Nations forces.

(Signed) Sophocles VENIZELOS
Prime Minister
and Minister for Foreign Affairs of Greece

Télégramme, en date du 1er septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères de Grèce, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)

[Texte original en français]
[2 septembre 1950]

J'ai l'honneur de vous informer que, considérant le développement des événements en Corée et désireux d'affirmer la solidarité de la Grèce avec les autres Nations Unies, le Conseil des ministres de Grèce a décidé à l'unanimité l'envoi d'une unité de troupes de terre pour participer à la lutte soutenue par les Nations Unies pour la défense de la liberté et de l'indépendance des peuples. Conformément à votre communication du 14 juillet [S/1619], les détails de l'exécution de cette décision seront réglés d'un commun accord avec le Commandement des forces des Nations Unies.

(Signé) Sophocles VENIZELOS
Président du Conseil
et Ministre des affaires étrangères de Grèce

DOCUMENT S/1756

Note dated 2 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the third report of the United Nations Command in Korea, in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)

[Original text: English]
[2 September 1950]

The permanent representative of the United States to the United Nations presents his compliments to the President of the Security Council and has the honor to refer to paragraph 6 of the resolution of the Security Council of July 7, 1950 [S/1588] requesting the United States to provide the Security Council with

Note, en date du 2 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le troisième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée

[Texte original en anglais]
[2 septembre 1950]

Le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de se référer au paragraphe 6 de la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité [S/1588] par lequel le Conseil priait les Etats-

reports, as appropriate, on the course of action taken under the United Nations Command.

In compliance with this resolution, there is enclosed herewith, for circulation to the Members of the Security Council, the report of the United Nations Command operations in Korea for the period 1 to 15 August, 1950.

REPORT OF THE UNITED NATIONS COMMAND OPERATIONS IN KOREA FOR THE PERIOD 1 TO 15 AUGUST 1950

2 September 1950

I herewith submit report number three of the United Nations Command operations in Korea for the period 1 to 15 August, inclusive. Details of these operations are contained in Eighth Army *communiqués* numbered 13 to 40 inclusive and Korean releases numbered 178 to 253.

A general description of the operations for the period is as follows:

Enemy action during the period was characterized by a rapid follow-up of United Nations withdrawals and a tightening of the squeeze of the lodgement area in south-eastern Korea. Two major penetrations of the United Nations position were effected and maintained during the period, and at the close of the period a third potential penetration loomed as the result of a progressive enemy concentration.

Along the south coast, enemy forces drove through Chinju on 1 August and contained a two-pronged attack in the direction of Masan, with two major units, the North Korean 4th and 6th Divisions. The deepest penetration in this sector was reached on 6 August when North Korean forces were stopped eight miles west of Masan by a United Nations counter-offensive. Task Force Kean launched the first United Nations attack in this sector at 0630 on 7 August. This force consisted of the 25th U.S. Infantry Division, the 5th U.S. Regimental Combat Team, the 1st U.S. Provisional Marine Brigade, and a Republic of Korea force of battalion size. The purpose of this attack was to remove the southern threat to the Pusan base and secure suitable defense areas. The attack progressed smoothly and efficiently with minimum losses to United Nations forces. All units reached their objectives by 13 August after having advanced about twenty miles. This attack not only secured the southern approaches to the beachhead, but also showed that the North Korean forces will not hold under attack. The "withdrawal" of some of the North Korean 6th Division units became a full retreat. Much North Korean equipment was abandoned to United Nations forces during this operation.

To the north of this sector, in the early part of the period, the operations of United Nations forces followed the trend reported in my previous reports. Units

Unis de lui fournir des rapports d'importance et de fréquence appropriées concernant le déroulement de l'action entreprise sous l'autorité du commandement des Nations Unies.

Conformément à cette résolution, il a l'honneur de lui communiquer ci-joint, pour qu'il le transmette aux membres du Conseil de sécurité, le rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies entre le 1er et le 15 août 1950.

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN CORÉE PAR LE COMMANDEMENT DES NATIONS UNIES (PÉRIODE DU 1er AU 15 AOÛT 1950)

Le 2 septembre 1950

J'ai l'honneur de présenter mon troisième rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies entre le 1er et le 15 août. Le détail de ces opérations figure dans les communiqués No 13 à 40 inclus de la Huitième Armée et dans les communiqués de presse No 178 à 253.

Voici une description générale des opérations effectuées pendant cette période:

L'activité de l'ennemi a pris deux formes principales: il a immédiatement occupé le terrain abandonné par les forces des Nations Unies lors de leurs replis et accru sa pression sur la zone du logement de nos forces dans le sud-est de la Corée. Il a effectué et maintenu deux pénétrations importantes dans les positions des forces des Nations Unies; vers la fin de la période, une concentration progressive de forces ennemies laissait présager une troisième pénétration.

Le long de la côte sud, l'ennemi a dépassé Chinju le 1er août et lancé deux pointes en direction de Masan, engageant deux unités importantes, les 4ème et 6ème Divisions nordistes. Il a atteint sa pénétration la plus profonde dans ce secteur le 6 août, lorsqu'une contre-offensive des Nations Unies a arrêté les forces nordistes à huit milles à l'ouest de Masan. La *Task Force Kean* a déclenché la première attaque des forces des Nations Unies dans ce secteur le 7 août à 6 h. 30. Ce groupement stratégique comprenait la 25ème Division d'infanterie des Etats-Unis, le 5ème Régimental Combat Team des Etats-Unis, la Première Brigade temporaire de fusiliers marins des Etats-Unis et environ un bataillon de troupes de la République de Corée. L'attaque était destinée à éliminer la menace nordiste contre la base de Pusan par le sud et d'assurer à nos forces de bonnes positions défensives. Elle s'est déroulée de façon satisfaisante, et les pertes des forces des Nations Unies ont été très légères. Toutes les unités avaient atteint leurs objectifs le 13 août, après avoir avancé d'environ vingt milles. Non seulement l'attaque a permis d'assurer les approches sud de la tête de pont, mais elle a également montré que les forces nordistes ne résistent pas à une attaque. Le "repli" de certaines des unités de la 6ème Division nordiste s'est transformé en une véritable retraite. Les forces des Nations Unies se sont emparées d'une grande quantité de matériel au cours de l'opération.

Plus au nord, nos forces ont continué, pendant les premiers jours de la quinzaine, les opérations que j'avais signalées dans mes rapports précédents. Chaque divi-

were on extended fronts of from fifteen to thirty miles per division with light liaison only possible between units. Penetration and infiltration could not be prevented and a strategic withdrawal became necessary. On the night of 2-3 August, the U.S. 1st Cavalry and 24th Infantry Divisions conducted an orderly planned withdrawal of about twenty miles to the Naktong River line. The enemy advanced east from Kochang to close on the Naktong River line by 4 August. Patrols of this force, identified as the 4th Division, probed up and down the river line under the cover of an artillery duel. On 6 August, the enemy selected his crossing site at a bend in the river eight miles south of Pugong-ni.

Crossings began on the night of 6 August, and by 8 August the enemy had pushed one regiment into the bridgehead in the face of repeated local counter-attacks. By 14 August the enemy had pushed probably the bulk of his division into this bridgehead at great cost in casualties.

In the central part of the sector, generally astride the Kumchon-Taegu axis, the enemy drove hard against Kumchon from three directions on 1 August, and then promptly followed the planned United Nations withdrawals from the area. The enemy used his front-line pre-war divisions in this area, the veteran 2nd, 3rd and 1st Divisions. The significance of these dispositions is best portrayed in a comparison of frontages; the Republic of Korea 1st Division held a front of twelve miles while its neighbor to the south, the 1st Cavalry Division covering Taegu, held a front of twenty-eight miles, in a disposition of regiments abreast along the river front. This discrepancy of numerical and tactical strength, which was critical from the beginning of the campaign, has improved slightly but never to a point of security for the United Nations forces. They are compelled to continue the fight at great odds.

By 4 August the enemy closed on the Naktong River line opposite Waegwan and again, as in the south, began probing for a crossing site. Twenty miles southwest of Taegu a small enemy force filtered across the river and disappeared into the hills before it could be destroyed. Northwest of Taegu, at Waegwan, the enemy pushed two battalions across on 8 August. The next day the 1st U.S. Cavalry Division and 1st Republic of Korea Division attacked and forced the enemy to evacuate the remnants of this force to the west bank of the river. When the enemy deployment terminated, an estimated five divisions were employed in this sector, and near the end of the period there were indications of a general concentration of forces across the river from Waegwan in preparation for heavy assault.

sion avait à défendre un front étendu, long de quinze à trente milles, et seule une liaison assez lâche était possible entre les différentes unités. Des pénétrations et des infiltrations étaient inévitables, et nous avons dû procéder à un repli stratégique. Dans la nuit du 2 au 3 août, la Première Division de cavalerie et la 24ème Division d'infanterie des Etats-Unis ont effectué un repli sur ordre d'environ vingt milles et occupé de nouvelles positions sur le Naktong. L'ennemi a avancé de Kochang vers l'est et, le 4 août, se trouvait à peu de distance du Naktong. L'unité ennemie engagée dans ce secteur, la 4ème Division, a profité d'un duel d'artillerie pour lancer des patrouilles en reconnaissance tout le long du front du Naktong. Le 6 août, l'ennemi a choisi comme point de passage une boucle du fleuve à huit milles au sud de Pugong-ni.

Les premiers éléments nordistes ont franchi le fleuve dans la nuit du 6 août, et l'ennemi avait pu, le 8 août, faire passer environ un régiment dans sa tête de pont, malgré de nombreuses contre-attaques locales. Le 14 août, l'ennemi avait réussi, en dépit de lourdes pertes, à installer dans cette tête de pont le gros de sa division.

Dans la partie centrale de ce secteur, en général ce part et d'autre de l'axe Kumchon-Taegu, l'ennemi a lancé le 1er août trois fortes colonnes à l'assaut de Kumchon; il a ensuite immédiatement occupé le terrain que les forces des Nations Unies ont dû céder lorsqu'elles ont effectué un repli sur ordre. Il a engagé dans cette zone les divisions de choc avec lesquelles il avait commencé la campagne: les 2ème, 3ème et Première Divisions, toutes composées de troupes aguerries. Si l'on compare la longueur des fronts tenus par les différentes unités, on comprend mieux ce que signifient ces dispositifs; la Première Division de l'Armée de la République de Corée tenait un front de douze milles, et la Première Division de cavalerie des Etats-Unis, qui occupait le secteur immédiatement au sud et couvrait Taegu, tenait un front de vingt-huit milles; nos régiments étaient disposés côte à côte le long du fleuve. Cette inégalité numérique et tactique, qui était critique depuis le début de la campagne, est à l'heure actuelle légèrement moins prononcée, mais les troupes des Nations Unies sont encore dangereusement inférieures en nombre. Elles doivent continuer de combattre contre un ennemi beaucoup plus nombreux.

Le 4 août, l'ennemi avait atteint la ligne du Naktong devant Waegwan; comme dans le secteur sud, il a lancé des reconnaissances pour choisir un point de passage. A vingt milles au sud-ouest de Taegu, un détachement ennemi peu nombreux s'est infiltré sur la rive opposée du fleuve et s'est dispersé dans les hauteurs avant que nos forces aient pu le détruire. Le 8 août, l'ennemi a fait passer deux bataillons sur l'autre rive à Waegwan, au nord-ouest de Taegu. Le lendemain, la Première Division de cavalerie des Etats-Unis et la Première Division de l'Armée de la République de Corée ont attaqué l'ennemi et l'ont contraint à retirer ce qui restait de ses éléments sur la rive ouest du fleuve. Son dispositif une fois mis en place, l'ennemi disposait dans ce secteur d'environ cinq divisions, et, vers la fin de la quinzaine, nos renseignements signalaient une concentration générale de forces sur l'autre rive, devant Waegwan, en vue d'une offensive importante.

Against the northern part of the line the enemy drove down the Chungju-Taegu axis and the Yonju-Andong axis with a total of three divisions, the 13th, 15th and 8th Divisions. Under this attack and to preserve the continuity of the line with the withdrawal of U.S. forces described above, it was necessary to direct the I and II ROK Corps to withdraw to better defensive positions. The Republic of Korea Army withdrawal was conducted in an orderly fashion on the successive nights of 2-3 and 3-4 August. Hamchang and Andong were secured by the enemy on the 3rd, and the parallel drives continued against the stiffening resistance of the Republic of Korea forces in this sector. Three enemy regiments concentrated in an attack from Yonggi-dong on the 9th and drove as far as Kunwi, twenty-five miles north of Taegu, but were forced to withdraw in the face of United Nations counter-attacks on the 11th to a general line through Uisong. Republic of Korea forces conducted their defense operations with determination and inflicted heavy losses on the attackers.

On the east coast the town of Yongdok changed hands twice during the period. On the 3rd of the month the enemy lost the town to attacking forces of the 3rd ROK Division, but by the 10th he had built up his forces in the area sufficiently to retake the town and drive a few thousand yards south. Inland from the Yongdok-Pohang-dong axis an enemy force of two regiments, later identified as elements of the 12th Division, filtered through the rugged mountain trails over a period of days. By the 9th this force reached the general vicinity of Kigye, ten miles west of Pohang-dong, and by the 12th of the month had entered Pohang-dong and had driven within mortar range of the United Nations airfield in that vicinity. By the 10th of August this threat was considered sufficiently serious again to readjust the Republic of Korea and some U.S. Army forces. This readjustment resulted in another local withdrawal to the line; Kunwi, Kusan-dong, Changsa-dong.

At the end of the period the hard-pressed enemy 4th Division retained its bridgehead across the Naktong River west of Yongsan. On the east flank the enemy continued to draw off United Nations forces in the east by his deep penetration to Pohang-dong, and slowly concentrated his forces north west of Taegu poised for a final drive to Taegu and Pusan. Enemy committed forces now consist of twelve fully identified divisions with a possibility of two additional.

In the enemy rear areas a large troop concentration was reported near the northeastern border of Korea indicating possible recruitment of Koreans from south-eastern Manchuria.

Augmentation of United Nations forces in Korea during this period included the 2nd U.S. Infantry Division and the 1st U.S. Provisional Marine Brigade from the U.S., the 5th U.S. Regimental Combat Team from Hawaii and an increase in U.S. combat and service support units. During the close of the period a material number of U.S. tank units were arriving

Dans le secteur nord du front, trois divisions ennemies, la 13ème, la 15ème et la 8ème, ont attaqué le long des axes Chungju-Taegu et Yonju-Andong. Devant cette attaque, pour pouvoir maintenir un front continu avec les unités américaines dont le repli a été décrit ci-dessus, les Premier et Deuxième Corps d'armée de la République de Corée ont reçu l'ordre de se retirer sur des positions plus faciles à défendre. L'Armée de la République de Corée s'est repliée en bon ordre au cours des nuits du 2 au 3 août et du 3 au 4 août. L'ennemi a occupé Hamchang et Andong le 3 et a poursuivi dans ce secteur ses attaques parallèles contre les forces de la République de Corée, dont la résistance allait en croissant. Le 9 août, trois régiments ennemis ont lancé, de Yonggi-dong, une attaque concentrée qui les a menés jusqu'à Kunwi, à vingt-cinq milles au nord de Taegu, mais des contre-attaques des forces des Nations Unies les ont contraints, le 11 août, à se replier sur une ligne générale passant par Uisong. Les forces de la République de Corée ont résisté avec énergie et ont infligé de lourdes pertes aux assaillants.

Sur la côte est, la ville de Yongdok a changé deux fois de mains au cours de la période considérée. Le 3 août, la 3ème Division de la République de Corée a attaqué et repris la ville à l'ennemi, mais celui-ci, ayant regroupé ses forces, s'est à nouveau emparé de la ville le 10 août et a avancé de quelques kilomètres vers le sud. A l'ouest d'une ligne Yongdok-Pohang-dong, deux régiments ennemis, dont on apprit par la suite qu'ils appartenaient à la 2ème Division, ont réussi, au cours d'opérations qui ont duré plusieurs jours, à s'infiltrer par des sentiers de montagne difficilement praticables. Le 9 août, ils avaient atteint le voisinage de Kigye, à dix milles à l'ouest de Pohang-dong, et, le 12 août, ils entraient dans Pohang-dong et avançaient jusqu'à portée de mortier de l'aérodrome des Nations Unies voisin de cette localité. Le 10 août, cette menace était devenue suffisamment sérieuse pour justifier un nouveau réajustement des positions tenues par l'Armée de la République de Corée et par certaines unités américaines, et nous avons effectué un nouveau repli local sur la ligne: Kunwi, Kusan-dong, Changsa-dong.

A la fin de la quinzaine, la 4ème Division nordiste, malgré une violente pression de nos troupes, conservait sa tête de pont sur la rive droite du Naktong, à l'ouest de Yongsan. Dans le secteur est du front, l'ennemi a effectué une profonde pénétration et atteint Pohang-dong; de nouvelles unités des Nations Unies ont dû être envoyées dans ce secteur; l'ennemi a peu à peu concentré ses forces au nord-ouest de Taegu en prévision d'un assaut final sur Taegu et Pusan. Il a maintenant engagé douze divisions dont la présence sur le front a été confirmée, et peut-être deux autres.

On a signalé, à l'intérieur du territoire ennemi, une importante concentration de troupes près de la frontière nord-est de la Corée; il s'agit peut-être de Coréens recrutés dans le sud-est de la Mandchourie.

Au cours de la période considérée, les forces des Nations Unies en Corée se sont accrues de la 2ème Division d'infanterie et de la Première Brigade temporaire de fusiliers marins des Etats-Unis, venues des Etats-Unis, et du 5ème Regimental Combat Team des Etats-Unis, venu d'Hawaï; les unités américaines, combattantes et non combattantes, ont été renforcées. De

brings the total collected to date to seven hundred nineteen. I have extended the proclamation I issued as Commander-in-Chief of all United States forces in the Far East with regard to treatment of prisoners so that it now applies to all forces of the United Nations Command. I have accepted Mr. Frederick Bieri, International Red Cross, as an accredited delegate to this command under paragraph 3, article 10, and paragraph 4, article 26 of the Geneva Convention relative to treatment of prisoners of war, 12 August 1949. Mr. Bieri has been provided logistic support in Korea and given full opportunity to carry out his mission. Mr. Bieri's reports show clearly that the orders for compliance with the Geneva Prisoner of War Convention are being carried out. Mr. Bieri's reports prove to the world that the discipline and treatment of prisoners of war are excellent in the United Nations Command prisoner of war collecting points, enclosures, and camps. Capture cards are mailed to Geneva promptly. In addition, I have established a branch Prisoner of War Information Bureau in the Provost Marshall Section of the United Nations Command where all required data in regard to enemy prisoners of war is recorded and copies transmitted through Washington to the International Committee of the Red Cross in Geneva.

United Nations radio broadcasts and air-dropped leaflets are the only major channels of accurate information still open to the Korean people. An additional 2,230,000 leaflets and news sheets, making a grand total of 27,230,000 have been dropped by aircraft over north Korean and occupied territory, and regular broadcasts totalling two and one-half hours continue daily. The highest priority is being given to messages designed to save human life. Civilians are warned daily to move away from military targets that must be bombed. North Korean soldiers are being informed of the humane treatment guaranteed them as prisoners of war, and encouraged to lay down their arms and abandon the cause of aggression. Despite communist tactics of terror and intimidation to prevent reception of these leaflets and radio messages, there is increasing evidence of their effectiveness among those whom the communists have so ruthlessly denied access to the truth.

Summary:

Army: United Nations army forces are still outnumbered and hence were required to conduct some strategic withdrawals. The United Nations base area has been correspondingly reduced. The fluid conditions of the ground combat have been considerably stabilized. The United Nations treatment of prisoners of war conforms with the Geneva Convention.

Navy: United Nations naval forces continue their important missions with increased effectiveness. In both naval and air operations strict measures are en-

général à 719. La proclamation sur les prisonniers de guerre que j'ai faite en ma qualité de Commandant en chef de toutes les forces des Etats-Unis en Extrême-Orient, s'applique maintenant à toutes les unités qui dépendent du Commandement des Nations Unies. M. Frédéric Bieri, de la Croix-Rouge internationale, a été accrédité comme délégué auprès du Commandement des Nations Unies, conformément à l'article 10, paragraphe 3, et à l'article 26, paragraphe 4, de la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, signée à Genève le 12 août 1949. Nous avons mis à la disposition de M. Bieri, en Corée, tous les moyens matériels et toutes les facilités nécessaires à l'exécution de sa mission. Les rapports qu'il a rédigés montrent clairement que toutes les forces des Nations Unies respectent la Convention de Genève relative aux prisonniers de guerre, comme elles en ont reçu l'ordre. Ces rapports montrent au monde que la discipline règne dans les postes de rassemblement et les camps, et que les prisonniers de guerre y sont très bien traités. Les cartes de capture sont envoyées sans délai à Genève. J'ai d'autre part créé, auprès des services de justice militaire du Commandement des Nations Unies, un bureau de renseignements sur les prisonniers de guerre qui enregistre toutes les informations requises concernant les prisonniers de guerre et les transmet, via Washington, au Comité international de la Croix-Rouge à Genève.

Les émissions radiophoniques des Nations Unies et les tracts lancés par nos avions sont les seuls moyens d'information efficaces qui permettent encore au peuple coréen de connaître les faits exacts. Nos avions ont lâché sur la Corée du Nord et sur les territoires occupés 2.230.000 tracts ou feuilles d'information, portant le total général à 27.230.000; nous émettons chaque jour deux heures et demie de programmes à destination de la Corée. Nous donnons priorité absolue aux messages qui peuvent sauver des vies humaines. En effet, nous prévenons chaque jour les civils d'avoir à s'éloigner d'objectifs militaires qui doivent être bombardés. Nous informons les soldats de la Corée du Nord du bon traitement que nous leur garantissons comme prisonniers de guerre, et nous les encourageons à déposer les armes et à abandonner la cause de l'agression. Malgré la tactique de terreur et d'intimidation à laquelle les communistes ont recours pour empêcher ces tracts et ces messages radiodiffusés d'être lus et entendus, ceux-ci se révèlent sans cesse plus efficaces parmi ceux auxquels les communistes refusent si impitoyablement d'accéder à la vérité.

Résumé:

Armée: Les forces armées des Nations Unies sont encore inférieures en nombre et ont donc été contraintes d'opérer quelques replis sur ordre. La zone de base des Nations Unies s'est trouvée réduite en conséquence. L'indécision et la mobilité qui avaient caractérisé les combats terrestres ont fait place, en général, à la stabilité. Les prisonniers de guerre sont traités par les Nations Unies conformément à la Convention de Genève.

Marine: Les forces navales des Nations Unies poursuivent avec un succès accru leurs importantes missions. Nous évitons rigoureusement, au cours des opérations

forced to insure no attacks against innocent civilians or needless destruction of the civilian economy of either the Republic of Korea or North Korea.

Air: United Nations air power is growing in strength and effectiveness particularly in the capabilities of the bombers. Co-ordination between ground and air units is improving the effectiveness of the air forces in close support of the ground units.

In conclusion, I am glad to report that during this period the cohesion displayed by the United Nations forces of this Command has proven the validity of the United Nations concept for peace.

My gravest concern is for a prompt build-up of the now outnumbered ground forces of this Command.

navales et aériennes, d'attaquer des civils innocents ou de détruire inutilement l'économie civile de la République de Corée ou de la Corée du Nord.

Aviation: La puissance et l'efficacité des forces aériennes des Nations Unies, notamment celles des bombardiers, s'accroissent. La coordination entre les forces terrestres et l'aviation permet d'accroître l'efficacité des missions de soutien effectuées par notre aviation.

En conclusion, je suis heureux de signaler que la cohésion dont ont fait preuve les forces des Nations Unies placées sous mon commandement au cours de la période considérée a montré la valeur du concept de paix des Nations Unies.

Les forces terrestres placées sous mon commandement, actuellement inférieures en nombre à celles de l'ennemi, doivent être renforcées; c'est là ma préoccupation essentielle.

DOCUMENT S/1760

Note dated 2 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of France to the United Nations in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 June (S/1501), 27 June (S/1511) and 7 July (S/1588) 1950

[Original text: French]
[5 September 1950]

The French delegation to the United Nations has the honour to transmit herewith a letter addressed by the Minister for Foreign Affairs to Mr. Trygve Lie informing him of the decision of the French Government to place an infantry battalion at the disposal of the Unified Command for the operations in Korea.

LETTER FROM THE FRENCH MINISTER FOR FOREIGN AFFAIRS TO THE SECRETARY-GENERAL

Paris, 20 August 1950

On 15 July 1950 you addressed an appeal to the French Government and you pointed out the desire expressed by the Unified Command for the operations in Korea to receive the support of ground forces placed at its disposal by the United Nations.

France, which has for many years worked on behalf of the organization of peace through collective security, has always upheld the idea that only an international armed force placed at the disposal of the United Nations can contribute effectively to permanent and collective defence against aggression. Hence the French Government has examined with the greatest care the appeal which you have addressed to it.

The French Government has already placed at the disposal of the United Nations a naval unit which has been in Korean waters several weeks and which was selected in accordance with the requests which had been expressed in regard to the services which might be expected from that type of vessel.

Note, en date du 2 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)

[Texte original en français]
[5 septembre 1950]

La délégation française aux Nations Unies a l'honneur de transmettre au Secrétaire général sous ce pli une lettre adressée par le Ministre des affaires étrangères à M. Trygve Lie pour lui faire connaître la décision du Gouvernement français de mettre un bataillon de marche à la disposition du Commandement unifié pour les opérations en Corée.

LETTRE ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE

Paris, le 20 août 1950

Le 15 juillet dernier, vous avez adressé un appel au Gouvernement français, et vous avez insisté sur le vœu qu'a exprimé le Commandement unifié pour les opérations en Corée, de recevoir l'appui de forces terrestres mises à sa disposition par les Nations Unies.

La France, qui depuis de longues années a agi en faveur de l'organisation de la paix par la sécurité collective, a toujours soutenu l'idée que seule une force armée internationale mise à disposition des Nations Unies peut contribuer de façon effective à une défense permanente et collective contre l'agression. C'est dire que le Gouvernement français a examiné avec le plus grand soin l'appel que vous lui avez adressé.

Le Gouvernement français a déjà mis à la disposition des Nations Unies une unité navale qui est depuis plusieurs semaines dans les eaux coréennes et qui a été choisie en fonction des demandes qui avaient été exprimées quant aux services qui pouvaient être attendus de ce type de bâtiment.

You are aware of the military obligations of which France alone is bearing the heavy burden, being engaged as it is in South East Asia in a hard and long struggle which takes up large forces and absorbs a considerable part of the armament effort which it has been able to undertake in the last five years in spite of its difficult task of material reconstruction and economic recovery.

Despite the extent of its obligations, the French Government, being desirous of associating itself to the extreme limit of its present means in the struggle against an aggression condemned by the Security Council of the United Nations, has decided to place a unit of French ground forces at the disposal of the Unified Command for the operations in Korea.

This unit will consist of an infantry battalion specially formed of well-trained elements. I shall not fail to inform you of the time at which it can be placed at the disposal of the Unified Command.

Twice ravaged by war in twenty five years, France is aware that the security of all peoples and the preservation of world peace demand that the decisions taken by the Security Council should triumph.

France hopes that the decision of which I have the honour to inform you will be an encouragement to the valiant soldiers who, for several weeks and in a struggle which has often been unequal, have defended the cause of right against that of might in international relations.

(Signed) R. SCHUMAN
Minister for Foreign Affairs of France

Vous connaissez les obligations militaires dont la France supporte seule la lourde charge, engagée qu'elle est en Asie du Sud-Est, dans une lutte dure et longue qui occupe des effectifs nombreux et absorbe une importante partie de l'effort d'armement qu'elle a pu réaliser depuis cinq ans en dépit de sa difficile tâche de reconstruction matérielle et de relèvement économique.

Malgré l'étendue de ses obligations, le Gouvernement français — en sa volonté de s'associer à l'extrême limite de ses moyens actuels à la lutte menée contre une agression condamnée par le Conseil de sécurité des Nations Unies — a décidé de mettre à la disposition du Commandement unifié pour les opérations de Corée une unité de forces terrestres françaises.

Cette unité sera constituée par un bataillon de marche spécialement formé d'éléments aguerris. Je ne manquerai pas de vous faire savoir à quel moment elle pourra être mise à la disposition du Commandement unifié.

Deux fois ravagée par la guerre en vingt-cinq ans, la France a conscience que la sécurité de tous les peuples et la préservation de la paix mondiale exigent que triomphent les décisions prises par le Conseil de sécurité.

Elle espère que la décision que j'ai l'honneur de vous faire connaître constituera un encouragement pour les vaillants soldats qui, depuis plusieurs semaines, dans une lutte souvent inégale, ont défendu la cause du droit contre celle de la force dans les relations internationales.

(Signé) R. SCHUMAN
Ministre des affaires étrangères de France

DOCUMENT S/1775

Telegram dated 7 September 1950 to the Secretary-General from the permanent representative of the Netherlands to the United Nations in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 June (S/1501), 27 June (S/1511) and 7 July (S/1588) 1950

[Original text: English]
[8 September 1950]

I have been instructed and have the honour to inform you as follows:

In response to the appeal of the United Nations the Netherlands Government offers, in addition to its naval assistance already given, an army contingent consisting of at least two and possibly three fully equipped infantry companies of the Royal Netherlands Armed Forces, together with the required staff for service with the United Nations ground forces in Korea. The units will be ready for departure to the front in the very near future. The transportation of the above Netherlands contingent will be taken care of by the Netherlands Government. In accordance with your

Télégramme, en date du 7 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)

[Texte original en anglais]
[8 septembre 1950]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter ce qui suit à votre connaissance:

En réponse à l'appel des Nations Unies, le Gouvernement des Pays-Bas offre, en plus de l'aide navale qu'il apporte déjà, un contingent militaire composé de deux au moins et peut-être de trois compagnies d'infanterie, entièrement équipées, des forces royales néerlandaises, avec tout le personnel nécessaire. Ce contingent servira dans les forces terrestres des Nations Unies en Corée. Les unités en question seront prêtes à partir pour le front dans un très proche avenir. Le Gouvernement des Pays-Bas assurera le transport de ce contingent. Suivant votre conseil, des dispositions détaillées

suggestion, the more detailed arrangements will be made through the Command established under the authority of the Security Council.

(Signed) D. VON BALLUSECK
Permanent Representative of the Netherlands
to the United Nations

seront prises d'un commun accord avec le Commandement créé sous l'autorité du Conseil de sécurité.

(Signé) D. VON BALLUSECK
Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/1776

Cablegram dated 10 September 1950 to the President of the Security Council and the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning the complaint of bombing by air forces of the Republic of China.

[Original text: English]
[11 September 1950]

On 31 August 1950 the United Nations Security Council adopted on its agenda the accusation of the Central People's Government of the People's Republic of China against the invasion, by the military airplanes of the United States aggression forces in Korea, of the territorial air of the People's Republic of China, which by strafing, killed and wounded Chinese people and damaged Chinese properties. The Central People's Government of the People's Republic of China, being the sole legal government representing the Chinese people, and at the same time, the initiator of the proposal and accuser in this case, has the right and necessity to send its delegation to attend and join the United Nations Security Council.

On behalf of the Central People's Government of the People's Republic of China, I hereby raise the demand before the United Nations Security Council that when the Security Council is proceeding with the above-mentioned item on the agenda, there must be the representative of the People's Republic of China present, stating his case and participating in the discussion. This is a question that should be settled first on procedure. Should the Security Council proceed with the above-mentioned item on the agenda without the attendance and participation in discussion of the representative of the People's Republic of China, all its resolutions adopted will be illegal, and therefore null and void.

(Signed) CHOU EN-lai
Minister for Foreign Affairs of the
Central People's Government of the
People's Republic of China

Télégramme, en date du 10 septembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, au sujet de la plainte pour bombardement aérien du territoire de la Chine

[Texte original en anglais]
[11 septembre 1950]

Le 31 août 1950, le Conseil de sécurité des Nations Unies a inscrit à son ordre du jour l'accusation formulée par le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine au sujet de l'invasion de l'espace aérien de la République populaire de Chine par des avions militaires des forces d'agression des Etats-Unis en Corée qui, par des tirs de mitrailleuse, ont tué et blessé des Chinois et endommagé des biens chinois. Le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine étant le seul gouvernement représentant légalement le peuple chinois et étant en même temps l'auteur de la proposition et le demandeur dans cette affaire, a le droit et l'obligation d'envoyer une délégation pour assister et participer aux réunions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Au nom du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, je saisis, par la présente, le Conseil de sécurité des Nations Unies de la demande formelle ci-après: le Conseil ne devra examiner le point en question de son ordre du jour qu'en présence du représentant de la République populaire de Chine qui exposera ses arguments et participera à la discussion. C'est une question qui doit être d'abord tranchée sur le plan de la procédure. Si le Conseil de sécurité examine le point précité de son ordre du jour sans la présence et la participation aux débats du représentant de la République populaire de Chine, toutes les résolutions qu'il adopterait seront illégales et, en conséquence, nulles et non avenues.

(Signé) CHOU EN-lai
Ministre des affaires étrangères
du Gouvernement central du peuple
de la République populaire de Chine

DOCUMENT S/1780

Cablegram dated 10 September 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Hashemite Kingdom of Jordan, concerning the Palestine question

[Original text: English]
[11 September 1950]

In the present contingency when the upholders of peace are closely co-operating towards the restitution

Télégramme, en date du 10 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hachimite de Jordanie, au sujet de la question de Palestine

[Texte original en anglais]
[11 septembre 1950]

Dans les circonstances actuelles, où les champions de la paix collaborent étroitement pour rétablir la sécurité

of security and stability in the Middle East, Jewish armed forces in a surprise action violated the northern frontiers of Jordan, penetrated therein and occupied Jordan territory abutting on the hydro-electric works (known as Rutenberg Concession) with the purpose of controlling the confluence of the two rivers Yarmuk and Jordan, and thereby threaten the security of the country, as well as its sources of national wealth.

The government of the Hashemite Kingdom of Jordan, by virtue of the natural right of self-defence and in exercise of its sovereign authority over its territory, ordered the reinforcement of its garrison in that area as soon as it was apprised of the incursion, with a view to meeting the aggression by force should it persist. In notifying the Security Council through you of the present complaint, the Jordan Government deeply regrets the resort by the Jewish side to forgery in the map of the General Armistice Agreement² in order to camouflage their aggression and mislead the United Nations observers to believe that their forces had not transgressed against Jordan territory at a time when the area into which those forces marched suddenly had never been under Jewish occupation, and at a time when there is no doubt of Jordan sovereignty over it, since it falls to the east of the River Jordan and within the Jordan Kingdom's international frontiers delineated ever since the initiation of the British Mandate over Palestine.

It is obvious therefore that Jordan territory was not and could not have been the subject of discussion at the time of the conclusion of the Rhodes Armistice, which Agreement was based solely on the position occupied by the forces of their opposing parties in Palestine territory. In notifying the Security Council of the present Jewish aggression, the Jordan Government requests that urgent steps be taken to redress it by instructing the Jewish side to withdraw to the line in Palestine territory originally occupied by the forces. The Jordan Government moreover desires to draw the attention of the United Nations to the fact that the arms which are being supplied to the Jews for the purpose of preserving the peace continue unfortunately to be employed by them for threatening that very peace in the Middle East and for persisting in aggression and armed forays against the Arabs and the security and integrity of their countries. This conduct harbours forcible acquisition and expansion as its aims, and is in violation of international law, the principles of morality and human rights. In the interests of peace and stability in the Middle East, such a development demands the engagement of all available international means to forestall its extension in order to obviate the causes of increasing anxiety throughout the Arab and Moslem world arising from the feeling of insecurity brought about by the militant Zionist expansionist ambitions.

(Signed) Mohammad SHURAIQI
Minister for Foreign Affairs of
the Hashemite Kingdom of the Jordan

² See Official Records of the Security Council, Fourth Year, Supplement No. 1.

et la stabilité dans le Moyen-Orient, des troupes israéliennes, agissant par surprise, ont violé les frontières septentrionales de la Jordanie, ont pénétré à l'intérieur du pays et ont occupé le territoire attenant aux usines hydroélectriques (connues sous le nom de concessions Rutenberg), dans l'intention de se rendre maîtres du confluent du Yarmouk et du Jourdain, et de menacer ainsi la sécurité du pays ainsi que les sources de sa richesse nationale.

Le Gouvernement du Royaume hachimite de Jordanie, en vertu de son droit naturel de légitime défense et dans l'exercice de son autorité souveraine sur son territoire, a, dès qu'il a été mis au courant de cette agression, ordonné le renforcement de sa garnison dans cette région en vue de s'opposer par la force à l'agression si cette intrusion ne cesse pas. En portant la présente plainte à la connaissance du Conseil de sécurité par votre intermédiaire, le Gouvernement de la Jordanie regrette profondément que les Israéliens aient eu recours à la falsification de la carte de l'Accord d'armistice général² pour camoufler leur agression et tromper les observateurs des Nations Unies en leur faisant croire que leurs troupes n'avaient nullement transgressé le territoire de la Jordanie, alors que la région que ces forces ont soudainement envahie ne s'est jamais trouvée sous occupation israélienne et alors que la souveraineté de la Jordanie sur cette région ne peut être mise en doute, puisqu'elle se trouve à l'est du Jourdain et à l'intérieur des frontières internationales du Royaume de Jordanie tracées depuis le début du Mandat britannique sur la Palestine.

Il est donc évident que le territoire de la Jordanie n'a pas fait et ne peut pas avoir fait l'objet de discussions au moment de la conclusion de l'armistice de Rhodes, accord fondé uniquement sur les positions occupées par les troupes des parties adverses en territoire palestinien. En portant à la connaissance du Conseil de sécurité la présente agression des Israéliens, le Gouvernement de la Jordanie demande que l'on prenne d'urgence des mesures pour y remédier en prescrivant aux Israéliens de se retirer sur la ligne, en territoire palestinien, que ces troupes occupaient primitivement. Le Gouvernement jordanien désire en outre attirer l'attention des Nations Unies sur le fait que les armes fournies aux Israéliens pour le maintien de la paix continuent malheureusement à leur servir à menacer cette même paix dans le Moyen-Orient et à poursuivre leurs agressions et leurs incursions armées contre les Arabes et la sécurité et l'intégrité des pays arabes. Cette conduite a pour but l'acquisition et l'expansion par la force et constitue une violation du droit international, des principes de la moralité, et des droits de l'homme. Dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans le Moyen-Orient, une telle situation exige que l'on use de tous les moyens internationaux disponibles pour s'opposer à son extension et faire ainsi disparaître les motifs de l'inquiétude croissante que crée, dans tout le monde musulman et arabe, le sentiment d'insécurité provoqué par les ambitions expansionnistes militantes des sionistes.

(Signé) Mohammad CHOURAIQI
Ministre des affaires étrangères
du Royaume hachimite de Jordanie

² Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément No 1.

DOCUMENT S/1783

Cablegram dated 8 September 1950 to the Secretary-General from the Secretary of Foreign Affairs of the Philippines, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 June (S/1501), 27 June (S/1511) and 7 July (S/1588) 1950

[Original text: English]
[12 September 1950]

I have the honour to transmit to you the offer of the Philippines Red Cross to send 500 units of fresh blood to the United Nations forces in Korea, and would appreciate being informed of the time and place of delivery.

(Signed) Carlos P. RÓMULO
Secretary of Foreign Affairs
of the Philippines

Télégramme, en date du 8 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Philippines, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)

[Texte original en anglais]
[12 septembre 1950]

J'ai l'honneur de vous transmettre l'offre de la Croix-Rouge des Philippines d'envoyer 500 unités de sang frais aux forces des Nations Unies en Corée, et je vous serais très obligé de bien vouloir m'informer de la date et du lieu où doit se faire la livraison.

(Signé) Carlos P. RÓMULO
Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères
des Philippines

DOCUMENT S/1787

Letter dated 8 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Belgium to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 June (S/1501), 27 June (S/1511) and 7 July (S/1588) 1950

[Original text: French]
[13 September 1950]

As you recently requested, I have the honour to confirm my telephone conversations of 26 and 28 August 1950 informing you that the Belgian Government has decided to constitute a corps of about 1,000 men, to be placed at the disposal of the Unified Command, in pursuance of the Security Council resolutions of 25 and 27 June 1950 [S/1501, S/1511].

This contribution in the form of combat units is additional to the contribution my Government is already making by assisting the air transport between the United States and the theatre of operations.

(Signed) F. VAN LANGENHOVE
Permanent Representative of Belgium
to the United Nations

Lettre, en date du 8 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)

[Texte original en français]
[13 septembre 1950]

Suivant le désir que vous m'avez récemment exprimé, j'ai l'honneur de vous confirmer mes communications téléphoniques des 26 et 28 août 1950 portant à votre connaissance que le Gouvernement belge a décidé la constitution d'un corps de troupes d'environ mille hommes, destiné à être mis à la disposition du Commandement unifié, comme suite aux résolutions du Conseil de sécurité des 25 et 27 juin 1950 [S/1501 et S/1511].

Cette contribution sous forme d'unités combattantes s'ajoute à celle que mon gouvernement fournit déjà en prêtant son concours aux transports aériens entre les Etats-Unis et le théâtre des opérations.

(Signé) F. VAN LANGENHOVE
Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/1790

Letter dated 15 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Egypt to the United Nations, requesting the inclusion of an additional item in the agenda

[Original text: English]
[15 September 1950]

I have the honour to request the inclusion of the following item in the agenda of the forthcoming meeting of the Security Council:

Lettre, en date du 15 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies pour demander l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour

[Texte original en anglais]
[15 septembre 1950]

J'ai l'honneur de demander l'inscription de la question suivante à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de sécurité:

"The expulsion by Israel of thousands of Palestinian Arabs into Egyptian territory, and the violation by Israel of the Egyptian-Israel General Armistice Agreement".

(Signed) M. FAWZI
Permanent Representative of Egypt
to the United Nations

**DOCUMENT S/1791 (incorporating S/1791/
Add.1)**

Letter dated 15 September 1950 to the President of the Security Council from the United Nations Representative for India and Pakistan, transmitting his report

[Original text: English]
[15 September 1950]

I address this letter to you as President of the Security Council and with it I hand to you in that capacity a report to the Security Council of the manner in which I have attempted to carry out the duties committed to me by the resolution adopted by the Council on 14 March 1950 [S/1469].

The presentation of this report is the final step in discharge of my functions under the resolution and I beg to request a formal termination by the Security Council of my position as United Nations Representative for India and Pakistan.

(Signed) Owen DIXON
United Nations Representative
for India and Pakistan

**REPORT TO THE SECURITY COUNCIL OF SIR OWEN
DIXON, UNITED NATIONS REPRESENTATIVE FOR
INDIA AND PAKISTAN**

1. I have the honour to submit to the Security Council the following report of my attempt to carry out the duties committed to me by the resolution of the Security Council of 14 March 1950 [S/1469].

2. By that resolution the Security Council called upon the Governments of India and Pakistan to make immediate arrangements to prepare and execute within a period of five months from that date a programme of demilitarization on the basis of certain principles or of some agreed modification of those principles. The Security Council by the same resolution decided to appoint a United Nations Representative for certain purposes, which included assisting in the preparation of the programme of demilitarization, placing before the Governments or the Security Council any suggestions which in his opinion would be likely to contribute to the expeditious and enduring solution of the dispute between the two Governments about the State of Jammu and Kashmir, exercising the powers that belonged to the United Nations Commission for India and Pakistan and reporting to the Security Council.

"Expulsion en territoire égyptien, par Israël, de milliers d'Arabes palestiniens, et violation par Israël de la Convention générale d'armistice conclue entre l'Égypte et Israël."

(Signé) M. FAWZI
Représentant de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies

**DOCUMENT S/1791 (incorporant S/1791/
Add.1)**

Lettre, en date du 15 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan, pour lui communiquer son rapport

[Texte original en anglais]
[15 septembre 1950]

C'est en votre qualité de Président du Conseil de sécurité que je vous adresse cette lettre, à laquelle je joins le rapport que j'ai rédigé, à l'intention du Conseil de sécurité, sur la manière dont j'ai tenté de remplir la mission que m'avait confiée la résolution adoptée le 14 mars 1950 par le Conseil [S/1469].

La remise de ce rapport est le dernier acte que j'ai accompli pour m'acquitter des fonctions que j'ai reçues en vertu de cette résolution, et je prie le Conseil de bien vouloir mettre officiellement fin à mon rôle de représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan.

(Signé) Owen DIXON
Représentant des Nations Unies
auprès de l'Inde et du Pakistan

**RAPPORT AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE SIR OWEN
DIXON, REPRÉSENTANT DES NATIONS UNIES AUPRÈS
DE L'INDE ET DU PAKISTAN**

1. J'ai l'honneur de présenter au Conseil de sécurité, sur les efforts que j'ai tentés pour remplir la mission que m'avait confiée la résolution adoptée par lui le 14 mars 1950 [S/1469], le rapport suivant:

2. Par cette résolution, le Conseil de sécurité invitait le Gouvernement de l'Inde et celui du Pakistan à prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour préparer et exécuter, dans un délai de cinq mois à compter de la date de cette résolution, un programme de démilitarisation qui s'inspirerait, soit de certains principes que le Conseil rappelait, soit des modifications apportées à ces principes par accord mutuel. Le Conseil de sécurité décidait, par la même résolution, de nommer un représentant des Nations Unies qui aurait qualité pour exercer certaines fonctions et qui serait, notamment, chargé d'aider à préparer le programme de démilitarisation, de soumettre aux gouvernements intéressés ou au Conseil de sécurité toute proposition qui lui semblerait de nature à contribuer au règlement rapide et durable du différend surgi entre les deux gouvernements au sujet de l'Etat de Jammu et Cachemire, d'exercer tous les pouvoirs et attributions dévolus à la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, et de faire rapport au Conseil de sécurité.

3. The choice of the Security Council fell upon me and on 13 April I received news in Sydney of my appointment as United Nations Representative. I at once took steps to discharge myself of my then current responsibilities in Australia and on 26 April I left Sydney for Lake Success. I left New York on 21 May 1950 for New Delhi via London, having spent the interval from my arrival on 28 April in obtaining as much information as I could about the nature of the problem with which I was to deal, in making necessary administrative arrangements and in dealing with the appointment of a staff.

4. I went first to New Delhi rather than to Karachi, because the Prime Minister of India was about to leave for Indonesia and wished to see me before his departure. The Prime Minister of Pakistan was at that time in the United States. I arrived in New Delhi on 27 May 1950. By that time over ten weeks of the five months mentioned in the paragraph 1 of the Security Council's resolution had elapsed, but so far as I am aware no steps in pursuance of the paragraph had been taken by the two Governments. I spent some days learning from the Prime Minister of India and from members and officers of his administration the nature of India's contentions and its standpoint generally concerning the Kashmir dispute.

5. On 1 June I went to Karachi and there I obtained from Sir Mohammad Zafrullah Khan and members and officers of the Pakistan Government the corresponding kind of information about Pakistan's position.

6. I left Karachi for Srinagar in the Kashmir Valley on 7 June. I remained in Jammu and Kashmir with my base at Srinagar from that date until 12 July. My purpose in going to Kashmir was to obtain a knowledge of the country, the people, the topographical features, the cease-fire line, the general disposition of the armed forces on either side of the cease-fire line and the other conditions and circumstances existing in the State which would or might assist me in understanding the dispute and the possible means of resolving it. I moved about a good deal and, amongst other places, I visited Bandipura, Sonamarg and Baltal, Poonch and the adjacent area, Rawaakot, the road from Rawalpindi through to Srinagar along the Jhelum Valley, which I traversed several times, and places and posts along that route, Skardu and Gilgit, Jammu and adjacent posts and Leh.³

7. While I was in Srinagar I had more than one interview with Sheikh Abdullah, the Prime Minister of the State.

8. After I had completed my journeys, inspections and enquiries I remained at Srinagar and occupied myself in the consideration and preparation of plans. I would not have remained in Srinagar so long had it not been for the continued absence from the sub-continent of both Prime Ministers. I had formed the

3. Le Conseil de sécurité m'a désigné pour remplir ces fonctions, et, le 13 avril, à Sydney, j'ai appris que j'étais nommé représentant des Nations Unies. J'ai immédiatement pris les mesures nécessaires pour me dégager des responsabilités que j'avais à l'époque en Australie, et, le 26 avril, j'ai quitté Sydney pour Lake Success. Le 21 mai 1950, je suis parti de New-York pour New-Delhi, via Londres, après m'être consacré depuis le 28 avril, date de mon arrivée, à réunir le plus possible de renseignements sur la nature du problème que j'avais à traiter, à mettre au point les dispositions administratives nécessaires et à me constituer un personnel.

4. J'ai choisi de me rendre d'abord à New-Delhi plutôt qu'à Karachi, parce que le Premier Ministre de l'Inde était sur le point de partir pour l'Indonésie et désirait me voir avant son départ. Le Premier Ministre du Pakistan se trouvait à ce moment aux Etats-Unis. Je suis arrivé à New-Delhi le 27 mai 1950. A cette date, plus de dix semaines s'étaient déjà écoulées sur les cinq mois mentionnés au paragraphe premier de la résolution du Conseil de sécurité, mais, pour autant que je sache, les deux gouvernements n'avaient encore pris aucune mesure en application de ce paragraphe. Pendant quelques jours, le Premier Ministre de l'Inde ainsi que des membres et des fonctionnaires de son gouvernement m'ont mis au courant du caractère des revendications de l'Inde et, d'une manière générale, de la position de ce pays à l'égard du conflit de Cachemire.

5. Le 1er juin, je me suis rendu à Karachi, où j'ai recueilli auprès de Sir Mohammad Zafrulla Khan ainsi que des membres et des fonctionnaires du Gouvernement du Pakistan des renseignements de même nature sur la position du Pakistan.

6. J'ai quitté Karachi pour Srinagar, dans la vallée de Cachemire, le 7 juin. A dater de ce jour et jusqu'au 12 juillet, j'ai séjourné dans l'Etat de Jammu et Cachemire, mon point d'attache étant Srinagar. Mon voyage au Cachemire avait pour but de réunir des renseignements sur le pays, sur sa population, sur sa topographie, sur la ligne de suspension d'armes, sur la disposition générale des forces armées de chaque côté de cette ligne, ainsi que sur tout autre élément de la situation de l'Etat qui m'aiderait ou pourrait m'aider à comprendre le différend et à trouver éventuellement les moyens de le résoudre. Je me suis beaucoup déplacé, visitant notamment Bandipoura, Sonamarg et Baltal, Panch et la région avoisinante, Rawalakot, la route de Rawalpindi à Srinagar par la vallée de la Djhelam, que j'ai empruntée plusieurs fois, ainsi que des localités et des postes le long de cette route, Skardo et Gilgit, Jammu et les postes voisins, ainsi que Leh³.

7. Pendant mon séjour à Srinagar, j'ai eu plusieurs entretiens avec le cheik Abdullah, Premier Ministre de l'Etat.

8. Après avoir terminé mes voyages, inspections et enquêtes, je suis resté à Srinagar, et je me suis attaché à envisager les plans et à les mettre sur pied. Je ne serais pas resté aussi longtemps à Srinagar si les deux Premiers Ministres n'avaient pas été continuellement absents de la péninsule. J'étais, en effet, persuadé que

³ See map, annex II, p. 52.

³ Voir la carte, annexe II, p. 52.

opinion that my best course was to deal with the Prime Ministers and if possible bring them together at a meeting with me at which a sustained effort might be made to effect a settlement.

9. The situation as I found it presented strange features. The parties had agreed that the fate of the State as a whole should be settled by a general plebiscite, but over a considerable period of time they had failed to agree on any of the preliminary measures which it was clearly necessary to take before it was possible to set up an organization to take a plebiscite. From 20 October 1947 to 1 January 1949 the State of Jammu and Kashmir had been the scene of continual fighting and some very serious and difficult military operations had been conducted there. But the fighting had been confined to the State. On 1 January 1949 there was a cease-fire ordered upon the respective fronts and in July India and Pakistan agreed upon the position on the ground of the line which was to separate the territories they had respectively. On the Indian side of this cease-fire line the forces occupying the territory consisted of troops of the regular Indian Army, State troops and State militia. On the Pakistan side the forces were composed of troops of the regular Pakistan Army, *Azad* Kashmir forces and Northern Scouts. The cease-fire line itself was held in strength and thus two considerable armies stood opposed to one another.

10. The United Nations had established a corps of officers provided by various countries to act as observers and assist in maintaining the cease-fire along the line and to secure compliance by the parties with the terms of the armistice. Incidents in which the troops on one side fired on troops on the other or upon a civilian or civilians occurred frequently at some point or another on the line, but the incidents nearly all proved of small importance relatively and none threatened a general outbreak of hostilities.

11. The territory on the Pakistan side of the cease-fire line seemed to be administered through an *Azad* Kashmir "Government" on the west but in the north through political agents directly responsible to the Pakistan Government.

12. On the Indian side of the cease-fire line the administration of the State was in the hands of Sheikh Abdullah and his colleagues, subject however to the federal powers of India over such matters as defence and external affairs, obtained under the instrument of accession to India. (See paragraph 370 of the Constitution of India.) These powers, however, were extensive enough for the purpose of any matter which could arise in relation to the Kashmir dispute or its settlement.

13. It was obvious to me that in my attempt to settle the dispute I must be governed by the course that had been taken by the Security Council and the United Nations Commission for India and Pakistan and agreed upon by the parties. It might be true that the chances of such a course proving successful were

la meilleure voie à suivre pour moi était de traiter directement avec les Premiers Ministres et, si possible, de les réunir pour nous efforcer en commun d'aboutir à une solution.

9. La situation dans laquelle je me trouvais était assez étrange. Les parties au différend s'accordaient à penser qu'il fallait régler par un plébiscite général le sort de l'Etat dans son ensemble, mais, pendant fort longtemps, elles n'avaient pu s'entendre sur aucune des mesures préalables que, de toute évidence, il importait de prendre pour organiser un tel plébiscite. Du 20 octobre 1947 au 1er janvier 1949, l'Etat de Jammu et Cachemire avait été le théâtre de combats continuels, et des opérations militaires extrêmement graves et difficiles s'y étaient déroulées. Toutefois, les hostilités n'avaient eu lieu que sur le territoire même de l'Etat. Le 1er janvier 1949, un cessez-le-feu avait été ordonné sur les fronts respectifs et, au mois de juillet, l'Inde et le Pakistan s'étaient mis d'accord sur le tracé de la ligne de démarcation entre leurs territoires respectifs. Du côté indien de cette ligne de démarcation, les forces qui occupaient le territoire comprenaient des effectifs de l'armée régulière de l'Inde, de l'armée de l'Etat et de la milice de l'Etat. Du côté pakistanais, les forces se composaient d'effectifs de l'armée régulière du Pakistan, des forces du Cachemire *Azad* et des Eclaireurs du Nord. La ligne de démarcation elle-même était tenue par d'importants contingents, de sorte que deux importantes armées se trouvaient en présence.

10. L'Organisation des Nations Unies avait créé un corps d'observateurs, constitué d'officiers venus de divers pays, qui devait aider au maintien de l'ordre de cessez le feu le long de la ligne de démarcation et s'assurer que les parties respectaient les conditions de l'armistice. Des incidents se produisaient fréquemment çà et là, le long de la ligne, au cours desquels les troupes d'un camp tiraient sur les troupes de l'autre ou sur un civil ou un groupe de civils; ces incidents n'ont cependant revêtu, presque tous, qu'une importance secondaire, et aucun d'entre eux n'a été de nature à faire craindre une conflagration générale.

11. Le territoire situé du côté pakistanais de la ligne de démarcation paraissait être administré, à l'ouest, par un "Gouvernement" du Cachemire *Azad*, mais, au nord, par des agents politiques directement responsables envers le Gouvernement du Pakistan.

12. Du côté indien de la ligne de démarcation, l'administration de l'Etat était aux mains du cheik Abdullah et de ses collègues, les autorités fédérales de l'Inde gardant toutefois, au titre de l'instrument d'accession à l'Inde, la direction de certaines affaires, par exemple les questions de défense et de relations extérieures (voir le paragraphe 370 de la Constitution de l'Inde). Les pouvoirs des autorités fédérales étaient d'ailleurs assez larges pour leur permettre de traiter de tout problème relatif au différend du Cachemire ou à son règlement.

13. Il ne faisait aucun doute pour moi que mes efforts pour régler le différend devaient s'inspirer des décisions prises antérieurement par le Conseil de sécurité et par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et pour le Pakistan, décisions qui avaient rencontré l'assentiment des deux parties. Certes, les chances

much reduced by the failure of the parties over so long a period of time, notwithstanding the assistance of the Commission, to agree upon any practical measures in pursuance of that course for the solution of the problem. But the terms of the agreed resolution of 5 January 1949⁴ were specific in appointing a free and impartial plebiscite as the means by which the question of the accession of the State of Jammu and Kashmir to India or Pakistan would be decided. What was wanting was agreement upon the matters, including demilitarization, which were preliminary to even the commencement of the necessary arrangements for the taking of a poll of the inhabitants.

14. Primarily my duty, as I conceived it, was to attempt to bring about an agreement upon measures by the execution of which it would be made possible for the Plebiscite Administrator to begin his work of organizing an over-all plebiscite. Only if and when I was satisfied that no such agreement could be brought about and that all real chance of it had ended, ought I to turn to some form of settlement other than a plebiscite of the whole State. At the earliest stage possible I informed each of the parties that this was the position I adopted.

15. In examining the history of past attempts to effect a settlement of the dispute and in listening to India's explanation of its case and of the stand it took, I formed the opinion that if I was to succeed in bringing about an agreement upon the matters preliminary to an over-all plebiscite it would be necessary to meet certain objections which it would make. There was first the allegation, so often repeated by India, that Pakistan was an aggressor who had no *locus standi* and whose troops had no title to be within the State. There was the position taken by India that during the period of preparation for and the taking of the plebiscite the territory to the west of the cease-fire line should not be under the immediate governmental authority and direction of Pakistan or be administered by the Azad Kashmir "Government". There was the claim made by India that there must be no impairment of or prejudice to the recognition of the sovereignty of the State of Jammu and Kashmir over the northern areas, i.e., the areas to the north of the cease-fire line when it turns to run east. There was the assertion that if there was a very great reduction of troops on India's side of the cease-fire line, there would be danger of further incursions from the other side of the line. These were objections the application and consequences of which might be developed in detail, but it is enough for me to state briefly their nature.

16. In preparing my plans to lay before the Prime Ministers I endeavoured to meet these various positions. But I was very much alive both to the necessity and the difficulty of securing the freedom and fairness of the plebiscite. The plans I had in mind for the

de succès d'une telle action étaient diminuées du fait que les parties n'avaient pu, pendant si longtemps, et malgré l'aide de la Commission, s'entendre sur aucune mesure pratique pour résoudre le problème dans le cadre de ces décisions. Mais la résolution adoptée le 5 janvier 1949⁴ déclarait expressément que la question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan se déciderait au moyen d'un plébiscite libre et impartial. Il restait cependant à réaliser l'accord sur diverses questions préalables, notamment celle de la démilitarisation, avant même que de commencer à prendre les dispositions nécessaires pour connaître l'avis de la population.

14. A mon avis, ma tâche essentielle était de m'efforcer de réaliser un accord sur les mesures dont l'exécution permettrait à l'Administrateur du plébiscite d'entreprendre l'organisation d'un plébiscite général. Ce n'est qu'après m'être convaincu qu'il était impossible de réaliser un tel accord et qu'il n'existait plus aucune chance réelle d'y parvenir, que je pourrais envisager de régler la question autrement que par un plébiscite organisé dans l'Etat tout entier. Aussitôt que cela fut possible, j'informai chacune des parties que tel était le point de vue que j'avais adopté.

15. Après avoir étudié les efforts antérieurement tentés pour régler le différend et entendu les explications données par l'Inde sur sa cause et sur la thèse qu'elle défendait, j'en vins à conclure que, pour parvenir à réaliser un accord sur les questions qu'il importait de régler avant de procéder à un plébiscite général, il serait nécessaire de répondre à certaines objections que l'Inde présenterait. La première de ces objections était l'allégation, si souvent répétée par l'Inde, que le Pakistan avait commis une agression sans pouvoir invoquer la moindre raison valable d'intervenir et que ses troupes n'avaient pas le droit de se trouver à l'intérieur de l'Etat. L'Inde déclarait en outre que, pendant la période de préparation du plébiscite, et la période où ce plébiscite serait effectué, le territoire situé à l'ouest de la ligne de suspension d'armes ne devait pas se trouver sous l'autorité ou l'administration directe du Gouvernement du Pakistan, ni être administré par le "Gouvernement" de l'Azad Cachemire. L'Inde soutenait également qu'il importait de ne rien faire qui puisse infirmer ou affaiblir la reconnaissance de la souveraineté de l'Etat de Jammu et Cachemire sur les régions du Nord, c'est-à-dire sur les régions se trouvant au nord de la ligne du cessez-le-feu à l'endroit où cette ligne prend la direction de l'est. Elle faisait valoir en outre que, si l'on réduisait dans une mesure considérable l'effectif des troupes se trouvant du côté indien de la ligne du cessez-le-feu, on risquerait de voir l'autre partie franchir cette ligne et se livrer à de nouvelles incursions. Telles étaient les objections de l'Inde; on pourrait les développer en détail, mais il me suffit d'en indiquer brièvement la nature.

16. En préparant les plans que je devais soumettre aux Premiers Ministres, je m'efforçai de répondre à ces divers arguments. Toutefois, je demeurais vivement conscient tant de la nécessité que de la difficulté d'assurer l'entière liberté et l'impartialité du plébiscite.

⁴ See Official Records of the Security Council, Fourth Year, Supplement for January 1949, p. 23.

⁴ Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément de janvier 1949, p. 23.

Pakistan side of the cease-fire line would, I thought, remove any difficulty there. But I felt much concern about the Indian side of the cease-fire line. If bodies of troops belonging to one side remained in populous areas, if all the powers of Sheikh Abdullah's Administration, which had the deepest possible interest in the result of the poll, remained exercisable, if the State militia went about under arms and the State police were left to exert whatever influence arises from their position in such a community, it appeared to me that there were the gravest dangers to a free expression of the will of the inhabitants, and almost a certainty that if the result was adverse to Pakistan it would challenge the plebiscite as neither free nor fair. I therefore worked up more than one plan or set of plans to deal with this situation. In doing so I saw that this was a question in which the Security Council itself was directly interested. For the plebiscite was to be conducted under its authority and it would not be right for me as the United Nations Representative to put forward or consent to conditions of settlement which would expose a plebiscite taken by the United Nations to reasonable suspicion, on the ground that because of intimidation or the apprehensions of the voters or for other reasons, it was not free and fair.

17. The Prime Minister of India returned to New Delhi on 24 June 1950 and the Prime Minister of Pakistan returned to Karachi on 13 July 1950. They both agreed to meet me in New Delhi on Thursday, 20 July for the purpose of attempting together to settle the Kashmir question.

18. The meeting began at 4 o'clock in the afternoon of the day arranged and continued from day to day until Monday, 24 July, when by common consent it was brought to an end. At the opening of the meeting I informed the two Prime Ministers that as far as I was concerned they could talk with the utmost freedom because, subject to one qualification, what they said need not be disclosed. That qualification was that, if my mission failed, I must report to the Security Council the nature of the proposals made and rejected, and if, on the other hand, agreement was reached, the agreement would of course be reported. I stated at the outset that I proposed to pursue the question of the measures necessary to make it possible to hold a plebiscite to determine the destination of the State of Jammu and Kashmir as a whole, the first measure being of course the demilitarization of the area.

19. I found that neither country had any affirmative plans or proposals which its Prime Minister wished to put forward. I therefore proceeded to describe the course which I would propose to them.

20. The first matter which I raised was the necessity, in the event of agreement, of insuring that

Les plans que j'envisageais en ce qui concerne la région se trouvant du côté pakistanaï de la ligne du cessez-le-feu devaient résoudre, à mon avis, toutes les difficultés qui se présenteraient de ce côté. Toutefois, j'éprouvais de vives inquiétudes en ce qui concerne le côté indien de la ligne. Il me semblait que, si certaines unités des troupes appartenant à l'une des parties demeuraient dans les régions fortement peuplées, si l'administration du cheik Abdullah, pour lequel les résultats du vote présentaient le plus grand intérêt, continuait d'exercer tous ses pouvoirs, si la milice de l'Etat restait armée et si on laissait à la police de l'Etat la possibilité d'exercer toute l'influence qu'elle tenait de ses fonctions mêmes dans une communauté de cette nature, la libre expression de la volonté des habitants se trouverait gravement menacée, et il était presque certain que, si les résultats du vote étaient défavorables au Pakistan, celui-ci contesterait le plébiscite en déclarant qu'il n'avait été ni libre ni impartial. J'élaborai donc plusieurs plans ou séries de plans pour faire face à cette situation. Au cours de mes travaux, je me rendis compte qu'il s'agissait d'une question intéressant directement le Conseil de sécurité lui-même. En effet, le plébiscite devait être effectué sous l'autorité du Conseil et, en ma qualité de représentant des Nations Unies, je ne devais ni proposer ni accepter de conditions de règlement susceptibles de laisser supposer avec une apparence de raison qu'un plébiscite organisé sous les auspices des Nations Unies ne serait ni libre ni impartial, du fait des appréhensions qu'auraient éprouvées les votants ou des mesures d'intimidation dont ils auraient fait l'objet ou pour d'autres raisons encore.

17. Le Premier Ministre de l'Inde revint à New-Delhi le 24 juin 1950, et le Premier Ministre du Pakistan revint à Karachi le 13 juillet 1950. Ils acceptèrent tous deux de me rencontrer à New-Delhi, le mardi 20 juillet, pour tenter de régler d'un commun accord le problème du Cachemire.

18. La conférence commença le jour prévu, à 16 heures, et se poursuivit chaque jour jusqu'au lundi 24 juillet, date à laquelle elle prit fin, d'un commun accord. Au début de nos conversations, j'informai les deux Premiers Ministres que, en ce qui me concernait, j'estimais qu'il leur était loisible de s'exprimer avec la plus grande liberté, car, sous une seule réserve, il ne serait pas nécessaire de rendre publiques leurs déclarations. Cette réserve était la suivante: si ma mission n'était pas couronnée de succès, je devrais faire connaître au Conseil de sécurité la nature des propositions avancées et rejetées, et, d'autre part, si l'on aboutissait à un accord, je devrais évidemment en transmettre la teneur au Conseil. Dès le début, je déclarai que je me proposais d'aborder la question des mesures qu'il convenait d'arrêter pour rendre possible l'organisation d'un plébiscite qui déciderait du destin de l'Etat de Jammu et de Cachemire dans son ensemble, la première de ces mesures étant évidemment la démilitarisation de la région.

19. Il m'apparut qu'aucun des deux pays n'avait élaboré de plans positifs ni chargé son Premier Ministre de présenter des propositions concrètes. J'entrepris alors d'exposer la solution que je leur suggérerais.

20. J'indiquai tout d'abord que, qu'en cas d'accord, il importait de faire en sorte que chacune des parties

each party felt full confidence that whatever steps a settlement might make incumbent on the other party would, in fact, be taken, more particularly in the withdrawal of troops and the reduction of military strength, and I suggested that, independently of other reasons for confidence which I emphasized, this could be secured by avoiding indefinite undertakings and by stipulating that no cause for refusal or failure to do what the party undertook to do should suffice unless an appropriate authority of the United Nations so certified. To this there appeared to be no specific objection.

21. Upon a number of occasions in the course of the period beginning with the reference on 1 January 1948 of the Kashmir dispute to the Security Council, India had advanced not only the contention to which I have already referred that Pakistan was an aggressor, but the further contention that this should be declared. The Prime Minister of India, at an early stage of the meeting made the same contention and he referred to it repeatedly during the conference. I took up the positions, first that the Security Council had not made such a declaration; secondly that I had neither been commissioned to make nor had I made any judicial investigation of the issue; but thirdly that, without going into the causes or reasons why it happened, which presumably formed part of the history of the sub-continent, I was prepared to adopt the view that when the frontier of the State of Jammu and Kashmir was crossed, on 1 believe 20 October 1947, by hostile elements, it was contrary to international law, and that when, in May 1948, as I believe, units of the regular Pakistan forces moved into the territory of the State, that too was inconsistent with international law.

22. I therefore proposed that the first step in demilitarization should consist in the withdrawal of the Pakistan regular forces commencing on a named day. After a significant number of days from the named day, then other operations on each side of the cease-fire line should take place and as far as practicable, concurrently. What number of days should be fixed as significant was a matter of detail for them to settle.

23. The Prime Minister of Pakistan expressed strongly his dissent from the third of the three positions I took up, that is to say the third of the positions stated above. But he expressed his readiness to accept, in compliance with my request, the proposition that as a first step in demilitarization the withdrawal of the regular forces of the Pakistan Army should begin on a specified day and that a significant number of days should elapse before the commencement of any operation involving forces on the Indian side of the cease-fire line.

24. The purpose of this report in dealing with the meeting is to state what proposals were made and the extent to which they were rejected. For that purpose it is not necessary to adhere to the order followed in

fût entièrement convaincue que l'autre partie prendrait effectivement toutes les mesures dont l'exécution lui serait imposée aux termes d'un règlement, particulièrement en ce qui concerne le retrait de troupes et la réduction de la force militaire; je fis observer que, indépendamment d'autres motifs de confiance, que d'ailleurs je soulignai, on pouvait créer une atmosphère favorable en évitant de prendre des engagements vagues, et en stipulant qu'on ne saurait admettre qu'une des parties refuse de tenir les engagements pris ou manque auxdits engagements pour une raison quelconque, à moins qu'une autorité appropriée des Nations Unies ne certifie la validité de ladite raison. Cette proposition ne sembla pas rencontrer d'objection particulière.

21. Au cours de la période commençant à la date où le différend du Cachemire fut pour la première fois soumis au Conseil de sécurité, le 1er janvier 1948, non seulement l'Inde fit valoir à plusieurs reprises l'argument que j'ai déjà rappelé — à savoir que le Pakistan était l'agresseur — mais elle demanda en outre qu'il fût reconnu comme tel. Au début de nos conversations, le Premier Ministre de l'Inde présenta la même demande, sur laquelle il revint fréquemment au cours de la conférence. Ma position fut la suivante: en premier lieu, le Conseil de sécurité n'avait pas fait de déclaration dans ce sens; deuxièmement, je n'avais pas reçu d'instructions pour étudier cette question du point de vue juridique, et je n'avais pas procédé à une telle étude; toutefois, j'indiquai que, sans chercher à discerner les causes ou les raisons des événements intervenus, lesquelles formaient sans doute une partie de l'histoire de la péninsule, j'étais prêt à estimer que le passage de la frontière de l'Etat de Jammu et de Cachemire par des éléments hostiles, le 20 octobre 1947, si je pouvais me fier à ma mémoire, était contraire au droit international, et que l'invasion du territoire de l'Etat par les unités de l'armée régulière du Pakistan, effectuée à ma connaissance en mai 1948, était, elle aussi, contraire au droit international.

22. Je proposai donc, comme première mesure de démilitarisation, de retirer les forces régulières du Pakistan, cette opération devant commencer à un jour fixé. Après une période appropriée, s'étendant sur un nombre de jours déterminé, à compter de cette date, d'autres mesures devraient être appliquées de part et d'autre de la ligne de suspension d'armes, et, dans la mesure du possible, simultanément. Il appartenait aux deux parties de fixer la durée de la période qu'elles estimeraient appropriées.

23. Le Premier Ministre du Pakistan s'opposa vivement à la troisième des trois considérations que j'avais formulées, c'est-à-dire à la troisième des trois considérations énoncées ci-dessus. Toutefois, sur ma demande, il se déclara prêt à accepter la proposition tendant à faire du retrait des forces régulières du Pakistan la première mesure de démilitarisation, ce retrait devant commencer à un jour fixé et une certaine période de temps devant s'écouler avant l'application des mesures concernant les forces armées qui se trouvaient du côté indien de la ligne du cessez-le-feu.

24. Par le compte rendu qu'il donne de la conférence, le présent rapport vise à indiquer quelles propositions ont été faites et dans quelle mesure elles ont été écartées. A cette fin, il n'est pas indispensable de

the discussion, an order governed by the desirability of giving the Prime Ministers a general understanding of the basis of my proposals and also of pursuing them and any alternative suggestions in detail. I shall therefore state at once in outline what were the rest of my proposals for demilitarization of the area.

25. After fixing a day and hour for the withdrawal of the forces of the Pakistan regular army from the area west or west and north of the cease-fire line, the parties would, according to my proposal, fix so many days, from the commencement of such withdrawal, for India to begin the removal of the armed forces in the area east and south of the cease-fire line. I asked for:

(a) The withdrawal of the forces of the Indian regular army;

(b) The withdrawal or disarming and disbandment of the Jammu and Kashmir State forces;

(c) The disarming and disbandment of the Jammu and Kashmir State Militia.

26. I made no stipulation as to the sequence of these three operations relatively to one another.

27. On the other side of the cease-fire line my proposal was that Pakistan would commence to disarm and disband:

(a) the *Azad* Kashmir forces and

(b) the Northern Scouts.

28. I proposed that the day and hour for Pakistan's commencing to do so should be fixed by reference to the withdrawal of the Pakistan regular army. I suggested that the foregoing operations on each side should be divided into phases and that plans should be prepared for the carrying out of each phase by the respective Chiefs of Staff, and that my Military Adviser should consider each plan and should be entitled to recommend alterations.

29. I also suggested that the Pakistan plans should be settled first and that then my Military Adviser should furnish them to the Indian Chief of Staff so that such plans would be before them when settling their own plans.

30. Turning to the forces that either party might need on their respective sides of the present cease-fire line after demilitarization and pending the plebiscite, I said that this should be determined according to purpose. The presence of armed forces during the period preceding the taking of the vote and while it was being taken tended against the independence of voting and the fairness of the poll, and the number of the troops should therefore be as small as possible. I suggested that if the purpose was defined for which armed forces were needed it would then become a matter for the Chiefs of Staff in consultation with my

suivre l'ordre des débats, ordre qui fut déterminé par le souci de donner aux Premiers Ministres un aperçu général des principes dont s'inspiraient mes propositions, puis de les exposer en détail et de les étudier, en même temps que toutes autres suggestions qui pourraient être formulées. Je vais donc indiquer dès à présent, dans leurs grandes lignes, les propositions complémentaires présentées par mes soins aux fins de démilitarisation de la région.

25. Après avoir fixé l'heure et le jour auxquels les troupes de l'armée régulière du Pakistan devaient évacuer la région ouest ou nord-ouest de la ligne du cessez-le-feu, les deux parties devaient, aux termes de ma proposition, fixer un certain nombre de jours à partir de la date du commencement de cette évacuation, et, à l'expiration de cette période, l'Inde devait commencer à retirer ses forces armées des régions situées à l'est et au sud de la ligne du cessez-le-feu. Je demandais:

a) Le retrait des forces de l'armée régulière indienne;

b) Le retrait ou le désarmement et le licenciement des forces de l'Etat de Jammu et Cachemire;

c) Le désarmement et le licenciement de la milice de l'Etat de Jammu et Cachemire.

26. Aucune disposition n'était prévue quant à l'ordre dans lequel ces trois opérations devaient s'effectuer.

27. En ce qui concerne l'autre côté de la ligne du cessez-le-feu, je proposais que le Pakistan commence à désarmer et à licencier:

a) Les forces de l'*Azad* Cachemire;

b) Les Eclaireurs du Nord.

28. Je proposais que le jour et l'heure prévus pour le début de ces opérations soient fixés par rapport à la date du retrait de l'armée régulière du Pakistan. Je proposais de diviser lesdites opérations en phases et de préparer des plans pour assurer la mise en œuvre de chaque phase par les chefs d'état-major respectifs; je suggérais en outre que mon conseiller militaire étudie chaque plan et ait le droit de recommander certaines modifications.

29. A mon avis, il convenait d'établir en premier lieu les plans intéressant le Pakistan; ces plans seraient alors transmis par mon conseiller militaire au chef d'état-major indien, afin que ce dernier puisse en avoir connaissance avant d'établir ses propres plans.

30. Passant à la question des forces dont chaque partie pourrait avoir besoin, chacune de son côté de la ligne du cessez-le-feu actuelle, pendant la période comprise entre la démilitarisation et le plébiscite, j'ai déclaré que cette question devrait être décidée en fonction de la mission que ces forces auraient à remplir. La présence de forces armées pendant la période de préparation du plébiscite et pendant le plébiscite lui-même risquant de compromettre l'indépendance du vote et l'impartialité du scrutin, l'effectif des troupes devrait être en conséquence aussi réduit que possible. J'ai indiqué que, s'il était possible de définir les objectifs pour lesquels des

Military Adviser to agree on the forces to be used and their disposition.

31. I said that as far as I could see there could be no need for troops unless for one or other of certain possible purposes which I stated. On the Pakistan side I mentioned the purposes:

(a) Of ensuring the fulfilment of the obligation of Pakistan not to permit tribesmen, marauders or other raiders to enter the Kashmir Valley from its side of the cease-fire line;

(b) Of disarming and disbanding the *Azad* forces, a temporary purpose involving perhaps chiefly the Ordnance Corps;

(c) Of quietening the fears which might possibly arise among Muslims, if they were left entirely without any ostensible protection, and perhaps of aiding the civil power in maintaining order.

On the Indian side the purpose of troops would be:

(a) To be available in aid of the civil power in maintaining order where the population was mixed in the south or south west of the State;

(b) To guard the northern approaches to the Valley against possible incursions through or by way of the Jhelum Valley, Keran and Tithwal and thence by Handwara, the Tragbal Pass from Gurais to Bandipura and the Zoji-la Pass and thence to Baltal and Sonamarg.

32. The Prime Minister of India rejected this plan on grounds of which it is impossible in this report to give an exhaustive statement. But he made these points and they are enough for the purpose of this report without going into arguments of a more abstract description. I state the points in a summary form:

(a) The possibility of Pakistan making an attack notwithstanding the withdrawal of its forces and notwithstanding any assurance it might give must be taken into account amongst other dangers for which India might need forces on its side of the cease-fire line pending the plebiscite.

(b) The need for protecting the area against the incursions of marauders or more serious dangers could not be limited to specific approaches such as I had mentioned.

(c) The Militia, which were organized and paid by the State, though under the command of Indian officers, performed duties of police and in any case could not be disarmed and disbanded without prejudicing the organization of the State. It was a thing India would not ask the State to do.

(d) The reason why India was being asked to limit the forces it would use in discharging its responsibilities in the defence of the State as part of India was because

forces armées étaient nécessaires, il appartiendrait alors aux chefs d'état-major, de concert avec mon conseiller militaire, de se mettre d'accord sur les forces à employer ainsi que sur leur dispositif.

31. J'ai déclaré que je ne pouvais voir aucun facteur qui exigeât la présence de troupes, à l'exception de l'une ou de l'autre de certaines tâches possibles, que j'ai énumérées. En ce qui concerne le Pakistan, ces tâches étaient les suivantes:

a) Assurer l'exécution de l'obligation qui incombe au Pakistan de ne pas permettre aux membres des tribus, aux maraudeurs ou aux autres pillards de franchir la ligne du cessez-le-feu pour pénétrer dans la vallée de Cachemire;

b) Désarmer et licencier les forces *Azad* Cachemire, fonction temporaire intéressant peut-être principalement le service de l'intendance de l'armée régulière du Pakistan;

c) Calmer les craintes qui pourraient se produire parmi les musulmans si ceux-ci étaient abandonnés sans aucune protection manifeste, et peut-être aider les autorités civiles à maintenir l'ordre.

Du côté indien, les troupes seraient chargées:

a) De se tenir à la disposition des autorités civiles pour les aider à maintenir l'ordre dans la partie sud ou sud-est de l'Etat où la population n'est pas homogène;

b) Défendre les abords septentrionaux de la vallée contre les incursions éventuelles qu'on pourrait effectuer en traversant ou en suivant la vallée de la Djhelam, pour se rendre à Keran et Tithwal et de là jusqu'à Handwara; en franchissant le col de Tragbal, de Gurais à Bandipura, ou le col de Zoji-la jusqu'à Baltal et Sonamarg.

32. Le Premier Ministre de l'Inde a rejeté ce plan en alléguant des raisons qu'il n'est pas possible d'exposer intégralement dans le présent rapport. Sans s'arrêter aux arguments abstraits, il suffit ici de relever, dans la thèse du Premier Ministre, certains points saillants que je résume ci-après:

a) Parmi tous les dangers pouvant exiger la présence de forces armées indiennes sur le territoire situé du côté indien de la ligne du cessez-le-feu jusqu'au moment du plébiscite, il fallait tenir compte du fait que le Pakistan pouvait lancer une attaque malgré le retrait de ses forces et malgré les assurances qu'il aurait pu donner.

b) On ne pouvait limiter aux voies d'accès que j'avais expressément mentionnées la nécessité de protéger la région contre les incursions de maraudeurs ou contre d'autres dangers plus sérieux.

c) La milice organisée et rémunérée par l'Etat, bien que placée sous le commandement d'officiers indiens, accomplissait les fonctions d'un corps de police et ne pouvait, en aucun cas, être désarmée ou licenciée sans compromettre l'organisation de l'Etat. C'est une chose que l'Inde ne saurait recommander à l'Etat.

d) L'Inde refuserait formellement d'admettre qu'on lui demandât de limiter les effectifs qu'elle emploierait pour assurer la défense d'un Etat qui fait partie de

there had been an invasion of the State and because Pakistan and *Azad* forces remained within its boundaries, and that was a thing India could not countenance for a moment.

33. These matters were elaborately discussed.

34. To the first point the Prime Minister of Pakistan replied that Pakistan would commit no such breach of faith, that in any case it would be folly for it to do so and even greater folly to commit its forces to an attack in Kashmir, and that to retain forces in order to protect the area against such a possible attack meant there was to be no demilitarization. With reference to the third point, I said that it was immaterial to me how the Militia were dealt with or disposed of so long as they did not form a body of armed men in excess of the forces which were allowed to remain on the Indian side of the cease-fire line because they were agreed to be necessary for the military purposes in contemplation. There were other ways of seeing that they were not present as a body of armed men in the area while the vote was about to be taken. But it was inconsistent with the fairness or freedom of the plebiscite to have any such exhibition of force as would be involved in the presence of the Militia, more especially as the State Government was so vitally interested in the result of the plebiscite. As to the fourth point I said that the reason for my asking for a restriction of the armed forces in the area was in order to ensure the freedom and fairness of voting at a plebiscite to be conducted by the Plebiscite Administrator for the United Nations, and it was not because of the events to which he referred.

35. The Prime Minister of India had spoken of the kind of forces that should be used on the Pakistan side of the cease-fire line and had said that their purpose must be civil and they must have a civil character.

36. The Prime Minister of Pakistan did not deal with this question.

37. The attempt to obtain demilitarization appeared to break down because of the foregoing objections. No alternatives were suggested and no solution of the difficulties was put forward by either party.

38. The resolutions of the United Nations Commission of 13 August 1948 and 5 January 1949⁵ were based on the assumption that the boundary formed by the cease-fire line would continue until the plebiscite was held notwithstanding demilitarization. Neither Prime Minister sought to depart from this assumption. But India's attitude had been that no authority other than that of the State should be recognized in the area on the other side of the cease-fire line and paragraph 3 of section A of part II of the resolution of 13 August 1948 provided that, pending a final solution, the territory evacuated by the Pakistan troops will be administered by the local authorities under the surveillance of the Commission.

39. To meet India's position, which was emphatically maintained, and to resolve the difficulties to which

l'Inde, alors que la situation actuelle est la conséquence de l'invasion de cet Etat et du maintien de troupes pakistanaises et des forces *Azad* Cachemire sur son territoire.

33. Ces problèmes ont été examinés en détail.

34. En ce qui concerne le premier point, le Premier Ministre du Pakistan a répondu que son pays ne se rendrait jamais coupable d'un tel manque de parole, qu'en tout cas ce serait une folie pour le Pakistan de le faire et une folie encore plus grande de se livrer à une attaque au Cachemire; le Premier Ministre a ajouté que le maintien de forces armées pour protéger la région contre la possibilité d'une telle attaque signifiait qu'il n'y aurait pas de démilitarisation. J'ai déclaré, au sujet du troisième point, que le sort réservé à la milice m'était indifférent, tant que cette milice n'avait pas un effectif supérieur à celui des forces autorisées à demeurer du côté indien de la ligne du cessez-le-feu, pour y assurer l'exécution des tâches envisagées sur le plan militaire. Il existait d'autres moyens d'empêcher que la milice ne constitue pas un groupe armé dans la région où devait avoir lieu le plébiscite. Mais tout étalage de force, tel que la présence de la milice, était incompatible avec l'impartialité ou la liberté du plébiscite, d'autant plus que les résultats du plébiscite présentaient un intérêt tout particulier pour le Gouvernement de l'Etat. Quant au quatrième point, j'ai dit que la raison pour laquelle j'avais demandé une limitation des forces armées dans la région était d'assurer la liberté et l'impartialité du vote au cours d'un plébiscite qui devait être organisé par l'Administrateur du plébiscite des Nations Unies, et que ma demande n'était nullement motivée par les événements que l'Inde avait rappelés.

35. Le Premier Ministre de l'Inde avait parlé de la nature des forces qui devaient être employées du côté pakistanais de la ligne de suspension d'armes, et il avait déclaré que leur tâche ne devait pas être militaire et que ces forces devaient être essentiellement civiles.

36. Le Premier Ministre du Pakistan n'a pas traité cette question.

37. Du fait des objections ci-dessus mentionnées, les efforts faits pour préparer la démilitarisation ont paru voués à l'échec. Ni l'une ni l'autre des parties n'a proposé d'alternative ni suggéré une solution des difficultés.

38. Les résolutions adoptées par la Commission des Nations Unies le 13 août 1948 et le 5 janvier 1949⁵ reposaient sur l'hypothèse que la frontière constituée par la ligne de suspension d'armes serait maintenue jusqu'au plébiscite, malgré la démilitarisation. Aucun des Premiers Ministres n'a cherché à écarter cette hypothèse. Mais la thèse de l'Inde a été qu'aucune autorité autre que celle de l'Etat ne devait être reconnue sur les territoires situés au-delà de la ligne du cessez-le-feu, et que le paragraphe 3 de la section A de la deuxième partie de la résolution du 13 août 1948 stipulait que, en attendant une solution définitive, le territoire évacué par les troupes du Pakistan serait administré par les autorités locales sous la surveillance de la Commission.

39. Pour tenter de se rapprocher de la thèse que l'Inde défendait avec tant d'insistance, et pour résoudre

⁵ *Ibid.*, Third Year, Supplement for November 1948, p. 32 and Fourth Year, Supplement for January 1949, p. 23.

⁵ *Ibid.*, troisième année, Supplément de novembre 1948, p. 32, et quatrième année, Supplément de janvier 1949, p. 23.

the uncertainty of the meaning of the words "local authorities" and "surveillance" had given rise, I put forward a proposal for the area west of the cease-fire line. According to the proposal the administration of the services of government would proceed according to the law and custom of the State as existing before the troubles arose. It would be carried on by the persons now holding or assuming to hold the offices of district magistrate or subordinate offices. To insure that they carried out their duties and exercised their powers fairly and impartially and without interference with or prejudice to the holding of the plebiscite or what the Plebiscite Administrator directed, an officer of the United Nations would be attached to every district magistrate. His powers would be of supervision and he would report to the United Nations Representative, or his delegate, who would take what steps he considered desirable.

40. I proposed that it should be expressly provided that neither that provision nor any other provision in the agreement should be taken to import any recognition of the existence of any source of legal authority in such territory other than one depending upon and derived from the law of the State or to imply any derogation from or prejudice to the sovereignty of the State. I pointed out that my purpose was to provide for the practical exigencies which an interim period created and at the same time to give effect to the principle for which India sought recognition.

41. To this plan, however, the Prime Minister of India objected, chiefly, as I understood it, on the ground that it recognized existing district magistrates and subordinate officers and that, in the period since the troubles arose, men had been appointed to replace the former officers, and that they or some of them were or might be repugnant to India. No alteration of the plan however was suggested and no alternative was put forward.

42. For the northern areas, that is the territory north of the cease-fire line and east of the district of Muzaffarabad and of the Gilgit Subdivision and of the political districts of Gilgit Agency, I put forward a separate proposal. I did so because special difficulties appeared to be raised by the objections of India that, during the interim period from demilitarization to the plebiscite, the authority of Pakistan should not continue and should not be recognized. My proposal there was to appoint political agents representing the United Nations and to vest authority in them. The plan provided that instead of the existing assistant political agents there should be a political agent or agents appointed by or under the authority of the Security Council of the United Nations, after consultation with India and Pakistan. The plan went on to make the power of these officers depend upon the law and custom of the State as at 1 August 1947 and to place upon them the responsibility of causing the powers vested in them to be so exercised that there

les difficultés auxquelles l'imprécision des termes "autorités locales" et "surveillance" avait donné naissance, j'ai formulé une proposition relative à la région située à l'ouest de la ligne du cessez-le-feu. Aux termes de cette proposition, les services gouvernementaux continueraient à fonctionner conformément à la législation et à la coutume de l'Etat tels qu'ils existaient avant les incidents. L'administration serait assurée par les personnes occupant actuellement, en droit ou en fait, les postes de magistrat de district ou les postes subalternes. Un fonctionnaire des Nations Unies serait détaché auprès de chaque magistrat de district pour veiller à ce que ce magistrat et ses subordonnés exercent leurs fonctions et usent de leurs pouvoirs justement et impartialement, sans s'immiscer dans l'organisation du plébiscite ni faire obstacle aux instructions de l'administration du plébiscite. Le fonctionnaire des Nations Unies serait chargé d'une mission de surveillance, et il ferait rapport au représentant des Nations Unies, ou à son délégué, qui prendrait toute mesure qu'il jugerait opportune.

40. J'ai proposé de stipuler expressément que cette disposition ou toute autre disposition de l'accord ne serait pas considérée comme reconnaissant l'existence, dans le territoire intéressé, d'une autorité juridique autre que celle qui résultait et découlait de la législation de l'Etat ni comme impliquant une dérogation ou une atteinte quelconque à la souveraineté de l'Etat. J'ai fait remarquer que j'avais pour mission de faire face aux difficultés pratiques qui surgissaient au cours d'une période de transition et, en même temps, de mettre en œuvre le principe même dont l'Inde demandait l'application.

41. Le Premier Ministre de l'Inde a cependant élevé des objections contre le plan proposé, principalement, je crois, parce que ce plan reconnaissait officiellement les magistrats de district et les fonctionnaires subalternes en exercice et que, depuis le début des événements, certaines personnes avaient été nommées en remplacement d'anciens fonctionnaires et que ces personnes, ou certaines d'entre elles, étaient, ou pouvaient être, inacceptables pour l'Inde. Toutefois, le Premier Ministre n'a proposé aucune modification du plan, ni suggéré d'autre solution.

42. En ce qui concerne les régions du nord, c'est-à-dire pour le territoire situé au nord de la ligne du cessez-le-feu et à l'est du district de Muzaffarabad, de la subdivision de Gilgit et des districts politiques de la *Gilgit Agency* (agence de Gilgit), j'ai formulé une proposition distincte. Je l'ai fait en raison des difficultés particulières qui paraissaient devoir naître des objections soulevées par l'Inde et selon lesquelles, pendant la période transitoire comprise entre la démilitarisation et le plébiscite, l'autorité du Pakistan ne devait pas continuer à s'exercer et ne devait pas être reconnue. Pour cette région, je proposais de nommer des agents politiques représentant les Nations Unies et de leur conférer l'autorité. Au lieu des agents politiques adjoints existant alors, mon plan prévoyait un ou plusieurs agents politiques nommés par le Conseil de sécurité des Nations Unies ou sous son autorité, après consultation avec l'Inde et le Pakistan. Le plan prévoyait en outre que les pouvoirs de ces fonctionnaires découleraient de la législation et de la coutume de l'Etat telles qu'elles

would be no interference with or prejudice to either the holding of the plebiscite or the directions of the Plebiscite Administrator, and so that the administration should be fair and impartial. But, save as aforesaid, such an officer might administer the government through existing channels of authority and through the officers holding office, and he might act through the present assistant political agent.

43. To this solution of the difficulty raised about the northern areas the Prime Minister of India objected on the grounds:

(a) That existing officers appointed by Pakistan were of a character which India could not countenance;

(b) That any consultation with Pakistan recognized its title to be in the Northern Areas;

(c) That the political agents representing the United Nations would be necessarily guided by existing administrative officers and would be unable effectively to insure fairness etc;

(d) That in any event India must place garrisons or military posts in certain places on the northern side of the cease-fire line.

44. It was clear to me that Pakistan could not be expected to agree to the fourth objection. As to the other objections India did not put forward any suggestion for the amendment of the plan or for any alternative solution.

45. On the Indian side of the cease-fire line it appeared to me that some provision was necessary to ensure that arbitrary powers which at present exist were not exercised so as to interfere with the freedom of the plebiscite and that police powers were not so used. As I have already said the Government of the State would be vitally interested in the result of the plebiscite. Paragraph 7 of the resolution of 5 January 1949 contains general provisions directed to considerations of this kind. I therefore put forward a proposal that, in order to give more specific effect to the undertakings given in paragraph 7 of the Commission's agreed resolution of 5 January concerning the free expression of political opinion and the release of political prisoners, the agreement should state that, immediately upon a date or period being formally named by the Plebiscite Administrator, certain provisions should apply until the final result of the vote had been declared by him. These provisions were that:

(a) A United Nations officer would be posted with or attached to each district magistrate;

(b) He should be entitled to see the administrative records and proceedings of the district magistrates and all officers subordinate to the magistrate.

existaient au 1er août 1947, et ils auraient été chargés de veiller à ce que les pouvoirs qui leur auraient été ainsi conférés fussent exercés de telle façon que l'organisation du plébiscite ou les instructions de l'Administrateur du plébiscite ne souffrissent d'aucune ingérence ni d'aucune atteinte, et que l'administration fût juste et impartiale. Mais, sauf pour les réserves ci-dessus énoncées, ce fonctionnaire aurait pu remplir ses fonctions de gouvernement par les voies hiérarchiques existantes et par l'intermédiaire des fonctionnaires en exercice, et il aurait pu également recourir à l'intermédiaire de l'agent politique adjoint actuel.

43. Le Premier Ministre de l'Inde s'est opposé à cette solution de la difficulté posée par les régions du nord. Il a formulé les objections suivantes:

a) L'Inde ne pouvait admettre les fonctionnaires en exercice nommés par le Pakistan;

b) Toute consultation avec le Pakistan équivalait à reconnaître les droits de ce pays sur les régions du Nord;

c) Les agents politiques représentant les Nations Unies seraient nécessairement guidés par les fonctionnaires de l'administration en exercice et ils ne seraient donc pas en mesure de garantir la justice, l'impartialité, etc.

d) L'Inde devait en tout cas installer des garnisons ou des postes militaires dans certaines localités situées au nord de la ligne du cessez-le-feu.

44. Il était évident pour moi qu'on ne pouvait s'attendre à ce que le Pakistan acceptât la quatrième objection. Quant aux autres points, l'Inde n'a présenté aucun amendement au plan ni aucune autre proposition de solution.

45. Du côté indien de la ligne du cessez-le-feu, il me semblait indispensable de prendre des mesures pour que les pouvoirs discrétionnaires dont les autorités disposent actuellement ne soient pas exercés de manière à porter atteinte à la liberté du plébiscite et pour que les pouvoirs de police ne soient pas utilisés à cette fin. Comme je l'ai déjà dit, le résultat du plébiscite présente en effet un intérêt capital pour le gouvernement de l'Etat. Au paragraphe 7 de la résolution du 5 janvier 1949 figurent des dispositions générales qui s'inspirent de considérations de cet ordre. J'ai donc proposé, afin de donner un contenu plus concret aux engagements mentionnés au paragraphe 7 de la résolution unanimement adoptée par la Commission le 5 janvier en ce qui concerne la libre expression des opinions politiques et la libération des prisonniers politiques, que l'accord prévoie la mise en vigueur de certaines dispositions à partir d'une date ou d'une période désignée officiellement par l'Administrateur du plébiscite, jusqu'au moment où le résultat définitif du vote aurait été proclamé par lui. Ces dispositions étaient les suivantes:

a) Un fonctionnaire des Nations Unies serait affecté ou détaché auprès de chaque magistrat de district;

b) Ce fonctionnaire aurait qualité pour prendre connaissance des dossiers administratifs et des minutes des jugements rendus par les magistrats de district et tous leurs subordonnés;

(c) The duties of the United Nations officer would include observation, inspection, remonstrance and report;

(d) Without the prior consent in writing of the United Nations officer, no warrant or order for the arrest of any person should be granted or made under emergency powers, or any powers of detention or imprisonment reposed in any officer of the executive government or administration, and all prisoners held under the authority of any like warrant or order when such date or period was formally named by the Plebiscite Administrator should be set free within seven days, except prisoners to whose further detention the United Nations officer consented in writing. The proposal expressly excluded from the operation of the clause a warrant for the apprehension of a person on a criminal charge for the purpose of bringing him before a magistrate so that the charge may be dealt with, a warrant or order committing for trial or committing or remanding to gaol pending an adjournment of the hearing of a charge, a conviction upon a criminal charge, and any order made in the exercise of judicial power.

46. To this plan the Prime Minister of India objected on the grounds that it involved an interference with the integrity of the functions of the State and an impairment of the powers of arrest, which might prove dangerous in the case of subversive elements and of persons seeking to take advantage of the situation to stir up communal strife and violence.

47. Again no modifications or alternatives were put forward or suggested. All these matters were fully discussed.

48. It will be seen that the plans described up to this point for dealing with the questions concerning the demilitarization of the State and other preparations for the taking of the plebiscite dealt with these matters on the assumption that during the period of the plebiscite the State would be divided by the cease-fire line as a political boundary. It is evident that if the State could have been placed under one administration so that the political boundary would cease to exist a great many of the difficulties to which the foregoing plans were directed would disappear. Therefore by way of an alternative I put forward plans for bringing into existence for the plebiscite period a single government for the whole State. The plans were of three descriptions and I asked the Prime Ministers whether it was possible to put one or other of them into effect.

49. The first possibility about which I inquired was that of bringing into existence a coalition government, that is either a coalition brought about by a meeting of Sheikh Abdullah and Mr. Ghulam Abbas, Supreme Head of the *Azad Kashmir Movement*, or by placing certain portfolios at the disposal of the respective parties.

50. The second plan was for the formation of an administration for the entire State composed of trusted

c) Les attributions du fonctionnaire des Nations Unies consisteraient à observer, à inspecter, à formuler des remontrances et à faire rapport;

d) Aucun mandat ou ordonnance d'arrêt visant qui que ce soit ne serait lancé ou accordé en vertu de pouvoirs exceptionnels ou de pouvoirs quelconques de détention ou d'emprisonnement, conférés à quelque agent que ce soit du gouvernement ou de l'administration, sans l'assentiment préalable et écrit du fonctionnaire des Nations Unies toute personne détenue en vertu d'un mandat ou ordonnance de cet ordre, au moment où ladite date ou période serait officiellement désignée par l'Administrateur du plébiscite, serait libérée dans un délai de sept jours, à l'exception des personnes dont la détention serait prolongée avec l'assentiment écrit du fonctionnaire des Nations Unies. Aux termes de ma proposition, cette clause ne pouvait en aucun cas s'appliquer aux mandats d'arrêt visant les personnes accusées de crime et ayant pour objet de les faire comparaître devant un magistrat pour qu'il soit statué sur cette inculpation, ni aux mandats ou ordonnance de comparaître, ni aux mandats de dépôt, ni aux mandats plaçant une personne sous détention préventive en raison d'une remise d'audience, ni aux condamnations pour actes criminels, ni à toutes ordonnances rendues au cours de l'exercice de pouvoirs judiciaires.

46. Le Premier Ministre de l'Inde s'est élevé contre ce plan, en faisant valoir qu'il portait atteinte à l'intégrité des fonctions de l'Etat et limitait les pouvoirs d'arrestation, ce qui pourrait se révéler dangereux dans le cas d'éléments subversifs et de personnes qui chercheraient à profiter de la situation pour semer le désordre, ou inciter à la violence les adeptes des religions en présence.

47. Là, non plus, aucune modification, ni aucune autre solution n'a été présentée ou suggérée. Toutes ces questions ont fait l'objet d'une discussion approfondie.

48. On observera que les plans exposés jusqu'à présent pour la solution des problèmes concernant la démilitarisation de l'Etat et les autres préparatifs du plébiscite se fondaient sur l'hypothèse que, au cours de la période du plébiscite, l'Etat serait divisé par la ligne du cessez-le-feu comme par une frontière politique. Il est évident que, si l'on pouvait placer l'Etat sous une administration unique, de façon à supprimer cette frontière politique, une grande partie des difficultés auxquelles se sont heurtées les plans ci-dessus disparaîtraient. En conséquence, pour tenter de résoudre le problème d'une autre façon, j'ai présenté des plans prévoyant la constitution, au cours de la période du plébiscite, d'un gouvernement unique pour tout l'Etat. Ces plans étaient au nombre de trois, et je demandais aux Premiers Ministres s'il serait possible d'appliquer l'un ou l'autre d'entre eux.

49. J'envisageai d'abord la constitution d'un gouvernement de coalition, gouvernement constitué à la suite d'une rencontre entre le cheik Abdullah et M. Ghulam Abbas, chef suprême du mouvement de l'*Azad Cachemire*, ou bien par la mise de certains portefeuilles à la disposition des différents partis.

50. Le deuxième plan comportait la formation, pour tout l'Etat, d'un organisme administratif composé de

persons outside politics holding high judicial or administrative office and commanding general confidence. The body would be charged with the administration of the government of the State for a fixed period before the poll, perhaps six months before it. The Chairman would be appointed by the United Nations, and of the other members half would represent Hindus and half Muslims. The existing Ministers would continue to hold office but they would be relieved of their responsibilities during the period.

51. The third plan differed from the second only in the constitution of the administrative body. It was to be constituted altogether of United Nations representatives. None of these suggestions commended themselves to the Prime Minister of India.

52. In the course of the conference I mentioned very briefly one or two other possible ways of reaching a plebiscite. In the end I became convinced that India's agreement would never be obtained to demilitarization in any such form, or to provisions governing the period of the plebiscite of any such character, as would in my opinion permit of the plebiscite being conducted in conditions sufficiently guarding against intimidation and other forms of influence and abuse by which the freedom and fairness of the plebiscite might be imperilled.

53. Having come to this conclusion I thought that I must either abandon all attempt to settle the dispute or turn from the plebiscite by which the destination of the whole State would be decided to some different solution. I ascertained from the Prime Ministers that they considered that, with such a plebiscite in view, there was no longer any hope of agreement upon demilitarization or upon the conditions which would follow demilitarization or upon any modified form of demilitarization or upon any course that would advance the position towards a settlement.

54. Having done so, I asked the Prime Minister of India, the Prime Minister of Pakistan being present, what was the attitude of India:

(a) To a plan for taking the plebiscite by sections or areas and the allocation of each section or area according to the result of the vote therein; or

(b) To a plan by which it was conceded that some areas were certain to vote for accession to Pakistan and some for accession to India and by which, without taking a vote therein, they should be allotted accordingly and the plebiscite should be confined only to the uncertain area, which I said appeared to be the Valley of Kashmir and perhaps some adjacent country.

55. I pointed out that in both cases it would be necessary to provide against the possibility of a break in the continuity of the territory which would go to the one party or to the other. I also pointed out that the second alternative might be worked out according to the 1941 census alone or upon wider considerations

personnalités apolitiques, titulaires de postes judiciaires ou administratifs élevés et jouissant de la considération et de la confiance générales. Cet organisme serait chargé d'administrer l'Etat, avant le plébiscite, pendant une période déterminée, peut-être pendant les six mois précédant le scrutin. Le Président serait nommé par les Nations Unies, et une moitié des membres représenterait les Indiens, l'autre les Musulmans. Les ministres actuels resteraient titulaires de leur poste, mais ils seraient relevés de leurs responsabilités pendant cette période.

51. Le troisième plan ne s'écartait du deuxième qu'au point de vue de la constitution de l'organisme administratif. Cet organe aurait été composé uniquement de représentants des Nations Unies. Aucune de ces suggestions n'a été accueillie favorablement par le Premier Ministre de l'Inde.

52. Au cours de la conférence, j'ai mentionné très brièvement une ou deux autres manières possibles de parvenir à un plébiscite. A la fin, j'ai acquis la conviction que l'on n'obtiendrait jamais l'assentiment de l'Inde à une démilitarisation telle que je la concevais, ni la mise en vigueur, pendant la période du plébiscite, des dispositions que je regardais comme indispensables pour permettre l'organisation du plébiscite dans des conditions offrant une protection suffisante contre l'intimidation et toutes autres formes d'influence et d'abus de nature à compromettre la liberté et l'impartialité de la consultation populaire.

53. Ayant acquis cette conviction, j'ai estimé qu'il me fallait, soit abandonner toute tentative de règlement, soit adopter une solution autre qu'un plébiscite général qui déciderait du sort de l'Etat dans son ensemble. Les Premiers Ministres m'ont assuré que, si l'on envisageait un tel plébiscite, il n'y avait plus aucun espoir d'accord ni sur la démilitarisation, ni sur la situation qui suivrait la démilitarisation, ni sur d'autres modalités de démilitarisation, ni sur aucune méthode qui puisse rapprocher l'heure du règlement.

54. Ceci fait, j'ai demandé au Premier Ministre de l'Inde, en présence du Premier Ministre du Pakistan, quelle serait l'attitude de l'Inde envers:

a) Un plan comportant l'organisation du plébiscite par secteurs ou régions, l'attribution de chaque secteur ou région à l'Inde ou au Pakistan en se fondant sur le résultat du scrutin;

b) Un plan selon lequel — en regardant à l'avance comme acquis que certaines régions voteraient pour le rattachement au Pakistan et certaines autres régions pour le rattachement à l'Inde — sans procéder à un vote dans ces régions, on les attribuerait à l'un ou l'autre de ces pays, en limitant le plébiscite à la seule région douteuse, qui me semblait être la vallée du Cachemire et quelques secteurs avoisinants.

55. J'ai fait observer que, dans les deux cas, il faudrait parer au risque d'un morcellement du territoire attribué à un Etat ou à l'autre. J'ai également fait observer qu'on pourrait appliquer la deuxième solution en se fondant soit sur le seul recensement de 1941, soit sur des considérations plus larges, ainsi que sur les

as well as the information it contains. Further I said that it would be necessary to agree that if the result was to put the upper waters of the Chenab River into the control of India, it would not divert them by artificial works so that Pakistan would receive a sensibly reduced volume of water.

56. The Prime Minister of Pakistan protested against the course proposed on the ground that it meant a breach on India's part of the agreement that the destination of the State of Jammu and Kashmir as a whole should be decided by a single plebiscite taken over the entire State. But at my request the Prime Minister of India said that he would inform me of the views of India upon such a method of settling the Kashmir problem.

57. The Prime Ministers thereupon agreed to the adjournment of the conference.

58. In taking the course I have described I acted under the resolution of the Security Council dated 14 March 1950 by which I was required to place before the two Governments any suggestion which in my opinion was likely to lead to the solution of the dispute. Notwithstanding the attitude of the Prime Minister of Pakistan I considered that unless it was by a partition of the State either outright, or combined with a partial plebiscite limited to an area which included the Valley of Kashmir, no agreed settlement of the Kashmir dispute could be brought about. From that time therefore I devoted myself to an attempt to negotiate a settlement in some such manner.

59. I spent some time in New Delhi for the purpose of obtaining from India as definite an understanding as might be of its position with respect to the suggested lines of settlement. After consideration the Indian authorities informed me that the Government of India would be prepared to discuss a settlement of the Kashmir dispute on the basis of certain principles. The principles were, first, that the areas of the State of Jammu and Kashmir where there is no apparent doubt as to the wishes of the people in those areas, should go to India or Pakistan without a plebiscite; secondly, that the plebiscite should be limited to those areas where there is doubt as to the result of the voting; and thirdly, that the demarcation should have due regard to geographical features and to the requirements of an international boundary. I was informed that in applying these principles the Government had been led to some conclusions which were described as tentative.

60. In the first place there should be a plebiscite in the Valley of Kashmir. The area should, however, include part of the Muzaffarabad District to bring in what India regarded as the natural geographical feature provided by the river Kishanganga and its watershed on the north.

61. In the second place India considered that the following areas should go to it:

(a) The Province of Jammu so far as it lies east of the cease-fire line subject to minor corrections; one correction was to reduce the bulge in the cease-fire line near Gulmarg;

renseignements qui figurent dans ce recensement. J'ai déclaré de plus qu'il serait nécessaire de convenir que, si l'on aboutissait, en suivant cette méthode, à placer sous contrôle indien le cours supérieur du fleuve Chenab, l'Inde ne le détournerait pas par des ouvrages de manière à réduire dans des proportions sensibles le volume d'eau que recevrait le Pakistan.

56. Le Premier Ministre du Pakistan s'est élevé contre la méthode proposée en faisant valoir qu'elle constituerait de la part de l'Inde une rupture de l'accord selon lequel le sort de l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire serait décidé par un plébiscite unique auquel il serait procédé dans tout l'Etat. En revanche, sur ma demande, le Premier Ministre de l'Inde a déclaré qu'il porterait à ma connaissance l'opinion de l'Inde sur cette façon de régler la question du Cachemire.

57. Les Premiers Ministres sont alors convenus de suspendre la conférence.

58. En adoptant l'attitude que j'ai exposée, j'agissais conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 14 mars 1950, en vertu de laquelle j'avais été chargé de soumettre aux deux gouvernements toute proposition qui me semblerait de nature à contribuer au règlement du différend. Nonobstant l'attitude du Premier Ministre du Pakistan, j'estimais impossible de parvenir à un règlement amiable du différend du Cachemire sans procéder au partage de l'Etat, soit directement, soit en procédant à un plébiscite partiel limité à une région comprenant la vallée du Cachemire. A partir de cette date, j'ai donc consacré mes efforts à négocier un règlement de cet ordre.

59. J'ai passé quelque temps à New-Delhi afin d'obtenir de l'Inde un exposé aussi précis que possible de son attitude envers la méthode de règlement envisagée. Après étude, les autorités de l'Inde m'ont informé que le Gouvernement de l'Inde serait disposé à discuter un règlement du différend du Cachemire qui s'inspirerait de certains principes. Ces principes étaient les suivants: premièrement, la région de l'Etat de Jammu et Cachemire où les aspirations de la population semblent ne faire aucun doute serait attribuée à l'Inde sans plébiscite; deuxièmement, le plébiscite serait limité aux régions où le résultat du vote est douteux; troisièmement, la ligne de démarcation tiendrait compte des facteurs géographiques et des exigences d'une frontière internationale. J'ai été informé que, en partant de ces principes, le Gouvernement de l'Inde était parvenu à certaines conclusions qu'il qualifiait de provisoires.

60. En premier lieu, il conviendrait de procéder à un plébiscite dans la vallée du Cachemire. Toutefois, cette région comprendrait une partie du district de Muzaffarabad, de manière à englober le fleuve Kishanganga et son bassin septentrional, que l'Inde considère comme une frontière géographique naturelle.

61. En second lieu, l'Inde devrait recevoir les régions suivantes:

a) La partie de la province du Jammu située à l'est de la ligne du cessez-le-feu, sous réserve de rectifications secondaires; une de ces rectifications consistait à réduire le saillant qui forme la ligne du cessez-le-feu près de Gulmarg;

(b) In the district of Ladakh, the *tehsil* of Ladakh and the *tehsil* of Kargil, except approximately the area above the Suru River, which should go to India or Pakistan according to the result of the plebiscite of the Valley.

62. In the third place India was willing that the following areas should go to Pakistan, *viz*, Gilgit, Gilgit Agency, Gilgit Wazarat, political districts and tribal territory and Baltistan, and so much of the Jammu Province as lies to the west of the cease-fire line as corrected.

63. India contemplated a boundary commission to apply on the ground the division which might be decided upon.

64. It also appeared that India was prepared to include in any such settlement a term that it would not by any artificial works in the State divert the waters of the Chenab River or reduce the flow substantially of the waters of the river, except that it might construct canals for irrigation confined within the State. Without reducing the waters of the stream, it might establish hydro-electric works for the production of electrical energy.

65. I was told that the Prime Minister of India would be prepared to attend another conference with the Prime Minister of Pakistan and me, so that the possibility of a settlement on such principles might be discussed.

66. The territorial demands which the foregoing information disclosed appeared to me to go much beyond what, according to my conception of the situation, was reasonable, and I so stated to the Indian authorities.

67. Thus armed with a knowledge of the position taken up by India, I went to Karachi.

68. I told the Prime Minister of Pakistan of what I had learned from India as to the position it took, but I added an expression of my own opinion that the territorial claims it involved went too far and did not represent the division of the State to which in the end India might be expected to agree. But the Government of Pakistan declined to attend a conference on the footing I proposed in order to discuss, in the light of the position taken by India, the possibility of settling the dispute.

69. The primary reason of the Government of Pakistan for refusing to do so lay in its unwillingness to depart at all from the claim that the fate of the entire State of Jammu and Kashmir should be decided by an over-all plebiscite and that India ought to have agreed and ought still to agree on measures for holding such a plebiscite, and in its fear lest, by attending a conference to discuss an alternative plan, it might be considered to abandon that claim.

70. But as a second ground it was said that India's position was too indefinite, and if it wished to embark

b) Dans le district de Ladakh, le *tehsil* de Ladakh et le *tehsil* de Kargil, à l'exception, approximativement, de la région située au-delà du fleuve Suru, qui serait attribuée à l'Inde ou au Pakistan selon le résultat du plébiscite dans la vallée.

62. En troisième lieu, l'Inde serait disposée à ce que le Pakistan reçoive les régions suivantes: Gilgit, l'Agence de Gilgit, le Vizirat de Gilgit, les districts politiques et le territoire des tribus, le Baltistan et la partie de la province du Jammu située à l'ouest de la ligne du cessez-le-feu rectifiée.

63. L'Inde envisagerait la création d'une commission de délimitation des frontières, qui procéderait sur les lieux à la division éventuellement adoptée.

64. Il semblait également que l'Inde fût prête à insérer dans un tel accord une clause aux termes de laquelle elle s'engagerait à ne pas entreprendre dans l'Etat de travaux susceptibles de détourner le cours du Chenab ni de réduire de façon considérable le débit de cette rivière; elle pourrait toutefois construire des canaux d'irrigation à l'usage exclusif du territoire de l'Etat. Sans réduire le débit de la rivière, l'Inde pourrait également construire des usines hydroélectriques pour la production d'énergie électrique.

65. J'ai été informé que le Premier Ministre de l'Inde serait disposé à assister à une nouvelle conférence avec le Premier Ministre du Pakistan et moi-même, afin d'examiner la possibilité de conclure un accord qui reposerait sur des principes analogues à ceux dont j'ai fait mention.

66. Les demandes territoriales révélées par les informations ci-dessus m'ont semblé outrepasser ce que, selon ma conception de la situation, je jugeais raisonnable. J'ai fait part de cette conclusion aux autorités indiennes.

67. Ayant ainsi pris connaissance de la position adoptée par l'Inde, je me suis rendu à Karachi.

68. J'ai exposé au Premier Ministre du Pakistan ce que l'Inde m'avait appris au sujet de la position qu'elle prenait; je lui ai ensuite signalé que, à mon avis, les revendications territoriales qu'elle implique étaient exagérées et ne correspondaient pas au partage de l'Etat auquel on pouvait espérer que l'Inde donnerait, en fin de compte, son assentiment. Le Gouvernement du Pakistan a cependant refusé d'assister à une conférence qui aurait été tenue sur les bases que je proposais afin d'examiner, compte tenu de la position prise par l'Inde, la possibilité d'un règlement du différend.

69. La principale raison du refus du Gouvernement du Pakistan réside dans sa répugnance à s'écarter, dans quelque mesure que ce soit, de la thèse qu'il soutient, à savoir que le sort de l'Etat de Jammu et Cachemire tout entier doit être décidé par un plébiscite général et que l'Inde aurait dû et devrait encore accepter que l'on prenne des dispositions en vue d'un plébiscite; le Pakistan craint que, en assistant à une conférence ayant pour objet d'examiner une contre-proposition, il ne donne l'impression de renoncer à défendre son point de vue.

70. De plus, on m'a donné comme raison le fait que la position de l'Inde était trop mal définie et que, si,

upon discussions of the possibility of settlement according to the suggested principles, it should itself make definite proposals.

71. I urged upon the Government of Pakistan the view that, by coming to a conference to discuss an alternative possible settlement, it could not be held to abandon its main contention, and that the purpose of a conference was by discussion to define what things the parties were respectively prepared to concede and upon what things they took a fixed position. It was enough that the basis of the settlement to be discussed was a limited plebiscite and partition of the rest of the State, the Kashmir Valley being included in the plebiscite area. I did not see why it should not be possible for the parties to argue out the boundaries of the plebiscite area, the division of the remaining territory and the conditions for securing the independence of the voting until either they saw that they could not agree or else found some basis of agreement. Even on the assumption that the conference failed, Pakistan would come away from it better informed and, so far as I could see, without having suffered any real prejudice. But of the soundness of this view I was unable to persuade its Government. Pakistan maintained its refusal to attend a conference of the kind I proposed.

72. In the course of the discussion, however, I ascertained that if the basis of the suggested settlement had been simple partition, a solution having the advantages of being immediate in its operation and self-executing, Pakistan would consider the matter, provided that it took the Kashmir Valley. I had little doubt however that India would not concede the Valley of Kashmir in an over-all partition.

73. I returned to New Delhi and informed the Prime Minister of India of the position taken by Pakistan. As I had expected, he declined to consider at all an over-all partition in which the Valley of Kashmir went to Pakistan.

74. The stand adopted by the Prime Minister of Pakistan had led me to the conclusion that there no longer existed any possibility of my bringing the parties to any composition of the dispute over the State of Jammu and Kashmir. In this view I found that both Prime Ministers concurred. But at the end of some discussion with the Prime Minister of India of the consequences which followed, I put forward, as a last possibility of saving the situation, a suggestion that I myself should prepare a plan complete except for details.

75. The plan would be one for holding a partial plebiscite in a limited area including or consisting of the Valley of Kashmir, and for partitioning the remainder of the State. I would then call a conference and lay the plan before them for acceptance or rejection, or if independently of me the parties wished to modify it by agreement, for modification accordingly.

L'Inde désirait entreprendre la discussion d'un règlement fondé sur les principes suggérés, elle devrait faire elle-même des propositions précises.

71. J'ai fait valoir au Gouvernement du Pakistan que sa présence à une conférence pour discuter une nouvelle façon de régler éventuellement le différend ne permettrait pas de conclure qu'il renoncrait à défendre son point de vue essentiel et que, d'autre part, le but d'une conférence est précisément de définir, grâce à un échange de vues, les points sur lesquels les parties sont prêtes à faire des concessions et ceux sur lesquels elles ont pris une position immuable. On pourrait, à mon sens, se contenter de prévoir, comme point de départ de la discussion du règlement proposé, un plébiscite limité et le partage du reste de l'Etat, la vallée du Cachemire étant comprise dans la zone où aurait lieu le plébiscite. Je ne voyais pas pourquoi il ne serait pas possible aux parties de discuter des limites de la zone soumise au plébiscite, du partage du territoire restant et des conditions nécessaires pour assurer l'indépendance du vote, jusqu'à ce que les parties se rendent compte qu'elles ne pouvaient pas se mettre d'accord, ou bien qu'elles trouvent quelque terrain d'entente. Même en admettant que la conférence échoue, le Pakistan la quitterait avec une meilleure connaissance de la situation et, pour autant que je pouvais en juger, sans avoir subi aucun tort réel. Malgré le bien-fondé de mon raisonnement, j'ai été incapable de convaincre le Gouvernement du Pakistan. Il a maintenu son refus d'assister à une conférence telle que celle que je proposais.

72. Au cours de mes entretiens, j'ai pu toutefois m'assurer que, si le règlement proposé avait eu pour base un partage pur et simple, solution offrant l'avantage de pouvoir être réalisée immédiatement et d'ellemême, le Pakistan aurait accepté d'étudier la question, à condition qu'il reçoive la vallée du Cachemire. Je pensais bien, néanmoins, que, dans un partage total, l'Inde ne renoncerait pas à la vallée du Cachemire.

73. Je suis retourné à New-Delhi et j'ai informé le Premier Ministre de l'Inde de la position prise par le Pakistan. Comme je m'y attendais, il a refusé d'envisager un partage total dans lequel la vallée du Cachemire serait donnée au Pakistan.

74. La position prise par le Premier Ministre du Pakistan m'a amené à conclure qu'il m'était devenu totalement impossible de persuader les parties d'arriver à un accommodement au sujet de l'Etat de Jammu et Cachemire. J'ai constaté que, sur ce point, les deux Premiers Ministres étaient d'accord. Mais, à l'issue d'un entretien avec le Premier Ministre de l'Inde sur les conséquences de cette situation, j'ai suggéré, pour tenter une dernière fois de sauver la situation, que l'on me laissât préparer un plan complet, tout au moins dans ses grandes lignes.

75. Ce plan envisagerait l'organisation d'un plébiscite partiel, qui intéresserait une région déterminée, englobant la vallée du Cachemire ou constituée par elle, et le partage du reste de l'Etat. Je convoquerais les parties à une conférence où je leur présenterais mon plan; les parties l'accepteraient ou le rejetteraient, ou bien elles le modifieraient, si elles désiraient procéder d'un commun accord, et indépendamment de moi, à des modifications du plan proposé, elles pourraient le réviser dans le sens qui leur conviendrait.

76. I told the Prime Minister of India that I thought that Pakistan might take the view that it could have no cause for fear that, by complying with my invitation to take part in such a proceeding, it would be considered as departing from its stand on the over-all plebiscite and as waiving its primary claim. The course I suggested, I added, also removed the objection of want of definiteness in the terms of the partition and partial plebiscite which would be tabled for consideration at the conference.

77. After a little discussion of the chances of such a course proving successful and of the disadvantages which it would have if it proved unsuccessful, the Prime Minister of India took time to consider the matter. Later in the day he informed me that it had been decided to fall in with the suggestion, provided that Pakistan told me that the fact that my plan was based on partial plebiscite and partition would not in itself necessarily prove fatal to its consideration by Pakistan. For India would not agree to a meeting which could not but prove futile.

78. I returned to Karachi and placed before the Government of Pakistan the proposal that, as a last resort, I should prepare a plan of the kind stated and lay it before a meeting which I would convene, and I told them of the condition imposed by India. At first the Government of Pakistan was unwilling to agree in the course proposed. But after much discussion of the matter I gave to the Prime Minister of Pakistan a statement that I completely understood his Government's position in standing on the over-all plebiscite and I gave him an assurance that neither I nor any other authority of the United Nations would regard him or his Government as in the least degree derogating from or prejudicing that position if he complied with the request I made to him to examine and take into consideration the plan which I was ready to prepare and submit, although it was of an alternative character. My statement included an expression of the view that if Pakistan refused on the ground stated to join in the consideration of the intended plan it would be wanting in the fulfilment of the duty which rests upon both countries to give willing consideration to any plan put forward as containing a possibility of reconciling the conflict between the two countries and thus avoiding the dangers to which the continuance of the conflict exposes both of them.

79. On the faith of the assurances my statement contained, the Government of Pakistan agreed to comply with my request to attend a conference to consider my intended plan, notwithstanding that it was based on an alternative to an over-all plebiscite. But Pakistan in its turn imposed a condition. The condition arose out of its insistence upon the view that India would not agree upon specific practical measures which would insure the freedom and fairness of the plebiscite.

80. In fact I had decided that I would use for the limited plebiscite area one of the measures which I had proposed for the whole State on the footing that the cease-fire line might thus be terminated. I intended

76. J'ai expliqué au Premier Ministre de l'Inde que, à mon avis, le Pakistan estimerait peut-être que, s'il acceptait de participer à la discussion envisagée, cette acceptation ne serait pas considérée comme un abandon de la position qu'il avait prise au sujet du plébiscite général ni comme un renoncement à sa revendication essentielle. J'ai ajouté que la procédure suggérée écarterait également l'objection relative au manque de précision des dispositions relatives au partage et au plébiscite partiel qui seraient soumises à l'examen de la conférence.

77. A la suite d'une brève discussion sur les chances de succès, qu'offrirait une telle solution et sur les inconvénients qu'elle présenterait en cas de rejet, le Premier Ministre de l'Inde demanda quelque temps pour étudier la question. Dans le courant de la journée, il m'annonça qu'on avait décidé d'approuver ma suggestion, sous réserve que j'obtienne du Pakistan l'assurance qu'il ne verrait pas, dans le fait que mon plan reposait sur un plébiscite partiel et un partage, une raison suffisante pour se refuser à l'examiner. En effet, l'Inde ne voulait pas accepter une conférence qui ne saurait être qu'inutile.

78. Je suis retourné à Karachi et j'ai proposé, en dernier ressort, au Gouvernement du Pakistan de préparer un plan, conçu comme je l'ai exposé ci-dessus, et de le présenter à une conférence que je convoquerais; j'ai mentionné la condition posée par l'Inde. Tout d'abord, le Gouvernement du Pakistan n'a pas paru désireux de donner son assentiment à ma solution. Mais, après une longue discussion de la question, j'ai formellement déclaré au Premier Ministre du Pakistan que je comprenais parfaitement que son gouvernement maintint sa position en ce qui concernait le plébiscite général. Je lui ai, en outre, donné l'assurance que personne — ni moi, ni aucune autre autorité des Nations Unies — n'estimerait que son gouvernement et lui-même abandonnent ou compromettent la théorie qu'ils défendaient, en acceptant d'examiner et de prendre en considération le plan que j'étais prêt à établir et à présenter, bien que ce plan fût une contre-proposition. Dans ma déclaration, j'ai fait remarquer que, si le Pakistan refusait, pour le motif exposé, de prendre part à l'examen du plan projeté, il manquerait au devoir qui incombe aux deux parties d'étudier tout plan présenté comme offrant une possibilité d'aboutir au règlement du différend entre les deux Etats et d'éviter ainsi les dangers auxquels les expose la prolongation de ce différend.

79. Sur la foi des assurances contenues dans ma déclaration, le Gouvernement du Pakistan a accepté de répondre à mon invitation d'assister à une conférence ayant pour but l'examen du plan que je me proposais d'établir, bien que ce plan dût reposer sur un principe autre que celui d'un plébiscite général. Mais, à son tour, le Pakistan a posé une condition. Cette condition était dictée par la conviction inébranlable du Pakistan que l'Inde ne donnerait pas son accord à des mesures pratiques déterminées, qui fussent de nature à garantir la liberté et l'impartialité du plébiscite.

80. En fait, j'avais décidé d'avoir recours, dans la zone limitée soumise au plébiscite, à l'une des mesures que j'avais proposées pour l'ensemble de l'Etat, dans l'espoir de mettre ainsi fin à l'existence de la ligne du

to provide that an administrative body consisting of United Nations officers should be set up in the limited plebiscite area. The Plebiscite Administrator would be at the head of the body. The body would carry on the functions of government in the area until the poll was declared. It would not be the body's function to form new policies but to carry on the administration of government in the area. I intended that the administrative body of United Nations officers should have power, if they thought fit to do so, to exclude troops of every description. If on the other hand they decided that for any purpose troops were necessary they could request the parties to provide them. Insofar as they allowed the views of the two sides to be laid before the people of the limited area, they would have power to secure equality to India and Pakistan in any such right as well as in other respects.

81. I informed the Pakistan Government that I intended to include a provision of this nature. It expressed doubt as to India's agreeing to it and said that it was not prepared to attend a conference which must break down at the threshold if India refused to accept it. I then offered to consult India in advance upon the matter provided that, subject to India's answer, Pakistan agreed to the course I proposed, namely that it would come to a conference to consider a plan to be prepared by me and would do so on the footing that the presence in the intended plan of a provision for a limited plebiscite would not prove an insuperable objection.

82. To this Pakistan agreed.

83. I then informed the Prime Minister of India by telegram⁶ of the assurances I had given Pakistan and of the kind of provision that my plan would contain for the purpose of securing the fairness of the plebiscite and its freedom from any suspicion of intimidation. I asked him to inform me if he was of the opinion that the inclusion in my plan of such a provision in order to secure the freedom and fairness of the plebiscite made it impossible for him to accept the plan as a whole. Otherwise I requested him to name a date for the meeting.

84. The Prime Minister of India answered by telegram⁶ expressing an emphatic refusal to agree to any such provision. The telegram said at the end that if I came to New Delhi the Prime Minister would be glad to explain India's position fully to me to avoid any possibility of any misunderstanding.

85. Accordingly I went to New Delhi.

86. I shall enumerate the objections briefly as I collected them from the telegram and from my discussion with the Prime Minister at Delhi.

(a) Pakistan is an aggressor and it would be to surrender to aggression to allow it to take any part in

cessez-le-feu. Je prévoyais la création, dans la zone limitée soumise au plébiscite, d'un organisme administratif composé de fonctionnaires des Nations Unies. L'Administrateur du plébiscite serait à la tête de cet organisme. Ce dernier ferait office de gouvernement dans la région, jusqu'à l'annonce des résultats du scrutin. Il ne lui appartiendrait pas de formuler de politique nouvelle; il aurait simplement à expédier les affaires courantes. Je prévoyais que cet organisme, composé de fonctionnaires des Nations Unies, aurait pouvoir pour exiger le retrait, s'il le jugeait nécessaire, de toute force armée quelle qu'elle soit. Au contraire, si cet organisme décidait que des troupes étaient nécessaires pour une raison quelconque, il pourrait demander aux deux parties de les fournir. Etant donné que cet organisme permettrait aux deux parties de faire connaître leurs points de vue à la population de la zone limitée, il aurait pouvoir pour garantir à l'Inde et au Pakistan l'égalité de traitement dans ce domaine comme dans les autres.

81. J'ai informé le Gouvernement du Pakistan de mon intention de prévoir une disposition de cette nature. Il a exprimé des doutes quant à l'assentiment de l'Inde et a déclaré qu'il ne serait pas disposé à assister à une conférence vouée à l'insuccès dès le début, au cas où l'Inde refuserait d'accepter cette disposition. J'ai alors offert de consulter le Gouvernement de l'Inde, sur ce point, étant bien entendu que, si l'Inde acceptait cette disposition, le Pakistan donnerait son assentiment à la solution que je proposais, c'est-à-dire qu'il assisterait à une conférence consacrée à l'examen du plan que je préparerais, et qu'il le ferait en admettant que la présence, dans mon plan, d'une disposition prévoyant un plébiscite partiel ne saurait constituer un obstacle insurmontable.

82. Le Pakistan a donné son accord à cet égard.

83. Par télégramme⁶ j'ai alors fait part au Premier Ministre de l'Inde des assurances que j'avais données au Pakistan et de la nature de la disposition que mon projet contiendrait afin d'assurer l'impartialité du plébiscite et d'écartier tout soupçon d'intimidation. Je lui ai demandé de me faire savoir si, à son avis, l'inclusion de cette disposition, destinée à assurer la liberté et l'impartialité du plébiscite, le mettait dans l'impossibilité d'accepter l'ensemble du projet. Je l'ai invité, dans le cas contraire, à fixer une date pour la réunion.

84. Le Premier Ministre de l'Inde m'a répondu par télégramme⁶ qu'il se refusait catégoriquement à accepter la disposition envisagée. Le télégramme ajoutait que, dans le cas où je me rendrais à New-Delhi, le Premier Ministre serait heureux de m'exposer en détail la position de l'Inde, afin d'éviter toute possibilité de malentendu.

85. Je me suis rendu en conséquence à New-Delhi.

86. Je vais énumérer rapidement, maintenant, les objections formulées, telles que j'ai cru pouvoir les déduire du télégramme et de ma conversation avec le Premier Ministre à New-Delhi.

a) Le Pakistan est l'agresseur, et ce serait céder à l'agression que de permettre à ce pays de prendre une

⁶ See annex I, p. 47.

⁶ Voir annexe I, p. 47.

the plebiscite. For the same reason and because of the danger involved, Pakistan's troops could never be allowed to enter the plebiscite area and therefore it was impossible to countenance the proposal to enable the administrative body to request the parties to provide troops if it thinks them necessary.

(b) The provision would mean that the Government of the State would be superseded and went far beyond what is necessary for the purpose in view.

(c) Only those people belonging to the State of Jammu and Kashmir should be allowed any part in the "campaign" over the plebiscite. There can be no equality of any right between India and Pakistan in this or other relevant respects.

(d) The security of the State would be endangered.

87. These arguments appeared to me to overlook the real nature of a proposal for partition and a partial plebiscite or else to make it completely impossible. The question whether Pakistan had or had not been an aggressor had, to my mind, nothing to do with the results of a partition and the fairness and freedom of a partial plebiscite. To agree that Pakistan should take under a partition part of the State must be to agree that, independently of any such question, it took not merely an interest in but sovereignty of the territory. Again, as I saw the matter, to agree that the territory not immediately divided between India and Pakistan should pass to one or the other according to the vote of the inhabitants at a plebiscite conducted by the United Nations must be to agree to a text involving an equal interest in both countries in the result. Further it is to agree to the ascertainment of the will of the people by an independent authority because that authority will see that the plebiscite is freely and fairly conducted.

88. I had formed the opinion that it was not easy to exclude the danger that the inhabitants of the Valley of Kashmir would vote under fear or apprehension of consequences and other improper influences. They are not high spirited people of an independent or resolute temper. For the most part they are illiterate. There were large numbers of regular soldiers of the Indian Army as well as of the State Militia and police, and more often than not they were under arms. The State Government was exercising wide powers of arbitrary arrest. These are not matters that the Kashmiris inhabiting the Valley could be expected to disregard in choosing between voting as the Government of Kashmir asked them and voting for accession to Pakistan.

89. It appeared to me that the danger to the freedom and fairness of the plebiscite could not be removed unless, in the administrative hierarchy of the State so far as it controlled the plebiscite area, United Nations

part quelconque au plébiscite. Pour la même raison, et étant donné le danger éventuel que leur présence ferait courir, les troupes du Pakistan ne devraient pas être autorisées à pénétrer dans la zone où se déroulerait le plébiscite; il était par conséquent impossible d'entériner une proposition habilitant l'organisme administratif à inviter les parties à fournir des troupes s'il estimait cette mesure nécessaire.

b) La disposition envisagée aboutirait à évincer le Gouvernement de l'Etat et irait bien au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre la fin qu'on se proposait.

c) Seules les populations appartenant à l'Etat de Jammu et Cachemire devraient être autorisées à prendre part à la "campagne" du plébiscite. Il ne saurait y avoir, ni à ce sujet, ni sur les autres points relatifs à cette question, égalité de droits entre l'Inde et le Pakistan.

d) La sécurité de l'Etat serait mise en péril.

87. Il me parut que ces arguments ne tenaient pas compte de la nature réelle d'une proposition concernant un partage et un plébiscite partiel, mais qu'ils étaient de nature à rendre cette solution absolument impossible. La question de savoir si le Pakistan a été ou non l'agresseur n'a, à mon avis, rien à voir avec les conséquences d'un partage ni avec l'impartialité et la liberté d'un plébiscite partiel. Accepter que, à la suite d'un partage, le Pakistan reçoive une partie de l'Etat doit signifier que l'on accepte, indépendamment de toute question, que ce pays ne manifeste pas seulement un intérêt pour le territoire, mais qu'il y exerce les pouvoirs souverains. D'autre part, à mon avis, accepter que le territoire qui ne sera pas immédiatement divisé entre l'Inde et le Pakistan revienne à l'une ou à l'autre des parties, conformément aux vœux des habitants, exprimés au cours d'un plébiscite sous le contrôle des Nations Unies, doit signifier que l'on accepte une épreuve dont le résultat suscite un intérêt équivalent dans les deux pays. Cela signifie, en outre, que l'on accepte que la volonté de la population soit officiellement constatée par une autorité indépendante, parce que cette autorité s'assurera que le plébiscite est librement et impartialement conduit.

88. J'étais déjà parvenu antérieurement à la conclusion qu'il n'était pas facile de parer au danger et que les habitants de la vallée du Cachemire risquaient de voter sous l'empire de la peur ou de l'appréhension des conséquences qu'aurait leur vote, ou de céder à d'injustifiables pressions. Il ne s'agit pas d'une population très énergique, au caractère indépendant et résolu. Ses habitants sont pour la plupart analphabètes. Il y a, dans cette vallée, un grand nombre de soldats réguliers de l'armée de l'Inde, ainsi que de nombreux membres de la milice et de la police de l'Etat, et le plus souvent ces hommes sont armés. Le gouvernement procède à des arrestations arbitraires massives. On ne pouvait donc attendre des habitants du Cachemire vivant dans cette vallée qu'ils oublient ces différents aspects de la situation lorsqu'il s'agirait de choisir entre la possibilité de voter comme le Gouvernement du Cachemire le leur a demandé, ou de voter pour le rattachement au Pakistan.

89. Il m'a paru que l'on ne pouvait écarter cette menace à la liberté et à l'impartialité du plébiscite qu'en plaçant temporairement des fonctionnaires des Nations Unies dans la hiérarchie administrative de l'Etat qui

officers were interposed temporarily. The authority of the Ministry over the rest of the State would not be affected. The ordinary working of the machinery of government in the plebiscite area would go on without change, but for the limited area, the United Nations administrators would for the time being be responsible for the working of the machinery in order to see that it was not used to influence the voters, as otherwise it well might be in countless ways.

90. The presence of numbers of troops, armed militia and police in the Valley did not appear to me to be favourable to a free expression of the people's will, and I considered that the administrative body might be safely given powers to decide what was necessary to insure the maintenance of order and to protect the area from external danger if it found that any existed. I did not suppose that it would invoke Pakistan troops without good cause, but I saw no reason why both countries should not be under an obligation to provide troops if requested. I saw no reason to change the opinion I had formed or to depart from the provision I had intended to include. I could not expose a plebiscite conducted under the authority of the United Nations to the dangers which I believed certainly to exist. Indeed I came to the conclusion that it would be impossible to give effect to the doctrines formulated by India in objection to my plan and at the same time frame a plan for partition and a limited plebiscite which I could ask Pakistan to accept.

91. The Prime Minister of India concurred in the view that no hope existed of an agreement for a plebiscite by which the fate of the Valley could be decided. No other acceptable expedient for disposing of the Valley could be suggested.

92. The Prime Minister of India agreed therefore that there was nothing further that I could now do in the sub-continent.

93. I returned to Karachi, where the Prime Minister of Pakistan took the same view.

94. I left Karachi on 23 August 1950.

95. It will be seen that two main lines have been pursued in the attempts which have been made to settle the dispute between the two countries about the State of Jammu and Kashmir. The attempt to find a solution by taking a plebiscite over the whole State and so decide by a majority to which country the entire State shall go has its origin in the first proceedings before the Security Council. It should be recalled that by the resolution of 21 April 1948⁷ the desire of both India and Pakistan that the question of the accession of the State to one or other of them should be decided by a free and impartial plebiscite was noted with satisfaction. In the agreed resolution of the United Nations Commission for India and Pakistan of 5 January 1949 there is a recital of the acceptance by the Governments of both countries of the principle

contrôle la zone du plébiscite. L'autorité du Ministre sur le reste de l'Etat ne serait pas compromise. Dans la zone du plébiscite, les rouages ordinaires du mécanisme gouvernemental continueraient à jouer sans subir de modifications, mais, en ce qui concerne la zone intéressée, les administrateurs désignés par les Nations Unies seraient momentanément responsables du fonctionnement de ce mécanisme afin d'empêcher qu'on ne s'en serve pour influencer les électeurs, ce qu'on pourrait faire de maintes façons si l'on ne procédait pas comme je le suggérais.

90. La présence dans la vallée de troupes nombreuses, ainsi que de contingents armés de la police et de la milice, ne m'apparaissait pas comme une condition favorable à la liberté d'expression de la volonté populaire; et j'estimais qu'il serait sage de donner à l'organisme administratif le pouvoir de prendre les décisions nécessaires au maintien de l'ordre et à la protection de la zone contre un danger extérieur, si l'on découvrait que ce danger existe. Je ne croyais pas que cet organisme ferait appel aux troupes du Pakistan sans raison valable, mais je ne voyais pas pourquoi les deux pays ne seraient pas mis dans l'obligation de fournir des troupes s'ils en étaient priés. Je ne voyais aucune raison de changer l'opinion que je m'étais formée ou de renoncer à la disposition que je m'étais proposé d'inclure dans mon projet. Il m'était impossible d'exposer un plébiscite conduit sous l'autorité des Nations Unies à un danger dont je connaissais l'existence. J'en arrivai donc à la conclusion qu'il serait impossible, d'une part, de se conformer aux objections que l'Inde formulait à l'égard de mon projet, et, d'autre part, d'élaborer un plan de partage et un plébiscite partiel que je pourrais proposer à l'acceptation du Pakistan.

91. Le Premier Ministre de l'Inde a reconnu qu'il n'existait aucune perspective d'accord sur les modalités d'un plébiscite susceptible de fixer le sort de la vallée du Cachemire, et aucune autre suggestion acceptable n'a pu être formulée à ce sujet.

92. Le Premier Ministre de l'Inde a été d'accord pour estimer qu'il n'y avait plus pour moi aucune possibilité d'action dans la péninsule.

93. J'ai regagné Karachi, où le Premier Ministre du Pakistan a été du même avis.

94. J'ai quitté Karachi le 23 août 1950.

95. On peut se rendre compte que les tentatives faites en vue de régler le différend entre les deux pays au sujet de l'Etat de Jammu et Cachemire ont suivi deux directions principales. L'effort tenté pour résoudre le problème en organisant un plébiscite dans l'ensemble de l'Etat, afin que la majorité décide à quel pays l'Etat tout entier doit être rattaché, remonte aux premiers débats au Conseil de sécurité. Il convient de rappeler que, dans sa résolution du 21 avril 1948⁷, le Conseil de sécurité a noté avec satisfaction que l'Inde et le Pakistan désirent également que la question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan soit tranchée par un plébiscite libre et impartial. La résolution que la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan a unanimement adoptée le 5 janvier 1949 indique que les gouvernements des deux pays

⁷ Ibid., Third Year, Supplement for April 1948, p. 8.

⁷ Ibid., troisième année, Supplément d'avril 1948, p. 8.

of the people, the justice as well as the permanence of the settlement, and the imperative necessity of avoiding another refugee problem all point to the wisdom of adopting partition as the principle of settlement and of abandoning that of an over-all plebiscite. But in addition the economic and geographic considerations point in the same direction. The difficulty in partitioning the State is to form a sound judgment where the line should be drawn.

102. While what I have said deals broadly with the State as a whole, it is by no means easy to fix the limits on each side. That is because it is necessary that the territory allocated to each side should be continuous in itself and should be contiguous with that country, because there are pockets of people whose faith and affiliations are different from those of people by whom they are cut off, because the changes in the distribution of population as the result of the troubles cannot be completely ignored, and because geographical features remain important in fixing what may prove an international frontier.

103. I shall not deal with the matter with more particularity, and I say so much only in case the Security Council should be of opinion that it should take further steps to effect a settlement between the parties. But for myself I doubt whether it may not be better to leave the parties to themselves in negotiating terms for the settlement of the problem how to dispose of Jammu and Kashmir between them. So far the attitude of the parties has been to throw the whole responsibility upon the Security Council or its representatives of settling the dispute, notwithstanding that, except by agreement between them, there was no means of settling it.

104. When actual fighting was going on between them it was natural, if not necessary, that the Security Council and the Commission as its delegate should intervene between them and propose terms to stop the hostilities. But when this was done to the extent of stopping open hostilities and the question came to be how to settle the rival claims to Kashmir, the initiative was still left with the Security Council and the Commission. The whole question has now been thoroughly discussed by the parties with the Security Council, the Commission and myself, and the possible methods of settlement have been exhaustively investigated. It is perhaps best that the initiative should now pass back to the parties. At all events I am not myself prepared to recommend any further course of action on the part of the Security Council for the purpose of assisting the parties to settle between them how the State of Jammu and Kashmir is to be disposed of.

105. The continued maintenance of two armies facing one another across a cease-fire line is another matter. A danger to peace must exist while this state of things continues. Except for mutual distrust and fear, one of another, there is no reason why the two countries should go on maintaining armies separated

est bouddhiste. Personne ne met en doute les sentiments de la grande majorité de la population de ces régions. Les intérêts de la population, la nécessité d'aboutir à un règlement équitable et permanent, enfin l'obligation absolue dans laquelle on se trouve d'éviter que ne se pose à nouveau la question des réfugiés, tout indique que la solution la plus sage serait d'adopter le principe du partage et de renoncer à un plébiscite général. D'autre part, des considérations d'ordre économique et géographique militent en faveur de cette même solution. La difficulté à laquelle se heurte le partage de l'Etat réside dans la nécessité de se faire une opinion exacte et juste du tracé de la ligne de partage éventuelle.

102. Ce que je viens de dire se rapporte à l'ensemble de l'Etat, et il est fort malaisé de procéder à la démarcation. Il faut, en effet, d'une part, que le territoire attribué à chacune des parties ne soit pas morcelé, et, d'autre part, qu'il voisine directement avec le pays intéressé; il existe, en outre, des enclaves de population dont la religion et les affiliations diffèrent de celles des groupes qui les entourent; d'autre part, on ne saurait négliger complètement les changements survenus dans la distribution de la population à la suite de la période de troubles; enfin, certaines considérations d'ordre géographique conservent toute leur importance lorsqu'il s'agit de fixer ce que peut devenir un jour une frontière internationale.

103. Je me dispenserai de traiter cette question plus en détail. Je n'en ai fait état que pour l'information du Conseil de sécurité, au cas où il estimerait qu'il doit prendre de nouvelles mesures en vue de régler le différend entre les deux parties. Quant à moi, je me demande s'il ne serait pas plus sage de laisser aux parties elles-mêmes le soin de résoudre par des négociations la question de l'avenir de l'Etat de Jammu et Cachemire. Jusqu'à présent, les parties ont fait retomber sur le Conseil de sécurité ou ses représentants toute la responsabilité du règlement de leur différend, bien que le seul moyen de mettre fin à ce conflit soit un accord conclu directement entre elles.

104. Tant que la lutte se poursuivait entre les parties en cause, il était naturel, sinon nécessaire, que le Conseil de sécurité et la Commission qui le représentait interviennent et proposent les conditions d'une éventuelle cessation des hostilités. Cependant, lorsque les hostilités ouvertes ont pris fin, et lorsque la question s'est posée de savoir quelle décision prendre au sujet des prétentions rivales sur le Cachemire, l'initiative est restée entre les mains du Conseil de sécurité et de la Commission. L'ensemble de la question a déjà été discuté en détail par les parties, le Conseil de sécurité, la Commission et moi-même, et les méthodes éventuelles de règlement ont été étudiées à fond. La meilleure manière de procéder serait peut-être de rendre l'initiative aux parties. Quoi qu'il en soit, je n'entends, pour ma part, recommander au Conseil de sécurité aucune nouvelle mesure qui aurait pour fin d'aider les parties à régler la question de l'avenir de l'Etat de Jammu et Cachemire.

105. Le maintien de forces armées des deux côtés de la ligne du cessez-le-feu constitue un autre problème. Tant que cet état de choses durera, la paix sera nécessairement en danger. En dehors de la méfiance et de la peur qu'éprouvent mutuellement les deux pays, il n'y a aucune raison valable pour garder sous les armes

only by the cease-fire line. It is a boundary which might be kept by check posts and the like in the same way as any frontier between countries at peace. It is hard to believe that the Indian and Pakistan Chiefs of Staff would have any difficulty in arranging for a concurrent reduction of forces or in effecting the necessary change in the manner in which the cease fire-line is held, if they were instructed by their respective Governments to meet for the purpose.

106. Before leaving the sub-continent I addressed to the Prime Ministers severally a request⁸ that this should be done. It is a matter in which the Security Council is directly concerned because it involves a proximate danger to peace.

107. I recommend that the Security Council should press the parties to reduce the military strength holding the cease-fire line to the normal protection of a peace-time frontier.

108. In the meantime it is my recommendation that the party of United Nations Military Observers be retained on the cease-fire line. They cannot continue there indefinitely, but after a time the question of their withdrawal might be settled in consultation with the two Governments.

(Signed) Owen DIXON
United Nations Representative
for India and Pakistan

Annex I

A. TELEGRAM DATED 15 AUGUST 1950 FROM THE UNITED NATIONS REPRESENTATIVE FOR INDIA AND PAKISTAN TO THE PRIME MINISTER OF INDIA

I have encountered a great many difficulties in Karachi but they have now been resolved.

Pakistan continues to stand unequivocally on the position that, under the agreed resolutions of 13 August 1948, 5 January 1949 and 14 March 1950, the decision of the destination of the State of Jammu and Kashmir is to be by an impartial plebiscite. For that reason the Prime Minister has expressed to me the unwillingness of his Government to receive or consider any alternative proposal or plan. I have informed him that I completely understood Pakistan's position, and I have assured him that neither I nor any other authority of the United Nations would regard him or his Government as in the least degree derogating from or prejudicing that position if he complies with the request I have made to him to examine and take into consideration a plan which I am ready to prepare and submit although it is of an alternative character. I have said that I believe that until I have exhausted all possible methods of settlement I have not completed the discharge of my functions. I have said to him that, if Pakistan refused on the ground stated to join in the consideration of the intended plan, it would in my opinion be wanting in the fulfilment of the duty which rests upon both countries to give willing consideration to any plan put forward as containing a possibility of reconciling the conflict between the two countries and thus avoiding the dangers to which the continuance of the conflict exposes both of them. I further told him that I was unable to understand how anyone could regard him as weakening his reliance upon the agreed resolutions, which state that the question of the accession of the

⁸ See annex I.

des troupes que ne sépare que la ligne du cessez-le-feu. Or, pour garder cette ligne, il suffirait d'installer des postes de contrôle, etc., comme on le fait d'ailleurs sur toute frontière qui sépare deux pays vivant en paix. Il est difficile de croire que les chefs des états-majors indien et pakistanais puissent trouver la moindre difficulté à réduire simultanément leurs forces armées ou à modifier en conséquence la manière dont la ligne est actuellement gardée, s'ils reçoivent de leurs gouvernements respectifs l'ordre de se réunir à cet effet.

106. Avant de quitter la péninsule, j'ai demandé, à plusieurs reprises, aux Premiers Ministres des deux pays de faire le nécessaire dans ce sens⁸. Il s'agit là d'une question qui intéresse directement le Conseil de sécurité, parce qu'elle comporte un danger immédiat pour la paix.

107. Je recommande au Conseil de sécurité d'insister auprès des parties en cause pour qu'elles réduisent les forces militaires chargées de garder la ligne du cessez-le-feu et pour qu'elles n'y laissent que les effectifs nécessaires à la protection normale d'une frontière en temps de paix.

108. D'autre part, je recommande que le groupe d'observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies soit maintenu sur la ligne du cessez-le-feu. Il est évident qu'on ne saurait les y laisser indéfiniment, mais la question de leur retrait pourrait être réglée en temps voulu de concert avec les deux gouvernements.

(Signé) Owen DIXON
Représentant des Nations Unies
pour l'Inde et le Pakistan

Annexe I

A. L'ÉGRAMME, EN DATE DU 15 AOÛT 1950, ADRESSÉ AU PREMIER MINISTRE DE L'INDE PAR LE REPRÉSENTANT DES NATIONS UNIES AUPRÈS DE L'INDE ET DU PAKISTAN

J'ai rencontré un grand nombre de difficultés à Karachi, mais elles sont maintenant résolues.

Le Pakistan conserve une position sans équivoque: aux termes des résolutions des 13 août 1948, 5 janvier 1949 et 14 mars 1950, acceptées par les deux parties, le sort de l'État de Jammu et Cachemire doit être réglé au moyen d'un plébiscite impartial. C'est pourquoi le Premier Ministre m'a fait savoir que son gouvernement n'était disposé à recevoir ou à examiner aucune contre-proposition ni aucun contre-projet. Je l'ai informé que je comprenais parfaitement la position du Pakistan, et je l'ai assuré que ni moi-même, ni aucune autre autorité des Nations Unies ne considéreraient que lui ou son gouvernement porteraient la moindre atteinte à cette position en se conformant à la demande que je lui ai adressée d'examiner et de prendre en considération un projet que je suis prêt à préparer et à soumettre, bien qu'il s'agisse d'un contre-projet. Je lui ai dit que j'estimerai ma tâche inachevée tant que je n'aurais pas épuisé tous les moyens possibles, en vue du règlement de la question. Je lui ai dit que, à mon avis, si le Pakistan refusait, pour le motif avancé, de participer à l'étude du projet prévu, il manquerait au devoir qui incombe aux deux pays d'étudier avec bonne volonté tout projet présenté comme étant de nature à mettre fin au conflit entre les deux pays et d'écarter ainsi les dangers auxquels la prolongation de ce conflit les expose tous les deux. Je lui ai fait remarquer de plus que, à mon avis, le seul fait que le Premier Ministre de l'Inde accepte ma demande d'étudier avec bonne volonté la possibilité de trouver une autre solution à ce grave problème ne peut signifier pour personne qu'il cesse de donner son

⁸ Voir l'annexe I.

State of Jammu and Kashmir to India or Pakistan would be decided through the democratic method of a free and impartial plebiscite, for no better reason than because he complied with a request from me to give me his willing consideration to the possibility of solving by some alternative the very grave problem which exists.

On the faith of these assurances he has agreed to comply with my request.

Pakistan is ready to attend the conference on the footing that the presence in my intended plan of a provision for a limited plebiscite will not prove an insuperable objection. Pakistan, however, fears that the conference will break down because India will object to the provisions I will include to secure the fairness of the plebiscite and its freedom from any suspicion of intimidation. I do not share this fear myself because I received the impression in New Delhi that India recognizes that any plan I prepare will necessarily contain provisions which will ensure that the will of the inhabitants of the plebiscite area is freely expressed, uninfluenced by the presence of troops or by the fear of consequences or by other apprehensions, and that in all other respects the plebiscite is fairly conducted. I believe it was also recognized in Delhi that provisions such as I have in mind, operating in a limited plebiscite area, are not open to the objections which might be made to them if they applied throughout the whole State of Jammu and Kashmir.

It would be unfortunate, however, if you were to attend a meeting in Karachi only to find that you could not consider the plan on its merits as a whole because you objected to the particular provisions which I felt it necessary to adopt to secure the plebiscite from any suspicion that it was not free and fair. I think, therefore, that I should inform you in advance that my plan will include a provision for the setting up, in the limited plebiscite area, of an administrative body to carry on in that area the functions of government until the poll is declared. The chairman will be the Plebiscite Administrator or his representative. There will be other United Nations officers. They will be persons of administrative experience and it will be their function to carry on the administration of government in the limited area and not to frame any new policies. Their powers will be ample to exclude from the area all troops of every description. If they decide that for any purpose troops are necessary, the parties must provide them upon request. Their powers will also enable them to secure equality to India and Pakistan in any right granted to lay their views before the people and in other respects.

I have stated this because I do not wish to hold a meeting which is bound to be nothing but a formality. If you are of the opinion that the inclusion in my plan of such provisions in order to secure the freedom and fairness of the plebiscite makes it impossible for you to accept the plan, even after considering it as a whole, and that a meeting would therefore be futile, I will be grateful if you will so inform me. Otherwise it only remains for me to set about the preparation of my plan, and that will occupy me for about four days from the receipt of your reply. After that I should like to convene a meeting in Karachi at the earliest date convenient to you. When I know what date would suit you, it would be then necessary for me to consult Mr. Liaquat Ali Khan as to its being convenient to him.

(Signed) Owen Dixon
United Nations Representative
for India and Pakistan

adhésion aux résolutions acceptées par les deux parties, aux termes desquelles la question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan doit être décidée d'une façon démocratique au moyen d'un plébiscite libre et impartial.

Sur la foi de ces assurances, le Premier Ministre a accédé à ma requête.

Le Pakistan est prêt à assister à la conférence, étant entendu que l'existence, dans le projet que j'ai l'intention de présenter, d'une disposition prévoyant un plébiscite limité n'apparaîtra pas comme un obstacle insurmontable. Toutefois, le Pakistan craint que la conférence n'échoue parce que l'Inde s'opposera aux dispositions que j'ai l'intention d'insérer dans le projet afin d'assurer l'impartialité du plébiscite et d'écarter tout soupçon d'intimidation. Pour ma part, je ne partage pas ces craintes car j'ai eu, à New-Delhi, l'impression que l'Inde reconnaît que tout plan préparé par moi contiendra nécessairement des dispositions propres à assurer que la volonté des habitants de la région où se déroulera le plébiscite s'exprimera librement, que le vote ne sera pas influencé par la présence de troupes, par la crainte des conséquences ou par toute autre appréhension, et qu'à tous égards le plébiscite se déroulera de façon impartiale. Je pense qu'il a été également reconnu à New-Delhi que des dispositions comme celles que j'ai en vue, appliquées dans une zone de plébiscite limitée, ne donneront pas lieu aux objections qu'elles pourraient soulever si elles étaient appliquées à l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire.

Cependant, il serait regrettable que vous assistiez à une réunion à Karachi pour arriver à la seule conclusion que vous ne pouvez pas examiner l'ensemble du projet quant au fond, parce que vous ne sauriez accepter les dispositions particulières qui m'auront paru nécessaires pour faire en sorte que la liberté et l'impartialité du plébiscite ne puissent être mises en doute. C'est pourquoi je crois devoir vous informer à l'avance que mon projet contiendra une disposition prévoyant la création, dans la zone de plébiscite limitée, d'un organe administratif qui exercera les fonctions de gouvernement dans cette zone jusqu'à ce que les résultats du scrutin soient proclamés. Le Président sera l'Administrateur du plébiscite ou son représentant. Il y aura d'autres fonctionnaires des Nations Unies. Ce seront des personnes jouissant d'une bonne expérience administrative, chargées d'exercer les fonctions gouvernementales dans la zone en question, mais sans formuler aucune politique nouvelle. Ils auront plein pouvoir pour exclure toutes les troupes de la zone en question. Au cas où ils décideraient que, pour une raison quelconque, des troupes sont nécessaires, les parties devront les fournir sur leur demande. Leurs pouvoirs leur permettront également d'assurer l'égalité de l'Inde et du Pakistan en ce qui concerne le droit éventuel de ces deux pays de présenter leurs points de vue à la population, ainsi que dans tout autre domaine.

Je vous ai présenté ces faits parce que je ne désire pas convoquer une réunion qui ne saurait être qu'une pure formalité. Si vous estimez que le fait d'insérer dans mon projet des dispositions visant à garantir la liberté et l'impartialité du plébiscite ne vous permet pas d'accepter ce projet, même après l'avoir étudié dans son ensemble, et s'il vous apparaît en conséquence qu'une réunion serait vaine, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en informer. Dans le cas contraire, il ne me restera plus qu'à préparer mon projet, ce qui me demandera environ quatre jours à compter de la date où votre réponse me sera parvenue. J'aimerais ensuite convoquer une réunion à Karachi, à la date la plus rapprochée qui vous convienne. Une fois cette date connue, il me faudra demander à M. Liaquat Ali Khan si cette date lui convient également.

(Signed) Owen Dixon
Représentant des Nations Unies
auprès de l'Inde et du Pakistan

B. TELEGRAM DATED 16 AUGUST 1950 FROM THE PRIME MINISTER OF INDIA TO THE UNITED NATIONS REPRESENTATIVE FOR INDIA AND PAKISTAN

Thank you for your message of 15 August which I received today. I have given its contents anxious thought and am communicating to you frankly my considered reactions to it. I must confess to you that your message surprised me greatly. The main proposal in it in regard to conditions governing the plebiscite is completely novel, and has not been previously mentioned at any stage during the last two years or more.⁹

We have not opposed at any time an over-all plebiscite for the State as a whole, but you made some alternative suggestions because you came to the conclusion that there were no prospects of an agreement as to conditions preliminary to such a plebiscite. On this basis I informed you that India was prepared to discuss alternative plan involving a partial plebiscite, provided Pakistan was also prepared to do so.

We have always recognized that any plan for a plebiscite should be such that the people concerned would be enabled to express their feelings freely and without fear. But your present proposal of setting up a new administrative body to carry on the functions of government is entirely opposed to our basic stand on the Kashmir issue. None of us here got the impression during our talks with you in New Delhi that anything like this was in your mind. All that we discussed was the conditions governing the over-all plebiscite. What you have suggested now goes far beyond anything that we could possibly consider or accept or what, in my view, the requirements of a fair and impartial plebiscite would justify. Your proposals would involve the supersession of the lawful government of the State for a period. We cannot agree to this in any way and for any period.

Your proposal envisages the participation of Pakistan in the plebiscite and the calling in of Pakistan troops. Both would, in effect, constitute a surrender to aggression.

It has always been our view that, in the event of a plebiscite, the people of Kashmir should decide their future for themselves. Kashmiris who have gone out of the State should, of course, be entitled to return for this purpose. But I do not think that others have any claim to participate in a plebiscite campaign.

Whatever steps may be taken, we have always made it clear that the security of the State cannot be endangered. We have had painful experience of aggression and we cannot afford to take further risks of this kind. On no account can we permit any Pakistan troops to enter the plebiscite area.

Before concluding I should like to make one further observation. In the second paragraph of your message you say that for certain reasons the Prime Minister of Pakistan has expressed to you the unwillingness of his Government to receive or consider any alternative proposal or plan. Later on,

⁹ This is a mistake. In fact, if it matters, a like proposal was put forward with reference to the over-all plebiscite at the meeting with the Prime Ministers in New-Delhi from 20 to 24 July 1950. In February 1948 a similar proposal was made informally and it was attacked by Sheikh Abdullah in a speech before the Security Council. Further the resolution of 21 April 1948 contains provisions amounting practically to the same thing. — O. D.

B. TÉLÉGRAMME, EN DATE DU 16 AOÛT 1950, ADRESSÉ AU REPRÉSENTANT DES NATIONS UNIES AUPRÈS DE L'INDE ET DU PAKISTAN PAR LE PREMIER MINISTRE DE L'INDE

Je vous remercie de votre message du 15 que j'ai reçu aujourd'hui. J'ai considéré de très près votre proposition et vous communique franchement mon opinion mûrement réfléchie. Je dois vous avouer que votre message m'a profondément surpris. La proposition principale concernant les conditions du plébiscite est entièrement nouvelle et n'a jamais été mentionnée à aucune occasion au cours des deux années écoulées ou davantage⁹.

Nous ne nous sommes jamais opposés à un plébiscite général dans l'ensemble de l'Etat, mais vous faites certaines contre-propositions parce que vous êtes parvenu à la conclusion qu'il n'y avait pas d'espoir d'arriver à un accord sur les conditions préliminaires à un tel plébiscite. Sur ce point, je vous ai informé que l'Inde était prête à discuter un autre plan prévoyant un plébiscite partiel, à condition que le Pakistan y soit disposé également.

Nous avons toujours reconnu que tout plan de plébiscite devait permettre aux populations intéressées d'exprimer leur opinion en toute liberté et sans crainte. Mais votre proposition actuelle tendant à créer un nouvel organisme administratif chargé d'assumer les fonctions gouvernementales est foncièrement contraire à notre position fondamentale sur la question du Cachemire. Aucun de nous ici n'a eu l'impression au cours de nos entretiens avec vous à New-Delhi que vous aviez un tel plan en vue. Nous n'avons examiné que les conditions d'un plébiscite général. Ce que vous proposez maintenant dépasse de loin tout ce que nous pourrions éventuellement envisager ou accepter et tout ce qui, à mon avis, se justifierait par la nécessité d'un plébiscite juste et impartial. Vos propositions entraîneraient pour un certain temps le remplacement du gouvernement légitime par une autre autorité. Nous ne pouvons accepter cela en aucun cas ni pour aucune période de temps.

Votre proposition prévoit que le Pakistan participera au plébiscite et que l'on fera appel à des troupes du Pakistan. Ces deux mesures constitueraient en fait une reddition à l'agresseur.

Nous avons toujours été d'avis que, en cas de plébiscite, le peuple du Cachemire devrait décider lui-même de son sort. Les nationaux du Cachemire qui ont quitté l'Etat devraient naturellement être autorisés à y revenir pour participer au vote. Mais je ne pense pas que d'autres aient aucun droit de participer à la campagne du plébiscite.

Nous avons toujours précisé que, quelles que soient les mesures prises, la sécurité de l'Etat ne doit pas être mise en danger. Nous avons déjà fait la douloureuse expérience d'une agression, et nous ne pouvons nous permettre d'encourir de nouveaux risques de cette nature. Nous ne pouvons tolérer à aucun prix que les troupes du Pakistan pénètrent dans la région où aura lieu le plébiscite.

Avant de conclure, je voudrais faire une dernière observation. Au deuxième paragraphe de votre message vous dites que, pour certaines raisons, le Premier Ministre du Pakistan vous a informé que son gouvernement se refuse à accepter ou à envisager toute contre-proposition ou contre-projet. Plus

⁹ C'est là une erreur. Je signale, si vraiment cela est nécessaire, qu'une proposition analogue a été soumise en ce qui concerne le plébiscite général à la réunion avec les Premiers Ministres tenue à New-Delhi du 20 au 24 juillet 1950. En février 1948, une proposition analogue a été faite à titre non officiel et a été attaquée par le cheik Abdullah dans un discours prononcé au Conseil de sécurité. Enfin, la résolution du 21 avril 1948 contient des dispositions qui reviennent à peu près au même. — O. D.

you say that Pakistan is ready to attend the conference on the footing that the presence in your intended plan of provision for a limited plebiscite will not prove an insuperable objection. There seems to be a contradiction between the two positions and I am puzzled. This hardly justifies any optimism regarding the genuineness of the desire of Pakistan to seek a settlement on the basis of alternative principles of a partial plebiscite.

There are many other aspects of this matter which deserve consideration, but I do not wish to lengthen this reply. Should you, however, come to New Delhi, I would be glad to explain our position fully to you to avoid any possibility of any misunderstanding.

(Signed) Jawaharlal NEHRU

Prime Minister of India

C. TELEGRAM DATED 18 AUGUST 1950 FROM THE UNITED NATIONS REPRESENTATIVE FOR INDIA AND PAKISTAN TO THE PRIME MINISTER OF INDIA

Thank you for your message sent 16 August. I had not thought that in a plan for partition a provision for setting up, in a limited plebiscite area, an administrative body to carry on the functions of government in that area during the period of the plebiscite could be opposed to any stand previously taken by India. Once the territory of the State of Jammu and Kashmir outside the limited area is divided under such a plan between India and Pakistan, each obtains an independent legal title to the part allotted to it. The occupation by Pakistan of the territory allotted to it would be in virtue of the title which partition would give it and could not be described as that of an aggressor. Which party to the partition is to have the area reserved for the plebiscite would, under such a plan, depend upon the vote of the inhabitants instead of the immediate operation of the agreement, and I do not understand how in such a settlement the doctrine that Pakistan is an aggressor having no legitimate interest could continue to apply.

The United Nations body with the Plebiscite Administrator at its head would derive its powers from the Government of the State, in the same way as might any other provincial or district administration. Elsewhere in the State the existing State Government would exercise its full authority, except in the territory allocated in the partition to Pakistan. In many respects the ordinary working of the machinery of the State would go on in the plebiscite area, but the United Nations Administration would be in control. The view that the lawful government of the State would be superseded does not appear to me to take sufficient account of these considerations or of the relative size of the area involved. When, at the conference between yourself, the Prime Minister of Pakistan and myself at New Delhi, I put forward the proposal that to ensure the freedom and fairness of the over-all plebiscite the government of the State should be temporarily entrusted to a body of administrators representing the United Nations, you advanced similar objections. But apart altogether from the answers to them which I then submitted to you, they do not appear to me to apply to partition and a vote in a limited area.

I have insisted always that the freedom of the plebiscite from intimidation or unfairness, and from suspicion of intimidation or unfairness, must be secured at all hazards, and I believe that I have made it clear that I think that very real dangers of that kind exist, from which it must be guarded. The establishment of a temporary administrative body of the United Nations in a limited area to insure the removal of all suspicion that the vote is not free and fair appears to me

loin, vous dites que le Pakistan est disposé à participer à une conférence, étant entendu que la disposition de votre projet de plan relative à un plébiscite limité n'apparaîtra pas comme un obstacle insurmontable. Il semble exister entre ces deux positions une contradiction qui me rend perplexe. Cette contradiction ne paraît guère être de nature à susciter l'optimisme quant à la sincérité du désir du Pakistan de rechercher un accord sur des bases nouvelles en vue d'un plébiscite limité.

Il est d'autres aspects de cette question qui méritent d'être examinés. Mais je ne veux pas faire une trop longue réponse. Cependant, au cas où vous viendriez à New-Delhi, je serais heureux de vous expliquer en détail notre position afin d'éviter toute possibilité de malentendu.

(Signé) Jawaharlal NEHRU

Premier Ministre de l'Inde

C. TÉLÉGRAMME, EN DATE DU 18 AOÛT 1950, ADRESSÉ AU PREMIER MINISTRE DE L'INDE PAR LE REPRÉSENTANT DES NATIONS UNIES AUPRÈS DE L'INDE ET DU PAKISTAN

Je vous remercie du message que vous m'avez envoyé le 16 août. Je n'aurais pas pensé que, au projet tendant à créer, dans une zone de plébiscite limitée, un organe administratif qui exercerait les fonctions de gouvernement pendant la durée du plébiscite, on pourrait opposer une position antérieure de l'Inde. Une fois qu'aura été effectué, entre l'Inde et le Pakistan, le partage de la partie du territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire située en dehors de cette zone limitée, chacun des deux pays se verra investi en droit de l'autorité sur la partie du territoire qui lui aura été attribuée. En occupant le territoire qui lui serait attribué, le Pakistan agirait en vertu de l'autorité souveraine acquise par lui en vertu du partage, et son acte se saurait être qualifié d'agression. L'attribution à l'un ou l'autre Etat de la zone réservée pour le plébiscite dépendra donc du vote de la population, et non de l'application immédiate de l'accord, et je ne vois pas comment, dans un règlement de cette nature, on peut continuer à soutenir la thèse selon laquelle le Pakistan est un agresseur n'ayant dans cette affaire aucun intérêt légitime.

L'organe des Nations Unies dirigé par l'Administrateur du plébiscite relèverait du Gouvernement de l'Etat, au même titre que les autres administrations provinciales ou régionales. Le gouvernement existant continuerait à exercer toute son autorité dans l'Etat, sauf dans le territoire attribué, lors du partage, au Pakistan. A beaucoup d'égards, les services gouvernementaux continueraient à fonctionner comme à l'ordinaire dans la région du plébiscite, mais sous l'autorité de l'Administrateur des Nations Unies. En affirmant que le gouvernement légitime de l'Etat se trouverait dépossédé, on ne semble pas, à mon avis, tenir suffisamment compte de ces considérations ni des dimensions de la région intéressée par rapport au reste du territoire. Lors de la conférence qui a eu lieu à New-Delhi entre vous, le Premier Ministre du Pakistan et moi-même, j'avais proposé de confier provisoirement l'administration de l'Etat à un corps d'administrateurs représentant les Nations Unies, afin d'assurer un plébiscite libre et impartial; vous avez alors présenté des objections analogues. Cependant, même en ne tenant pas compte des réponses que j'ai faites alors à ces objections, celles-ci ne me semblent pas s'appliquer à un partage et à un plébiscite dans une zone limitée.

Je n'ai cessé d'affirmer la nécessité de libérer à tout prix le plébiscite de l'intimidation et de la partialité ainsi que de tout soupçon d'intimidation ou de partialité; je crois avoir clairement indiqué qu'il existe dans ce domaine, à mon avis, de très réels dangers contre lesquels il convient de protéger le plébiscite. La création d'un organe temporaire des Nations Unies dont l'autorité s'exercerait dans une zone limitée et qui écarterait tout soupçon quant à la liberté et à l'impartialité

to be both necessary and just and not to go beyond what in the circumstances is justified for the purpose of safeguarding the plebiscite.

It is hardly necessary to tell you how unfortunate I feel the difference in our standpoint to be. I will gladly come to New Delhi as you suggest so that any possibility of misunderstanding may be avoided. I shall fly down on Saturday morning.

(Signed) Owen DIXON
United Nations Representative
for India and Pakistan

D. LETTER DATED 23 AUGUST 1950 FROM THE UNITED NATIONS REPRESENTATIVE FOR INDIA AND PAKISTAN TO THE PRIME MINISTERS OF INDIA AND PAKISTAN

It appears to me that independently of any determination of the question of the destination of the State of Jammu and Kashmir or of any part of it, an obligation rests upon both the Government of India and the Government of Pakistan to make a mutual reduction of the armed forces of the respective countries in the territory of that State, so as to remove the danger to peace which must continue while the two armies face each other across a cease-fire line.

I have found it impossible to bring about any agreement upon the substantive dispute between the two Governments, whether that dispute be regarded as one concerning the taking of a plebiscite by which the inhabitants will settle the fate of the State, or more widely as one concerning the fate of the State. But in my opinion that is no reason why the two countries should continue to maintain opposed armies in position separated only by a cease-fire line. The line may be sufficiently kept by check posts and such other measures as are commonly adopted upon an inland frontier between two countries at peace for the purpose of preventing or controlling entry and exit. Nothing but a common plan of a military character is needed to bring about such a state of affairs. It appears to me to be entirely a military matter to be arranged between the Chiefs of Staff of the two countries.

I, therefore, have the honour to request that you will join with the Government of [Pakistan] [India] in causing a meeting of the Chiefs of Staff of the two countries to be held for the purpose of making the necessary arrangements for bringing about the required change in the manner in which the cease-fire line is held and reducing accordingly the military forces now serving in the State of Jammu and Kashmir on behalf of the respective countries. I request that this meeting should be held within a fortnight.

(Signed) Owen DIXON
United Nations Representative
for India and Pakistan

E. REPLY DATED 27 AUGUST 1950 FROM THE PRIME MINISTER OF INDIA TO THE UNITED NATIONS REPRESENTATIVE FOR INDIA AND PAKISTAN

Thank you for your letter of 23 August. I have gone into your suggestion with my military advisers. We do not consider that it is desirable now to arrange a meeting of Chiefs-of-Staff of India and Pakistan. But we are prepared to reduce, of our own accord, the strength of Indian forces now in Jammu and Kashmir by 20 to 25 per cent. The suggestion that the cease-fire line may be maintained merely by using check-posts and other similar measures, does not appear to be feasible. So long as the Kashmir dispute is not settled, effective measures are necessary to ensure the security of the State against possible aggression. If, as we hope, Pakistan also desires a settlement of the dispute by peaceful means,

du vote me semble nécessaire et juste et ne dépasse pas, me semble-t-il, ce que les circonstances justifient pour protéger le plébiscite.

Il n'est guère besoin de dire à quel point je déplore cette différence dans nos points de vue. J'accepte volontiers de venir à New-Delhi, comme vous le suggérez, afin d'éviter toute possibilité de malentendu. Je prendrai l'avion samedi matin.

(Signé) Owen DIXON
Représentant des Nations Unies
auprès de l'Inde et du Pakistan

D. LETTRE, EN DATE DU 23 AOÛT 1950, ADRESSÉE AUX PREMIERS MINISTRES DE L'INDE ET DU PAKISTAN PAR LE REPRÉSENTANT DES NATIONS UNIES AUPRÈS DE L'INDE ET DU PAKISTAN

Il me semble que, en dehors même de la question du sort de l'Etat de Jammu et Cachemire ou d'une partie de cet Etat, il incombe au Gouvernement de l'Inde et au Gouvernement du Pakistan de procéder de part et d'autre à une réduction des forces armées qu'ils entretiennent sur le territoire de cet Etat, afin d'écartier la menace à la paix qui subsistera tant que les deux armées se feront face de chaque côté d'une ligne de suspension d'armes.

Il m'a été impossible d'amener les deux gouvernements à s'entendre sur le fond du différend qui les sépare, c'est-à-dire sur la question de savoir s'il faut considérer que ce différend porte sur le déroulement d'un plébiscite au cours duquel la population doit régler le sort de l'Etat ou si, plus généralement, il porte sur le sort de cet Etat. Cependant, il n'y a aucune raison, à mon avis, pour que les deux pays continuent à maintenir face à face des armées que sépare seulement une ligne de suspension d'armes. Il suffirait de faire garder cette ligne par des postes de contrôle et d'avoir recours aux autres moyens communément adoptés par des pays qui ne sont pas en guerre pour empêcher ou contrôler les entrées et les sorties à une frontière terrestre qui leur est commune. Pour parvenir à ce résultat, il suffirait d'un programme commun de caractère militaire. Il me semble qu'il s'agit là exclusivement d'une question militaire qu'il appartient aux chefs d'état-major des deux pays de régler.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre contact avec le Gouvernement [de l'Inde] [du Pakistan] pour organiser une réunion des chefs d'état-major des deux pays en vue de prendre les dispositions nécessaires pour modifier la façon dont est tenue la ligne du cessez-le-feu et réduire les effectifs des forces armées qui occupent actuellement, au nom des deux pays, l'Etat de Jammu et Cachemire. Je demande que cette réunion ait lieu dans les quinze jours.

(Signé) Owen DIXON
Représentant des Nations Unies
auprès de l'Inde et du Pakistan

E. LETTRE, EN DATE DU 27 AOÛT 1950, ADRESSÉE AU REPRÉSENTANT DES NATIONS UNIES AUPRÈS DE L'INDE ET DU PAKISTAN PAR LE PREMIER MINISTRE DE L'INDE

Je vous remercie de votre lettre du 23 août. J'ai étudié votre proposition avec mes conseillers militaires. Nous ne pensons pas qu'il soit souhaitable d'organiser actuellement une réunion des chefs d'état-major de l'Inde et du Pakistan. Toutefois, nous sommes prêts à réduire, de notre propre gré, de 20 à 25 pour 100 l'effectif des forces indiennes qui se trouvent actuellement dans l'Etat de Jammu et Cachemire. Votre proposition tendant à maintenir la ligne du cessez-le-feu grâce à des postes de contrôle et à d'autres mesures analogues ne semble pas réalisable. Tant que le différend du Cachemire ne sera pas réglé, il faudra appliquer des mesures efficaces pour protéger l'Etat contre une agression possible.

there should be no danger of incidents along the cease-fire line that endanger peace, and United Nations observers can help in the loyal observance by both sides of the cease-fire agreement.

(Signed) Jawaharlal NEHRU
Prime Minister of India

Si, comme nous l'espérons, le Pakistan désire également voir régler ce différend au moyen de méthodes pacifiques, il ne devrait pas y avoir de danger de voir se produire, sur la ligne du cessez-le-feu, des incidents de nature à compromettre la paix, et les observateurs des Nations Unies pourront aider à faire loyalement respecter l'accord de suspension d'armes par les deux parties à l'accord.

(Signé) Jawaharlal NEHRU
Premier Ministre de l'Inde

Annex II

MAP OF KASHMIR AND JAMMU AND GILGIT AGENCY

[See insert]

Annexe II

CARTE DE L'ETAT DE CACHEMIRE ET JAMMU ET GILGIT AGENCY

[Voir hors-texte]

Letter dated 15 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Israel to the United Nations, concerning the Palestine question

[Original text: English]
[15 September 1950]

1. The Government of the Hashimite Kingdom of Jordan has addressed a communication to the Security Council dated 10 September 1950 (S/1780) complaining of an alleged violation of the General Armistice Agreement at an unspecified date in the vicinity of Naharayim.

2. This communication is the latest of a long series of groundless complaints addressed by the Arab Governments to the Security Council on matters connected with the armistice agreements. In presenting these complaints directly to the Security Council, the Arab Governments seek to evade the scrutiny of the Mixed Armistice Commissions, which were established under United Nations chairmanship to investigate all problems arising under the armistice agreements.

3. The territory which the forces of either side are entitled to occupy under each armistice agreement is clearly defined in the agreements themselves or in properly attested maps attached thereto. For the area referred to in the Jordan communication, the relevant document is a map signed on behalf of Israel by Colonel Moshe Dayan, and on behalf of the Hashimite Kingdom of Jordan by Colonel Jundi, and officially recorded as annex I (Maps delineating Armistice Demarcation Lines) to the General Armistice Agreement between Israel and the Hashemite Kingdom of Jordan Kingdom (S/1302/Rev.1).¹⁰

4. Realizing that this document proves clearly that Israel forces are nowhere in occupation of any area where they are not entitled to be, the Jordan authorities take refuge in the absurdity that the document is "forged". A serious view must be taken of this attempt by Jordan to repudiate an armistice document bearing its own signature. Moreover, if it is true as reported that Jordan Ministers have threatened to use force in support of this illusory and unsubstantiated charge, it will surely be necessary for international action to be taken against any such repudiation of the Armistice Agreement. Members of the Egyptian Government have also made public statements recently containing the unfounded implication that that Government, despite the Armistice Agreement,¹¹ is free to embark on armed intervention against Israel at such time as it may deem necessary.

5. The Government of Israel has noted a persistent tendency on the part of the Arab Governments to violate

Lettre, en date du 15 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la question de Palestine

[Texte original en anglais]
[15 septembre 1950]

1. Le Gouvernement du Royaume hachimite de Jordanie a adressé au Conseil de sécurité, le 10 septembre 1950, une communication (S/1780) alléguant qu'il y aurait eu, à une date non spécifiée, violation de la Convention d'armistice dans le voisinage de Naharayim.

2. Cette communication est la dernière d'une longue série de plaintes non fondées adressées au Conseil de sécurité par les gouvernements arabes, à propos de questions qui ont trait aux conventions d'armistice. En adressant directement leurs plaintes au Conseil de sécurité, les gouvernements arabes cherchent à échapper à l'examen minutieux des commissions mixtes d'armistice créées pour étudier, sous la présidence d'un représentant des Nations Unies, tous les problèmes que soulève l'application des conventions d'armistice.

3. Le territoire que les forces des parties adverses ont le droit d'occuper en vertu de chaque convention d'armistice est nettement délimité dans les conventions elles-mêmes, ou il se trouve tracé nettement dans les cartes dûment certifiées qui y sont jointes. Le document relatif à la région dont il est question dans la communication de la Jordanie est une carte signée par le colonel Mosché Dayan, au nom du Gouvernement d'Israël et par le colonel Jundi, au nom du Royaume hachimite de Jordanie; c'est une pièce officielle jointe en annexe I (cartes portant le tracé de la ligne de démarcation de l'armistice) à la Convention d'armistice conclue entre Israël et le Royaume hachimite de Jordanie (S/1302/Rev.1).¹⁰

4. Ne pouvant méconnaître que ce document établit clairement que les forces israéliennes n'occupent aucune région où elles n'ont pas le droit d'être, les autorités jordaniennes se réfugient dans l'absurdité et prétendent que le document en question a été "falsifié". Cette tentative de la Jordanie pour répudier un document d'armistice qui porte sa propre signature est d'une gravité qui ne saurait nous échapper. De plus, s'il est exact, comme on l'a signalé, que les Ministres de Jordanie ont menacé de recourir à la force pour appuyer ces allégations illusoires et dénuées de fondement, il faudra sans aucun doute prendre des mesures internationales à l'encontre d'une telle répudiation de la Convention d'armistice. Les membres du Gouvernement égyptien ont, dans des déclarations publiques, eux aussi laissé récemment entendre, sans que rien justifie une telle opinion, que le Gouvernement de l'Égypte, malgré la Convention d'armistice¹¹, est libre de se lancer dans une intervention armée contre Israël lorsqu'il le jugera nécessaire.

5. Le Gouvernement d'Israël a noté une tendance persistante de la part des gouvernements arabes à

¹⁰ See Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 1.

¹¹ Ibid., Special Supplement No. 3.

¹⁰ Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 1.

¹¹ Ibid., Supplément spécial No 3.

the armistice agreements. While it is not the purpose of this note to list the numerous violations by the Arab States of the armistice agreements, reference may be made here to the following instances. Egyptian blockade practices defined by the Acting Mediator on 4 August 1949¹² as inconsistent with the spirit and letter of the armistice agreements have persisted and have recently elicited protests from several Members of the United Nations the legitimate commerce of which has been molested. So far, article VIII of the Israel-Jordan Armistice Agreement has remained unimplemented by Jordan for over eighteen months, and my Government is still striving through the proper channels for its implementation. Unauthorized flights by Arab aircraft over Israel territory and countless infiltrations from Jordan territory have occurred with disquieting frequency. As a rule my Government has sought redress for these violations through appeal to the Mixed Armistice Commission, in which it has full confidence. However, the practice of the Arab Governments to receive wide publication for their complaints through direct appeal to the Security Council may, if continued, compel the Government of Israel to revise its own procedure and to bring each and every one of these Arab violations directly before the Security Council.

6. In this connexion it is relevant to point out that the Arab Governments continue to ignore the Security Council's resolution of 11 August 1949 [S/1367], calling upon the Governments concerned to extend the scope of the armistice agreements and to seek agreement by negotiations conducted either directly or through the Conciliation Commission with a view to final settlement of all questions outstanding between them. The United Nations conciliation effort has been unable to progress owing to the unanimous rejection by the Arab Governments of the Palestine Conciliation Commission's memorandum of 29 March 1950 suggesting the procedures and principles whereby a settlement should be sought.¹³ Thus, to the original offence of making war against Israel, the Arab Governments now add the offence of refusing peace. The implications of this policy directed against the interests of international peace and security merit the earnest consideration of all Members of the United Nations. It is of the utmost importance that the armistice agreements be honoured, both by respecting their terms and by utilizing their machinery and procedures.

7. I have the honour to request that this letter be brought to the attention of the Security Council.

(Signed) A. S. EBAN
Permanent Representative of Israel
to the United Nations

violer les conventions d'armistice. Bien que la présente note n'ait pas pour objet d'énumérer les nombreuses violations des conventions d'armistice commises par les Etats arabes, on peut citer ici les exemples suivants. L'Egypte n'a pas renoncé aux méthodes de blocus que le Médiateur par intérim déclarait, le 4 août 1949¹², incompatibles avec l'esprit et la lettre des conventions d'armistice; ces méthodes ont récemment provoqué des protestations de la part de plusieurs Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont le commerce légitime se trouvait gêné. Depuis plus de dix-huit mois, la Jordanie n'a pas encore donné effet à l'article VIII de la Convention d'armistice conclue entre Israël et la Jordanie, et mon gouvernement s'efforce encore d'obtenir, par les voies appropriées, la mise à exécution de cet article. Des survols non autorisés du territoire d'Israël par des appareils arabes et d'innombrables infiltrations en provenance du territoire de la Jordanie se sont produits avec une fréquence inquiétante. D'une manière générale, mon gouvernement a cherché à obtenir réparation de ces violations en faisant appel à la Commission d'armistice mixte, dans laquelle il a pleine confiance. Toutefois, si les gouvernements arabes qui obtiennent pour leurs plaintes une large publicité en s'adressant directement au Conseil de sécurité persistent dans cette pratique, le Gouvernement d'Israël se verra obligé de modifier sa propre procédure et de soumettre directement au Conseil de sécurité chacune des violations commises par les Arabes.

6. Il est pertinent à cet égard de faire remarquer que les gouvernements arabes persistent à ne tenir aucun compte de la résolution [S/1367] par laquelle, le 11 août 1949, le Conseil de sécurité a invité les gouvernements intéressés à étendre le domaine des conventions d'armistice et à rechercher un accord par voie de négociations, soit directes, soit avec la Commission de conciliation, afin de parvenir à un règlement définitif de toutes les questions sur lesquelles ils ne se sont pas encore mis d'accord. L'effort de conciliation des Nations Unies n'a pas pu réaliser de progrès, en raison du rejet unanime par les gouvernements arabes du mémoire où la Commission de conciliation de Palestine proposait, le 29 mars 1950, les procédures et les principes à appliquer pour rechercher un accord¹³. Ainsi, à leur première infraction, qui est d'avoir fait la guerre contre Israël, les gouvernements arabes ajoutent maintenant une autre infraction en se refusant à faire la paix. Les incidences de cette politique dirigée contre les intérêts de la paix et de la sécurité internationales méritent l'examen le plus attentif de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il est d'une extrême importance que l'on honore les conventions d'armistice, tant en respectant les conditions qu'elles posent qu'en utilisant les dispositifs et les procédures qu'elles prévoient.

7. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir porter cette lettre à la connaissance du Conseil de sécurité.

(Signé) A. S. EBAN
Représentant d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies

¹² Ibid., No. 36, 433rd meeting.

¹³ See Official Records of the General Assembly, Fifth Year, Supplement No. 18, document A/1367.

¹² Ibid., No. 36, 433ème séance.

¹³ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 18, document A/1367.

Telegram dated 16 September 1950 to the Secretary-General from the permanent representative of Israel to the United Nations regarding the inclusion of additional items in the agenda of the Security Council

[Original text: English]
[16 September 1950]

I have the honor to request, on behalf of the Government of Israel, that the following items be added to the agenda of the Security Council:

1. Violation by Egypt of the Israel-Egyptian General Armistice Agreement through the maintenance for 17 months of blockade practices inconsistent with the letter and spirit of the Armistice Agreement.

2. Violation by Jordan of the Israel-Jordan General Armistice Agreement through non-implementation for 19 months of article VIII of the Armistice Agreement.

3. Violation by Egypt and Jordan of their respective General Armistice Agreements with Israel by officially and publicly threatening aggressive action contrary to article I, paragraph 2 of the aforesaid Agreements.

4. Non-observance by Egypt and Jordan of the procedures laid down in article X, paragraph 7 and article XI, paragraph 7 of their respective General Armistice Agreements with Israel stating that claims or complaints presented by either party shall be referred immediately to the Mixed Armistice Commission through its Chairman.

I have the honor to request that I be enabled to take part in any discussion in connection with these or related matters in accordance with Article 32 of the Charter.

(Signed) A. S. EBAN
Permanent Representative of Israel
to the United Nations

Télégramme, en date du 16 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le représentant d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies pour demander l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité

[Texte original en anglais]
[16 septembre 1950]

J'ai l'honneur de demander, au nom du Gouvernement d'Israël, l'inscription des questions suivantes à l'ordre du jour du Conseil de sécurité:

1. Violation par l'Égypte de la Convention d'armistice entre Israël et l'Égypte résultant de l'application depuis dix-sept mois de mesures de blocus incompatibles avec la lettre et l'esprit de la Convention d'armistice;

2. Violation par la Jordanie de la Convention d'armistice entre Israël et la Jordanie résultant de la non-application depuis dix-neuf mois des dispositions de l'article VIII de la Convention d'armistice;

3. Violation par l'Égypte et par la Jordanie des Conventions d'armistice qu'elles ont respectivement conclues avec Israël résultant de la menace officielle et publique de recourir à une action agressive, contrairement aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier desdites conventions;

4. Non-observation par l'Égypte et par la Jordanie des procédures prévues au paragraphe 7 de l'article X et au paragraphe 7 de l'article XI des Conventions d'armistice qu'elles ont respectivement conclues avec Israël et qui stipulent que les réclamations ou plaintes déposées par l'une ou l'autre des parties seront immédiatement renvoyées à la Commission mixte d'armistice par l'entremise de son Président.

J'ai l'honneur de demander l'autorisation de participer, conformément à l'Article 32 de la Charte, à la discussion de ces questions ou de toutes autres questions s'y rapportant.

(Signé) A. S. EBAN
Représentant d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/1795

Cablegram dated 17 September 1950 to the President of the Security Council and the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China

[Original text: English]
[17 September 1950]

On 10 September I sent to you a cablegram [S/1776] demanding that when the Security Council proceeded with the discussion on the accusation of the Central People's Government of the People's Republic of China against the invasion, by the military airplanes of the United States aggression forces in Korea, of the terri-

Télégramme, en date du 17 septembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine

[Texte original en anglais]
[17 septembre 1950]

Le 10 septembre dernier, je vous ai envoyé un télégramme [S/1776] demandant qu'un représentant de la République populaire de Chine fût invité à exposer ses arguments et à prendre part aux débats, lorsque le Conseil de sécurité commencerait à examiner l'accusation formulée par le Gouvernement central du peuple

torial air of the People's Republic of China, and the strafing that killed and wounded Chinese people and damaged Chinese properties, there must be present the representative of the People's Republic of China to state the case and participate in the discussion. This justified demand receiving the support of six States in the Security Council meeting of 11 September [499th meeting] was finally rejected through the manipulation and obstruction of the United States. This was a complete violation of the United Nations charter.

The United Nations Security Council, on 29 August [492nd meeting] included in its agenda the accusation of the Central People's Government of the People's Republic of China against the United States armed aggression on Taiwan, in the territory of China, [S/1715] and recently decided [501st meeting] to begin discussion on 18 September. The Central People's Government of the People's Republic of China, being the sole legal Government representing the Chinese people, and at the same time the initiator of the proposal and the accuser in this case, has the right and necessity to send its delegation to attend and join the United Nations Security Council.

On behalf of the Central People's Government of the People's Republic of China, I hereby firmly demand of the United Nations Security Council that, when the Security Council proceeds with the above-mentioned item on the agenda, there must be present the representative of the People's Republic of China to state the case and participate in the discussion; this is a question which must be settled first on procedure. Should the Security Council proceed with the above mentioned item on the agenda without the attendance and participation in the discussion of the representative of the People's Republic of China, all its resolutions adopted will be illegal, and therefore null and void.

(Signed) CHOU En-lai
Minister for Foreign Affairs of
the Central People's Government of
the People's Republic of China

de la République populaire de Chine à propos de l'invasion de l'espace aérien de la République populaire de Chine par des avions militaires des forces d'agression des Etats-Unis en Corée, avions qui, par leurs tirs de mitrailleuse, ont tué et blessé des Chinois et endommagé des biens chinois. Cette demande justifiée et qui, à la séance du 11 septembre du Conseil de sécurité [499ème séance], a reçu l'appui de six Etats a été, en fin de compte, rejetée par suite des manœuvres politiques et de l'obstruction auxquelles se sont livrés les Etats-Unis. C'est là une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Le 29 août, le Conseil de sécurité des Nations Unies a [492ème séance] inscrit à son ordre du jour l'accusation formulée par le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à l'endroit des Etats-Unis à propos de l'invasion armée de l'île de Taïwan, qui est territoire chinois [S/1715]; récemment, le Conseil a décidé [501ème séance] d'en aborder l'examen le 18 septembre. Le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, étant le seul gouvernement qui représente légalement le peuple chinois et étant en même temps l'auteur de la proposition et le demandeur dans cette affaire, a le droit et l'obligation d'envoyer une délégation chargée d'assister aux réunions du Conseil de sécurité des Nations Unies et d'y prendre part.

Au nom du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, je demande énergiquement par la présente que, lorsque le Conseil de sécurité examinera le point de l'ordre du jour susmentionné, un représentant de la République populaire de Chine soit présent, afin d'exposer ses arguments et de prendre part à la discussion; il s'agit là d'une question qui doit d'abord être tranchée sur le plan de la procédure. Si le Conseil de sécurité examine le point de l'ordre du jour en question sans que le représentant de la République populaire de Chine assiste à ce débat et sans qu'il prenne part aux discussions, toutes les décisions que le Conseil adopterait seront illégales et, partant, nulles et non avenues.

(Signé) CHOU En-lai
Ministre des affaires étrangères
du Gouvernement central du peuple
de la République populaire de Chine

DOCUMENT S/1797

Report dated 18 September 1950 to the Secretary-General from the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization in Palestine

[Original text: English]
[18 September 1950]

Note by the Secretary-General: The Secretary-General has the honour to submit, for the information of the Security Council, the text of the following report from Major-General William E. Riley, Chief-of-Staff of the United Nations Truce Supervision Organization in Palestine, concerning recent incidents involving the expulsion of Bedouins and Arab refugees from Israel into Egypt.

Rapport, en date du 18 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Chef d'état-major de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine

[Texte original en anglais]
[18 septembre 1950]

Note du Secrétaire général: Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre au Conseil de sécurité, pour information, le texte du rapport suivant que lui a adressé le général William E. Riley, Chef d'état-major de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, concernant de récents incidents au cours desquels des réfugiés bédouins et arabes ont été expulsés d'Israël vers l'Egypte.

I have the honour to report on recent incidents involving the expulsion of Bedouins and Arab refugees from Israel into Egypt that have occurred on the Egyptian-Israel international boundary and along the demarcation line separating the Gaza strip from Israel-controlled territory:

1. On 2 September 1950, Israeli military rounded up some 4,000 Bedouins who have been living in the Negev in and around the demilitarized zone of El Auja, and drove them out of Israel-controlled territory across the Egyptian international boundary into Egyptian territory. An Egyptian complaint, dated 5 September, protested first against the trespassing of the international border of Egypt by Israeli Bedouins, and secondly, against the alleged violation by Israel of the Armistice Agreement¹⁴ by driving the Bedouins from the demilitarized zone.

2. An investigation of the above incident by the Chairman of the Egyptian-Israel Mixed Armistice Commission on 6 September revealed that refugee Arabs representing five Bedouin tribes concur in statements: (a) that they had lived in the Beersheba area under the British Mandate but had moved to El Auja about two years ago because of Israel pressure; (b) that since 20 August, Israelis had conducted operations to clear the Bedouins, employing army troops with armored cars and guided by reconnaissance aircraft; (c) that after driving the Bedouins across the border, the Israelis burnt tents, crops and possessions; and (d) that thirteen Bedouins were killed by Israelis during these operations.

3. The Israelis deny entering the demilitarized zone during the operations but state that, when the Bedouins outside the zone were expelled, El Auja Bedouins followed them into Egypt. The Israelis allege that the Bedouins actually were infiltrators, because they had fled to Sinai at the beginning of the war and had illegally returned later to Israel. In addition, the Israelis contend that a large proportion of the Bedouins are originally from Sinai and that they are a continuous source of trouble, including border trespassing, smuggling, shooting at vehicles and mine laying.

4. The Egyptians do not agree that the group come from the Sinai Desert. They maintain that these people have been based on Beersheba for centuries.

5. In addition to the expulsion of the Bedouins, since March approximately 1,000 Arabs have been expelled

¹⁴ See *Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 3.*

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant relatif à certains incidents au cours desquels des réfugiés bédouins et arabes ont été expulsés d'Israël vers l'Égypte. Ces incidents se sont produits sur la frontière entre l'Égypte et Israël, ainsi que le long de la ligne de démarcation séparant la zone de Gaza du territoire sous l'autorité d'Israël:

1. Le 2 septembre 1950, les autorités militaires israéliennes ont arrêté quelque 4.000 Bédouins qui vivaient dans le Négev, ainsi qu'aux environs de la zone démilitarisée d'El Auja, et les ont chassés hors du territoire sous l'autorité d'Israël, à travers la frontière égyptienne jusqu'en territoire égyptien. L'Égypte a adressé le 5 septembre une plainte protestant, d'une part, contre le franchissement illicite de la frontière internationale de l'Égypte par des Bédouins israéliens, et d'autre part, contre les violations de la Convention d'armistice¹⁴ qu'aurait commises Israël en expulsant les Bédouins de la zone démilitarisée.

2. Une enquête faite le 6 septembre par le Président de la Commission mixte d'armistice égypto-israélienne montre que des réfugiés arabes représentant cinq tribus de Bédouins sont d'accord pour déclarer: a) qu'ils vivaient dans la région de Beersheba pendant le régime du Mandat britannique, mais qu'ils s'étaient rendus à El Auja il y a environ deux ans par suite de la pression exercée par les Israéliens; b) que, depuis le 20 août, les Israéliens ont entrepris des opérations pour chasser les Bédouins, employant des forces de l'armée de terre dotées de véhicules blindés et guidées par des avions de reconnaissance; c) qu'après avoir chassé les Bédouins à travers la frontière, les Israéliens ont brûlé leurs tentes, leurs récoltes et leurs biens; et d) que treize Bédouins ont été tués par des Israéliens au cours de ces opérations.

3. Les Israéliens nient avoir pénétré dans la zone démilitarisée au cours de ces opérations, mais ils déclarent que, lorsque les Bédouins résidant en dehors de la zone ont été expulsés, les Bédouins d'El Auja les ont suivis en Égypte. Les Israéliens prétendent que les Bédouins tentaient en fait de s'infiltrer dans leur territoire, attendu que ces Bédouins s'étaient enfuis dans la région du Sinaï au début de la guerre et que, plus tard, ils étaient revenus illégalement en Israël. En outre, les Israéliens allèguent qu'une grande partie des Bédouins sont originaires du Sinaï et qu'ils constituent un élément de trouble constant; ces Bédouins franchiraient illégalement la frontière, se livreraient à la contrebande, ouvriraient le feu sur les véhicules et poseraient des mines.

4. Les Égyptiens nient que le groupe en question soit originaire du désert du Sinaï; ils affirment que ces Bédouins ont résidé autour de Beersheba depuis des siècles.

5. En plus de l'expulsion des Bédouins, un millier d'Arabes environ ont été chassés par les Israéliens,

¹⁴ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 3.*

by the Israelis across the demarcation lines into the Gaza strip, with marked increase in numbers during the last month. Between 21 July and 11 September, 756 Arabs have been reported expelled from the vicinity of El Majdal across the demarcation lines into Egyptian territory. Investigations conducted by the Chairman of the Egyptian-Israeli Mixed Armistice Commission at Beit Hanun on 4 September, following the latest expulsion of 144 Arabs, revealed in essence that the Arabs alleged no desire to go to Gaza but were required to sign a statement agreeing to go to Gaza, never to return to Israel, and abandoning all property rights. There were also rumours that Majdal would become a military zone and that all the Arabs of the Majdal area, almost 2,000, would be expelled into the Gaza strip.

depuis le mois de mars, à travers les lignes de démarcation et refoulés dans la zone de Gaza; le rythme de ces expulsions s'est accru au cours des derniers mois. On signale que, entre le 21 juillet et le 11 septembre, 756 Arabes ont été chassés des environs d'El Majdal et refoulés en territoire égyptien. Les enquêtes faites par le Président de la Commission mixte d'armistice égypto-israélienne, le 4 septembre, à Beit Hanyum à la suite de la dernière expulsion de 144 Arabes, ont révélé que les Arabes ont affirmé n'avoir aucun désir de se rendre à Gaza, mais qu'ils ont été contraints de signer une déclaration par laquelle ils acceptaient d'aller à Gaza, de ne jamais revenir en Israël et d'abandonner tous leurs droits de propriété. Selon certaines rumeurs, El Majdal serait transformé en zone militaire, et tous les Arabes de cette région, soit près de 2.000, seraient expulsés vers la zone de Gaza.

DOCUMENT S/1808

Cablegram¹⁵ dated 24 September 1950, addressed to the Secretary-General for the President of the Security Council, from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning the bombing by air forces of the territory of China

[Original text: English]
[25 September 1950]

According to a report of the People's Government of Northeast China, on 22 September 1950, military airplanes of the United States aggression forces in Korea invaded the territorial air of the People's Republic of China; they first made reconnoitering from the air above Lakooshao of the Kuantien County in Liaotung Province of China, then dropped twelve bombs on the municipal areas of the city of Antung in the same province, causing damage to Chinese municipal areas and wounding Chinese inhabitants; the case is even more serious than the strafings by the United States airplanes which occurred formerly.

The details of the fact are as follows: at 2201 Peking time on 22 September, an airplane of the United States aggression forces in Korea invaded, to make reconnoitering, the air above Lakooshao of the Kuantien County in Liaotung Province of China; being warned by your garrison on the spot, it fled southward. At 2215 Peking time the same day, a B-29 bomber of the United States aggression forces in Korea invaded the air of Antung City from the direction of northeast and dropped twelve heavy bombs on the area southeast to Chen-An Road in Antung City, wounding two persons, destroying by direct hit 28 buildings and by reverberation the roofs and windows of more than 300 buildings, and damaging more than five more of vegetable plots. After dropping the bombs, the said bomber of the United States aggression forces in Korea

Télégramme¹⁵, en date du 24 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour être transmis au Président du Conseil de sécurité, et relatif au bombardement aérien du territoire de la Chine

[Texte original en anglais]
[25 septembre 1950]

Le Gouvernement du peuple de la Chine du Nord-Est me rapporte que des avions militaires des forces d'agression des Etats-Unis en Corée ont, le 22 septembre 1950, pénétré dans l'espace aérien de la République populaire de Chine; après avoir effectué un vol de reconnaissance au-dessus de La-Kou-Chao, qui se trouve dans le district de Kuantien, dans la province chinoise de Liaotung, ils ont jeté douze bombes sur les faubourgs de la ville d'Antoung, située dans la même province, endommageant des agglomérations chinoises et blessant des citoyens chinois; cette agression est plus grave encore que les actions de mitraillage auxquelles les avions des Etats-Unis se sont précédemment livrés.

Cet incident s'est produit dans les circonstances suivantes: le 22 septembre, à 22 h. 1, heure de Pékin, un avion des forces d'agression des Etats-Unis en Corée a franchi la frontière et survolé, en vol de reconnaissance, La-Kou-Chao, qui se trouve dans le district de Kuantien, dans la province chinoise de Liaotung; après avoir reçu un avertissement de notre garnison locale, il est reparti vers le sud. Le même jour, à 22 h. 15, heure de Pékin, un bombardier B-29 des forces d'agression des Etats-Unis en Corée, qui venait du nord-est, a survolé la ville d'Antoung et a jeté douze grosses bombes sur le quartier au sud-est de la route de Tchen-An dans la ville d'Antoung, blessant deux personnes et détruisant vingt-huit immeubles par des coups directs; la déflagration a également détruit le toit et les fenêtres de 300 immeubles, et endommagé plus de 2 hectares

¹⁵ The text of this cablegram is printed as received, without change.

¹⁵ Le texte de ce télégramme est reproduit sans modifications.

crossed over Antung City and fled southward at 2219 Peking time.

This one more criminal act of the airplanes of the United States aggression forces in Korea proves that the provocative action of invading China's territorial air is continually increasing, and exposes more clearly than ever the determination of the United States of America to extend the aggressive war against Korea, to carry out armed aggression on Taiwan, and to extend further its aggression against China.

On 27 August [S/1722], 30 August [S/1743] and 10 September [S/1776] of the current year, I have thrice made protest and lodged accusation before the United Nations Security Council against the crimes committed by the military airplanes of the United States aggression forces in Korea, of invading China's territorial air, and of strafing, killing and wounding Chinese people and damaging Chinese properties; I have also demanded that the Central People's Government of the People's Republic of China should send its delegation to attend and join the United Nations Security Council. The majority in the Security Council, being controlled by the United States, although agreed apparently to include in the agenda the accusation raised by the People's Republic of China, actually refused to have the representative of China present in the Security Council to state the case and participate in the discussion. This action on the part of the United States shows that on the one hand it attempts to cover up its aggressive atrocities by making use of the majority it controls in the United Nations; on the other hand it is afraid of the attendance of the representative of China lest he should disclose its infamous crimes.

Further, the United Nations General Assembly, owing to the illegal discussions made by the majority under the control of the United States, has hitherto been indifferent to the rightful demand of the 475 million people of China, refused the participation of the legitimate representatives of the People's Republic of China, and kept Tsiang Ting-Fu, the illegal "delegate" of the corpse-like Koumintang reactionary remnant clique in the United Nations, as a running-dog of the United States. This has in effect rendered the United Nations into an instrument for covering up the American aggression against China and the American action of extending the war.

The above-mentioned fresh atrocities committed by the military airplanes of the United States aggression forces in Korea, of invading China's territorial air and bombing and wounding Chinese people, testify to the fact that the flames of the war being extended by the United States in the East are burning more fiercely. Under such circumstances, if the representatives of the majority States attending the United Nations General Assembly should still be pliant to the manipulation of the United States and continue to play deaf and dumb to these aggressive crimes of the United States, they shall not escape a share in the responsibility for lighting up the war-flames in the East. The peace-loving peoples

de jardins maraîchers. Après avoir jeté les bombes, ce bombardier des forces d'agression des Etats-Unis en Corée a survolé la ville d'Antoung et s'est dirigé vers le sud à 22 h. 19, heure de Pékin.

Ce nouveau crime commis par les avions des forces d'agression des Etats-Unis en Corée prouve que les Etats-Unis ne cessent de donner plus d'ampleur à leurs provocations et à leur agression contre l'espace aérien chinois; il montre plus clairement que jamais que les Etats-Unis sont décidés à étendre la guerre d'agression contre la Corée, à effectuer une agression armée contre Formose et à étendre encore leur agression contre la Chine.

Le 27 août [S/1722], le 30 août [S/1743] et le 10 septembre 1950 [S/1776], j'ai à trois reprises protesté et porté plainte devant le Conseil de sécurité des Nations Unies pour dénoncer les crimes que les avions militaires des forces d'agression des Etats-Unis en Corée commettent en pénétrant dans l'espace aérien chinois, en mitraillant, en tuant et en blessant des citoyens chinois, et en endommageant des biens chinois; j'ai également demandé que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine envoyât sa délégation pour assister et participer aux travaux du Conseil de sécurité des Nations Unies. La majorité du Conseil de sécurité, qui est soumise aux Etats-Unis, a ostensiblement accepté de faire figurer à l'ordre du jour l'accusation portée par la République populaire de Chine, mais elle a, en fait, refusé de laisser le représentant de la Chine exposer ses arguments devant le Conseil de sécurité et participer aux débats. Ce faisant, les Etats-Unis ont montré, d'une part, qu'ils s'efforcent de couvrir leurs agressions et leurs atrocités en utilisant la majorité qu'ils commandent au sein des Nations Unies, et, d'autre part, qu'ils redoutent la présence du représentant de la Chine, dans la crainte de le voir révéler leurs crimes abominables.

En outre, l'Assemblée générale des Nations Unies, à la suite des décisions illégales prises par la majorité soumise à la volonté des Etats-Unis, est restée jusqu'ici indifférente au bien-fondé de la demande des 475 millions de Chinois; elle a refusé la participation des représentants légitimes de la République populaire de Chine et elle n'a pas exclu des Nations Unies Tsiang Ting-fu, "représentant" illégal des derniers vestiges de la clique moribonde du Kouomintang et chien couchant des Etats-Unis. L'Organisation des Nations Unies est ainsi devenue le paravent derrière lequel les Etats-Unis dissimulent leur agression contre la Chine et l'extension qu'ils donnent à la guerre.

Ces nouvelles atrocités commises par les avions militaires des forces d'agression des Etats-Unis en Corée, qui pénètrent dans l'espace aérien chinois et bombardent et blessent la population chinoise, montrent que les flammes de l'incendie propagé en Orient par les Etats-Unis se font plus dévastatrices. Dans ces conditions, si les représentants de la majorité des Etats qui participent à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies continuent à se prêter aux manœuvres des Etats-Unis et à rester sourds et muets devant ces agressions et ces crimes des Etats-Unis, ils auront nécessairement une part de responsabilité dans la guerre déchaînée en Orient. Les peuples pacifiques du monde

all over the world definitely will not stand in face of this with folded arms.

In the name of the Central People's Government of the People's Republic of China I hereby raise once more before the United Nations the accusation against the aggressive atrocities of the United States, and demand that the United Nations General Assembly immediately include in its agenda the accusation of the People's Republic of China against the invasion of China's territorial air by the military airplanes of the United States aggression forces in Korea, and their extravagant strafing and bombing which causes casualties to Chinese people and damage to Chinese properties, and that it immediately accept the representatives of the People's Republic of China to state the case and participate in the discussion. The United Nations General Assembly should immediately recommend the Security Council to take effective measures to condemn the aggressive crimes of the United States and bring about promptly the withdrawal of the United States aggressive forces in Korea, so that peace in the Far East and the world may be restored.

(Signed) CHOU En-lai
Minister for Foreign Affairs of
the Central People's Government of
the People's Republic of China

entier n'assisteront certainement pas à ce spectacle les bras croisés.

Au nom du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, je dénonce donc une fois de plus devant les Nations Unies les agressions et les atrocités commises par les Etats-Unis, et je demande que l'Assemblée générale des Nations Unies fasse immédiatement figurer à son ordre du jour la protestation que la République populaire de Chine élève contre la violation de l'espace aérien chinois par les avions militaires des forces d'agression des Etats-Unis en Corée, et leurs actes incroyables de mitraillage et de bombardement qui entraînent des pertes pour la population chinoise et endommagent des biens chinois; je demande que l'Assemblée générale admette immédiatement les représentants de la République populaire de Chine à exposer leurs arguments et à participer aux débats. Il faut que l'Assemblée générale des Nations Unies recommande immédiatement au Conseil de sécurité de prendre des mesures efficaces pour condamner les agressions et les crimes des Etats-Unis et pour aboutir rapidement au retrait des forces d'agression des Etats-Unis en Corée, de façon à rétablir la paix en Extrême-Orient et dans le monde.

(Signé) CHOU En-lai
Ministre des affaires étrangères
du Gouvernement central du peuple
de la République populaire de Chine

DOCUMENT S/1813

Letter dated 26 September 1950 addressed to the Secretary-General from the deputy representative of the United States of America to the United Nations, concerning the bombing by air forces of the territory of China

[Original text: English]
[26 September 1950]

I have the honor to refer to document S/1808 which charges that aircraft, operating under the Unified Command, have overflown and bombed Chinese territory in Manchuria.

When somewhat similar charges were made in the Security Council relating to an alleged aerial attack on Chinese territory on 27 August by United Nations forces combating aggression in Korea [S/1722] the United States, after looking into the charges, frankly admitted the possibility that an unfortunate mistake had been made [493rd meeting] and stated that it stood ready to make payment to the Secretary-General of the United Nations for appropriate transmission to the injured party of compensation for such damages as might be adjudged fair and equitable as a result of an appropriate investigation. We also undertook to see that appropriate disciplinary action was taken. The United States proposed that the Security Council establish a Commission to investigate the allegations [S/1752]. This proposal was vetoed by the Soviet Union representative [501st meeting].

Lettre, en date du 26 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant suppléant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet du bombardement aérien du territoire de la Chine

[Texte original en anglais]
[26 septembre 1950]

J'ai l'honneur de me reporter au document S/1808, qui allègue que des avions dépendant du Commandement unifié ont survolé et bombardé le territoire de la Chine en Mandchourie.

Lorsque des accusations quelque peu analogues ont été formulées devant le Conseil de sécurité concernant une prétendue attaque aérienne commise contre le territoire de la Chine, le 27 août [S/1722], par les forces des Nations Unies qui luttent contre l'agression en Corée, les Etats-Unis, après avoir examiné ces accusations, ont franchement admis [493ème séance] la possibilité d'une erreur malheureuse et ont déclaré qu'ils étaient prêts à verser au Secrétaire général des Nations Unies, pour qu'elle soit dûment transmise à la partie lésée, l'indemnité qui pourrait être reconnue juste et équitable à la suite d'une enquête appropriée. Nous avons aussi pris l'engagement de veiller à ce que des mesures disciplinaires adéquates soient prises. Les Etats-Unis ont proposé que le Conseil de sécurité crée une commission chargée d'enquêter au sujet de ces allégations [S/1752]. Cette proposition a fait l'objet d'un veto de la part du représentant de l'Union soviétique [501ème séance].

I am in receipt of a report from the United States Air Force which indicates that one of its planes in the service of the United Nations may have inadvertently violated Chinese territory and dropped bombs in the vicinity of Antung on the night of 22 September.

My Government deeply regrets any violation of Chinese territory and any damage which may have occurred. Every effort has been and is being taken to avoid unfortunate incidents of the nature charged.

The United States representative has already advised the United Nations Security Council that aircraft operating under the Unified Command in Korea are under instructions which strictly prohibit them from crossing the Korean frontier into adjacent territory [S/1727].

My Government remains willing in the case of the present charges, as well as the past charges, to assume responsibility for and pay compensation through the United Nations, for damages which an impartial, on-the-spot investigation might show to have been caused by United Nations planes. My Government considers such an investigation wholly reasonable and an essential prerequisite to ascertaining responsibility and assessing damages. I request that this letter be circulated to the members of the Security Council.

(Signed) Ernest A. GROSS
Deputy Representative of the
United States of America to the
United Nations

J'ai reçu un rapport émanant du Commandement des forces aériennes des Etats-Unis, indiquant qu'il se peut que l'un de ses appareils, au service des Nations Unies, ait par inadvertance violé le territoire de la Chine et laissé tomber des bombes à proximité d'Antoung, dans la nuit du 22 septembre.

Mon gouvernement regrette profondément toute violation du territoire de la Chine qui a pu se produire et tous les dommages qui ont pu en résulter. Tous les efforts ont été faits, et continuent de l'être, pour éviter des incidents fâcheux du genre de ceux qui sont allégués.

Le représentant des Etats-Unis a déjà fait savoir au Conseil de sécurité des Nations Unies que les avions dépendant du Commandement unifié en Corée ont reçu des instructions leur interdisant formellement de traverser la frontière de la Corée et de pénétrer au-dessus des territoires voisins [S/1727].

Mon gouvernement, dans le cas des allégations actuelles, comme dans celui des allégations précédentes, demeure disposé à prendre l'engagement de payer, par l'entremise des Nations Unies, une indemnité pour les dommages qui, d'après une enquête impartiale effectuée sur place, auraient été causés par des avions américains. Mon gouvernement considère qu'une telle enquête est tout à fait normale et constitue une condition préliminaire essentielle pour pouvoir établir les responsabilités et évaluer les dommages causés. Je demande que cette lettre soit communiquée aux membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Ernest A. GROSS
Représentant suppléant
des Etats-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/1816

Letter dated 26 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Canada to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 June, 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588)

[Original text: English]
[27 September 1950]

I have the honour to refer to my note of 14 August 1950 [S/1700], transmitting a copy of the Prime Minister's statement of 7 August 1950, concerning the recruitment of the Canadian Army's special force which would be specially trained and equipped to be available for use in carrying out Canada's undertakings under the United Nations Charter or the North Atlantic Treaty. The Prime Minister also indicated that subject to the approval of the Parliament of Canada, this special force would be available for service in Korea as part of the United Nations forces, if it could be most effectively used in this way when it was ready for service.

Lettre, en date du 26 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)

[Texte original en anglais]
[27 septembre 1950]

J'ai l'honneur de vous rappeler la note [S/1700] par laquelle je vous ai communiqué, le 14 août 1950, la déclaration faite le 7 août 1950 par le Premier Ministre du Canada, au sujet du recrutement de la force spéciale de l'Armée canadienne qui serait spécialement instruite et équipée pour pouvoir s'acquitter des obligations qu'imposent au Canada la Charte des Nations Unies ou le Traité de l'Atlantique Nord. Le Premier Ministre a en outre déclaré que, sous réserve de l'approbation du Parlement canadien, cette force spéciale pourrait servir en Corée avec les forces des Nations Unies, si c'est là la meilleure manière de l'utiliser lorsqu'elle sera prête à intervenir.

I am instructed to inform you that this special force has now been recruited and is undergoing training and that its use for service with the United Nations forces in Korea has been authorized.

The special force consists of a brigade group, including three infantry battalions, one field regiment of artillery, one squadron of self-propelled anti-tank guns, together with engineer, signal, medical, ordnance and other services, with appropriate reinforcements.

Upon reaching a state of training satisfactory to the Canadian Government, this force will be made available for combat service with the United Nations forces in Korea as required. Arrangements for advanced and final training of the force and for its subsequent service in Korea will be made with the Unified Command. Informal discussions to this end have already been held with the Unified Command.

(Signed) R. G. RIDDELL
Permanent Representative of Canada
to the United Nations

Je suis chargé de porter à votre connaissance que cette force spéciale est maintenant recrutée, qu'elle est à l'instruction et que son utilisation aux côtés des forces des Nations Unies en Corée est autorisée.

Cette force spéciale est une brigade formée de trois bataillons d'infanterie, un régiment d'artillerie de campagne, un groupe de pièces antichars autotractées, et augmentée des services de génie et de transmissions, des services médicaux, de ravitaillement et autres, ainsi que des renforts adéquats.

Lorsque son instruction sera satisfaisante aux yeux du Gouvernement canadien, cette force sera mise à la disposition des forces des Nations Unies en Corée pour participer à leurs opérations, si besoin en est. Des dispositions seront prises avec le Commandement unifié pour l'instruction plus poussée et définitive de cette force et son utilisation ultérieure en Corée. Des entretiens officiels ont déjà eu lieu à cet effet avec le Commandement unifié.

(Signé) R. G. RIDDELL
Représentant permanent du Canada
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/1818

Cablegram dated 27 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs of the Hashemite Kingdom of Jordan, concerning the Palestine question

[Original text: English]
[27 September 1950]

I shall be grateful if you will add to the Security Council agenda the Hashemite Kingdom of Jordan's complaint concerning Israel aggression against Jordan's international frontiers and its occupation of a vital area of Jordan territory proper, as outlined in the complaint submitted to the United Nations Secretary-General on 10 September 1950 [S/1780] and subsequent comments thereto. Aggression against the Hashemite Kingdom of Jordan's soil by Israel constitutes a clear act of aggression which is bound to threaten peace. With a view to upholding the aims of the United Nations and the ideals of peace-loving nations, I shall be grateful if the Security Council will take immediately the necessary steps in order to force Israel forces to withdraw to the original line held by them.

(Signed) Mohammad SHURAIQI
Minister for Foreign Affairs of the
Hashemite Kingdom of Jordan

Télégramme, en date du 27 septembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hachimite de Jordanie, au sujet de la question de Palestine

[Texte original en anglais]
[27 septembre 1950]

Je vous serais reconnaissant d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil de sécurité la plainte du Royaume hachimite de Jordanie concernant l'agression d'Israël contre les frontières internationales de la Jordanie et son occupation d'une région vitale du territoire propre de la Jordanie, comme il est exposé dans la plainte adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 10 septembre 1950 [S/1780] et dans les observations ultérieures y relatives. L'agression contre le territoire du Royaume hachimite de Jordanie par Israël constitue un acte évident d'agression et menace inévitablement la paix. En vue de sauvegarder les buts des Nations Unies et les idéaux des nations pacifiques, je serais reconnaissant au Conseil de sécurité de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour obliger les forces israéliennes à se retirer jusqu'à la ligne occupée primitivement par elles.

(Signé) Mohammad CHOURAIQI
Ministre des affaires étrangères
du Royaume hachimite de Jordanie

DOCUMENT S/1822

Yugoslavia: draft resolution submitted at the 506th meeting of the Security Council on 29 September 1950

[Original text: English]
[28 September 1950]

The Security Council,

Considering that it is its duty to investigate any situation likely to lead to international friction or to give

Yugoslavie: projet de résolution présenté à la 506ème séance du Conseil de sécurité, le 29 septembre 1950

[Texte original en anglais]
[28 septembre 1950]

Le Conseil de sécurité,

Considérant qu'il lui incombe d'enquêter sur toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre

rise to a dispute, in order to determine whether the continuance of such dispute or situation may endanger international peace and security, and likewise to determine the existence of any threat to peace;

Considering that, in the event of a complaint regarding situations or facts similar to those mentioned above, the Council may hear the complainants;

Considering that, in view of the divergency of opinion in the Council regarding the representation of China and without prejudice to this question, it may in accordance with rule 39 of the rules of procedure, invite representatives of the Central People's Government of the People's Republic of China to provide it with information or assist it in the consideration of these matters;

Having noted the declaration of the People's Republic of China [S/1715] regarding the armed invasion of the Island of Taiwan (Formosa);

Decides

(a) To defer consideration of this question until the first meeting of the Council held after 12 November 1950;

(b) To invite a representative of the said Government to attend the meetings of the Security Council held after 12 November 1950 during the discussion of that Government's declaration regarding an armed invasion of the Island of Taiwan (Formosa).

nations ou engendrer un différend afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer la paix et la sécurité internationales, ainsi que de constater l'existence d'une menace contre la paix,

Considérant que, lorsqu'il est saisi d'une plainte au sujet de situations ou de faits de cette nature, le Conseil peut entendre les plaignants,

Considérant qu'il existe des divergences d'opinions entre les membres du Conseil au sujet de la représentation de la Chine et que, sans préjuger cette question, le Conseil peut, conformément à l'article 39 du règlement intérieur, inviter les représentants du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à lui fournir des informations ou à lui prêter leur concours pour l'examen de ces questions,

Prenant acte de la déclaration de la République populaire de Chine concernant l'invasion armée de l'île de Taïwan (Formose) [S/1715],

Décide:

a) De renvoyer l'examen de cette question à la première séance que le Conseil tiendra après le 12 novembre 1950;

b) D'inviter un représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à assister aux séances que le Conseil de sécurité tiendra après le 12 novembre 1950, lorsque sera examinée la déclaration de ce gouvernement relative à une invasion armée de l'île de Taïwan (Formose).

DOCUMENT S/1824

Letter dated 21 September 1950 addressed to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Hashemite Kingdom of Jordan concerning the Palestine question

*[Original text: English]
[29 September 1950]*

Further to my communication dated 10 September 1950 [S/1780] I hereby append the comments of the Government of the Hashemite Kingdom of the Jordan to be annexed to its claim regarding the Jewish aggression on the wholly Jordanian territory within the international boundaries of the Jordan Kingdom, which boundaries are outside the stipulations of the Rhodes Armistice Agreement and negotiations.

It is requested that the comments be lodged as a complaint with the Security Council, and necessary steps immediately taken to remove the aggression and evacuate the area.

A copy of the comments is sent to Major General W. E. Riley.

(Signed) Mohamnad SHURAIQI
Minister for Foreign Affairs of
the Hashemite Kingdom of Jordan

Lettre, en date du 21 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hachimite de Jordanie au sujet de la question de Palestine

*[Texte original en anglais]
[2 octobre 1950]*

Comme suite à mon télégramme du 10 septembre 1950 [S/1780], je vous adresse ci-jointes les observations du Gouvernement du Royaume hachimite de Jordanie, à joindre à sa plainte relative à l'agression d'Israël contre le territoire de la Jordanie proprement dite, à l'intérieur des frontières internationales du Royaume de Jordanie, lesquelles frontières sont sans rapport avec les clauses de la Convention d'armistice de Rhodes ou les négociations qui ont précédé sa conclusion.

Je vous prie de saisir le Conseil de sécurité de ces observations comme de la plainte, et de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour faire cesser l'agression et faire évacuer la région occupée.

Copie de ces observations est adressée au général W. E. Riley.

(Signé) Mohammad CHOURAIQI
Ministre des affaires étrangères
du Royaume hachimite de Jordanie

COMMENTS MADE BY THE GOVERNMENT OF THE
HASEMITE KINGDOM OF JORDAN CONCERNING THE
ACT OF AGGRESSION PERPETRATED BY THE JEWS ON
28 AUGUST 1950 AND THEIR OCCUPATION OF JORDAN
TERRITORY SITUATED NEAR THE CONFLUENCE OF THE
RIVERS YARMUK AND JORDAN

1. It is unequivocally indicated both from the Security Council resolution¹⁶ and the preamble of the Rhodes Armistice Agreement¹⁷ as well as from article I and II of the said Agreement that the present armistice relates exclusively to Palestine, and that it is a temporary measure for liquidating the armed conflict and the settlement of the Palestine question whereby a transition from the present truce to permanent peace in Palestine is achieved.

2. Article IV of the Armistice Agreement stipulates that the lines to be designated as the armistice demarcation lines in articles V et VI were delineated in pursuance of the purpose and intent of the resolution of the Security Council of 16 November 1948. This Security Council resolution on the armistice being applicable exclusively to Palestine territory, the reference in article VI to the "sector now held by Iraqi forces", the "forces of Iraq in the sector now held by the latter forces", or the "Iraqi forces" could only apply to areas falling in Palestinian territory that was occupied by Iraqi forces when the cease-fire came into operation.

3. No Armistice was concluded between the Iraqi and Jewish forces. Instead, the Hashemite Kingdom of Jordan was authorised to negotiate for the former. The Hashemite Kingdom of Jordan did not, therefore, negotiate an armistice covering its own territory, especially when that territory had never been occupied by any Jewish forces.

4. Article VI of the Armistice Agreement stipulates that the forces of the Hashemite Kingdom of Jordan shall replace the Iraqi forces in the sector now held by the latter forces. This signifies, as is clear from the text, that the forces of the Hashemite Kingdom of Jordan should replace Iraqi forces throughout the whole of the Iraqi sector. In the circumstance, it is imperative that the forces of the Hashemite Kingdom of Jordan replace Iraqi forces in Jordan territory proper, which had never been in Jewish occupation, it being understood that the Iraqi forces could not, by virtue of international law, be considered as forces of occupation except within Palestinian territory. Inside Jordan territory, however, the Iraqi forces were Allied forces, under a command that was separate from the Iraqi military command in Palestine. As such, some units of civil police were stationed within wholly Jordan territory of the hydro-electric plant, without having any connexion with the Iraqi fighting forces in Palestine. They were stationed in territory that was, continues to be, and still is under Jordan sovereignty.

OBSERVATIONS DU ROYAUME HACHIMITE DE JORDANIE
AU SUJET DE L'ACTE D'AGRESSION COMMIS PAR ISRAËL
LE 28 AOÛT 1950 ET DE L'OCCUPATION PAR ISRAËL DU
TERRITOIRE JORDANIEN SITUÉ À PROXIMITÉ DU CON-
FLUENT DU YARMOUK ET DU JOURDAIN

1. Il ressort sans équivoque, et de la résolution du Conseil de sécurité¹⁶ et du préambule de la Convention d'armistice signée à Rhodes¹⁷ ainsi que de l'article premier et de l'article II de cette convention, que l'armistice en question a trait exclusivement à la Palestine et qu'il s'agit d'une mesure provisoire destinée à mettre fin au conflit armé et à régler la question palestinienne pour faciliter le passage, de la trêve alors en cours, à une paix permanente en Palestine.

2. L'article IV de la Convention d'armistice stipulait que le tracé de la ligne qui serait appelée, aux articles V et VI, ligne de démarcation de l'armistice, répondait aux buts et aux intentions de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 16 novembre 1948. Ladite résolution du Conseil de sécurité ne s'appliquant qu'au territoire palestinien, les indications concernant "les secteurs autres que ceux actuellement tenus par les forces irakiennes", "les forces irakiennes dans le secteur actuellement occupé par ces dernières" ou "les forces irakiennes" ne pouvaient s'appliquer qu'à des zones situées en territoire palestinien occupé par les forces irakiennes au moment où la suspension d'armes a pris effet.

3. Aucun armistice n'a été conclu entre les forces irakiennes et les forces juives. C'est le Royaume hachimite de Jordanie qui était habilité à négocier au nom de l'Irak. Il n'a donc pas négocié d'armistice relatif à son propre territoire, d'autant que les forces juives ne l'avaient jamais occupé.

4. L'article VI de la Convention de Rhodes stipule que les forces du Royaume hachimite de Jordanie remplaceront les forces irakiennes dans les secteurs alors occupés par ces dernières, ce qui signifie, comme le texte l'indique clairement, que les forces du Royaume hachimite de Jordanie devaient remplacer les forces irakiennes dans tout le secteur irakien. En l'occurrence, il va de soi que les forces du Royaume hachimite de Jordanie devaient aussi remplacer les forces irakiennes sur le territoire jordanien même, qui n'avait jamais subi l'occupation juive, puisque les forces irakiennes, d'après le droit international, ne sauraient être considérées comme des troupes d'occupation, si ce n'est en territoire palestinien. En revanche, sur le territoire jordanien, les forces irakiennes étaient des forces alliées, placées sous un commandement distinct du commandement militaire irakien en Palestine. A ce titre, quelques groupes de policiers civils étaient cantonnés sur le terrain, intégralement jordanien, de l'usine hydro-électrique, sans avoir aucun rapport avec les troupes irakiennes qui combattaient en Palestine. Ils étaient cantonnés sur un territoire qui était, n'a pas cessé d'être et est encore sous la souveraineté jordanienne.

¹⁶ See *Official Records of the Security Council, Third Year, 381st meeting.*

¹⁷ *Ibid., Fourth Year, Special Supplement No. 1.*

¹⁶ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, 381ème séance.*

¹⁷ *Ibid., quatrième année, Supplément spécial No 1.*

5. Paragraph 1 of article II of the Armistice Agreement recognized the "principle that no military or political advantage should be gained [by either party] under the truce ordered by the Security Council". The above stipulation excludes all attempt at explaining that the delineation of the armistice lines, which were delineated in pursuance of the purpose and intent of the resolution of the Security Council on the conclusion of a truce in Palestine, covered Jordan territory where there had never been a single Jewish soldier at the time of the negotiations for the armistice. Such delineation would have converted the armistice into an instrument enabling the Jews to gain military and political advantage by acquiring Jordan territory that was neither the subject of discussion during the armistice negotiations, nor, for that matter, did the Jordan delegation at Rhodes possess the powers in any way to negotiate for any territory that was Jordanian.

6. In perusing the original maps, counter-signed by the two contracting parties, on the basis of which the Jordan delegation was authorized to append their signatures at Rhodes, provided the number of signatures should not be less than two out of three delegates, it becomes apparent that the original maps, which formed the basis of those signed at Rhodes by the two parties, contained no armistice demarcation lines in the area indicated. Nor does the text of the Armistice Agreement contain a reference to the existence of such a line at all.

7. It is established that the decisive stage of those through which the Rhodes negotiations passed culminated at Shuneh, whence the documents were transferred to Rhodes for endorsement there. The letter of authorization, as well as the official instructions which the Jordan delegation bore from its Government, were so binding. They were also specific concerning the original maps, which had been duly signed and approved by the contracting parties at Shuneh as being final and original. As drawn on those maps, the final armistice demarcation lines terminate in the north at a point along the River Jordan, very distant from both the hydro-electric plant and the confluence of the rivers Jordan and Yarmuk, and leave as boundary the natural Jordan-Palestine international frontiers. In other words these frontiers were left unaffected by the delineation because of the absence of all contact of the Jewish forces with those frontiers throughout the duration of the hostilities up to the date of the conclusion of the armistice. Hence, the natural international boundary line in the said sector, stretching to the point where it meets the Syrian frontier, remained as the only dividing line between the two parties.

8. To sum up, it is conclusively proved from the resolution of the Security Council, the stipulations of the Armistice Agreement, and the documents and the original maps signed at Shuneh by duly authorized delegates of the two parties, that the natural international frontiers separating the Hashemite Kingdom of Jordan and Palestine, which begin at a point on the River Jordan where the armistice demarcation line ended both on the original maps and on the sketch from which the United Nations mapper, Cmdt. Durre, copied, had been left completely unaffected, and that no special armistice line was superimposed thereon to deflect its original course.

5. Le paragraphe premier de l'article II de la Convention de Rhodes reconnaît "le principe selon lequel aucun avantage militaire ou politique ne doit être retiré de la trêve ordonnée par le Conseil de sécurité". Cette disposition interdit d'essayer d'expliquer que le tracé des lignes de démarcation, lequel répondait aux buts et aux intentions de la résolution du Conseil de sécurité relative à la conclusion d'une trêve en Palestine, visait le territoire jordanien où, au moment des négociations qui ont abouti à l'armistice, il n'y avait jamais eu un seul soldat juif. S'il en avait été ainsi, le tracé aurait fait de l'armistice un instrument qui aurait permis aux Juifs de retirer des avantages militaires et politiques en acquérant un territoire jordanien qui n'avait pas prêté à discussion pendant les négociations d'armistice; d'ailleurs, la délégation jordanienne à Rhodes n'aurait nullement eu qualité pour négocier le sort d'un territoire jordanien.

6. Si l'on examine avec attention les cartes originales, contresignées par les deux parties contractantes et sur la foi desquelles la délégation jordanienne a été autorisée à apposer sa signature à Rhodes, à condition que le nombre des signataires ne fût pas inférieur à deux représentants sur trois, il appert que les cartes originales, base de celles que les deux parties ont signées à Rhodes, ne portaient aucune ligne de démarcation d'armistice dans la zone en question. Le texte de la Convention d'armistice ne mentionne nullement l'existence d'une ligne de cet ordre.

7. Il est connu que l'étape décisive qu'ont franchie les négociations relatives à la Convention a été celle de Chouneh, localité d'où les documents ont été transférés à Rhodes pour y être contresignés. Les pouvoirs et les instructions officielles que la délégation jordanienne avait reçus de son gouvernement l'y obligeaient. Ils étaient tout aussi précis à l'endroit des cartes originales, que les parties contractantes avaient dûment signées et approuvées à Chouneh comme étant définitives et originales. Telle qu'elle figurait sur ces cartes, la ligne de démarcation d'armistice aboutissait au nord à un point situé au nord du Jourdain et très éloigné à la fois de l'usine hydro-électrique et du confluent du Yarmouk et du Jourdain, et laissait subsister pour limites les frontières internationales naturelles entre la Jordanie et la Palestine. En d'autres termes, ces frontières n'étaient pas modifiées par la ligne de démarcation, puisque, pendant toute la durée des hostilités jusqu'à la conclusion de l'armistice, les forces juives ne les avaient pas atteintes. C'est pourquoi la frontière internationale naturelle dans ce secteur, jusqu'au point où elle rencontre la frontière syrienne, est restée la seule ligne de séparation entre les deux parties.

8. En résumé, la résolution du Conseil de sécurité, les dispositions de la Convention d'armistice, les documents et cartes originales signés à Chouneh par les représentants autorisés des deux parties prouvent de façon concluante que les frontières internationales naturelles qui séparent de la Palestine le Royaume hachimite de Jordanie et commencent en un point situé sur le Jourdain, où la ligne de démarcation d'armistice se termine, tant sur les cartes originales que sur le schéma qu'en a reproduit le cartographe des Nations Unies, le commandant Durre, n'ont pas été atteintes, et qu'aucune ligne de démarcation d'armistice n'y a été superposée pour les détourner de leur tracé primitif.

9. The one evidence on which the Jews base their claim regarding the extension of the Jewish-sponsored armistice line into that Jordan territory which abuts on the hydro-electric plant is the emergence of a fraudulently inserted, or inaccurate, line drawn on a non-original map. This same false line was inserted onto the maps which were prepared at Rhodes and were supposed to have been transcribed from the originals that did not show same line, it being understood that the Government of the Hashemite Kingdom of Jordan had not authorized anyone to sign maps which did not coincide with the duly authenticated originals which were in the possession of the delegation of the Hashemite Kingdom of Jordan. Neither do all the aforementioned considerations, nor the stipulations of the Armistice Agreement themselves, justify the extension of an armistice demarcation line pertaining to Palestine into crossing the international frontiers to the other side of the River Jordan, where there was not one Jew since it was pure Jordan territory, separated from the Palestine bank by two barriers, one natural, the other, international.

10. It later transpired that Jordan's frontiers, which were not, in fact and by the nature of things, the subject of discussion during the negotiations for the armistice, had been intentionally deflected and replaced by another frontier line. Proof of this intention is to be found in the Jewish demand for something totally unrelated to the provisions of the Armistice Agreement, viz., wholly Jordan territory, it being recalled that the Jews had already notified the United Kingdom Government that they had no claims to make to any Jordan territory. The manner in which the falsification and alterations in this frontier line was performed is outlined hereunder:

(a) By scrutinizing the two sections of the original map of the armistice (scale 1/100,000) which were duly signed and approved upon the resumption of the Rhodes negotiations at Shuneh, and whereon approval of the armistice demarcation lines was borne out by signature on the body of each of the two maps, it becomes evident that these two maps (named A and B, scale 1/100,000) form the originals, and that map A does not contain any fraudulently inserted armistice line affecting the international frontier of Jordan. The northern Jordan international frontiers were completely unaffected.

(b) A number of United Nations officers proposed, towards the last stages of the negotiations, to combine the two original maps of the Armistice Agreement, maps A and B (scale 1/100,000) into one, bearing the smaller scale of 1/250,000 under pretext of convenience in the process of appending it to the text of the Agreement.

(c) During the transcription operation into a smaller scale, the original map A for the northern sectors, which had been signed by the two parties and did not show the deflection in Jordan's international frontiers, had been replaced by another map of the same scale, viz., 1/100,000. On this latter, there was added, by whom

9. La seule preuve sur laquelle les Juifs fondent leurs revendications qui tendent à prolonger le côté juif de la ligne de démarcation jusque dans le territoire jordanien attenant à l'usine hydro-électrique, est l'apparition d'une ligne, frauduleusement tracée ou inexacte, sur une carte autre que l'originale. Cette même ligne fausse figurait sur les cartes dressées à Rhodes, cartes qui étaient censées reproduire les originaux; or, ces originaux ne portaient pas cette ligne, puisque le Gouvernement du Royaume hachimite de Jordanie n'aurait autorisé personne à signer des cartes qui n'auraient pas coïncidé avec les originaux, dûment authentifiés, qui étaient en la possession de la délégation jordanienne. Ni les considérations précédentes, ni les dispositions de la Convention d'armistice n'autorisent à prolonger une ligne de démarcation d'armistice qui concerne la Palestine de façon à lui faire traverser les frontières internationales jusqu'à l'autre rive du Jourdaïa, où il n'y avait pas un seul Juif, puisqu'il s'agissait d'un territoire jordanien, séparé de la rive palestinienne par deux frontières, l'une naturelle, l'autre internationale.

10. C'est plus tard que l'on s'est aperçu que les frontières de la Jordanie, lesquelles n'avaient pas, en fait, et par la nature des choses, fait l'objet de discussions pendant les négociations de l'armistice, avaient subi une déviation intentionnelle et se trouvaient remplacées par une autre ligne frontière. On peut voir la preuve de cette intention dans le fait que les Juifs demandant un territoire strictement jordanien, demande qui ne correspond nullement aux dispositions de l'armistice, et il convient à ce propos de rappeler que les Juifs avaient dans le passé fait connaître au Gouvernement britannique qu'ils n'émettaient aucune revendication sur une partie quelconque du territoire de la Jordanie. Voici en résumé comment cette ligne frontière s'est trouvée retouchée et falsifiée.

a) Si l'on examine attentivement les deux sections de la carte primitive de l'armistice (au cent millième) qui ont été dûment signées et approuvées lors de la reprise à Chouneh des négociations de Rhodes et sur lesquelles les signatures, apposées sur le corps de chacune des deux cartes, marquent l'approbation de la ligne de démarcation d'armistice, il apparaît manifestement que ces deux cartes (nommées carte I et carte II, au cent millième) constituent les originaux, et que la carte I ne contient aucune ligne d'armistice frauduleusement introduite pour modifier la frontière internationale de la Jordanie. Les frontières internationales de la Jordanie septentrionale n'auraient subi aucune modification.

b) Un certain nombre de fonctionnaires des Nations Unies ont proposé, vers la fin des négociations, de réunir les deux cartes originales de l'accord d'armistice, c'est-à-dire les cartes I et II (au cent millième) en une seule, réduite au deux cent cinquante millième, pour que l'on puisse les annexer plus commodément au texte de l'accord.

c) Pendant la réduction à une échelle plus petite, l'original de la carte I de la région septentrionale, qui était signé des deux parties et ne montrait pas de déformation des frontières internationales de la Jordanie, a été remplacé par une autre carte à la même échelle, c'est-à-dire au cent millième. Sur cette dernière a été

and with what purpose we know not, a false line that first follows Jordan's international frontier and then deflects in the vicinity of the hydro-electric plant so that it should include a vital and necessary part of Jordan territory into the Jewish area. This same section of the combined map does not bear Jordan delegates' signatures, but those of two Jewish delegates, one of whom is Moshe Dayan's. At first glance, an onlooker imagines, upon seeing the Jordanians' signatures on the south side of the map, which in fact represents the second section of the original, viz., map (B), that this combined map is genuine, whereas at closer examination, it appears to be false, nay, falsified, as regards its northern section.

(d) This map, falsified or inaccurate as it is in its part A in relation to the armistice agreement on the one hand, and in comparison with the genuine map recognized as such by the two duly authorized parties' delegates on the other hand, served as basis for transcription onto a map in the smaller scale of 1/250,000. It has added to it the deflection of Jordan's international frontiers in the proximity of the hydro-electric plant and shows signs of erasures at the point of deflection of the frontiers, which tampering is sufficient to nullify its genuineness. This non-genuine map is the one annexed to the Armistice Agreement. On its upper side—and not within its body—which represents its northern portion, there appear the signatures of two Jewish delegates and the signature of the officer, Ahmed Sudki Jundi. Ahmed Sudki Jundi admits that he appended his signature at the top of this map, and not within its body, since he considered it to be a copy and not an original. He adds that he was misled into signing, and did not observe the variation from the original. Nor did it occur to him that falsification would be attempted because of his confidence in the United Nations mapping officer, and because of his knowledge that the basis for reference in such an instance—the Shuneh map—was in the possession of each of the parties. Also, because his lone signature was not binding, since the letter of accreditation and authorization demanded that the signatures of two delegates should be appended thereon. Ahmed Sudki Jundi adds that this same map was declared null and void on 7 May 1949 on the plea that it was inaccurate in that the lines demarcated thereon were erroneously drawn. It was the Jewish delegation that insisted on the nullification of this map, because then it was to its interest to have it so nullified since it affected the delineation of the armistice lines in other sectors of Palestine as well. The Jewish party had also insisted on considering the falsified map A of scale 1/100,000 as the reference for the Mixed Armistice Commission, since it was the United Nations map in the custody of General Riley. Until that time the Jordan party had not observed the existence of falsification, for Jordan territory had never formed the subject of discussion or consideration on the maps, or even during the negotiations, at any time. Furthermore, signing on a falsified, or inaccurate, map does not bind the signatory either to the falsification or inaccuracy made thereon, or irrelevant matter, especially when the signature affects the right of the State, and the signatory is not legally empowered by the responsible State authority

ajoutée, nous ne savons ni par qui ni dans quel dessein, une ligne fausse qui suit tout d'abord la frontière internationale de la Jordanie et s'incurve ensuite aux alentours de l'usine hydro-électrique, de façon à comprendre dans le territoire juif une partie essentielle et nécessaire du territoire jordanien. Cette section de la carte d'ensemble ne porte pas la signature des délégués de la Jordanie, mais celle de deux délégués juifs, dont l'un est M. Mosché Dayan. A première vue, celui qui regarde cette carte imagine, en voyant les signatures jordanienues apposées sur la partie méridionale de la carte, qui en fait représente la deuxième section de l'original, c'est-à-dire la carte II, que cette carte d'ensemble est authentique, tandis qu'il ressort d'un examen plus attentif, que cette carte est fausse, ou plutôt falsifiée, dans sa partie septentrionale.

d) Cette carte, falsifiée ou inexacte dans sa partie I tant au regard de l'accord d'armistice que par rapport à la carte authentique reconnue comme telle par les délégués autorisés des deux parties, a servi de base pour la réduction au deux cent cinquante millièmes. Elle y a introduit le gauchissement des frontières internationales de la Jordanie à proximité de l'usine hydro-électrique, et elle porte des traces de grattage à l'endroit où la frontière est incurvée, adulation qui suffit à infirmer son authenticité. Cette carte inauthentique est celle qui se trouve annexée à l'accord d'armistice. A sa partie supérieure, qui représente la région septentrionale—et non dans le corps de la carte—se trouvent les signatures des deux délégués juifs et la signature de l'officier Ahmed Sudki Djoundi. Ahmed Sudki Djoundi reconnaît qu'il a apposé sa signature en tête de cette carte et non sur la carte même, parce qu'il la considérait comme une copie et non comme un original. Il ajoute qu'il a été induit en erreur au moment de la signature, et qu'il n'a pas remarqué que cette carte différait de l'original. Il ne lui est pas non plus venu à l'esprit que quelqu'un aurait pu tenter une falsification, parce qu'il avait confiance dans le cartographe des Nations Unies, et parce qu'il savait que le document de référence dans ce cas-là—la carte de Chouneh—se trouvait en la possession de chacune des parties. D'ailleurs, sa seule signature ne liait pas la Jordanie, puisque les pouvoirs exigeaient la signature de deux délégués. Ahmed Sudki Djoundi ajoute que cette même carte a été déclarée nulle et non avenue, le 7 mai 1949, parce qu'elle était inexacte, les lignes de démarcation qui y avaient été tracées étant erronées. C'est la délégation juive qui a insisté pour que cette carte fût annulée, parce qu'il était alors de son intérêt de la voir annuler, car le tracé de la ligne d'armistice se trouvait également modifié dans d'autres secteurs de la Palestine. C'est aussi les Juifs qui avaient insisté pour que l'on prit la carte I falsifiée au cent millièmes, comme carte de référence pour la Commission mixte d'armistice, puisque c'était la carte des Nations Unies qui se trouvait confiée à la garde du général Riley. Jusque-là, les Jordaniens n'avaient pas remarqué l'existence d'une falsification, car le territoire de la Jordanie n'avait jamais fait l'objet d'une discussion ni d'un examen des cartes, pas même pendant les négociations. De plus, le fait d'apposer une signature sur une carte falsifiée ou inexacte n'engage le signataire ni en ce qui concerne la falsification ou l'inexactitude de cette carte, ni à aucun égard, particulièrement lorsque la signature porte atteinte au droit de l'Etat et que le signataire n'est

with the right to sign. The sequence of events, however, requiring the checking of maps provided cause for the Jordan side recently to discover the falsification and tampering with the maps. There is no doubt, after examination has proved the inaccuracy, the tampering and the erasures in the maps, that they have ceased to be genuine, especially when acknowledgement of demarcations thereon have been exacted in a manner not sanctioned either by the resolution of the Security Council, or the terms of the Armistice Agreement themselves whereby such exaction enables one party to gain any advantage at the expense of the other party.

11. The sketch map which served the United Nations mapper as basis for transcription in the possession of both the Jewish party and the United Nations (scale 1/100,000) shows neither boundary nor armistice lines at all extending along the River Jordan northwards, while all lines shown thereon are dot-dash lines, and while Comdt. Durre does not deny that the sketch in the possession of the Jordan party is not of his own making. Moreover, its comparison with the maps presently under review proves their complete congruency with the exception of the invented and fraudulently inserted line on this map, after the conclusion of the Rhodes Armistice Agreement with the purpose and intent of including on the other side of the Jewish armistice demarcation line Jordan territory of special characteristics and with special political aims in view.

12. It is established that the delineation of the armistice demarcation lines in the sector held by the Iraqi forces was to be completed within fifteen weeks of the date on which the Armistice Agreement was signed. The exclusion of the Jordan area, which is the area invaded, from the delineation operation, and its having remained outside the Jewish zones of occupation for one and one half years is clear proof that the present Jewish incursion — after the Armistice has become the instrument of peace and the reduction of armed forces — was nothing less than an aggressive action against the Hashimite Kingdom of the Jordan.

13. It is an established principle that the text of the Armistice Agreement is more forceful than the map, for the text explains the map annexed to the Agreement, and, in the event of discrepancy, it is the text that applies, not the map. The Mixed Armistice Commission, constituted to supervise in detail the application of the articles of the Armistice Agreement, is not competent to base its operation on maps which turn out to contain major inaccuracies, such as the indication of an intrusion into territory that was never the subject of discussion during the Armistice negotiations.

Now, whereas the resolution of the Security Council restricted the application of the armistice to Palestine;

And whereas the preamble to the Agreement, and articles I and II of the said Agreement designated such restriction;

And whereas the principles enunciated in paragraph 1 of article II recognize that no military or political

pas légalement habilité à signer par l'autorité responsable de cet Etat. Cependant, la suite des événements, qui a rendu nécessaire la vérification des cartes, a fourni récemment aux Jordaniens l'occasion de découvrir la falsification de ces cartes. Maintenant que l'examen a prouvé que ces cartes sont inexactes, adultérées et grattées, il est hors de doute qu'elles ont cessé de faire foi, tout particulièrement du fait que la reconnaissance de lignes de démarcation a été extorquée d'une manière qui n'a été sanctionnée, ni par la résolution du Conseil de sécurité, ni par les termes de l'accord d'armistice eux-mêmes, qui interdisent qu'une telle extorsion permette à l'une des deux parties d'obtenir un avantage quelconque au détriment de l'autre partie.

11. L'esquisse au cent millième qui a servi de base au cartographe des Nations Unies pour la transcription et qui se trouve en la possession tant des Juifs que de l'Organisation des Nations Unies ne montre absolument aucune frontière ni aucune ligne de démarcation d'armistice suivant le Jourdain vers le nord; toutes les lignes qui y figurent sont des pointillés ou des lignes de traits, et le commandant Durre ne prétend pas que l'esquisse qui se trouve en la possession de la Jordanie soit son œuvre. En outre, si on la compare aux cartes que nous venons de passer en revue, on constate qu'il y a conformité absolue, à part la ligne que l'on a inventée et frauduleusement tracée sur ces cartes après la conclusion de la Convention d'armistice de Rhodes, dans le dessein d'englober dans la zone attribuée par la Convention d'armistice à Israël une étendue de territoire jordanien qui présente des caractéristiques particulières, et cela en vue d'objectifs politiques spéciaux.

12. Il est connu que le tracé sur le terrain des lignes de démarcation d'armistice dans le secteur tenu par les forces irakiennes devait être terminé au plus tard dans les quinze semaines qui suivraient la signature de la Convention d'armistice. Le fait que la zone jordanienne actuellement envahie était exclue des opérations de tracé et qu'elle est restée un an et demi en dehors des zones juives d'occupation témoigne nettement que l'incursion juive actuelle — effectuée maintenant que l'armistice est devenu l'instrument de la paix et de la réduction des forces armées — constitue un acte d'agression caractérisé contre le Royaume hachimite de Jordanie.

13. C'est un principe établi que le texte de la Convention d'armistice a plus de force que la carte, car il explique la carte annexée à la Convention, et, en cas de contestation, c'est le texte qui fait foi, et non la carte. La Commission mixte d'armistice, instituée pour surveiller dans le détail l'application des articles de la Convention d'armistice, n'a pas qualité pour fonder ses opérations sur des cartes qui se trouvent renfermer des inexactitudes aussi graves que l'indication d'un saillant dans un territoire dont il n'a jamais été question pendant les pourparlers d'armistice.

Or donc, attendu que la résolution du Conseil de sécurité limitait à la Palestine l'application de l'armistice,

Attendu que cette restriction est spécifiée dans le préambule, ainsi que dans l'article premier et l'article II de la Convention d'armistice,

Attendu que le paragraphe premier de l'article II pose en principe qu'aucun avantage militaire ou poli-

advantage should be gained under the truce ordered by the Security Council;

And whereas the armistice lines were delineated in pursuance of the purpose and intent of the resolution of the Security Council, and conformed to the actual position of the forces of the two parties at the time of the conclusion of the armistice;

And whereas the Jordan negotiator had not been empowered to discuss any matter pertaining to Jordan territory, or to the maps (scale 1/100,000) authenticated by the two contracting parties during the Shuneh negotiations and recognized as originals of those from which the Rhodes maps were transcribed by the United Nations mapper as true copies:

Therefore all deflection is barred in Jordan's established international frontiers, especially when such deflection severs an extremely vital Jordan territory for inclusion into Jewish territory.

There is, consequently, no justification whatever, after the nullification of one of the two maps as falsified and inaccurate has been made possible, that it should not be possible to nullify the second map when either intentional or unintentional discrepancies in a line are shown to have been inserted and have adversely affected recognized international rights without cause or justification.

tique ne doit être retiré de la trêve ordonnée par le Conseil de sécurité,

Attendu que les lignes de démarcation d'armistice ont été tracées de manière à répondre aux buts et aux intentions de la résolution du Conseil de sécurité et qu'elles se bornaient à confirmer les positions effectives des forces des deux parties lors de la conclusion de l'armistice,

Attendu que le négociateur jordanien n'avait pas qualité pour discuter d'aucune question relative au territoire jordanien ou aux cartes au cent millième authentifiées par les deux parties contractantes au cours des négociations de Chouneh et reconnues pour les originaux de celles qui ont servi au cartographe des Nations Unies pour dresser les cartes de Rhodes, qui en sont des copies certifiées,

Il appert que toute modification des frontières internationales traditionnelles de la Jordanie est inadmissible, surtout si elle devait détacher de la Jordanie une région tout à fait vitale de son territoire pour incorporer au territoire juif.

Il n'y a, en conséquence, aucune raison, puisque l'on a jugé possible d'annuler une des deux cartes, parce que falsifiée et inexacte, pour qu'il soit impossible d'annuler également la deuxième carte, alors qu'il est avéré que le tracé d'une ligne de démarcation a été, intentionnellement ou non, modifié, en violation injustifiable de droits internationaux reconnus.

DOCUMENT S/1829

Letter dated 29 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting a special report of the Unified Command of the United Nations Forces in Korea

*[Original text: English]
[1 October 1950]*

I have the honor, on behalf of the Unified Command of the United Nations Forces in Korea, to submit herewith the text of a message which General Douglas MacArthur, the Commander-in-Chief of the United Nations Forces in Korea, is issuing today at 1200 Tokyo time, 1 October (10:00 p.m., eastern standard time, 30 September). I request that you circulate this message to the Members of the United Nations for their information.

*-(Signed) Warren R. AUSTIN
Permanent Representative of the
United States of America
to the United Nations*

SPECIAL REPORT OF THE UNIFIED COMMAND

On 1 October, 1200 Tokyo time (10 p.m., 30 September, eastern standard time) the following message was broadcast by the Commanding General of the Unified Command:

Lettre, en date du 30 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un rapport spécial du Commandement unifié des forces des Nations Unies en Corée

*[Texte original en anglais]
[1er octobre 1950]*

J'ai l'honneur, au nom du Commandement unifié des forces des Nations Unies en Corée, de vous transmettre ci-joint le texte d'un message que le général Douglas MacArthur, Commandant en chef des forces des Nations Unies en Corée, a publié le 1er octobre, à 12 heures, heure de Tokio (30 septembre, 22 heures, heure de New-York). Je vous prie de communiquer ce message aux Etats Membres des Nations Unies, pour leur information.

*(Signé) Warren R. AUSTIN
Représentant permanent des Etats-Unis
d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies*

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMANDEMENT UNIFIÉ

Le 1er octobre, à 12 heures, heure de Tokio (30 septembre, 22 heures, heure de New-York, le Commandant en chef du Commandement unifié a radio-diffusé le message suivant:

"To the Commander in Chief, North Korean Forces:

"The early and total defeat and complete destruction of your armed forces and war making potential is now inevitable. In order that the decisions of the United Nations may be carried out with a minimum of further loss of life and destruction of property, I, as the United Nations Commander in Chief, call upon you and the forces under your command, in whatever part of Korea situated, forthwith to lay down your arms and cease hostilities under such military supervision as I may direct, and I call upon you at once to liberate all United Nations prisoners of war and civilian internees under your control and to make adequate provision for their protection, care, maintenance and immediate transportation to such places as I indicate. North Korean forces, including prisoners of war in the hands of the United Nations Command, will continue to be given the care dictated by civilized custom and practice and permitted to return to their homes as soon as practicable. I shall anticipate your early decision upon this opportunity to avoid the further useless shedding of blood and destruction of property.

"(Signed) Douglas MACARTHUR"

"Au Commandant en chef des forces de la Corée du Nord:

"La défaite prochaine et totale et la destruction complète de vos forces armées et de votre potentiel de guerre sont maintenant inévitables. Afin que les décisions des Nations Unies soient exécutées avec un minimum de nouvelles pertes en vies humaines et en biens, je vous somme, en ma qualité de Commandant en chef des forces des Nations Unies, vous et les forces placées sous vos ordres, en quelque endroit de la Corée qu'elles se trouvent, de déposer les armes sur-le-champ et de mettre fin aux hostilités en vous soumettant au contrôle militaire que j'établirai. Je vous somme également de libérer immédiatement tous les prisonniers de guerre et internés civils des Nations Unies que vous détenez et de leur assurer protection, soins et entretien et de les faire transporter immédiatement vers les lieux que je désignerai. Les forces de la Corée du Nord, y compris les prisonniers de guerre entre les mains du Commandement des Nations Unies, continueront à être traités conformément aux usages et pratiques civils et seront autorisés à retourner dans leurs foyers aussitôt que possible. Je compte que vous déciderez promptement de saisir cette possibilité d'éviter de nouvelles et inutiles effusions de sang et destructions de biens.

"(Signé) Douglas MACARTHUR"

DOCUMENT S/1832

Letter dated 2 October 1950 addressed to the Secretary-General from the Permanent Representative of the United States of America to the United Nations, concerning the complaint of bombing by air forces of the territory of China.

[Original text: English]
[3 October 1950]

I have the honor to bring to your attention the following matter:

On 28 and 30 August 1950, the Chinese Communist authorities sent cablegrams to the United Nations regarding alleged bombings upon Chinese territory by air forces of the United States [S/1722, S/1743]. A detailed investigation undertaken at the request of the Commanding General of the United Nations Command of the incident alleged in these communications has now disclosed that in the late afternoon of August 27, 1950, two F-51 fighter bombers, supplied by the United States to the United Nations Command, by mistake flew over the territory of China and fired on an airstrip just southwest of Antung.

The mission involved was to destroy six barges near the mouth of the Chongchongang River in North Korea. The weather was not good, contrary to forecasts, and the flight had to fly at 14,000 feet, and came out of the clouds at a place the pilots thought was south of their target. Instead, they were north of it and mistook the Yalu River for the Chongchongang River. Being fired upon, they turned and circled to their left to avoid the flak, turned south and passed over the airstrip involved.

Lettre, en date du 2 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la plainte pour bombardement aérien du territoire de la Chine

[Texte original en anglais]
[3 octobre 1950]

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur ce qui suit:

Les 28 et 30 août 1950, les autorités communistes de Chine ont envoyé des câblogrammes à l'Organisation des Nations Unies au sujet de prétendus bombardements du territoire chinois par l'aviation des Etats-Unis [S/1722, S/1743]. Il résulte d'une enquête approfondie, ouverte à ce sujet par le général commandant en chef des forces des Nations Unies que, vers la fin de l'après-midi du 27 août 1950, deux chasseurs-bombardiers F-51, mis par les Etats-Unis à la disposition du Commandant des Nations Unies, ont survolé par erreur le territoire chinois et ont ouvert le feu sur une piste située immédiatement au sud-ouest d'Antoung.

La mission aérienne avait pour but de détruire six péniches près de l'embouchure de la rivière Chongchongang, en Corée du Nord. Le temps était mauvais, contrairement aux prévisions, et les appareils ont dû voler à 14.000 pieds; ils sont sortis des nuages au-dessus d'un lieu que les pilotes ont cru être situé au sud de leur objectif. Or, ils étaient en réalité au nord de cet objectif, et les pilotes ont pris la rivière Yalu pour la rivière Chongchongang. Constatant qu'on tirait sur eux, ils ont décrit un arc de cercle vers leur gauche pour éviter la DCA, pris la direction du sud et survolé la piste en question.

The investigation has disclosed nothing to corroborate the complaints of the Chinese Communist authorities set forth in their communications to the United Nations of 28 and 30 August, concerning further violations of Chinese territory.

(Signed) Warren R. AUSTIN
Permanent Representative of
the United States of America
to the United Nations

L'enquête n'a rien révélé qui soit de nature à corroborer les plaintes des autorités communistes chinoises, exposées dans leurs communications à l'Organisation des Nations Unies en date des 28 et 30 août, concernant d'autres violations du territoire chinois.

(Signed) Warren R. AUSTIN
Représentant permanent
des Etats-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/1834

Note dated 5 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the fifth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)

[Original text: English]
[5 October 1950]

The permanent representative of the United States of America to the United Nations presents his compliments to the Secretary-General of the United Nations and has the honor to refer to paragraph 6 of the resolution of the Security Council [S/1588] of July 7, 1950, requesting the United States to provide the Security Council with reports, as appropriate, on the course of action taken under the United Nations Command.

In compliance with this resolution, there is enclosed herewith, for circulation to the members of the Security Council, the fifth report of the United Nations Command operations in Korea for the period 1 to 14 September 1950.

FIFTH REPORT OF THE UNITED NATIONS COMMAND OPERATIONS IN KOREA FOR THE PERIOD 1 TO 14 SEPTEMBER 1950

I herewith submit the fifth report of the United Nations Command operations in Korea for the period 1 to 14 September, inclusive. Eighth Army communiqués Nos. 66 through 89 and Korean releases Nos. 353 through 437 provide detailed accounts of these operations.

Ground operations

On 1 September the North Korean high command, employing thirteen infantry divisions, two new tank regiments, and elements of a previously identified command division, launched their strongest offensive to date against the United Nations position in Korea. This comprehensive attack, which constituted one of the enemy's major efforts to date, initially struck hard at the United Nations positions south of Taksong and, within two days, had extended over the entire United Nations perimeter.

Note, en date du 5 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le cinquième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée

[Texte original en anglais]
[5 octobre 1950]

Le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer au paragraphe 6 de la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité [S/1588], par lequel le Conseil priait les Etats-Unis de lui fournir des rapports d'importance et de fréquence appropriées concernant le déroulement de l'action entreprise sous l'autorité du Commandement des Nations Unies.

Conformément à cette résolution, il a l'honneur de lui communiquer ci-joint, pour qu'il le transmette aux membres du Conseil de sécurité, le cinquième rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies entre le 1er et le 14 septembre 1950.

CINQUIÈME RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN CORÉE PAR LE COMMANDEMENT DES NATIONS UNIES ENTRE LE 1ER ET LE 14 SEPTEMBRE 1950

J'ai l'honneur de présenter mon cinquième rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies; il concerne la période qui va du 1er au 14 septembre. Les communiqués Nos 66 à 89 de la Huitième Armée et les communiqués de presse Nos 353 à 437 donnent le compte rendu détaillé de ces opérations.

Opérations terrestres

Le 1er septembre, le Haut Commandement nordiste, utilisant treize divisions d'infanterie, deux nouveaux régiments de chars et des éléments d'une division de commandement déjà identifiée, a lancé contre les positions des Nations Unies en Corée la plus forte offensive de cette guerre. Cette attaque d'envergure, qui constituait l'un des plus grands efforts accomplis jusqu'ici par l'ennemi, a tout d'abord violemment frappé les positions des Nations Unies au sud de Taksong et, en deux jours, s'est étendue à l'ensemble du périmètre défendu par les Nations Unies.

His initial effort, in the south, was unsuccessful. At the southern end of the front the enemy 6th and 7th Divisions had been driven back 3,000 yards to their original positions by 3 September, through determined counter-attacks of the United States 25th Division supported by other United Nations forces. Thereafter, despite constant attacks, North Korean forces made no advances in this sector.

Farther north, in the Nakdong River area between Hyonpung and the Nam River, the 10th, 2nd, 4th and 9th enemy Divisions, plus armored elements, began a general offensive eastward over the Nakdong which scored initial advances of 6,000 to 8,000 yards against bitter resistance by the United Nations forces. By 5 September, however, the enemy had lost the initiative, and was forced to give ground under heavy United Nations forces' pressure. By the end of the period, the enemy retained only a two to three mile strip east of the Nakdong River.

The enemy 3rd and 13th Divisions achieved gains of similar magnitude (6,000-8,000 yards) along the Taegu salient, from 4 to 11 September, in some of the heaviest fighting of the war. By that date, United Nations forces had absorbed the drive on Taegu, and began to register slow progress against strong enemy resistance. In the Simyong sector, the Republic of Korea 8th Division had gained about 3,000 yards by 4 September. During the series of heavy but indecisive engagements which followed, United Nations forces blocked further enemy advances.

The British 27th Infantry Brigade joined the United Nations forces in the defense of the Nakdong River line on 7 September. This unit has assumed its proportionate share of the United Nations operations in that sector and is engaged in defensive operations and systematic police action to eliminate small enemy parties in the rear areas.

In the Haeson-Angang sector near the eastern flank of the United Nations perimeter, the North Korean 15th and 12th Divisions posed a most serious threat temporarily. Initiating heavy attacks near Kigye on 3 September, enemy forces penetrated to within four miles of Kyongju by 5 September, though the threat to Kyongju was vitiated by United Nations counter-attacks the next day. On 8 September, the enemy occupied the important town of Yongchon, but was driven out almost immediately by prompt aggressive action of Republic of Korea Army units. At his farthest advance the enemy had seized an area almost ten miles deep and fifteen miles wide in this sector, seriously threatening United Nations communications. However, beginning on 11 September, Republic of Korea and United States Army units conducted vigorous counter-attacks and advanced up to six miles on the west flank of the pocket, relieved pressure on Yongchon and

Au sud, l'effort initial de l'ennemi n'a pas été couronné de succès. A l'extrémité sud du front, les 6ème et 7ème Divisions nordistes ont été, grâce à des contre-attaques énergiques de la 25ème Division des Etats-Unis, appuyée par d'autres troupes des Nations Unies, repoussées de trois kilomètres par rapport aux positions qu'elles occupaient primitivement le 3 septembre. En dépit d'attaques constantes, les forces nordistes n'ont plus réussi à gagner du terrain dans ce secteur.

Plus au nord, dans le secteur du Nakdong, entre Hyonpung et la Nam, les 10ème, 2ème, 4ème et 9ème Divisions nordistes, renforcées par des éléments blindés, ont déclenché sur le Nakdong une offensive générale en direction de l'est, et cette offensive a remporté quelques succès au début, gagnant de six à huit kilomètres, en dépit de la résistance acharnée des forces des Nations Unies. Mais, le 5 septembre, l'ennemi avait perdu l'initiative et était contraint, par la forte pression des forces des Nations Unies, à abandonner du terrain. A la fin de la période sur laquelle porte le présent rapport, l'ennemi n'était plus maître, à l'est du Nakdong, que d'une bande de terrain large de trois à cinq kilomètres.

Les 3ème et 13ème Divisions ennemies ont réalisé, du 4 au 11 septembre, le long du saillant de Taegu, des gains de terrain d'une importance comparable (six à huit kilomètres) au cours de combats qui comptent parmi les plus acharnés de la guerre. A cette date, les forces des Nations Unies avaient neutralisé la poussée sur Taegu et ont commencé à enregistrer quelques lents progrès, en dépit de la forte résistance de l'ennemi. Dans le secteur de Simyong, la 8ème Division de la République de Corée avait, au 4 septembre, gagné environ trois kilomètres. Les forces des Nations Unies, au cours de la série d'engagements, acharnés mais sans résultat décisif, qui a suivi, ont empêché l'ennemi de progresser davantage.

La 27ème Brigade d'infanterie britannique s'est unie le 7 septembre aux forces des Nations Unies pour défendre le front du Nakdong. Cette unité a pris sa part des opérations des Nations Unies dans ce secteur et poursuit actuellement des opérations défensives et des actions de police systématiques afin d'éliminer les petits groupes ennemis dans les zones de l'arrière.

Dans le secteur Haeson-Angang, dans le voisinage du flanc est du périmètre défendu par les Nations Unies, les 15ème et 12ème Divisions nordistes ont représenté temporairement une menace très sérieuse. Lançant le 3 septembre de violentes attaques près de Kigye, les forces ennemies se sont avancées, le 5 septembre, jusqu'à moins de quatre milles de Kyongju, bien que la menace sur Kyongju ait été atténuée le lendemain par des contre-attaques des Nations Unies. Le 8 septembre, l'ennemi a occupé l'importante ville de Yongchon, mais en a été chassé presque immédiatement par la prompte action offensive des unités de l'Armée de la République de Corée. Dans son avance maximum, l'ennemi s'était emparé dans ce secteur d'une région profonde de près de seize kilomètres sur une longueur de vingt-quatre kilomètres, menaçant sérieusement les communications des Nations Unies. Toutefois, à partir du 11 septembre, des unités de l'Armée des Etats-Unis et de la Répu-

Kyongju, and threatened the North Korean forces in turn with encirclement.

On the east coast the North Korean 5th Division, after yielding some ground to United Nations attacks, resumed the offensive on 4 September. This offensive, co-ordinated with the North Korean 12th and 15th Divisions' penetration on the west of Pohang-dong, necessitated a withdrawal of the Republic of Korea Army units holding Pohang-dong. Following their withdrawal these same Republic of Korea Army units counter-attacked and established a firm line two miles south of Pohang-dong.

During the period, the most significant gains were made initially along the north and west flanks, where enemy forces drove to within seven miles of Taegu, penetrated the lateral road net between Yongchon and Kyongju, and seized Pohang-dong. By 12 September, however, the momentum of the attacks was largely spent and the enemy was forced to fall back in the face of counter-attacking United Nations forces. This abortive effort had cost the enemy an estimated 10,000 casualties without any significant losses to the United Nations forces either in territory or in combat effectiveness. At the end of the period, the United Nations perimeter ran northward from Yulchi on the south coast, to the confluence of the Nam and Naktong Rivers, thence north, parallel with, and two miles east of the Naktong River to Hyonpung, thence along the river for fifteen miles, thence, northeast through Sindong in a broad arc extending eastward below Haeson and Angang to the east coast at a point two miles south of Pohang-dong.

Naval operations

United Nations naval forces during the period of this report continued to demonstrate their versatility of application by sustaining with undiminished intensity all operational tasks undertaken. During the enemy's major attack across the Naktong River, commencing early in the period, naval aircraft were almost entirely engaged in an all-out effort in close support of the ground troops for several days until the attack was effectively reduced. Thereafter, naval aircraft resumed their missions against North Korean targets in addition. A concentrated effort was made especially against transportation facilities, arsenals, military warehouses and supply dumps, and troop concentrations wherever located.

Naval surface forces continued coastal bombardment missions on an increasing scale until continuous day and night firing on the east coast military targets became habitual.

At sea along the Korean coasts a very large number of enemy small craft have been destroyed, including small transports and freighters, trawlers, junks and barges carrying North Korean military personnel and supplies. Difficulty of identification of water-borne craft

blique de Corée ont effectué de vigoureuses contre-attaques et ont réalisé des avances allant, sur le flanc ouest de la poche, jusqu'à neuf kilomètres, ont fait cesser la pression sur Yongchon et Kyongju et ont à leur tour menacé d'encerclement les forces nordistes.

Sur la côte est, la 5ème Division nordiste, après avoir cédé un peu de terrain aux attaques menées par les Nations Unies, a repris l'offensive le 4 septembre. Cette offensive, coordonnée avec la pénétration des 12ème et 15ème Divisions nordistes à l'ouest de Pohang-dong, a forcé à se retirer les unités de l'Armée de la République de Corée qui tenaient Pohang-dong. Après ce retrait, les mêmes unités de l'Armée de la République de Corée ont contre-attaqué et ont établi une ligne solide à trois kilomètres au sud de Pohang-dong.

Au cours de la période sur laquelle porte ce rapport, les gains les plus importants ont été réalisés tout d'abord le long des flancs nord et ouest, où les forces ennemies se sont avancées jusqu'à moins de onze kilomètres de Taegu, ont pénétré le réseau routier latéral entre Yongchon et Kyongju et se sont emparées de Pohang-dong. Mais, le 12 septembre, les attaques avaient perdu la plus grande partie de leur intensité, et l'ennemi était contraint de se retirer devant les contre-attaques des forces des Nations Unies. Cet effort avait coûté à l'ennemi la perte d'environ 10.000 hommes sans que les forces des Nations Unies aient dû céder un terrain étendu ou aient perdu de leur puissance de combat. A la fin de cette période, le périmètre défendu par les Nations Unies s'étendait vers le nord depuis Yulchi sur la côte sud jusqu'au confluent de la Nam et du Naktong, puis de là vers le nord, parallèlement au Naktong et à trois kilomètres à l'est, jusqu'à Hyonpung, suivait à partir de là le fleuve sur vingt-trois kilomètres environ puis se dirigeait vers le nord-est en passant par Sin-dong et en formant un arc largement ouvert qui s'étendait vers l'est au dessous de Haeson et d'Angang jusqu'à la côte est, en un point situé à trois kilomètres au sud de Pohang-dong.

Opérations navales

Au cours de la période qui fait l'objet de ce rapport, les forces navales des Nations Unies ont continué de montrer leur polyvalence en appuyant continuellement toutes les opérations entreprises. Au cours de la grande attaque que l'ennemi a lancée, sur le Naktong, au début de cette période, presque tous les appareils de l'aéronautique navale ont été engagés dans un effort total en appui direct des troupes terrestres; cette activité a duré plusieurs jours, jusqu'à ce que l'attaque fût définitivement enrayerée. Une partie de l'aéronautique navale a ensuite repris ses attaques contre des objectifs nordistes. Ces attaques ont principalement porté sur les moyens et installations de transport, les arsenaux, les entrepôts militaires, les dépôts de ravitaillement et les concentrations de troupes.

Les unités navales de surface ont intensifié leur bombardement des côtes jusqu'à bombarder sans relâche, de jour et de nuit, les objectifs militaires de la côte orientale.

Au large des côtes de Corée, un très grand nombre d'embarcations ennemies de petite taille ont été détruites, notamment des cargos et des navires de transport de faible tonnage, des chalutiers, des jonques et des chalands transportant des soldats et des approvi-

engaged in military operations continues to be a problem. In some cases the enemy has forced native fishing operations to his use, and it is reported crews are shot if seen conversing with United Nations ships conducting investigations. Nevertheless, every effort is being made to confine destruction of small craft to those conducting military operations.

Enemy opposition to United Nations naval forces was insufficient to hamper United Nations naval operations.

Air operations

Hostile aircraft have been observed on several occasions during the current period but have exerted no influence on the course of operations. It is a certainty that no difficulties will be experienced with the North Korean Air Force unless it procures planes from sources outside North Korea. Any future significant air action by North Korea will be a measure of the assistance given to it in open contravention of the actions and intent of the United Nations. Anti-aircraft artillery fire is increasing somewhat both in volume and in accuracy.

A review of the accomplishments of the United Nations air effort from 25 June through 15 September reveals that, while sustaining losses of approximately 100 aircraft, over 28,000 combat missions have been flown. The greater part of these have been in direct support of United Nations ground forces. More than 10,000 non-combat missions have been flown in support of the United Nations effort. The bomb tonnage delivered to strategic and tactical military targets by the United States Far East Air Forces medium bombers exceeds 17,000 tons.

The previous report of the United Nations Command emphasized the pronouncement made to the civilian communities that military targets would be attacked by air and the warning to civilians to vacate the immediate zone of such targets. There has been and there remains the capability of the United Nations air forces to completely devastate the urban areas of North Korea, but with assiduous care destruction of the civilian population has been avoided and only targets of military significance have been attacked.

Among the targets are the following: Pyongyang arsenal, the largest in North Korea, producing over half the arms and ammunition (exclusive of that from outside sources) employed by the enemy, is about 70 per cent destroyed. The ports and naval bases of Chinnampo and Wonsan have received attacks in force. The largest integrated chemical combine in the Far East, contributing explosives, aluminum and magnesium has been reduced by 80 per cent. Specific targets in this combine have been the Hungnam nitrogen fertilizer plant, the Hungnam chemical plant and the Hungnam explosive plant. The oil refinery at Wonsan is about 95 per cent destroyed. Iron works at Chongjin and steel plants at Songjin and Kyomipo have been attacked

sionnements nordistes. La difficulté d'identifier les embarcations engagées dans les opérations militaires continue à poser un sérieux problème. Dans certains cas, l'ennemi s'est servi des embarcations de pêche coréennes, et il a été signalé que les équipages de ces embarcations sont mis à mort s'ils conversent avec ceux des bâtiments de patrouille des Nations Unies. Toutefois, on s'efforce, dans toute la mesure du possible, de ne détruire que les embarcations qui procèdent à des opérations militaires.

L'opposition qu'ont rencontrée les forces navales des Nations Unies n'a pas été assez forte pour entraver leurs opérations.

Opérations aériennes

Des appareils ennemis ont été signalés à plusieurs reprises, mais ils n'ont aucunement modifié la marche des opérations. Il est absolument certain que les forces aériennes nordistes ne sont pas à craindre, à moins qu'elles ne reçoivent des appareils de l'étranger. Toute future action aérienne importante des forces nordistes signifierait qu'une aide a été donnée à ce pays en violation flagrante de l'action et des intentions des Nations Unies. L'artillerie antiaérienne est devenue plus importante et ses tirs plus précis.

L'analyse des résultats des opérations de l'aviation des Nations Unies au cours de la période du 25 juin au 15 septembre montre que plus de 28.000 missions de combat ont été effectuées, avec des pertes s'élevant à environ cent appareils. La plupart des sorties ont été des missions d'appui direct des forces terrestres des Nations Unies. Outre les missions de combat, plus de 10.000 sorties ont été effectuées pour appuyer l'action des Nations Unies. Au cours de leurs bombardements d'objectifs militaires stratégiques et tactiques, les bombardiers moyens des forces aériennes des Etats-Unis en Extrême-Orient ont lâché plus de 17.000 tonnes de bombes.

Le précédent rapport du Commandement unifié des Nations Unies a signalé que les populations civiles avaient été prévenues que les objectifs militaires seraient attaqués par l'aviation et que les civils étaient invités à s'éloigner des abords immédiats de ces objectifs. Les forces aériennes des Nations Unies auraient pu et pourraient encore détruire complètement les agglomérations urbaines de la Corée du Nord, mais, grâce aux précautions qui ont constamment été prises, la population civile a été épargnée, et seuls les objectifs militaires importants ont été attaqués.

Quelques-uns des objectifs attaqués sont énumérés ci-dessous: l'arsenal de Pyongyang, le plus important de la Corée du Nord, est aux trois quarts détruit; il produit plus de la moitié des armes et des munitions employées par l'ennemi, à l'exclusion des armes et munitions provenant de l'étranger. Les ports et les bases navales de Chinnampo et Wonsan ont fait l'objet d'attaques massives. Le plus important centre de produits chimiques de l'Extrême-Orient, qui produit des explosifs, de l'aluminium et du magnésium, a vu son activité réduite de 80 pour 100. Les objectifs attaqués dans ce centre ont été l'usine d'engrais azotés de Hungnam, l'usine de produits chimiques de Hungnam et la fabrique d'explosifs de Hungnam. La raffinerie de

with percentage destruction varying from 30 to 90 per cent.

Operations of the Chinnampo smelter, largest producer in North Korea of copper, lead, and zinc, have been sharply curtailed. In addition, at Chinnampo, an aluminum plant and one of the few North Korean magnesium producers have sustained 50 to 80 per cent destruction. Other similar targets have been and are being attacked.

Along the highway and railroad nets some 250 bridges have been rendered unusable by the dropping of at least one span of each. Important marshalling yards and railroad repair facilities in North Korea are from 25 to 80 per cent destroyed.

Total daily sorties have at one time during this period exceeded 700. The smooth co-ordination of the total United Nations air effort with the over-all ground effort continued exemplary.

Prisoners of war

Since my last report [S/1796] many additional North Korean prisoners were captured by United Nations forces. This brings the total number of prisoners in United Nations custody to over 4,000.

United Nations personnel in charge of prisoners of war camps continue to observe scrupulously all the provisions of the Geneva Convention of 12 August 1949 relative to the treatment of prisoners of war. Prisoners of war are provided with the standard Republic of Korea Army ration and with a gratuitous tobacco issue. At each camp there is a permanently assigned staff of United States and Republic of Korea medical officers, nurses, and medical attendants. More serious cases are treated in hospitals on the same basis as wounded United Nations troops. The geographic co-ordinates of United Nations prisoner of war camps have been furnished to the United States Government for transmission to the International Committee of the Red Cross in accordance with article 23 of the 1949 Geneva Convention.

Atrocities

It becomes necessary to report again continued inhumane acts on the part of North Koreans. These most recently reported atrocities follow the pattern of other North Korean killings. A strong enemy guerrilla force attacked and over-powered a group of seven Americans who were operating a signal relay station, tied their hands together and shot the United Nations soldiers in the back. All were left for dead. However, although seriously wounded, two of the victims survived.

Civilian relief

As a continuation of the survey of relief needs in Korea mentioned in my previous report, an estimate of

pétrole de Wonsan est détruite dans la proportion de 95 pour 100. Les usines sidérurgiques de Chongjin et les aciéries de Songjin et de Kyomipo ont été attaquées et ont subi des destructions allant de 30 à 90 pour 100.

L'activité de la fonderie de Chinnampo, la plus importante productrice de plomb, de cuivre et de zinc de la Corée du Nord, a été sérieusement réduite. A Chinnampo encore, une aluminerie et l'une des quelques usines de la Corée du Nord qui produisent du magnésium ont été détruites dans la proportion de 50 à 80 pour 100. D'autres objectifs semblables ont été et continuent à être attaqués.

Environ 250 ponts des réseaux routiers et ferroviaires ont été rendus inutilisables par la destruction de l'une, au moins, de leurs arches. D'importantes gares de triage et ateliers de réparation des chemins de fer de la Corée du Nord ont été détruits dans des proportions variant de 25 à 80 pour 100.

Il y a eu jusqu'à plus de 700 sorties par jour. La coordination de l'activité aérienne et de l'activité terrestre des forces des Nations Unies a continué à être parfaite.

Prisonniers de guerre

Depuis mon dernier rapport [S/1796], les forces des Nations Unies ont encore capturé un grand nombre de prisonniers nordistes. Le nombre des prisonniers aux mains des forces des Nations Unies s'élève maintenant à plus de 4.000.

Le personnel des Nations Unies chargé des camps de prisonniers de guerre continue à appliquer scrupuleusement toutes les dispositions de la Convention de Genève du 12 août 1949, relative au traitement des prisonniers de guerre. Ceux-ci reçoivent la ration normale du soldat de l'Armée de la République de Corée et bénéficient d'une distribution gratuite de tabac. Un personnel permanent de médecins militaires, d'infirmières et d'infirmiers des Etats-Unis et de la République de Corée est affecté à chaque camp. Les grands blessés sont soignés dans les hôpitaux au même titre que les blessés des forces des Nations Unies. Les emplacements des camps de prisonniers de guerre des Nations Unies ont été communiqués au Gouvernement des Etats-Unis aux fins de transmission au Comité international de la Croix-Rouge, conformément aux dispositions de l'article 23 de la Convention de Genève de 1949.

Atrocités

Nous sommes dans l'obligation de faire savoir à nouveau que les Nord-Coréens n'ont cessé de se livrer à des actes inhumains. Les dernières atrocités signalées sont du même genre que celles qui avaient été signalées auparavant. Un groupe important de francs-tireurs nord-coréens a attaqué un groupe de sept soldats américains qui occupaient un poste de retransmission; ils leur ont lié les mains et les ont fusillés dans le dos. Les sept soldats des Nations Unies furent laissés pour morts, mais deux d'entre eux, bien que gravement blessés, ont survécu.

Secours aux populations civiles

A la suite de l'évaluation des besoins de secours aux populations de Corée, dont j'ai parlé dans mon précé-

civilian aid requirements for Korea for fiscal year 1951 has been forwarded. This report was prepared by the Economic Co-operation Administration in conjunction with the Government of the Republic of Korea and representatives of the United Nations and other interested civilian agencies. These estimates contain sound, concise over-all civilian relief requirements for Korea based on the best information available at this time. Further surveys will continue to be made and necessary additional requirements will be forwarded to the Joint Army, Economic Co-operation Administration, State Department Co-ordinating Committee for procurement, in accordance with established procedures.

Relief supplies continue to be delivered to Korea by military transportation for distribution through the Office of Supply of the Republic of Korea. As previously reported, arrangements were made as an emergency measure to supply the Republic of Korea with 15,000 metric tons of rice and 5,000 metric tons of barley in September and 20,000 metric tons of rice and 10,000 metric tons of barley in October. Based on subsequent surveys, the amounts of barley have been increased to 15,000 metric tons in September and 20,000 tons in October.

In accordance with my request, United Nations personnel have been recruited to assist the Government of the Republic of Korea in the distribution and efficient utilization of relief supplies and to provide adequate liaison and co-ordination between the Republic of Korea and the military forces in relief matters. To co-ordinate efficiently the problems of health and welfare in Korea, a Public Health and Welfare Section has been established as a Special Staff section of the United Nations Command. This section is presently staffed by available United States personnel who will be relieved progressively upon arrival of United Nations personnel recruited for these activities.

Psychological warfare

United Nations radio broadcasts to the Korean people have been increased to a total of two and three quarters hours daily, consisting almost entirely of factual news reports with brief interpretative commentary. More than 48 million leaflets have been dropped by aircraft or fired from artillery howitzers. Of these 12 million were directed at enemy front line troops, informing them of the United Nations Command guarantee of good treatment for prisoners of war, and providing them with safe conduct passes for use in surrendering. The mounting military strength of the United Nations forces has enhanced the credence which enemy soldiers place in these messages, and increasingly they are taking advantage of the safe conduct pass to lay down their arms voluntarily.

In conclusion

1. United Nations forces in the Pusan-Taegu base area lost some ground, including the Pohang-dong port.

dent rapport, j'ai communiqué une estimation des besoins de secours à la population civile pour l'exercice financier 1951. Cette estimation a été établie par l'Administration pour la coopération économique, conjointement avec le Gouvernement de la République de Corée et avec les représentants des Nations Unies et des institutions civiles intéressées. Cette estimation indique, sous une forme concise et de façon précise, quels sont, d'après les meilleurs renseignements disponibles pour le moment, les besoins de secours pour l'ensemble de la population civile de la Corée. L'enquête continuera et toute révision de l'estimation sera communiquée au Joint Army, ECA, State Department Co-ordinating Committee en vue de la fourniture des articles nécessaires, conformément aux procédures établies.

Le service des transports militaires continue de livrer à la Corée des approvisionnements de secours, qui sont distribués par les services de ravitaillement de la République de Corée. Ainsi qu'il a déjà été indiqué, des dispositions avaient été prises, à titre de mesure d'urgence, pour fournir à la République de Corée 15.000 tonnes métriques de riz et 5.000 tonnes métriques d'orge en septembre, et 20.000 tonnes métriques de riz et 10.000 tonnes métriques d'orge en octobre. A la suite d'un nouvel examen des besoins, les quantités d'orge à livrer ont été portées à 15.000 tonnes pour le mois de septembre et à 20.000 tonnes pour le mois d'octobre.

Comme suite à la demande que j'ai formulée, du personnel des Nations Unies a été recruté en vue d'assister le Gouvernement de la République de Corée dans la répartition et l'utilisation efficace des secours et en vue d'assurer à cet égard une liaison et une coordination appropriées entre les services de la République de Corée et ceux des forces armées. Une section spéciale de la santé et du bien-être public a été créée à l'état-major du Commandement unifié, afin d'assurer la coordination efficace des activités relatives à la santé et au bien-être en Corée. Cette section se compose actuellement du personnel américain disponible; ce personnel sera remplacé progressivement par un personnel des Nations Unies spécialement recruté à cet effet.

Guerre psychologique

Les émissions radiophoniques des Nations Unies à l'intention du peuple coréen ont été augmentées; la durée totale des émissions quotidiennes est maintenant de deux heures trois quarts; les programmes sont consacrés presque entièrement à des nouvelles, suivies d'un bref commentaire. Plus de 48 millions de tracts ont été lancés par avion ou par les obusiers de l'artillerie. Douze millions de ces tracts étaient destinés aux troupes ennemies de première ligne, pour les informer que le Commandement unifié des Nations Unies garantit un bon traitement aux prisonniers de guerre, et pour leur fournir des sauf-conduits au cas où ils désireraient se rendre. L'accroissement de la puissance militaire des forces des Nations Unies a augmenté le crédit que ces messages trouvent auprès des soldats ennemis; ils font de plus en plus usage de ce sauf-conduit pour déposer leurs armes volontairement.

Conclusions

1. Les forces des Nations Unies dans le secteur de Pusan-Taegu ont perdu un peu de terrain, et notam-

The fighting determination and combat efficiency of the United Nations forces in this area have steadily improved, but more forces are required.

2. There were further atrocities committed by North Koreans against United Nations captives.

3. The offers of personnel and supplies for civilian relief are appreciated. Future events may increase the requirements. Prevention of widespread suffering amongst Korea's war-torn population will be an important United Nations task.

(Signed) Douglas MACARTHUR

ment le port de Pohang-dong. La résolution et la valeur au combat des forces des Nations Unies dans ce secteur se sont améliorées sans cesse, mais des renforts sont nécessaires.

2. Les Coréens du Nord ont commis de nouvelles atrocités sur la personne des prisonniers des Nations Unies.

3. Les offres de personnel et d'approvisionnements pour l'aide à la population civile sont les bienvenues. Ces besoins vont peut-être augmenter d'ici quelque temps. Une tâche importante des Nations Unies sera de prévenir une extension des souffrances des populations sinistrées de Corée.

(Signé) Douglas MACARTHUR

DOCUMENT S/1836

Resolution concerning the complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa) adopted at the 506th meeting of the Security Council on 29 September 1950

[Original text: Spanish]
[6 October 1950]

The Security Council,

Considering that it is its duty to investigate any situation likely to lead to international friction or to give rise to a dispute, in order to determine whether the continuance of such dispute or situation may endanger international peace and security, and likewise to determine the existence of any threat to peace,

Considering that, in the event of a complaint regarding situations or facts similar to those mentioned above, the Council may hear the complainants,

Considering that, in view of the divergency of opinion in the Council regarding the representation of China and without prejudice to this question, it may in accordance with rule 39 of the rules of procedure, invite representatives of the Central People's Government of the People's Republic of China to provide it with information or assist it in the consideration of these matters,

Having noted the declaration of the People's Republic of China regarding the armed invasion of the Island of Taiwan (Formosa) [S/1715];

Decides

(a) To defer consideration of this question until the first meeting of the Council held after 15 November 1950;

(b) To invite a representative of the said Government to attend the meetings of the Security Council held after 15 November 1950 during the discussion of that Government's declaration regarding an armed invasion of the Island of Taiwan (Formosa).

Résolution adoptée à la 506ème séance du Conseil de sécurité, le 29 septembre 1950, au sujet de la plainte pour invasion armée de l'île de Taïwan (Formose)

[Texte original en espagnol]
[6 octobre 1950]

Le Conseil de sécurité,

Considérant qu'il lui incombe d'enquêter sur toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer la paix et la sécurité internationales, ainsi que de constater l'existence d'une menace contre la paix;

Considérant que, lorsqu'il est saisi d'une plainte au sujet de situations ou de faits de cette nature, le Conseil peut entendre les plaignants;

Considérant qu'il existe des divergences d'opinions entre les membres du Conseil au sujet de la représentation de la Chine et que, sans préjuger cette question, le Conseil peut, conformément à l'article 39 du règlement intérieur, inviter les représentants du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à lui fournir des informations ou à lui prêter leur concours pour l'examen de ces questions;

Prenant acte de la déclaration de la République populaire de Chine concernant l'invasion armée de l'île de Taïwan (Formose) [S/1715];

Décide:

a) De renvoyer l'examen de cette question à la première séance que le Conseil tiendra après le 15 novembre 1950;

b) D'inviter un représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à assister aux séances que le Conseil de sécurité tiendra après le 15 novembre prochain, lorsque sera examinée la déclaration de ce gouvernement relative à une invasion armée de l'île de Taïwan (Formose).

Report dated 11 October 1950 to the President of the Security Council from the United Nations Commission for Indonesia, concerning the situation in the South Moluccas

[Original text: English]
[11 October 1950]

In accordance with its terms of reference as established by the Security Council in the resolution of 28 January 1949 [S/1234] and in pursuance of the functions conferred on it by the agreements reached at the Round Table Conference at the Hague, the United Nations Commission for Indonesia has the honour to submit the following report:

1. On 25 April 1950, a proclamation was issued in the City of Ambon by a group of persons who had seized authority there, announcing the formation of a "South Moluccas Republic" (comprising Amboina, Buru, Ceram and other adjoining islands), and the separation of all administrative relationship, both with the Federal State of East Indonesia (*Negara Indonesia Timur*) and with the Republic of the United States of Indonesia.

2. The Indonesian Government, from the outset, considered that this constituted an act of rebellion against the legal authorities, and claimed that the individuals responsible had no popular backing, but were supported by elements of the Royal Netherlands Indonesian Army (KNIL) stationed on the island of Amboina.

3. The Government of the Republic of the United States of Indonesia attempted to approach the leaders in Ambon, with a view to finding a peaceful solution, and a mission was appointed under the leadership of a member of the cabinet, which arrived off the port of Ambon on board the corvette *Hang Tuam* on 1 May. This mission, however, failed in its efforts to open negotiations with the persons in control of the island.

4. On 8 May, the commander of the Netherlands forces in East Indonesia proceeded to Amboina in an attempt to re-establish authority over the defiant soldiers. This effort failed, and as a consequence the Netherlands authorities refused to consider the troops concerned any longer as members of the Netherlands armed forces.

5. On 13 July, the armed forces of the Republic of the United States of Indonesia landed on the island of Buru, and since then, this island has been under the control of the Indonesian Government. Another Indonesian detachment landed on the island of Ceram.

6. At the same time, a group of Ambonese residing in Java appointed a mission to proceed to Amboina with the object of convincing the "Government of the South Moluccas" to abandon its stand. The Indonesian Government hoped that this informal mission might succeed where official action had failed. However, this mission was unable to reach Ambon.

7. The Commission followed the above developments very closely, and, on 4 August, expressed to the Indonesian Government its readiness to lend any

Rapport, en date du 11 octobre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, au sujet de la situation dans les Moluques du Sud

[Texte original en anglais]
[11 octobre 1950]

Conformément au mandat que le Conseil de sécurité lui a confié par sa résolution du 28 janvier 1949 [S/1234], et dans le cadre des fonctions dont l'ont chargée les accords conclus à la Conférence de la Table ronde de La Haye, la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie a l'honneur de présenter le rapport suivant:

1. Le 25 avril 1950, un groupe de personnes qui s'était emparé du pouvoir local dans la ville d'Amboine a proclamé la constitution d'une "République des Moluques du Sud" (comprenant Amboine, Bourou, Céram et d'autres îles avoisinantes), ainsi que la rupture de tout lien administratif à la fois avec l'Indonésie orientale (*Negara Indonesia Timur*) et avec la République des Etats-Unis d'Indonésie.

2. Le Gouvernement indonésien a considéré, depuis le début, qu'il s'agissait d'un acte de rébellion contre les autorités légales; il a affirmé que les individus responsables ne jouissaient pas de l'appui de la population, mais étaient soutenus par des éléments de l'Armée royale néerlandaise-indonésienne (KNIL) cantonnés dans l'île d'Amboine.

3. Le Gouvernement de la République des Etats-Unis d'Indonésie a tenté d'entrer en rapport avec les dirigeants du mouvement d'Amboine pour rechercher une solution pacifique; une mission, dirigée par un membre du Cabinet, est arrivée le 1er mai au large d'Amboine à bord de la corvette *Hang Tuam*. Elle n'a pu réussir, toutefois, à entrer en négociations avec les personnes qui exercent leur autorité sur l'île.

4. Le 8 mai, le Commandant des forces néerlandaises d'Indonésie orientale s'est rendu à Amboine pour rappeler à l'ordre les soldats mutinés. Cette tentative ayant échoué, les autorités néerlandaises se sont refusées à considérer les unités en cause comme appartenant encore aux forces armées des Pays-Bas.

5. Le 13 juillet, les forces armées de la République des Etats-Unis d'Indonésie ont débarqué sur l'île de Bourou, et, depuis lors, l'île est sous l'autorité du Gouvernement indonésien. Un autre détachement indonésien a pris pied sur l'île de Céram.

6. En même temps, un groupe de résidents amboinaï de Java a désigné une mission chargée d'amener le "Gouvernement des Moluques du Sud" à abandonner son attitude. Le Gouvernement indonésien espérait que cette mission officielle réussirait là où l'intervention officielle avait échoué. Mais cette mission n'a pas pu atteindre Amboine.

7. La Commission a suivi les événements de très près, et, le 4 août, elle a fait savoir au Gouvernement indonésien qu'elle se tenait prête à lui apporter toute

assistance within its power and, if required, to render its good offices in any way which the government of the Republic of the United States of Indonesia might consider appropriate.

8. No reply was received until 23 September, when the Indonesian Foreign Minister expressed the willingness of his Government to make use of the Commission's suggestions and advice, so far as this could be done without prejudicing the Government's status. Thereupon, on 25 September, the Commission repeated its offer and proposed to proceed to Amboina. The Indonesian Foreign Minister replied on 30 September that, in the opinion of the Indonesian Government, the intervention of the Commission would not serve any useful purpose but would, on the contrary, constitute an encouragement to the rebels in Amboina.

9. On 28 September, forces of the Indonesian Government landed at several points on the island of Amboina. Operations also took place on the island of Ceram. Confirmation of these landings was formally received by the Commission on 3 October. These operations met with resistance and are still in progress.

10. On 5 October, the Commission received a communication from the High Commissioner for the Kingdom of the Netherlands in Indonesia, formally requesting that the Commission use all the means at its disposal in order to achieve a cessation of the fighting in the South Moluccas.

11. On 6 October, the Commission appealed to the Indonesian Government to halt the military operations in the South Moluccas and further to explore the possibility of a peaceful settlement by accepting the Commission's offer of good offices.

12. In reply to the Commission's appeal, the Indonesian Government, in a letter dated 9 October, received 10 October, reiterated its point of view that the Commission's intervention, instead of achieving any favourable results, would, on the contrary, encourage the rebels by putting the case on an international level; it would also create the impression that the Indonesian Government was unable to discharge its domestic responsibility without outside assistance. The Indonesian Government expressed the hope that the military operations in Amboina would be successfully concluded in the near future. It informed the Commission that, upon the conclusion of these operations, it intended to grant to the Province of the South Moluccas an "appropriate measure of autonomy".

13. The Commission considers that it has exhausted all the means at its disposal to assist in achieving a peaceful settlement of the matter, and therefore refers it to the Security Council for consideration.

14. The Commission suggests that the Security Council might reinforce the Commission's authority by calling upon the Indonesian Government to utilize the existing machinery for a peaceful solution of this prob-

l'aide en son pouvoir et, le cas échéant, à offrir ses bons offices pour toute mission que le Gouvernement de la République des Etats-Unis d'Indonésie jugerait utile de lui confier.

8. La Commission n'a reçu une réponse que le 23 septembre, date où le Ministère des affaires étrangères indonésien lui a fait savoir que son gouvernement était prêt à recourir à ses propositions et à ses conseils, dans la mesure, toutefois, où une telle initiative ne porterait pas atteinte au statut du gouvernement. A la suite de cette réponse, la Commission a réitéré, le 25 septembre, ses offres de services, et elle a proposé de se rendre à Amboine. Le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie a répondu le 30 septembre que, de l'avis du Gouvernement indonésien, la Commission ne pourrait guère intervenir utilement mais risquerait, au contraire, d'encourager les rebelles d'Amboine.

9. Le 28 septembre, les forces du Gouvernement indonésien ont débarqué en divers points de l'île d'Amboine. Des opérations ont également eu lieu sur l'île de Céram. La Commission a reçu officiellement confirmation de ces débarquements le 3 octobre. Les opérations, qui se heurtent à une certaine opposition, continuent.

10. Le 5 octobre, la Commission a reçu du Haut-Commissaire du Royaume des Pays-Bas en Indonésie la demande officielle d'employer tous les moyens dont elle dispose pour obtenir la cessation des hostilités dans les Moluques du Sud.

11. Le 6 octobre, la Commission a adressé un appel au Gouvernement indonésien pour lui demander de mettre fin aux opérations militaires dans les Moluques du Sud et de renouveler ses efforts de règlement pacifique en acceptant l'offre de bons offices de la Commission.

12. En réponse à cet appel, le Gouvernement indonésien, par lettre du 9 octobre, reçue le 10 octobre, a déclaré à nouveau que toute intervention de la part de la Commission, au lieu d'aboutir favorablement, aurait au contraire pour effet d'encourager les rebelles en plaçant la question sur le plan international; elle créerait également l'impression que le Gouvernement indonésien n'est pas en mesure de s'acquitter de ses responsabilités nationales sans l'aide de l'extérieur. Le Gouvernement indonésien a exprimé l'espoir que les opérations militaires sur l'île d'Amboine seraient très prochainement couronnées de succès. Il a informé la Commission de sa décision d'octroyer à la province des Moluques du Sud, à l'issue des opérations militaires, "le degré d'autonomie qui convient".

13. La Commission estime qu'elle a épuisé tous les moyens dont elle dispose pour régler l'affaire pacifiquement; elle en réfère par conséquent au Conseil de sécurité.

14. La Commission voudrait attirer l'attention du Conseil de sécurité sur le fait qu'il lui serait possible de renforcer l'autorité de la Commission en demandant au Gouvernement indonésien de recourir au dispositif

lem, which is provided by the presence in Indonesia of the United Nations Commission.

(Signed) DOOLITTLE
(United States of America)
Chairman
CUTTS
(Australia)
BIHIN
(Belgium)

existant pour le règlement pacifique du problème, en l'occurrence, à la Commission des Nations Unies qui se trouve actuellement en Indonésie.

(Signé) DOOLITTLE
(Etats-Unis d'Amérique)
Président
CUTTS
(Australie)
BIHIN
(Belgique)

DOCUMENT S/1849

Cablegram dated 14 October 1950 to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea

[Original text: Russian]
[16 October 1950]

The Government of the People's Democratic Republic of Korea has at its disposal facts proving that the United States is using Japanese troops in the war against the Korean people. Thus, a considerable number of Japanese took part in the fighting in the Seoul district together with American troops. In the fighting near the town of Chorwon, a company of Japanese took part along with South Korean troops. There is a considerable force of Japanese in the Seventh and Eighth Divisions of the Syngman Rhee Army.

The participation of Japanese troops in the armed intervention in Korea constitutes a further flagrant violation by the United States of international agreements on the post war status of Japan and of the United Nations Charter. The use of Japanese for armed intervention in the internal affairs of Korea is a further revelation of the criminal and aggressive plans of American imperialism, which are directed not only against the Korean people, but against all the peoples of Asia. This constitutes striking proof of the existence of a secret agreement between the American and Japanese imperialists to resuscitate Japanese imperialism for co-operation in the struggle against the national liberation movement in Korea and in other parts of Asia.

The reappearance in our country of the sinister Japanese *Samurais* recalls to the Korean people the dark days of the Japanese yoke. The participation of the Japanese in the war against the Korean people organized by the American imperialists makes the real aims of the United States in Korea absolutely clear. The sacrilegious use of the United Nations flag cannot hide from the Koreans or from world public opinion the fact that rapacious American imperialism is trying to enslave the Korean people and to convert it into cannon fodder for the third world war now being prepared by the American imperialists. The fact that Japanese are taking part in the war against the Korean people shows that the anti-democratic Syngman Rhee

Télégramme, en date du 14 octobre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée

[Texte original en russe]
[16 octobre 1950]

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a en sa possession des preuves qui démontrent que les Etats-Unis utilisent des troupes japonaises dans la guerre contre le peuple coréen. C'est ainsi qu'un nombre considérable de Japonais ont pris part aux combats dans le secteur de Séoul aux côtés des forces américaines. Une compagnie de Japonais a pris part en octobre aux combats dans le secteur de la ville de Chorwon aux côtés des forces sudistes. Dans les rangs des 7ème et 8ème Divisions de l'armée de Syngman Rhee se trouvent un nombre considérable de Japonais.

La participation de troupes japonaises à l'intervention armée en Corée constitue une nouvelle violation flagrante, de la part des Etats-Unis, des accords internationaux relatifs au statut du Japon après la guerre ainsi que de la Charte des Nations Unies. Le fait que l'on utilise les Japonais pour intervenir les armes à la main dans les affaires intérieures de la Corée révèle d'une manière encore plus nette les infâmes plans d'agression de l'impérialisme américain, dirigés, non seulement contre le peuple coréen, mais aussi contre tous les peuples de l'Asie. C'est la preuve éclatante de l'existence d'un pacte secret entre impérialistes américains et impérialistes japonais pour la résurrection de l'impérialisme japonais en vue d'une lutte commune contre le mouvement de libération nationale en Corée et contre les autres régions de l'Asie.

La réapparition sur notre sol des sinistres silhouettes des samourais japonais rappelle au peuple de Corée les sombres jours de l'oppression japonaise. La participation des Japonais à la guerre contre le peuple coréen organisée par les impérialistes américains met en pleine lumière les véritables buts que les Etats-Unis visent en Corée. L'utilisation sacrilège du drapeau des Nations Unies ne saurait dissimuler aux Coréens ni à l'opinion publique mondiale le fait que le rapace impérialisme américain s'efforce de réduire en esclavage le peuple coréen, de le transformer en chair à canon pour la troisième guerre mondiale que préparent les impérialistes américains. Le fait que des Japonais prennent part à la guerre contre le peuple coréen démontre que

clique is prepared, in order to retain its power, to serve both the American and the Japanese imperialists and betray the interests of the people to them, and that it has embarked upon another grievous crime against its country.

In informing the United Nations of the above facts, the Government of the People's Democratic Republic of Korea protests strongly against this further violation by the United States of international agreements and the United Nations Charter. I beg you to communicate the contents of this statement to all Members of the United Nations and inform me of the steps which will be taken in this matter.

(Signed) PAK HEN EN
Minister of Foreign Affairs
of the People's Democratic Republic
of Korea

la clique antinationale de Syngman Rhee, prête à servir les impérialistes, tant américains que japonais, pour conserver sa domination et à leur livrer les intérêts de la nation, a commis un nouveau crime grave contre la patrie.

En portant ces faits à la connaissance de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée élève une protestation formelle contre cette nouvelle violation par les Etats-Unis des accords internationaux et de la Charte des Nations Unies. Je vous prie de porter la teneur de la présente communication à la connaissance de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et de bien vouloir m'informer des mesures qui seront prises à ce sujet.

(Signé) PAK HEN EN
Ministre des affaires étrangères
de la République populaire démocratique
de Corée

DOCUMENT S/1854

Letter dated 13 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Greece to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 June, 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588)

[Original text: English]
[18 October 1950]

With reference to letter No. 3262 [S/1612] which was addressed to you on 20 July 1950 by the then acting permanent representative of Greece to the United Nations, I have the honour to inform you that the Greek air contribution to the military operations now carried out in Korea by the forces of the United Nations has been brought from six to eight aircraft. It is possible that a ninth aircraft will accompany the Greek squadron en route to Korea.

(Signed) Alexis KYROU
Permanent Representative of Greece
to the United Nations

Lettre, en date du 13 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)

[Texte original en anglais]
[18 octobre 1950]

Comme suite à la lettre n° 3262 [S/1612] que le représentant permanent par intérim de la Grèce vous a envoyée le 20 juillet 1950, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le nombre des avions de transport qui représentent l'aide de la Grèce aux forces des Nations Unies chargées des opérations militaires en cours sur le front de Corée a été porté de six à huit. Il est possible qu'un neuvième appareil se joigne au groupe grec en route pour la Corée.

(Signé) Alexis KYROU
Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/1856

Note dated 19 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations

[Original text: English]
[19 October 1950]

The permanent representative of the United States of America to the United Nations presents his compliments to the Secretary-General of the United Nations and has the honor to advise that the Commander-in-Chief of the United Nations Command has reported the following facts to be submitted to the Security Council for its information.

Note, en date du 19 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Texte original en anglais]
[19 octobre 1950]

Le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de porter à sa connaissance les faits suivants, dont le Commandant en chef des forces des Nations Unies a demandé que le Conseil de sécurité soit informé.

An attack was made by two United States jet aircraft on 8 October 1950, against Soviet aircraft on an airfield in the vicinity of Sukhya Rechka. The pilots had been specifically briefed not to violate the Manchurian or Soviet border. The attack was the result of a navigation error and poor judgment, in that it was made without positive identification of the target. The Commander of the air force group concerned has been relieved and appropriate steps have been taken with a view toward disciplinary action against the two pilots involved.

In connexion with the above report of the Commander-in-Chief of the United Nations Command, the United States Government desires to express publicly its regret that American forces under the United Nations Command should have been involved in this violation of the Soviet frontier. As evidence of its good faith the United States Government is prepared to supply funds for payment of any damages determined by a United Nations commission or other appropriate procedure to have been inflicted upon Soviet property.

Le 8 octobre 1950, deux avions à réaction des forces aériennes des Etats-Unis ont attaqué des avions soviétiques sur un aéroport situé près de Soukhya Rietchka. Les pilotes avaient reçu l'ordre formel de ne pas franchir la frontière mandchoue ni la frontière soviétique. L'attaque a eu lieu sans que l'objectif eût été identifié d'une façon positive; elle est donc le résultat d'une erreur de navigation et d'une faute de jugement. Le commandant de l'unité aérienne dont font partie ces deux appareils a été relevé de ses fonctions, et l'on a pris les mesures nécessaires pour infliger aux deux pilotes des sanctions disciplinaires.

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique tient à faire connaître publiquement, à l'occasion de ce rapport du Commandant en chef des forces des Nations Unies, qu'il déplore que des forces américaines relevant du Commandement des Nations Unies soient impliquées dans cette violation de la frontière soviétique. Soucieux de prouver sa bonne foi, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique est prêt à payer les dommages infligés aux biens soviétiques, et dont le montant pourrait être fixé par les soins d'une commission des Nations Unies ou toute autre procédure appropriée.

DOCUMENT S/1857

Cablegram dated 18 October 1950 to the Secretary-General, for transmittal to the President of the Security Council, from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning an alleged violation of the territorial air of China

*[Original text: English]
[19 October 1950]*

According to the report of the People's Government of North East China, at 15.07 Peking time on 13 October, two military airplanes of the United States aggression forces in Korea invaded China's air above Yenchiang village of Changpai county in Liaotung Province. The planes flew again to the village of Yenchiang at 15.08. At 20.00 on 14 October, another airplane of the United States aggression forces in Korea invaded the air above Swangholungkai village of Chi, a county in Liaotung Province. And at 20.45 on 14 October, once again an airplane of the United States aggression forces in Korea invaded from Korea the air above Chi, a county of Liaotung Province; this plane penetrated for a distance of about thirty li (15 kilometres) into China's territorial air.

The provocative action of the military airplanes of the United States aggression forces in Korea which repeatedly invaded China's territorial air on 13 and 14 October to carry out reconnoitring, indicates that the United States is actively extending its aggressive war on Korea. In the name of the Central People's Government of the People's Republic of China, I hereby lodge a serious protest against the atrocious acts of invading China's territorial air committed by the military airplanes of the United States aggression forces in Korea, and once again raise before the United Nations the

Télégramme, en date du 18 octobre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour être transmis au Président du Conseil de sécurité, et relatif à des faits qualifiés de violation de l'espace aérien de la Chine

*[Texte original en anglais]
[19 octobre 1950]*

Selon un rapport du Gouvernement du peuple de la Chine du Nord-Est, le 13 octobre, à 15 h. 7 (heure de Pékin), deux avions militaires des forces d'agression des Etats-Unis en Corée ont pénétré dans l'espace aérien de la Chine, survolant le village de Yenchiang, district de Changpai, province de Liaotung. Les avions sont revenus au-dessus du village de Yenchiang à 15 h. 8. Le 14 octobre, à 20 heures, un autre appareil des forces d'agression des Etats-Unis en Corée a pénétré dans l'espace aérien chinois, survolant le village de Swangholungkai, district de Chian, province de Liaotung. Le 14 octobre, à 20 h. 45, un autre appareil des forces d'agression des Etats-Unis en Corée, venant de Corée, a pénétré dans l'espace aérien chinois au-dessus du district de Chian, province de Liaotung. Cet avion a pénétré sur une profondeur d'environ 30 li (15 kilomètres) dans l'espace aérien de la Chine.

Les actes de provocation des appareils militaires des forces d'agression des Etats-Unis en Corée qui ont pénétré à plusieurs reprises dans l'espace aérien de la Chine les 13 et 14 octobre pour effectuer des missions de reconnaissance prouvent que les Etats-Unis étendent activement leur guerre d'agression en Corée. Au nom du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, j'élève une protestation énergique contre les actes scandaleux commis par les avions militaires des forces d'agression des Etats-Unis en Corée qui violent l'espace aérien chinois. Une fois de plus, je

accusation and demand that the United Nations Security Council immediately take effective measures to stop the action of extending aggression taken by the United States aggression forces in Korea, and bring about the prompt withdrawal of the United States aggression forces from Korea, so that the issue may not assume more serious proportions.

(Signed) CHOU En-lai
Minister for Foreign Affairs
of the Central People's Government
of the People's Republic of China

les dénonce à l'Organisation des Nations Unies, et je demande que le Conseil de sécurité des Nations Unies prenne immédiatement des mesures efficaces pour mettre fin aux actes par lesquels les forces d'agression des Etats-Unis en Corée étendent leur agression et pour amener le retrait rapide de Corée des forces d'agression des Etats-Unis, afin que cette affaire ne prenne pas des proportions plus importantes.

(Signé) CHOU En-lai
Ministre des affaires étrangères
du Gouvernement central du peuple
de la République populaire de Chine

DOCUMENT S/1860

Note dated 21 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the sixth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)

[Original text: English]
[21 October 1950]

The permanent representative of the United States of America to the United Nations presents his compliments to the Secretary-General and has the honour to refer to paragraph 6 of the resolution of the Security Council of 7 July 1950 [S/1588], requesting the United States to provide the Security Council with reports, as appropriate, on the course of action taken under the United Nations Command.

In compliance with this resolution, there is enclosed herewith, for circulation to the members of the Security Council, the sixth report of the United Nations Command operations in Korea for the period 15 to 30 September 1950.

SIXTH REPORT OF THE UNITED NATIONS COMMAND OPERATIONS IN KOREA FOR THE PERIOD 15 TO 30 SEPTEMBER 1950

I herewith submit the sixth report of the United Nations Command operations in Korea for the period 15 to 30 September, inclusive. Eighth Army *communiqués* Nos. 90 through 117, 10th Corps *communiqués* Nos. 1 through 9, Korean releases Nos. 438 through 509, and United Nations Command *communiqués* Nos. 6 through 10 provide detailed accounts of these operations.

Introduction

Events of the past two weeks have been decisive. The strategic concepts designed to win the war are rapidly proving their soundness through aggressive application by our ground, sea and air forces.

The seizure of the heart of the enemy's distributing system in the Seoul area has completely dislocated his

Note, en date du 21 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le sixième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée

[Texte original en anglais]
[21 octobre 1950]

Le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de se référer au paragraphe 6 de la résolution adoptée le 7 juillet 1950 [S/1588] et par laquelle le Conseil de sécurité priait les Etats-Unis de lui fournir des rapports d'importance et de fréquence appropriées concernant le déroulement de l'action entreprise sous l'autorité du Commandement des Nations Unies.

Conformément à cette résolution, il a l'honneur de lui communiquer ci-joint, pour qu'il le transmette aux membres du Conseil de sécurité, le sixième rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies entre le 15 et le 30 septembre 1950.

SIXIÈME RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN CORÉE PAR LE COMMANDEMENT DES NATIONS UNIES ENTRE LE 15 ET LE 30 SEPTEMBRE 1950

J'ai l'honneur de présenter mon sixième rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies, pendant la période qui va du 15 au 30 septembre. Les communiqués Nos 90 à 117 de la Huitième Armée, les communiqués Nos 1 à 9 du Xème Corps, les communiqués coréens Nos 438 à 509, les communiqués Nos 6 à 10 du Commandement des Nations Unies donnent le compte rendu détaillé de ces opérations.

Introduction

Les événements des deux dernières semaines ont été décisifs. L'offensive vigoureuse des forces terrestres, maritimes et aériennes montre que les plans stratégiques établis pour assurer la victoire à nos armes ont été conçus judicieusement et bien exécutés.

La capture du centre du réseau de distribution de l'ennemi dans la région de Séoul a complètement bou-

logistical supply to his forces in South Korea and has quickly resulted in their disintegration. Caught between our northern and our southern forces, both of which were completely self-sustaining because of our absolute air and naval supremacy, the enemy is thoroughly shattered through disruption of his logistical support and our combined combat activities.

The prompt junction of our two forces is dramatically symbolic of this collapse.

Continuing operations will take full advantage of our initiative and unified strength to provide for the complete destruction of the enemy and his early capitulation.

Ground operations

(a) The envelopment

At dawn 15 September, the United States X Corps made an amphibious assault on the Inchon area. The first phase in this wide envelopment was seizure of Wolmi-do, a small island which dominates Inchon harbor. The 3rd Battalion of the 5th United States Marine Division surprised the North Koreans with a perfectly co-ordinated attack that secured the island in two hours fighting.

The second phase of this operation involved the securing of the Inchon peninsula. The 1st United States Marine Division and four Republic of Korea Marine battalions accomplished this feat with lightning-like blows that kept the North Korean 18th Division and garrison units off-balance and unable to collect their forces for co-ordinated action. Kimpo airfield, the largest in Korea, was cleared on 17 September and opened for United Nations operations on 18 September. Elements of the 7th United States Division augmented by Republic of Korea Army forces were next brought into Inchon and rapidly took over the southern flank, advancing speedily ten miles to the south and securing Suwon.

The liberation of Seoul and the denying to the North Koreans of road and rail lines in this communication hub comprised the third phase of this operation. On 19 September, the 1st United States Marine Division and two Republic of Korea Marine battalions crossed the Han River and started the attack on Seoul from the north. The remainder of the 1st United States Marine Division and the United States 7th Division enveloped Seoul from the south and west. The 17th Republic of Korea Regiment attacked through the center. By this time the North Korean forces had been able to bring in reinforcements from the 9th North Korean Division that was on the Eighth Army front and from scattered garrison and training units. The North Korean defense of Seoul was co-ordinated and fanatic, requiring the X Corps Commander to direct actual fighting with its hardships on civilian life and property. The liberation of the city was conducted in such a manner as to cause the least possible damage to civil installations. The third phase was completed on

leversé le système d'approvisionnement de ses forces en Corée du Sud et amené rapidement leur désintégration. Pris entre nos forces du Nord et du Sud, qui étaient les unes et les autres entièrement autonomes grâce à notre suprématie absolue dans les airs et sur la mer, l'ennemi est totalement anéanti par nos attaques combinées et par la désorganisation de ses services d'intendance.

La jonction rapide de nos deux forces symbolise cet effondrement de façon dramatique.

Au cours de nos opérations ultérieures, nous exploiterons au maximum les avantages de l'offensive et de la réunion de nos forces afin de provoquer la destruction complète de l'ennemi et de le faire capituler le plus tôt possible.

Opérations terrestres

a) Le mouvement tournant:

Le 15 septembre, à l'aube, le Xème Corps des Etats-Unis a effectué une attaque amphibie dans la région d'Inchon. La première phase de ce vaste mouvement tournant s'est terminée par la capture de Wolmi-do, petite île qui domine le port d'Inchon. Le 3ème bataillon de la 5ème Division de fusiliers marins des Etats-Unis a surpris les Coréens du Nord par son attaque parfaitement coordonnée qui a abouti à la prise de l'île après deux heures de combat.

La deuxième phase de cette opération avait pour objectif la péninsule d'Inchon. La 1ère Division de fusiliers marins des Etats-Unis et quatre bataillons de fusiliers marins de la République de Corée ont réussi à s'emparer de cette péninsule grâce à des attaques-éclair qui ont empêché la 18ème Division nord-coréenne et les unités de la garnison de se ressaisir et de se regrouper en vue d'une action coordonnée. L'aérodrome de Kimpo, le plus grand de la Corée, a été dégagé le 17 septembre, et, dès le 18 septembre, l'aviation des Nations Unies a commencé à l'utiliser. Des éléments de la 7ème Division des Etats-Unis, renforcés par des forces de l'Armée de la République de Corée, furent ensuite amenés dans Inchon; ils prirent rapidement position sur le flanc sud, où ils ont effectué une rapide avance de dix milles vers le sud et se sont emparés de Suwon.

La troisième phase de cette opération consistait à libérer Séoul et à empêcher les Nord-Coréens d'utiliser les routes et les lignes de chemin de fer de ce nœud de communications. Le 19 septembre, la 1ère Division de fusiliers marins des Etats-Unis et deux bataillons de fusiliers marins de la République de Corée ont traversé la rivière Han et ont attaqué Séoul par le nord. Le reste de la 1ère Division de fusiliers marins des Etats-Unis et la 7ème Division des Etats-Unis ont contourné Séoul par le sud et par l'ouest. Le 17ème régiment de la République de Corée a attaqué au centre. Pendant ce temps, le commandement nord-coréen avait pu amener des renforts de la 9ème Division nord-coréenne qui se trouvait sur le front tenu par la Huitième Armée, ainsi que des éléments provenant de diverses garnisons et de centres d'entraînement. Les Nord-Coréens ont défendu Séoul d'une manière coordonnée et avec acharnement. Le Commandant du Xème Corps a dû diriger les combats, désastreux pour les civils et pour leurs biens. La libération de la ville a été organisée de

28 September with only mop-up fighting continuing in the area. The President of Korea moved the Government of the Republic of Korea into Seoul on 29 September.

The obstacles to this wide envelopment were not only the enemy opposition, but also the natural obstacles of poor beaches fronted by miles of mud flats, a narrow channel, and an extraordinary tidal range of over twenty-nine feet. The success demonstrated a complete mastery of the technique of amphibious warfare, clockwork co-ordination and co-operation between the units and services participating. There was nothing noteworthy about the North Korean opposition, but there could have been. The potential was there. The North Koreans were proceeding with the construction of coastal fortifications, dug-in tanks and guns of all calibers, beach defenses and mining operations. Had this development been delayed for as much as a month, the enemy would have been ready and the assault, if possible, would have been more costly to United Nations assault forces.

(b) The main attack

In co-ordination with the landing of X Corps at Inchon on 15 September, the Eighth Army launched its main attack on 16 September. After reports of the successful landings at Inchon, the forces of Korean, British, and United States Army troops attacked along their actual front against strong enemy resistance. Some of the most severe fighting of the entire war resulted. The North Korean forces had a tight ring around the United Nations forces in the Eighth Army area and were pressing their attacks. United Nations forces had inflicted severe punishment to the attacking enemy. This ring around the United Nations forces, though strong, was by this time lacking in depth. The first few days of the main attack were replete with attacks and counterattacks meeting head on.

By 18 September, the North Koreans began to give ground slowly around the entire Eighth Army front. By 20 September, the United Nations forces were punching holes in the North Korean ring. The port of Pohang-dong on the east coast was retaken by the 3rd Republic of Korea Division on 20 September.

The IX Corps in the south with the United States 2nd Infantry Division, United States 25th Division and attached Republic of Korea units, got its attack rolling rapidly. In the Masan area, on the south coast, the enemy 6th and 7th Divisions had begun to yield ground by 19 September. Within four days our forces had driven westward almost to Chinju, and during the next week, enemy forces had been displaced almost to Hadong, a distance of thirty-five miles.

manière à provoquer le moins de dégâts possible aux installations civiles. Sauf les opérations de nettoyage qui ont continué dans la région, la troisième phase s'est achevée le 28 septembre. Le Président de la Corée a transféré le Gouvernement de la République de Corée à Séoul le 29 septembre.

Les difficultés que nos forces ont eu à surmonter au cours de ce vaste mouvement tournant n'étaient pas dues seulement à l'opposition de l'ennemi, mais aussi aux obstacles naturels que constituaient les plages peu propices avec leurs bancs de boue s'élevant sur des kilomètres, un étroit chenal et l'énorme différence de niveau entre les marées atteignant plus de 9 mètres. Les forces des Nations Unies doivent leur succès à la parfaite maîtrise de la technique de la guerre amphibie, à la coordination et la coopération synchronisée des unités et des services engagés. L'opposition des Coréens du Nord a été peu importante, mais on pouvait s'attendre à ce qu'ils réagissent autrement. Ils disposaient en effet des moyens nécessaires. Ils procédaient à la construction de fortifications côtières, à l'installation de positions de tanks et de canons de tous calibres, à la construction de défenses le long de la plage et à la pose de mines. Si l'opération avait été ajournée d'un mois, l'ennemi aurait été prêt, et l'attaque, à supposer qu'elle eût été possible, aurait été beaucoup plus coûteuse pour les forces des Nations Unies.

b) L'offensive principale:

Aussitôt que le Xème Corps eut débarqué à Inchon le 15 septembre, la Huitième Armée déclencha son offensive principale le 16 septembre. Après avoir reçu des rapports sur le succès du débarquement à Inchon, les forces des armées coréenne, britannique et américaine ont attaqué le long du front qu'elles tenaient alors et ont rencontré une forte résistance ennemie. C'est là que se livrèrent quelques-uns des combats les plus acharnés de toute la guerre. Les forces des Nord-Coréens tenaient de solides positions formant un arc de cercle autour des forces des Nations Unies dans le secteur de la Huitième Armée, et elles continuaient à attaquer. Au cours de ces attaques, les forces des Nations Unies avaient infligé de lourdes pertes à l'ennemi. Ces positions ennemies devant les forces des Nations Unies étaient solides, mais peu soutenues en profondeur. Les quelques premiers jours de l'offensive principale furent marqués par de nombreuses attaques et contre-attaques frontales.

Le 18 septembre, les Coréens du Nord commencèrent lentement à céder du terrain sur tout le front de la Huitième Armée. Le 20 septembre, les forces des Nations Unies firent des brèches dans les positions des Nord-Coréens. Le port de Pohang-dong, sur la côte orientale, fut repris le 20 septembre par la 3ème Division de la République de Corée.

Au sud, le IXème Corps et la 2ème Division d'infanterie des Etats-Unis, la 25ème Division des Etats-Unis et les unités de la République de Corée qui y étaient incorporées avancèrent rapidement. Dans la région de Masan, sur la côte sud, la 6ème et la 7ème Division ennemie avaient commencé le 19 septembre à céder du terrain. En quatre jours, nos forces avaient poussé vers l'ouest presque jusqu'à Chinju, et, pendant la semaine qui suivit, les forces de l'ennemi avaient reculé de 35 milles, jusqu'à proximité d'Hadong.

The I United States Corps to the north with the 1st United States Cavalry Division, 24th United States Infantry Division, the 1st Republic of Korea Division and the 27th British Brigade, crossed the Nakdong River on 19 September, built up a firm bridgehead on the 20th, and then sprang from this bridgehead in a furious driving attack up the main Kumchon-Taejon axis, pushing back the North Korean 1st, 3rd, 10th, and 13th Divisions about thirty-five miles west of their 15 September line.

On the northern and western fronts, the enemy 8th, 12th, 5th and 15th Divisions resisted fiercely until 22 September, when a series of precipitous withdrawals carried them more than seventy miles northward within six days.

The I and II Republic of Korea Corps on this front are responsible for this rapid progress. To keep the enemy continually on the move, these Republic of Korea units developed a leap-frog system, with one regiment resting while one was driving. The enemy losses in personnel and equipment in this area were particularly heavy. At Uisong, over one hundred tons of rice and supplies and most of the equipment of a division were captured.

In large, the enemy has relinquished effective tactical control of nearly all Republic of Korea territory south of the 37th parallel, while United Nations forces now control a territory four times greater than at the commencement of the Inchon landings. In his general retreat, the enemy has suffered thousands of casualties and was forced to abandon large quantities of arms, ammunition, and equipment on all parts of the front. The loss of this material which includes field guns, tanks, trucks, and aircraft, will further reduce the North Korean fighting potential.

United Nations advanced positions on the north mark a general line from Nampung on the east coast, westward through Panwanggok, and Chungju, and north through Ansong, to the east of Seoul, and west to Kumpo on the coast. On the southwest, United Nations advanced positions follow a line from the vicinity of Hadong northwest through Tamyang, Kumje, to Iri and north through Nonsan and Chochiwon to Paranjang, on the west coast.

The 12th Philippine Battalion Combat Team arrived on 24 September in the Eighth Army area and has joined the United Nations forces. This contribution consists of infantry, artillery, engineer, and supporting units. On 25 September, a Swedish evacuation hospital arrived in Korea and is now furnishing medical aid to United Nations forces. On 28 September, the 3rd Battalion Australian Regiment arrived in Korea and joined United Nations forces.

Au nord, le Ier Corps des Etats-Unis, la 1ère Division des Etats-Unis, la 24ème Division d'infanterie des Etats-Unis, la 1ère Division de la République de Corée et la 27ème Brigade britannique traversèrent le Nakdong le 19, établirent le lendemain une solide tête de pont d'où ils lancèrent une attaque violente sur l'axe principal Kumchon-Taejon, repoussant les 1ère, 3ème, 10ème et 13ème Divisions nord-coréennes d'environ 35 milles à l'ouest de la ligne qu'elles occupaient le 15 septembre.

Sur les fronts nord et ouest, les 8ème, 12ème, 5ème et 15ème Divisions de l'ennemi résistèrent avec acharnement jusqu'au 22 septembre; mais, à partir de ce jour-là, elles opérèrent une série de retraits précipités qui les portèrent en six jours à plus de 70 milles au nord.

Cette avance rapide est due au Ier et au IIème Corps de la République de Corée. Afin de maintenir l'ennemi continuellement en mouvement, ces forces de la République de Corée employèrent une tactique de "saute-mouton" consistant à faire avancer un régiment pendant qu'un autre se reposait. Elles infligèrent à l'ennemi des pertes particulièrement grandes en hommes et en matériel. A Uisong, plus de cent tonnes de riz et d'autres denrées, et la majeure partie de l'équipement d'une division, tombèrent entre nos mains.

Dans l'ensemble, l'ennemi a perdu tout contrôle tactique réel sur presque tout le territoire de la République de Corée situé au sud du 37ème parallèle, et les forces des Nations Unies contrôlent actuellement un territoire quatre fois plus étendu qu'au début des débarquements à Inchon. Au cours de sa retraite générale, l'ennemi a eu des milliers de tués et de blessés, et il a été contraint d'abandonner de grandes quantités d'armes, de munitions et de matériel sur tous les secteurs du front. La perte de ce matériel, qui comprend des canons de campagne, des tanks, des camions et des avions, diminuera encore la puissance de combat des Coréens du Nord.

Les positions avancées des Nations Unies au nord se situent approximativement sur une ligne qui part de Nampung sur la côte orientale et se dirige vers l'ouest en passant par Panwanggok et Chungju, puis vers le nord en passant par Ansong, à l'est de Séoul, et ensuite vers l'ouest jusqu'à Kumpo sur la côte. Au sud-ouest, les positions avancées des Nations Unies suivent une ligne qui part des environs de Hadong et se dirige vers le nord-ouest, en passant par Tamyang, Kumje jusqu'à Iri et ensuite vers le nord en passant par Nonsan et Chochiwon jusqu'à Paranjang, sur la côte occidentale.

Le 12ème Battalion Combat Team des Philippines est arrivé le 24 septembre dans le secteur de la Huitième Armée et s'est joint aux forces des Nations Unies. Ce groupe de combat comprend de l'infanterie, de l'artillerie, des unités de génie et des unités complémentaires. Un hôpital de campagne suédois est arrivé le 25 septembre en Corée et fournit actuellement une aide médicale aux forces des Nations Unies. Le 28 septembre, le 3ème Battalion Regiment australien est arrivé en Corée pour combattre aux côtés des forces des Nations Unies.

(c) The juncture

On 26 September, the 1st United States Cavalry Division in the Eighth Army main attack made a lightning thrust from the vicinity of Chonju and completed a juncture with the 7th United States Infantry Division of the X Corps, in the vicinity of the Suwon airfield. This brilliant cavalry advance of approximately fifty-five miles closed the trap on the North Korean forces that were occupying the southwest corner of Korea.

While mopping up fighting is still in progress in this area, all effective escape routes are closed and the fate of the North Korean forces caught in the pocket is sealed.

Naval operations

Despite the seasonal typhoon winds and swollen seas encountered during the period of this report, United Nations naval forces continued to apply their versatile land, sea, and air elements with increasing tempo. The most outstanding of their achievements against the enemy was the amphibious landing at Inchon, port of Seoul. The initial landings, made by United States Marines, were supported directly by Navy and Marine aircraft in co-ordination with gunfire support from cruisers and destroyers, followed by bombarding rocket ships. The Marines aggressively seized their initial objectives and led the advance beyond Inchon. Succeeding troop units were immediately applied to the task of developing and expanding the poor unloading facilities of the port. Naval surface units remained on the scene of the landing to render gunfire support as needed and to give anti-aircraft protection to the unloading and harbor activities. The United States battleship *Missouri* had just arrived in Korean waters in time for this operation after a spectacularly long trip, and instantly proved of enormous value with her great sixteen-inch guns. Noteworthy features of this amphibious operation were the Navy's clockwork co-ordination, strict adherence to schedule, and the overcoming of natural obstacles, especially in the extraordinary tidal conditions and limited maneuvering room for large vessels.

Also especially noteworthy of the varied naval operations and tasks is the "naval artillery" support given ground troops on the east coast. On repeated occasions, this heavy fire, directed from the air or by ground controllers, has taken such a toll of enemy troops and equipment as to inspire the hearty enthusiasm of our ground troops, and according to prisoner reports, substantially diminished the enemy's will to fight. The end of this reporting period finds these east coast bombarding elements engaged in such thorough interdiction fire as to allow the enemy to escape north-

c) La jonction:

Le 26 septembre, au cours de l'attaque générale de la VIII^{ème} Armée, la 1^{ère} Division de cavalerie des Etats-Unis, partie des environs de Chonju, a effectué une avance-éclair et a réalisé la jonction avec la 7^{ème} Division d'infanterie des Etats-Unis du X^{ème} Corps, à proximité de l'aérodrome de Suwon. Par cette brillante poussée, la cavalerie, avançant d'environ 55 milles, a pris au piège les forces de la Corée du Nord qui occupaient la partie sud-ouest de la Corée.

Tandis que les opérations de nettoyage se poursuivent dans cette région, toutes les voies de retraite utilisables sont fermées, et le sort des forces de la Corée du Nord prises dans cette poche est réglé.

Opérations navales

Malgré les vents occasionnés par la mousson et les fortes mers rencontrées pendant la période dont traite le présent rapport, les forces navales des Nations Unies ont continué d'employer leurs éléments polyvalents terrestres, navals et aériens à un rythme croissant. Le plus remarquable de leurs exploits contre l'ennemi a été le débarquement amphibie effectué à Inchon, port de Séoul. Les premiers débarquements, effectués par l'infanterie de marine des Etats-Unis, ont reçu le soutien direct de l'aéronautique navale et de l'aviation de l'infanterie de marine, en coordination avec l'appui fourni par l'artillerie des croiseurs et des contre-torpilleurs, suivi de celui des bateaux lance-fusées. Dans un mouvement offensif, les fusiliers marins se sont emparés de leurs objectifs initiaux et ont poussé leur avance au-delà d'Inchon. Les unités qui ont suivi dans le débarquement ont été immédiatement employées à compléter et à aménager les médiocres installations de débarquement du port. Des unités navales de surface sont restées sur le théâtre du débarquement pour fournir l'appui d'artillerie nécessaire et pour protéger éventuellement les opérations de débarquement et les travaux portuaires contre les attaques aériennes. Après un long voyage, le cuirassé américain *Missouri* est arrivé dans les eaux coréennes juste à temps pour participer à cette opération, et il a immédiatement montré l'importance de l'appui que fournissaient ses canons de 400 mm. Dans cette opération amphibie, il convient de remarquer la coordination parfaite des forces navales, la stricte observation de l'horaire fixé et la façon dont les obstacles naturels ont été surmontés, surtout si l'on tient compte des conditions exceptionnelles de marée et de l'espace restreint dont disposaient les grands bateaux pour manœuvrer.

Parmi les diverses opérations et missions navales, il convient également de mentionner tout particulièrement l'appui fourni par l'artillerie de marine aux troupes terrestres sur la côte orientale. A plusieurs reprises, ces tirs massifs, dirigés par des observateurs aériens ou par des observateurs terrestres, ont infligé de telles pertes aux troupes ennemies et de tels dommages à leur matériel, qu'ils ont inspiré l'ardent enthousiasme de nos forces terrestres et, d'après les déclarations de prisonniers, ont considérablement affaibli l'esprit combattif de l'ennemi. A la fin de la période dont traite le présent

ward over coastal routes only with heavy casualties and without organization.

Naval air units in the Seoul area of operations, based both aboard ship and ashore, concentrated on close support of the ground advance and upon interdiction of enemy troops approaching Seoul from the north. Problems of identification remained difficult, since many North Korean troops disguise themselves with white clothes over their uniforms, taking advantage of our continued efforts to protect the innocent refugees along the highways. Such troops while marching south toward Seoul, turned and walked north upon sighting United Nations aircraft.

A protected South Korean fishing sanctuary has been established, and additional sanctuaries will be provided wherever practicable, and where North Korean water movement can be identified and then absolutely prevented.

An effective patrol and close watch for shipping in and out of North Korean ports continues.

Of particular interest is the introduction of enemy sea mines into the areas of naval operations. Many free-drifting, apparently Soviet-made, mines have been sighted at sea a large number of which have been exploded or sunk.

Air operations

The greater part of the offensive power of all the United Nations air forces during this period has been devoted to attacks which are of immediate assistance to the rapidly advancing ground forces. Air assault at Inchon and on the battle front of the Eighth Army successfully softened up enemy resistance just prior to the launching of the amphibious and main attacks. Advancing United Nations forces in all sectors were preceded by air attacks which materially reduced the enemy's defensive capabilities. Medium bomber aircraft for the second time joined the lighter aircraft in close support of ground forces when over forty B-29's struck enemy held areas in front of the Eighth Army in the vicinity of Waegwan.

The interdiction program inaugurated in the early stages of the Korean campaign to inhibit reinforcement and resupply of the North Korean Army was intensified. The disrupted communication system now serves to retard the withdrawal of the fleeing enemy and to prevent his removal of any heavy equipment. Attacks continue upon bridges and marshalling yards placed in partial operation by the North Koreans following their initial destruction. In order to effect the maximum delay to movements between bridges and marshalling

rapport, ces éléments de bombardement de la côte orientale procèdent à des tirs de barrage si précis que l'ennemi ne peut s'échapper vers le nord, en suivant des routes côtières, qu'au prix de lourdes pertes et sans rester en formations organisées.

Dans la zone d'opérations de Séoul, des escadrilles de l'aéronautique navale, basées soit sur des porte-avions, soit à terre, ont eu pour mission principale de fournir un appui immédiat aux troupes terrestres et de barrer la route aux troupes ennemies qui s'approchaient de Séoul par le nord. Il est toujours très difficile de reconnaître les troupes, car un grand nombre de soldats nord-coréens se déguisent en mettant des vêtements blancs par-dessus leur uniforme, abusant ainsi des efforts que nous déployons constamment pour épargner les réfugiés innocents qui circulent sur les routes. Il est arrivé que des soldats qui marchaient vers le sud en direction de Séoul ont rebroussé chemin vers le nord lorsqu'ils ont aperçu des avions des Nations Unies.

Une zone protégée pour les pêcheurs de Corée du Sud a été délimitée et d'autres le seront partout où les circonstances le permettront et où la possibilité d'observer les mouvements de navires nord-coréens permettra d'empêcher toute intervention de leur part.

L'activité efficace des patrouilles se poursuit afin de surveiller étroitement les mouvements de bateaux en direction et en provenance des ports de la Corée du Nord.

Il est particulièrement intéressant de noter l'apparition de mines marines ennemies dans les régions des opérations navales. De nombreuses mines flottantes, de fabrication apparemment soviétique, ont été aperçues en mer. On a coulé ou fait exploser un grand nombre d'entre elles.

Opérations aériennes

La puissance offensive de toutes les forces aériennes des Nations Unies, au cours de cette période, a été appliquée en majeure partie à des attaques susceptibles d'aider directement les forces terrestres dans leur rapide avance. L'offensive aérienne déclenchée à Inchon et sur le front de bataille de la Huitième Armée a réussi à affaiblir la résistance ennemie dans les moments qui ont immédiatement précédé le lancement de l'attaque amphibie et de l'assaut principal. L'avance des forces des Nations Unies a été précédée dans tous les secteurs par des attaques aériennes qui ont sensiblement réduit les possibilités de défense de l'ennemi. Des bombardiers moyens se sont joints pour la deuxième fois à des appareils plus légers pour aider directement les forces terrestres: plus de quarante B-29 ont attaqué le territoire détenu par l'ennemi en face de la Huitième Armée, dans la région de Waegwan.

Le programme de barrage, inauguré dans les premières phases de la campagne de Corée pour empêcher l'envoi de nouveaux renforts ou approvisionnements à l'armée nord-coréenne, a été intensifié. La désorganisation du réseau de communications contribue maintenant à retarder l'ennemi dans sa fuite et à l'empêcher de transporter le moindre matériel lourd. Les ponts et les gares de triage qui, après leur destruction initiale, avaient été partiellement remis en état continuent d'être attaqués. Des bombardements, visant à

yards, road and railroad beds have been bombed between the critical points. Abandoned vehicles and artillery attest to the inability of the enemy to move his equipment.

Several attacks have been made upon military barracks and training areas in North Korea. A few additional industrial targets of military significance in North Korea have been bombed and operations have been repeated against installations of this nature previously bombed when photographs have indicated the possibility of their renewed functioning on a reduced scale.

Airfields available to the North Koreans remain under constant surveillance and though improvements are continually being made to the fields, enemy air activity remains negligible. Two aircraft, one of which was destroyed, made an abortive attack over the invasion fleet off Inchon.

Airlift operations into Korea are providing ground forces with an increasing daily resupply of critical equipment and personnel and rapid evacuation of United Nations wounded personnel. One recent day's airlift totaled over 1,100 tons, including 2,000 passengers.

Total daily sorties of United Nations aircraft of all types now occasionally exceeds 1,000.

As in all air operations conducted under combat conditions, an ever-present danger of errors in navigation and target identification exists. The war in Korea is no exception. Recognizing from the Second World War experience that errors of this nature are a distinct possibility, the Commander first directed his Air Commander on 30 June that all aircraft operating in North Korea would stay well clear of the frontiers of Manchuria and the Soviet Union. This directive has since been reiterated by the Commander-in-Chief, United Nations Command in operations orders and in messages to subordinate commands. Similar directives to United Nations Air Commanders were issued on 3 July, 14 August and 2 September. He re-emphasized to his commanders the seriousness of violating the Manchurian border and again directed that the point be specifically and emphatically covered at all air crew briefings.

Prisoners of war

Subsequent to the X Corps' landings at Inchon and the Eighth Army's vigorous offensive in the Pusan perimeter area, large masses of North Korean Reds have surrendered; on one day the number exceeded 6,000. Since my last report [S/1834] more than 19,000 North Korean prisoners have been captured by United

retarder au maximum les mouvements entre les ponts et les gares de triage, ont été effectués entre les points névralgiques sur la superstructure des voies et l'assiette des routes. La présence de véhicules et de pièces d'artillerie abandonnés prouvent l'impossibilité où se trouve l'ennemi d'emmenager son matériel avec lui.

Plusieurs attaques ont été effectuées sur des casernes et des camps d'instruction militaire en Corée du Nord. Un petit nombre d'autres objectifs industriels d'importance militaire situés en Corée du Nord ont été bombardés et de nouvelles opérations ont eu lieu contre des installations de cette nature qui avaient été bombardées antérieurement, chaque fois que les photographies indiquaient qu'elles pouvaient avoir été remises en état pour fonctionner partiellement.

Les terrains d'aviation dont disposent les Coréens du Nord demeurent sous une surveillance constante, et, bien que ces terrains fassent continuellement l'objet d'améliorations, l'activité aérienne de l'ennemi reste négligeable. Deux appareils, dont un a été détruit, se sont livrés sans succès à une attaque contre la flotte d'invasion au large d'Inchon.

Les opérations de pont aérien en Corée permettent aux forces terrestres de se réapprovisionner à un rythme accéléré en matériel et en personnel dont elles ont le plus besoin et d'évacuer rapidement le personnel blessé des Nations Unies. Plus de 1.100 tonnes, parmi lesquelles 2.000 passagers, ont pu ainsi être transportées récemment au cours d'une seule journée dans le cadre de ces opérations.

Le nombre de sorties totales effectuées par les appareils de tous types des Nations Unies dépasse maintenant parfois 1.000 par jour.

Comme dans toutes les opérations aériennes effectuées durant une bataille, la navigation et l'identification des objectifs sont soumises à un danger constant d'erreurs. La guerre de Corée ne fait pas exception à cette règle. Sachant, par les leçons de la deuxième guerre mondiale, que de telles erreurs doivent être considérées comme possible, le Commandant en chef a d'abord donné le 30 juin l'ordre au Commandant en chef de ses forces aériennes de faire en sorte que tous les appareils opérant en Corée du Nord se tiennent très à l'écart des frontières de la Mandchourie et de l'Union soviétique. Cette directive a été renouvelée depuis par le Commandant en chef des forces des Nations Unies dans les ordres d'opération et dans les messages qu'il a adressés aux commandements placés sous ses ordres. Des directives semblables ont été adressées les 3 juillet, 14 août et 2 septembre aux commandants des forces aériennes des Nations Unies. Le Commandant en chef a souligné à nouveau la gravité de toute violation de la frontière mandchourienne et a réitéré l'ordre de donner des instructions très précises et très strictes à ce sujet à tous les équipages.

Prisonniers de guerre

A la suite des débarquements du Xème Corps à Inchon et de la vigoureuse offensive de la Huitième Armée dans la région de Pusan, une grande quantité de Coréens du Nord se sont rendus; en une seule journée leur nombre a dépassé 6.000. Depuis mon dernier rapport [S/1834], plus de 19.000 Coréens du

Nations forces. This brings the total number of prisoners of war to over 23,000.

A request by Mr. Frederick Bieri, the accredited delegate of the International Committee of the Red Cross, that he be permitted to purchase, on behalf of his organization, books, pamphlets and other reading material for the benefit of prisoners of war, has been granted. In accordance with the terms of the Geneva Convention, the material provided is not censored by the United Nations Commander. Furthermore, Mr. Bieri has been informed that prisoners of war are permitted to receive individual parcels or collective shipments containing foodstuffs, clothing, medical supplies and articles of a religious, educational or recreational character which will enable them to pursue studies or cultural activities. The only limitations placed on such shipments are those deemed necessary by the International Committee of the Red Cross.

Atrocities

Violations of the laws of war continue to be reported by our forces in Korea. Two incidents recently reported are typical in this respect. The first incident concerns an unarmed American soldier who surrendered to the enemy on 14 September 1950. According to the story of an eyewitness to the event, this soldier was held with his arms extended by enemy troops and then shot in the face a number of times with an automatic weapon. In the Chinju area, troops of the 25th Division discovered on 26 September 1950 the bodies of twelve American prisoners of war who had their hands tied behind their backs and then were machine-gunned by North Koreans. Two other badly wounded American prisoners of war, being left for dead, survived this machine-gunning and are now in friendly hands. Both of these incidents are now being investigated by our field forces.

Civilian relief

With the rapid advance of the United Nations forces, more and more emphasis has been focused on assisting the Republic of Korea in returning to normal government activities. The United Nations Command Public Health and Welfare Section has continued to assist in maintaining liaison with the Republic of Korea government agencies in planning for continued relief, health and welfare activities. Republic of Korea civil officials and police are following closely the advance of the United Nations forces to expedite the return to normal living conditions and re-establish governmental functions throughout the liberated areas. Movement of refugees to their homes in liberated areas has begun.

The Republic of Korea Government officials have organized government teams to include local and provincial civil administration, social welfare, public health, public utilities, police activities in major cities and areas liberated by United Nations forces, including Seoul and Inchon.

Conservative estimates of refugees within the perimeter of the United Nations forces at the time the

Nord ont été faits prisonniers par les forces des Nations Unies. Ceci porte le nombre total des prisonniers de guerre à plus de 23.000.

La demande de M. Frédéric Bieri, délégué accrédité du Comité international de la Croix-Rouge, tendant à l'autoriser à acheter, au nom de son organisation, des livres, des brochures et autres publications imprimées pour les prisonniers de guerre, a été acceptée. Conformément à la Convention de Genève, ces publications ne sont pas censurées par le Commandant des Nations Unies. En outre, M. Bieri a été informé que les prisonniers de guerre sont autorisés à recevoir des colis individuels ou des envois collectifs contenant des produits alimentaires, des vêtements, des fournitures médicales et des articles de caractère religieux, éducatif ou récréatif qui leur permettront de se livrer à des études ou à des activités d'ordre culturel. Les seules restrictions qui soient apportées à de tels envois sont celles que le Comité international de la Croix-Rouge estime nécessaires.

Atrocités

En Corée, nos forces signalent de nouvelles violations des lois de la guerre. Deux incidents, relatés récemment, en constituent des exemples typiques. Le premier concerne un soldat américain sans armes qui s'était rendu à l'ennemi le 14 septembre 1950. D'après un témoin oculaire, ce militaire a été maintenu les bras tendus par des soldats ennemis qui lui ont tiré en plein visage plusieurs coups d'une arme automatique. Dans la région de Chinju, les troupes de la 25ème Division ont découvert le 26 septembre 1950 les corps de douze prisonniers de guerre américains, les mains liées au dos, qui avaient été abattus à la mitrailleuse par les Coréens du Nord. Deux autres prisonniers américains, grièvement blessés et laissés pour morts, ont survécu au massacre et sont maintenant en sûreté. Nos forces stationnées dans la région enquêtent sur ces deux incidents.

Secours aux populations civiles

Depuis la rapide avance des troupes des Nations Unies, une aide croissante a été apportée à la République de Corée pour lui permettre de reprendre son activité administrative normale. La section de la santé publique et de l'assistance sociale du Commandement des Nations Unies continue, en liaison avec les organismes de la République de Corée, à participer à l'organisation des secours et des services sanitaires et sociaux. Les fonctionnaires de l'administration civile et la police de la République de Corée suivent de près les forces des Nations Unies dans leur avance afin de hâter le retour à des conditions normales d'existence et de rétablir l'autorité du gouvernement dans les régions libérées. Les réfugiés ont commencé à regagner leurs foyers dans ces régions.

Les dirigeants de la République de Corée ont constitué des équipes de fonctionnaires gouvernementaux chargés d'assurer l'administration civile, tant locale que provinciale, les services d'assistance sociale et de santé publique, ainsi que les services publics et la police dans les principales agglomérations des régions libérées par les forces des Nations Unies, y compris Séoul et Inchon.

Au début de l'offensive, le nombre des réfugiés qui se trouvaient dans la partie du pays occupée par les

offensive began were approximately 306,000. Korean medical teams are stationed in all the major refugee camps or centered within clusters of smaller camps. Other isolated refugee camps are visited periodically by itinerant or temporary teams.

Medical supplies for care of refugees had been almost completely exhausted prior to the arrival of personnel from the Public Health and Welfare Section of the United Nations Command. Republic of Korea civil agencies, with assistance from the Public Health and Welfare Section, have inaugurated immunization and environmental sanitation programs. Medical supplies have been procured on an emergency basis and have been distributed to assist in the health and welfare of refugees of Korea.

By Cabinet order, the Central Relief Committee has been reconstituted as the Central Joint Committee for Relief consisting of the Ministers of Health, Social Affairs, Home Affairs, National Defense and Director of the Office of Supply sitting for the Republic of Korea, and health, welfare and supply officers of the Public Health and Welfare field organization in Korea. The functions of the Joint Committee are to establish requirement for direct relief supplies, allocate these supplies and formulate policy concerning distribution of these supplies.

Reports indicate stocks of medical supplies imported prior to the outbreak of hostilities and warehoused in the Seoul-Inchon area for the civilian population, have been seized by the Communist military forces and utilized for their own purposes, thereby creating additional supply problems in the Seoul-Inchon area.

Blankets and clothing remain critical relief items. Charcoal, lumber and building requirements for the Pusan-Taegu area can be evaluated shortly and will be called forward. Five Republic of Korea officials, including vice-ministers of the Health and Social Affairs Ministries, have been dispatched 22 September 1950 to the Inchon-Seoul area to evaluate needs and report to the Central Government of Korea.

The self-reliance of the refugees and the spirit evidenced by them, which indicates their ability to meet and overcome housing and other problems they find in the devastated areas, are commendable. There is a strong desire among Koreans to measure up to the responsibilities insofar as their capabilities in manpower and other resources will permit.

Financial agreement

An agreement was executed by the United States and the Republic of Korea on 28 July 1950 regarding expenditures in Korea by the forces under the United Nations Command. The text of the agreement is attached hereto as an appendix.

forces des Nations Unies pouvait être évalué à un minimum de 306.000. Des équipes médicales coréennes fonctionnent dans tous les principaux camps de réfugiés ou desservent les groupes de petits camps. Des équipes mobiles ou provisoires visitent périodiquement les camps isolés.

Les fournitures médicales destinées aux réfugiés étaient déjà presque entièrement épuisées lors de l'arrivée du personnel de la section de la santé publique et de l'assistance sociale du Commandement des Nations Unies. Les services civils de la République de Corée ont, avec le concours de la section de la santé publique et de l'assistance sociale, commencé à mettre en œuvre des programmes de vaccination et d'hygiène du milieu. Des fournitures médicales ont été livrées d'urgence et distribuées en vue de sauvegarder la santé et d'améliorer les conditions matérielles d'existence des réfugiés.

Le Gouvernement coréen a décidé de reconstituer le Comité central de secours sous le nom de Comité central mixte de secours; le Comité se compose des Ministres de la santé publique, des questions sociales, de l'intérieur et de la défense nationale et du Directeur des services de ravitaillement, représentant la République de Corée, ainsi que d'agents des services de la santé publique et du ravitaillement de l'administration de la santé publique et de l'assistance sociale en Corée. Le Comité mixte a pour fonctions de déterminer les besoins de secours directs, d'attribuer ces secours et d'en organiser la répartition.

Il ressort des rapports reçus que les forces militaires communistes ont saisi et utilisé pour leurs propres besoins les stocks de fournitures médicales importés avant l'ouverture des hostilités et entreposés dans la région de Séoul-Inchon à l'intention des populations civiles, créant ainsi de nouvelles difficultés d'approvisionnement dans la région.

Les articles dont la nécessité se fait le plus vivement sentir sont les couvertures et les vêtements. Les besoins en charbon de bois, et en bois et en matériaux de construction pour la région de Pusan-Taegu pourront être évalués sous peu et seront publiés. Cinq représentants de la République de Corée, dont les Vice-Ministres de la santé publique et des questions sociales, ont été envoyés le 22 septembre 1950 dans la région d'Inchon-Séoul afin d'évaluer les besoins et de faire rapport au Gouvernement central de Corée.

L'esprit d'initiative et le moral dignes d'éloge dont font preuve les réfugiés démontrent qu'ils sont capables de surmonter les difficultés de logement et autres problèmes auxquels ils doivent faire face dans les régions dévastées. On constate chez les Coréens un vif désir de se montrer à la hauteur des circonstances, dans la mesure où la main-d'œuvre et les autres ressources disponibles le leur permettent.

Accord financier

Le 28 juillet 1950 un accord a été conclu entre les Etats-Unis et la République de Corée au sujet des dépenses effectuées en Corée par les forces relevant du Commandement des Nations Unies. Le texte de cet accord est reproduit ci-après en annexe.

Within a few hours after the United Nations landing at Inchon, radio broadcasts and leaflets were transmitting the news throughout Korea. The liberation of Seoul was reported with equal celerity. More than 74 million leaflets have now been airdropped by United Nations forces. Soldiers and civilians of North Korea have received 5 million leaflets showing the military significance of the fall of Seoul, and calling upon them to abandon futile resistance and prevent further bloodshed. Nearly 28 million surrender leaflets have been dropped on enemy troops, calling upon them to surrender and guaranteeing them humane treatment. Of the 1,013 prisoners interrogated, 8.4 per cent stated that they were influenced by surrender leaflets to surrender. The percentage of the total number of prisoners interrogated to date who were influenced by psychological warfare is over 16 per cent; however 41 per cent of the last 339 prisoners stated that they were so influenced.

In conclusion

1. A successful frontal attack and envelopment has completely changed the tide of battle in South Korea. The backbone of the North Korean Army has been broken and their scattered forces are being liquidated or driven north with material losses in equipment and men captured.

2. The United Nations Command now comprises naval forces from eight nations; ground forces from five nations and air forces from two nations, with advance elements of the third already arrived. This global support and willingness to fight for United Nations principles must be heartening to free men everywhere.

3. Reports continue of North Korean atrocities.

4. The offers of assistance by Members of the United Nations in personnel and relief supplies have been noted with deep appreciation by myself and people of Korea. Continuing assistance by Members of the United Nations during the coming winter months will immeasurably assist the Government of Korea in the prevention of wide-spread suffering of the war-victimized people of the Republic.

(Signed) Douglas MacARTHUR

Appendix

AGREEMENT BETWEEN THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA AND THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF KOREA REGARDING EXPENDITURES BY FORCES UNDER COMMAND OF THE COMMANDING GENERAL OF THE ARMED FORCES OF THE MEMBER STATES OF THE UNITED NATIONS

Preamble (Object)

This agreement between the Government of the United States of America and the Government of the Republic of Korea shall govern the relationships with respect to provision and use of currency and credits between the Government and people of the Republic of Korea and forces operating in Korea under the

Quelques heures après le débarquement à Inchon des forces des Nations Unies, des émissions radiophoniques et des tracts en répandaient la nouvelle dans toute la Corée. La libération de Séoul a été annoncée avec la même célérité. Les forces des Nations Unies ont lancé par avion plus de 74 millions de tracts. Les soldats et les civils de la Corée du Nord ont reçu 5 millions de tracts soulignant l'importance militaire de la chute de Séoul et les invitant à abandonner une résistance inutile pour éviter de nouvelles effusions de sang. Près de 28 millions de tracts ont été lancés sur les troupes ennemies pour les inviter à se rendre, en leur garantissant qu'un traitement humain leur serait réservé. Sur 1.013 prisonniers interrogés, 8,4 pour 100 ont déclaré qu'ils avaient été influencés par les tracts qui les invitaient à se rendre. Le pourcentage du total des prisonniers interrogés jusqu'à ce jour qui ont été influencés par la guerre psychologique dépasse 16 pour 100. Il convient toutefois de noter que 41 pour 100 des 339 prisonniers les plus récents ont déclaré avoir été influencés de la sorte.

Conclusions

1. Le succès de l'attaque de front et du mouvement tournant a complètement changé le cours de la bataille en Corée du Sud. L'armature des forces de Corée du Nord a été brisée et leurs éléments dispersés sont en voie de liquidation ou sont repoussés vers le nord avec des pertes sensibles en matériel et en prisonniers.

2. Le Commandement des Nations Unies comprend actuellement des forces navales de huit nations, des forces terrestres de cinq nations et des forces aériennes de deux nations, les éléments avancés d'une troisième étant déjà arrivés. Cet appui collectif et cette volonté de combattre pour les principes des Nations Unies doivent constituer un réconfort pour les hommes libres du monde entier.

3. De nouvelles atrocités nordistes sont signalées.

4. Le peuple coréen et moi-même sommes profondément reconnaissants de l'assistance en personnel et en secours que nous offrent les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le maintien, au cours de l'hiver prochain, de l'assistance fournie par les Membres de l'Organisation des Nations Unies aidera dans une mesure inappréciable le Gouvernement de la Corée à éviter aux populations sinistrées du pays beaucoup de souffrances.

(Signé) Douglas MacARTHUR

Annexe

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE RELATIF AUX DÉPENSES DES FORCES ARMÉES PLACÉES SOUS LES ORDRES DU GÉNÉRAL EN CHEF COMMANDANT LES FORCES ARMÉES DES ETATS MEMBRES DES NATIONS UNIES

Preamble (Objet)

Le présent accord, conclu entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République de Corée, régira, quant à la fourniture et à l'emploi de devises et de crédits, les rapports entre le Gouvernement et le peuple de la République de Corée et les forces opérant en Corée sous le

Unified Command of the Commanding General of the Armed Forces of Member States of the United Nations designated by the United States pursuant to the resolutions of the United Nations Security Council of June 25, 1950, June 7, 1950 and July 7, 1950 [S/1501, S/1511, S/1588].

1. Local currency provided by the Republic of Korea:

The Government of the Republic of Korea shall provide the Commanding General of the Armed Forces of the Member States of the United Nations (hereinafter referred to as the Commanding General), with currency of the Republic of Korea and credits in such currency (hereinafter referred to as local currency and credits) in such amounts, of such types and at such times and places as he may request, for expenditures arising out of operations and activities in Korea and Korean territorial waters involving participation of forces under his command.

2. Return of local currency and cancellation of credits:

The Commanding General may, at any time, return to the Government of the Republic of Korea all or any part of the local currency provided under paragraph 1 above, and request the cancellation of all or any part of any credits in such currency which may have been opened in his favor. Upon the termination of this agreement, the Commanding General shall return to the Government of the Republic of Korea all local currency provided under paragraph 1 above remaining in his possession, and the unused portion of any credits which may have been opened in his favor shall be cancelled.

3. Use of other currencies:

If it should become desirable to use currency other than the local currency agreed to be provided under paragraph 1 above, the Commanding General may cause such currency to be used to the extent deemed appropriate.

4. Reports to the Republic of Korea:

If the Commanding General transfers local currency and credits to the forces of other countries participating under his command, the Government of the Republic of Korea shall be advised from time to time of such transfers.

5. Deferment of settlement:

Settlement of any claims arising from the provision and use of currency and credits under the agreement, including currency caused to be used under paragraph 3 above, shall take place directly between the Governments of the forces concerned and the Government of the Republic of Korea. Such negotiations shall be deferred to a time or times mutually satisfactory to the respective governments and the Government of the Republic of Korea. Where currency of the United States or of a third country has been transferred by the Commander-in-Chief to the forces of third governments, the right of the Government of the United States to make arrangements for reimbursement for such transfers directly with the recipient government shall not be prejudiced in any manner.

6. Maintenance of records:

Records shall be maintained reflecting the amounts of currency and credits received and transferred under this agreement, including the amounts of currency received and transferred under paragraph 3 above.

7. Effective date and termination:

This agreement shall enter into operation and effect imme-

Commandement unifié du général en chef commandant les forces armées des Etats Membres des Nations Unies, désigné par les Etats-Unis conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies des 25 juin, 27 juin et 7 juillet 1950 [S/1501, S/1511 et S/1588].

1. Devises locales fournies par la République de Corée:

Le Gouvernement de la République de Corée fournira au général en chef commandant les forces armées des Etats Membres des Nations Unies (désigné ci-après sous le nom de général en chef) aux dates et aux lieux que fixera celui-ci, les montants et les catégories de devises de la République de Corée et de crédits libellés en ces devises (désignés ci-après sous le nom de devises locales et crédits locaux) que le général en chef lui demandera en vue du règlement des dépenses résultant des opérations et des activités qui, en Corée et dans les eaux territoriales coréennes, entraînent la participation de forces placées sous son commandement.

2. Restitution des devises locales et annulation des crédits locaux:

Le général en chef peut, à tout moment, restituer au Gouvernement de la République de Corée tout ou partie des devises locales fournies conformément au paragraphe premier ci-dessus, et demander l'annulation de tout ou partie des crédits, libellés en ces devises qui peuvent avoir été ouverts à son intention. Lorsque le présent accord prendra fin, le général en chef restituera au Gouvernement de la République de Corée toutes les devises locales fournies conformément au paragraphe premier ci-dessus qui resteront en sa possession, et la partie inutilisée de tous les crédits qui pourront avoir été ouverts en sa faveur sera annulée.

3. Utilisation d'autres devises:

S'il devient opportun d'utiliser des devises autres que les devises locales qu'il a été convenu de fournir conformément au paragraphe premier ci-dessus, le général en chef pourra prescrire l'utilisation de ces autres devises dans la mesure qu'il jugera indiquée.

4. Rapports à la République de Corée:

Si le général en chef cède des devises ou vire des crédits locaux aux forces d'autres pays participant aux opérations sous son commandement, le Gouvernement de la République de Corée sera informé de temps à autre de ces transferts.

5. Ajournement du règlement:

Le règlement de toutes réclamations résultant de la fourniture et de l'utilisation des devises et des crédits fournis en vertu de l'Accord, y compris les devises dont l'utilisation aura été prescrite en vertu du paragraphe 3 ci-dessus, sera effectué directement par les gouvernements dont dépendent les forces intéressées et le Gouvernement de la République de Corée. Ces négociations seront renvoyées à une date ou à des dates satisfaisant à la fois les divers gouvernements intéressés et le Gouvernement de la République de Corée. Si le Commandant en chef cède aux forces de gouvernements tiers des devises des Etats-Unis ou d'un tiers pays, le Gouvernement des Etats-Unis aura le droit absolu de conclure directement avec le gouvernement bénéficiaire un arrangement en vue du remboursement de ces transferts.

6. Comptes:

Il sera tenu un compte indiquant les montants en devises et en crédits reçus et cédés en vertu du présent accord, y compris les montants en devises reçus et cédés en vertu du paragraphe 3 ci-dessus.

7. Entrée en vigueur et extinction:

Le présent accord entrera en vigueur et prendra effet immé-

diately upon the signature hereof and shall continue in effect until it is mutually agreed that the need therefor has ceased.

8. Registration with the Secretary-General of the United Nations:

This agreement shall be registered with the Secretary-General of the United Nations in compliance with the provisions of Article 102 of the Charter of the United Nations.

9. Superseding of agreement of July 6, 1950:

This agreement shall supersede the agreement of July 6, 1950, between the United States Armed Forces in Korea and the Republic of Korea pursuant to which the Bank of Korea agreed to advance currency of the Republic of Korea to the Finance Officer, United States Forces in Korea, against reimbursement at the rate of exchange in effect on the date such currency is expended. Any currency advanced under the agreement of July 6, 1950, shall be deemed to have been provided under this agreement. The agreement of July 6, 1950, is hereby abrogated.

Done in duplicate, in the English and Korean languages, at Taegu, Korea on this 28th day of July, 1950. The English and Korean texts shall have equal force, but in case of divergence, the English text shall prevail.

In witness whereof, the respective representatives, duly authorized for the purpose, have signed the present agreement.

For the Government of the United States of America:

(Signed) John J. MUCCIO

For the Government of the Republic of Korea:

(Signed) Soon Ju CHEY

diatement après sa signature et restera en vigueur jusqu'au moment où il sera convenu par les parties que la raison d'être de cet accord a cessé d'exister.

8. Enregistrement auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies:

Le présent accord sera enregistré auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en exécution des dispositions de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies.

9. Annulation et remplacement de l'Accord du 6 juillet 1950:

Le présent accord remplace l'accord du 6 juillet 1950 entre les forces armées des Etats-Unis en Corée et la République de Corée, aux termes duquel la Banque de Corée acceptait d'avancer au trésorier des forces armées des Etats-Unis en Corée des devises de la République de Corée remboursables au taux de change en vigueur à la date à laquelle ces devises étaient dépensées. Toutes les devises avancées aux termes de l'accord du 6 juillet 1950 sont considérées comme ayant été fournies aux termes du présent accord. L'accord du 6 juillet 1950 est abrogé.

Fait en double exemplaire, dans les langues anglaise et coréenne, à Taegu (Corée), le 28 juillet 1950. Les textes anglais et coréen font également foi, mais, en cas de divergence, le texte anglais prévaudra.

En foi de quoi les représentants des gouvernements intéressés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent accord.

Pour le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique:

(Signé) John J. MUCCIO

Pour le Gouvernement de la République de Corée:

(Signé) Soon Ju CHEY

DOCUMENT S/1870

Cablegram dated 26 October 1950 to the Secretary-General, for transmittal to the President of the Security Council, from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning an alleged violation of the territorial air of China

[Original text: English]
[27 October 1950]

According to reports of our North East China People's Government, at 14:45 Peking time on 15 October, four military airplanes of the United States aggression forces in Korea invaded China's air above Antung, and, flying at low level, strafed the city. At 19:50 on 16 October, one military airplane of the United States aggression forces in Korea invaded the air above Tikou village of Chi county in Liaotung Province. At 23:00 on 20 October, one military airplane of the United States aggression forces in Korea invaded the air above Changtien district of Kuantien country in Liaotung Province and dropped a bomb. At 14:07 on 21 October, two military airplanes of the United States aggression forces in Korea invaded the air above Tikou village of Chi, county in Liaotung Province. At 14:10 on 22 October, three military airplanes of the United States aggression forces in Korea invaded the air above Haikuan village of Chi county in Liaotung Province. At 15:07 on 22 October, three military airplanes of the United States aggression

Télégramme, en date du 26 octobre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour être transmis au Président du Conseil de sécurité, et relatif à des faits qualifiés de violation de l'espace aérien de la Chine

[Texte original en anglais]
[27 octobre 1950]

Selon les rapports du Gouvernement du peuple de la Chine du Nord-Est, le 15 octobre, à 14 h. 45 (heure de Pékin), quatre avions militaires appartenant aux forces d'agression des Etats-Unis en Corée ont pénétré dans l'espace aérien chinois au-dessus d'Antoung, et, volant à basse altitude, ont mitraillé la ville. Le 16 octobre, à 19 h. 50, un avion militaire appartenant aux forces d'agression des Etats-Unis en Corée a survolé le village de Tikou, district de Chi, province de Liaotung. Le 20 octobre, à 23 heures, un avion militaire appartenant aux forces d'agression des Etats-Unis en Corée a survolé la région de Changtien, district de Kuantien, province de Liaotung, et a lancé une bombe. Le 21 octobre, à 14 h. 7, deux avions militaires appartenant aux forces d'agression des Etats-Unis en Corée ont survolé le village de Tikou, district de Chi, province de Liaotung. Le 22 octobre, à 14 h. 10, trois avions militaires appartenant aux forces d'agression des Etats-Unis en Corée ont survolé le village de Haikuan, district de Chi, province de Liaotung. Le 22 octobre, à 15 h. 7,

forces in Korea invaded the air above Lakooshao of Kuantien county. At 10:36 on 24 October, three military airplanes of the United States aggression forces in Korea invaded the air above Tikou village of Chi county in Liaotung Province. At 7:25 on 25 October, four military airplanes of the United States aggression forces in Korea invaded the air above Erhtaokou in Weishaho of Linchiang county in Liaotung Province, and strafed for one minute, wounding one child and one bullock. At 7:26 on 25 October, four military airplanes of the United States aggression forces in Korea invaded China's air above Huangpaitientzu village of Chi county.

Four times on 27 August, 30 August, 24 September and 18 October of this year [S/1722, S/1743, S/1808, S/1857], I have raised before the United Nations Security Council the protest and accusation against the invasion of China's territorial air by the military airplanes of the United States aggression forces in Korea and against the atrocities committed by them of killing and wounding Chinese people and damaging Chinese properties. However, owing to the domination of the majority by the United States, the Security Council has so far failed to take any measures to apply sanctions against the United States aggression on Korea and extension of war flames in the East. On the contrary, the United Nations General Assembly has adopted an illegal resolution in support of the United States in extending its aggressive war against Korea. The increase, during the thirteen days between 13 and 25 October, of the frequency of invasion of China's territorial air, and strafing and bombing by the military airplanes of the United States aggression forces in Korea, proves that the United States criminal action of extending the war has continued to develop toward the northeastern part of China. This is what the Chinese people absolutely cannot tolerate. In the name of the Central People's Government of the People's Republic of China, I hereby raise once more the accusation before the United Nations and demand that the Security Council immediately take effective measures to stop the criminal action of continuously invading China's territorial air by the military airplanes of the United States aggression forces in Korea, and to bring about the immediate withdrawal of the United States aggression forces in Korea so that the extending flames of war may be put out.

(Signed) CHOU En-lai

Minister for Foreign Affairs
of the Central People's Government
of the People's Republic of China

trois avions militaires appartenant aux forces d'agression des Etats-Unis en Corée ont survolé Lakooshao, district de Kuantien. Le 24 octobre, à 10 h. 36, trois avions militaires appartenant aux forces d'agression des Etats-Unis en Corée ont survolé le village de Tikou, district de Chi, province de Liaotung. Le 25 octobre, à 7 h. 25, quatre avions militaires appartenant aux forces d'agression des Etats-Unis en Corée ont survolé Erhtaokou, Weishaho, district de Linchiang, province de Liaotung, et se sont livrés pendant une minute à une opération de mitraillage, blessant un enfant et un bœuf. Le 25 octobre, à 7 h. 26, quatre avions militaires appartenant aux forces d'agression des Etats-Unis en Corée ont pénétré dans l'espace aérien chinois, survolant le village de Huangpaitientzu, district de Chi.

A quatre reprises, les 27 août, 30 août, 24 septembre et 18 octobre derniers [S/1722, S/1743, S/1808 et S/1857], j'ai protesté auprès du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies contre la violation de l'espace aérien chinois par des avions militaires appartenant aux forces d'agression des Etats-Unis en Corée et contre les atrocités que ces forces aériennes commettent en tuant et en blessant des ressortissants chinois et endommageant des biens chinois. Néanmoins, en raison de l'assujettissement de la majorité aux Etats-Unis, le Conseil de sécurité n'a jusqu'ici pris aucune sanction contre l'agression des Etats-Unis en Corée ni pris aucune mesure pour circonscrire la guerre en Extrême-Orient. Au contraire, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution illégale dans laquelle elle encourage les Etats-Unis à donner plus d'ampleur à la guerre d'agression contre la Corée. La fréquence croissante, pendant la période de treize jours qui s'est écoulée entre le 13 et le 25 octobre, des survols de l'espace aérien chinois, des opérations de mitraillage et de bombardement par les avions militaires appartenant aux forces d'agression des Etats-Unis en Corée, montre que les Etats-Unis continuent criminellement à étendre la guerre en direction du nord-est de la Chine. C'est ce que le peuple chinois ne peut absolument pas tolérer. Au nom du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, j'élève une nouvelle protestation auprès des Nations Unies, et je demande que le Conseil de sécurité prenne immédiatement des mesures efficaces pour mettre un terme aux survols criminels et continuels de l'espace aérien chinois par des avions militaires appartenant aux forces d'agression des Etats-Unis en Corée, et pour amener le retrait immédiat des forces d'agression des Etats-Unis en Corée, de façon à empêcher que la guerre ne s'étende.

(Signé) CHOU En-lai

Ministre des affaires étrangères
du Gouvernement central du peuple
de la République populaire de Chine

Report dated 28 October 1950 addressed to the Security Council from the United Nations Commission for Indonesia, concerning the demobilizations and repatriation of former Royal Netherlands Indonesian Army (KNIL) troops in Java

[Original text: English]
[28 October 1950]

1. The United Nations Commission for Indonesia has the honour to report to the Security Council that the Contact Committee of Netherlands and Indonesian representatives under the chairmanship of the United Nations Commission for Indonesia established in January 1950, met on 25 October to consider, among other matters, the problems connected with the demobilization and repatriation of former Royal Netherlands Indonesian Army (KNIL) troops at present in Java.

2. The Contact Committee decided to establish an *ad hoc* sub-committee of Indonesian and Netherlands representatives under the chairmanship of the Commission, with the following terms of reference: "Consideration of all technical aspects of the problems connected with the demobilization and repatriation of former KNIL troops at present in Java, taking into account the statements made by the Netherlands and Indonesian representatives at the meeting of the Contact Committee held on 25 October 1950".

3. The Commission draws the attention of the Security Council to the fact that both the Indonesian and Netherlands authorities have shown a common desire to settle, with the assistance of the United Nations Commission for Indonesia, the problems associated with the demobilization and repatriation of the remaining former KNIL troops at present in camps in Java. These problems will assume immediate urgency as repatriation of Ambonese troops becomes possible.

4. The Commission still stands prepared of course, to extend its good offices in connexion with the Ambonese problem, and will continue to keep the Security Council informed regardless future developments.

(Signed) BIHIN (Belgium)

Chairman

CUTTS (Australia)

DOOLITTLE (United States of America)

Rapport, en date du 28 octobre 1950, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie au sujet de la démobilisation et du rapatriement des troupes de l'ancienne armée royale néerlandaise-indonésienne (KNIL) à Java

[Texte original en anglais]
[28 octobre 1950]

1. La Commission des Nations Unies pour l'Indonésie a l'honneur de faire connaître au Conseil de sécurité que le Comité de liaison des représentants des Pays-Bas et de l'Indonésie créé en janvier 1950 et placé sous la présidence de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie s'est réuni le 25 octobre pour examiner, notamment, les problèmes relatifs à la démobilisation et au rapatriement des troupes de l'ancienne armée royale néerlandaise-indonésienne (KNIL) actuellement à Java.

2. Le Comité de liaison a décidé de créer un sous-comité spécial de représentants de l'Indonésie et des Pays-Bas placé sous la présidence de la Commission et qui a pour mandat "d'examiner tous les aspects techniques des problèmes relatifs à la démobilisation et au rapatriement des troupes de l'ancienne armée royale néerlandaise-indonésienne (KNIL) actuellement à Java, en tenant compte des déclarations que les représentants des Pays-Bas et de l'Indonésie ont faites à la séance que le Comité de liaison a tenue le 25 octobre 1950".

3. La Commission appelle l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que les autorités indonésiennes et les autorités néerlandaises ont manifesté le désir commun de régler avec l'assistance de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie les problèmes relatifs à la démobilisation et au rapatriement des dernières troupes de l'ancienne armée royale néerlandaise-indonésienne (KNIL) qui se trouvent actuellement dans des camps à Java. Ces problèmes prendront un caractère d'extrême urgence, le rapatriement des troupes amboinaises devenant possible.

4. La Commission reste évidemment disposée à offrir ses bons offices pour le règlement du problème amboinaise, et elle continuera de tenir le Conseil de sécurité informé, quelle que soit l'évolution de la situation.

(Signé) BIHIN (Belgique)

Président

CUTTS (Australie)

DOOLITTLE (Etats-Unis d'Amérique)

Cablegram dated 28 October 1950 to the Secretary-General, for transmittal to the President of the Security Council, from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning an alleged violation of the territorial air of China

[Original text: English]
[30 October 1950]

According to reports of our East China Military and Political Council, at 13.30 on 7 October, a United States airplane invaded China's air above the north-eastern part of Chan Shantou, a hundred nautical miles north east of Tsingtao, and strafed the area; then, flying at low level, it reconnoitred along Shihtao (13.50), Chen Shantou, Weihaiwei (14.30) and Fushan (16.00). At 10.00 on 14 October, another United States airplane strafed fishing boat No. 10 of the Yentai Aquatic Products Company on the sea off Shantung.

The fact that United States military airplanes repeatedly invaded China's territorial air to reconnoiter and strafe, and in addition attacked Chinese fishing boats at sea, proves that the United States Government is extending its atrocious action of invading China's territory, Taiwan, and of violating our territorial air above the northeastern part of China, to an encroachment on the coastal part of China. This is what the Chinese people absolutely cannot tolerate. In the name of the Central People's Government of the People's Republic of China, I hereby lodge a serious protest against this kind of atrocities of aggression committed by the United States military airplanes, and once more raise the accusation before the United Nations and demand that the United Nations Security Council immediately take effective measures to stop such aggressive action on the part of the United States, and bring about the withdrawal of the United States armed forces which have been carrying on aggression against China's territory, Taiwan, and China's neighbouring country, Korea. It is most urgent that these measures should be taken without delay.

(Signed) CHOU En-lai
Minister for Foreign Affairs of
the Central People's Government of
the People's Republic of China

Télégramme, en date du 28 octobre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour être transmis au Président du Conseil de sécurité, et relatif à des faits qualifiés de violation de l'espace aérien de la Chine

[Texte original en anglais]
[30 octobre 1950]

Selon les rapports de notre Conseil militaire et politique de Chine orientale, un avion américain a, le 7 octobre, à 13 h. 30, pénétré dans l'espace aérien de la Chine au-dessus de la partie nord-est de Tchan-Chan-Toou, à une centaine de milles marins au nord-est de Tsin-Tao, et a mitraillé la région; puis, volant à basse altitude, il a poursuivi son vol de reconnaissance le long de la côte, passant au-dessus de Chihtao (13 h. 50), de Chen-Chan-Toou, de Ouei-Hai-Wei (14 h. 30) et de Fou-Chan (16 heures). Le 14 octobre, à 10 heures, un autre avion américain a mitraillé, au large du Chan-Toung, le bateau No 10 des pêcheries Yentai.

Le fait que des avions militaires américains aient à plusieurs reprises pénétré dans l'espace aérien de la Chine pour effectuer des reconnaissances et pour mitrailler et qu'ils aient de plus attaqué en mer des bateaux de pêche chinois prouve que le Gouvernement des Etats-Unis continue l'action criminelle commencée par l'invasion du territoire chinois de Formose et par les violations de notre espace aérien au-dessus de la Chine du Nord-Est en empiétant sur les côtes chinoises. C'est ce que le peuple chinois ne peut absolument pas tolérer. Au nom du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, je proteste solennellement contre ce genre d'atrocité agressive commise par l'aviation militaire américaine; une fois de plus, je porte plainte devant les Nations Unies, et je demande que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies prenne immédiatement des mesures efficaces pour mettre un terme à ces actes d'agression de la part des Etats-Unis d'Amérique, et pour amener le retrait des forces armées américaines coupables d'agression contre le territoire chinois de Formose et contre la Corée voisine de la Chine. Il est extrêmement urgent que ces mesures soient prises sans délai.

(Signé) CHOU En-lai
Ministre des affaires étrangères
du Gouvernement central du peuple
de la République populaire de Chine

DOCUMENT S/1883

Note dated 3 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the seventh report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)

[Original text: English]
[3 November 1950]

The permanent representative of the United States of America to the United Nations presents his com-

Note, en date du 3 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588) le septième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée

[Texte original en anglais]
[3 novembre 1950]

Le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

pliments to the Secretary-General of the United Nations and has the honour to refer to paragraph 6 of the resolution of the Security Council of July 7, 1950 [S/1588], requesting the United States to provide the Security Council with reports, as appropriate, on the course of action taken under the United Nations Command.

In compliance with this resolution, there is enclosed herewith, for circulation to the members of the Security Council, the seventh report of the United Nations Command operations in Korea for the period 1 to 15 October 1950.

SEVENTH REPORT OF THE UNITED NATIONS COMMAND OPERATIONS IN KOREA FOR THE PERIOD 1 TO 15 OCTOBER 1950

I herewith submit the seventh report of the United Nations Command operations in Korea for the period 1 to 15 October, inclusive. Eighth Army *communiqués* Nos. 118 through 120, X Corps *communiqués* Nos. 10 through 13, and Korean releases Nos. 510 through 558, provide detailed accounts of these operations.

Introduction

The United Nations forces' most challenging problem during this period was to maximize exploitation of strategic opportunities sequent to the spectacular collapse of the Communist invasion force in south Korea. More than half of the enemy's combat forces were entrapped south of the 37th parallel, and are no longer available to him. Thousands more were lost in their desperate flight north to the 38th parallel. Since 1 October, in addition to thousands of prisoners, large stocks of enemy equipment have been captured. All territory formerly comprising the Republic of Korea except for the small Ongjin and Yonan peninsula areas, is now restored to that government.

Ground operations

An outstanding achievement during the period was accomplished by the I Republic of Korea Corps with the 3rd and Capital Republic of Korea Divisions. From 30 September to 10 October this force, spearheaded by the 3rd Republic of Korea Division, moved up the east coast of Korea from below the 38th parallel to capture the North Korean port city of Wonsan. This movement was continually resisted by what the North Koreans could muster from elements of the North Korean 5th, 12th and 15th Divisions and from North Korean garrison units. The Republic of Korea forces advanced about fifteen miles a day. Their attacks were so rapid and relentless that the enemy was never able to organize co-ordinated resistance. The enemy was forced to commit units piecemeal. The Republic of Korea attack, superbly supported by air force and by the floating artillery of the United Nations Naval East Coast Patrol, rapidly over-ran everything placed in front of it.

présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de se référer au paragraphe 6 de la résolution adoptée le 7 juillet 1950 [S/1588] et par laquelle le Conseil de sécurité priait les Etats-Unis de lui fournir des rapports d'importance et de fréquence appropriées concernant le déroulement de l'action entreprise sous l'autorité du Commandement des Nations Unies.

Conformément à cette résolution, il a l'honneur de lui communiquer ci-joint, pour qu'il le transmette aux membres du Conseil de sécurité, le septième rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies entre le 1er et le 15 octobre 1950.

SEPTIÈME RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN CORÉE PAR LE COMMANDEMENT DES NATIONS UNIES ENTRE LE 1ER ET LE 15 OCTOBRE 1950

J'ai l'honneur de présenter mon septième rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies pendant la période qui va du 1er au 15 octobre. Les communiqués n°s 118 à 120 de la Huitième Armée, les communiqués n°s 10 à 13 du Xème Corps et les communiqués coréens n°s 510 à 558 donnent le compte rendu détaillé de ces opérations.

Introduction

Au cours de cette période, le problème le plus important pour les forces des Nations Unies a été d'exploiter au maximum les possibilités stratégiques résultant de l'effondrement foudroyant des forces d'invasion communistes en Corée du Sud. Plus de la moitié des unités combattantes de l'armée de Corée du Nord se sont trouvées prises au piège au sud du 37ème parallèle et l'ennemi ne peut plus les utiliser. Il a en outre perdu des milliers d'hommes au cours de la fuite désespérée vers le nord, en direction du 38ème parallèle. Depuis le 1er octobre, des milliers de prisonniers ont été faits, et des stocks importants de matériel ennemi ont été capturés. Tout le territoire qui constituait antérieurement la République de Corée a maintenant fait retour à son gouvernement, à l'exception des petites presqu'îles d'Ongjin et de Yonan.

Opérations terrestres

Le Ier Corps de la République de Corée, ainsi que la 3ème division et la division "Capitale" de la République de Corée ont obtenu, au cours de cette période, des résultats remarquables. Du 30 septembre au 10 octobre, ce groupe, précédé par la 3ème division de la République de Corée, s'est avancé le long de la côte est de la Corée à partir de positions situées au sud du 38ème parallèle afin de s'emparer du port et de la ville de Wonsan, en Corée du Nord. Les troupes de la République de Corée ont rencontré dans ce mouvement une résistance ininterrompue de la part d'éléments nordistes provenant des 5ème, 12ème et 15ème divisions nordistes ainsi que des unités des garnisons nordistes. Les troupes de la République de Corée ont avancé d'environ 24 kilomètres par jour. Leurs attaques se sont poursuivies rapidement et sans aucune interruption, si bien que l'ennemi ne s'est jamais trouvé en mesure d'organiser une résistance coordonnée et a été obligé d'engager ses unités une à une. L'attaque des troupes de la République de Corée, magnifiquement appuyée par l'aviation et l'artillerie des bâtiments de la patrouille navale des Nations Unies pour la côte est, a rapidement éliminé tous les obstacles se trouvant sur sa route.

The II Republic of Korea Corps with the 6th, 7th and 8th Divisions attacked north through the central part of Korea with equal drive and determination. Their advance was somewhat slower due to difficult terrain.

One more Republic of Korea division was activated during the period.

The Eighth Army, with British, Australian, Philippine and United States units, moved up the west coast and central sectors, relieved the X Corps of the Seoul-Inchon area on 7 October 1950 and continued its attack to the north. On the vital Seoul-Pyongyang axis, enemy resistance was stronger and better organized than elsewhere along the 38th parallel. Having cleared the Uijongbu area north of Seoul, the Eighth Army, led by the 1st United States Cavalry Division, drove across the 38th parallel in that sector on 9 October. By 12 October, our forces had penetrated more than fifteen miles into northern Korea toward the enemy capital of Pyongyang, and had taken Paekchon, five miles west of the Yesong River. Though the Communist defenses athwart the Seoul-Pyongyang axis retain a semblance of organization, United Nations forces continue to break through, and to by-pass enemy units.

In the south, isolated remnants of six enemy divisions vainly sought to break out of the United Nations cordon. United Nations forces have progressively reduced these enemy bands, (presently totalling about 10,000 men) to more and more restricted areas, and are proceeding toward their ultimate elimination.

By the end of the period, the northern boundary of the occupied area of North Korea was generally indicated by a line running south and west from Wonsan to Hyon-ni thence to Inchon, Pyongsan and Paekchon.

Naval operations

During the last two weeks, United Nations naval forces, comprising warships from eight nations, have continued to apply the unrelenting pressure on the enemy which has characterized their operations throughout the Korean campaign. Constant patrol operations by surface craft have prevented the enemy from moving desperately needed supplies by sea. On the other hand, an indispensable factor in the success of United Nations operations in Korea has been the uninterrupted flow of reinforcements and supplies from home bases to the troops in Korea. More than 300 cargo and transport type vessels are now being employed in this service. Thanks to the presence of United Nations Naval escort vessels, the enemy has not been able to interfere, in the slightest degree, with the movement of this vast armada of shipping.

Carrier-based aircraft have continued to range over central and northern Korea, searching out and striking at worthwhile military targets wherever they can be found. As a result of these operations, heavy damage

En Corée centrale, le IIème Corps de la République de Corée, avec les 6ème, 7ème et 8ème divisions, a attaqué en direction du nord avec autant d'allant et de décision. Son avance a été un peu plus lente en raison des difficultés du terrain.

La République de Corée a mis en service pendant cette période une division supplémentaire.

La Huitième Armée, avec des contingents britannique, australien, philippin et américain, a progressé le long de la côte occidentale et dans les secteurs centraux, a relevé le Xème Corps dans la région Séoul-Inchon le 7 octobre 1950 et a poursuivi ses attaques vers le nord. Sur l'axe vital Séoul-Pyongyang, la résistance ennemie a été plus vigoureuse et mieux organisée qu'en toute autre région le long du 38ème parallèle. Après avoir dégagé la région Uijongbu, au nord de Séoul, la Huitième Armée, précédée par la 1ère division de cavalerie des Etats-Unis, a franchi le 38ème parallèle dans ce secteur, le 9 octobre. Au 12 octobre, nos troupes avaient pénétré de plus de 24 kilomètres en Corée du Nord, en direction de Pyongyang, la capitale ennemie, et s'étaient emparées de Paekchon, localité située à 8 kilomètres à l'ouest du Yesong. Bien que les défenses communistes de part et d'autre de l'axe Séoul-Pyongyang aient conservé un semblant d'organisation, les forces des Nations Unies ont poursuivi leur percée et ont continué à déborder les unités ennemies.

Dans le sud, les restes isolés de six divisions ennemies ont vainement essayé de rompre le cercle des troupes des Nations Unies. Les forces des Nations Unies ont progressivement refoulé ces bandes ennemies (qui s'élèvent actuellement à environ 10.000 hommes) dans des secteurs de plus en plus circonscrits et elles en poursuivent l'anéantissement définitif.

A la fin de cette période, la limite septentrionale de la zone occupée en Corée du Nord suivait d'une manière générale une ligne partant de Wonsan et se dirigeant vers le sud jusqu'à Hyon-ni, puis vers l'ouest pour passer par Inchon, Pyongsan et Paekchon.

Opérations navales

Au cours des deux dernières semaines, les forces navales des Nations Unies, qui comprennent des bâtiments de guerre appartenant à huit nations différentes, ont continué à exercer sur l'ennemi la pression incessante qui a caractérisé leurs opérations pendant toute la campagne de Corée. Des opérations de patrouille constantes effectuées par des navires de surface ont empêché l'ennemi de transporter par mer les approvisionnements dont il a impérieusement besoin. En revanche, l'acheminement ininterrompu de renforts et d'approvisionnements aux troupes en Corée a constitué un élément indispensable du succès des opérations des Nations Unies en Corée. A l'heure actuelle, plus de 300 cargos et bâtiments de transport sont employés à cette tâche. Grâce à la présence de navires d'escorte de la marine des Nations Unies, l'ennemi a été incapable de gêner tant soit peu le déplacement de cette grande flotte de transport.

Des avions opérant à partir de porte-avions ont continué à survoler le centre et le nord de la Corée, recherchant et bombardant les objectifs militaires intéressants, partout où ils en ont trouvé. A la suite de ces opéra-

cases to the United States, is vastly increasing the probability of recovery from severe wounds incurred in the fight for decency.

Prisoners of war

Prisoners of war captured by the United Nations forces now total more than 66,618. An average of approximately 3,000 North Koreans have been captured daily since my last report [S/1860].

To ensure full coverage of all areas of Korea which are now in the hands of the United Nations forces, a second delegate of the International Committee of the Red Cross, Mr. Jacques de Reynier, has been approved and is now in Korea. This delegate has been granted the same unrestricted privileges and opportunities to observe the prisoners of war at all stages, from capture to confinement in permanent camps, as has Mr. Frederic Bieri, the present delegate. In this connexion Mr. Bieri has just returned from the prisoner of war transit enclosures at Seoul and Inchon, and states that he found conditions there very satisfactory.

Atrocities

Violations of the laws of war continue to be reported by United Nations forces in Korea. The following incidents typify the manner in which the armed forces of North Korea have violated accepted standards for humanitarian conduct of war. On or about 21 September, an American officer, who was a prisoner of a North Korean armed force unit, was tied to a tree, upon the approach of our troops, and deliberately shot four times. This officer was recovered by friendly troops, and although critically wounded, is expected to recover. Upon evacuating Taejon, on or about 27 September, the enemy deliberately executed forty American prisoners of war as well as approximately 400 South Koreans. The bodies of the forty American prisoners of war have been recovered from the place of burial in a police station court-yard. One American prisoner of war, although badly wounded, survived this massacre and was recovered by United States forces. Official photographs of the bodies recovered, both American and South Korean, have been taken. The above incidents, as well as all other incidents reported, are being investigated by the field forces.

Civil activities

The United Nations Command is continuing to work closely with the Republic of Korea officials. Continued surveillance to determine present and future civilian relief requirements is being co-ordinated through the Central Emergency Relief Committee composed of representatives of the Republic of Korea and Public Health and Welfare Section, General Headquarters, United Nations Command. This Committee, by co-ordinated planning, determines requirements for food, clothing, medical care and housing for direct emergency

avion des combattants blessés vers les hôpitaux du Japon et, dans certains cas, vers les Etats-Unis, augmente considérablement les chances de guérison de ceux qui ont été grièvement blessés en luttant au service de la dignité humaine.

Prisonniers de guerre

Le nombre total de prisonniers de guerre capturés par les forces des Nations Unies s'élève à plus de 66.618. La moyenne quotidienne a été d'environ 3.000 prisonniers nord-coréens depuis mon dernier rapport [S/1860].

La nomination d'un deuxième délégué du Comité international de la Croix-Rouge, M. Jacques de Reynier, a été approuvée afin d'assurer l'inspection de toutes les régions de Corée entre les mains des forces des Nations Unies. M. de Reynier est déjà arrivé en Corée. Ce délégué a reçu, sans restriction, les mêmes droits et les mêmes possibilités d'accès auprès des prisonniers de guerre dans toutes les phases de leur captivité, de leur capture à leur internement dans des camps permanents, que ceux dont jouit M. Frédéric Bieri, le délégué actuel. M. Bieri vient de rentrer d'une inspection des camps de transit de Séoul et d'Inchon, et il s'est déclaré très satisfait de la situation existant dans ces camps.

Atrocités

Les forces des Nations Unies en Corée continuent de signaler des violations des lois de la guerre. Les incidents suivants montrent la façon dont les forces armées de Corée du Nord ont violé les règles humanitaires admises pour la conduite de la guerre. Le 21 septembre, ou vers cette date, une unité des forces armées nord-coréennes a attaché un officier américain à un arbre alors que nos troupes approchaient et a délibérément tiré sur lui à quatre reprises. Cet officier a été recueilli par des troupes amies, et, bien qu'il soit grièvement blessé, on espère qu'il survivra. Lors de l'évacuation de Taejon, le 27 septembre, ou vers cette date, l'ennemi a délibérément exécuté 40 prisonniers de guerre américains, ainsi qu'environ 400 Coréens du Sud. Les corps des 40 prisonniers de guerre américains ont été trouvés dans la cour d'un poste de police où ils avaient été enterrés. Un prisonnier de guerre américain, grièvement blessé, a survécu à ce massacre et a été recueilli par les forces des Etats-Unis. On a pris des photographies officielles des corps retrouvés, tant américains que sud-coréens. Les incidents ci-dessus, ainsi que tous les autres incidents signalés, font l'objet d'enquêtes de la part des forces en campagne.

Activités civiles

Le Commandement des forces des Nations Unies travaille toujours en étroite collaboration avec les fonctionnaires de la République de Corée. Le Comité central des secours exceptionnels, composé de représentants de la République de Corée et de la Section spéciale de la santé publique et de l'assistance sociale du Quartier général du Commandement des forces des Nations Unies, observe de façon continue la situation, afin de déterminer les besoins présents et futurs d'assistance à la population civile. Ce Comité détermine les

relief and sound administrative controls to effect proper and efficient distribution of relief supplies.

Pending receipt of contributions of the United Nations, supplies continue to be procured locally on an emergency basis. This action has been necessary to relieve the suffering, hardships and health problems brought about by the ruthless actions of the North Korean forces. In this regard, tentative arrangements have been made to obtain approximately 100,000 tons of food. In addition, medical supplies and equipment valued at \$300,000 have been procured locally and supplied to the Republic of Korea to meet emergency needs. The United Nations forces are confronted daily with situations which require the use of available military supplies and facilities to alleviate undue hardship. The degree and extent of such aid is practically impossible to determine on a measurable basis.

A number of personnel recruited by the United Nations to render technical advice and assistance in the fields of public health and welfare have arrived and are materially assisting the authorities of the Republic of Korea at national, provincial and local levels in effectuating essential relief measures.

The main railroad line from the south bank of the Han River to Pusan was put back in operation on 7 October.

It is estimated, for Korea south of the 38th parallel, that 1,800,000 persons have suffered to some degree by the total or partial loss of their homes or personal property. Housing units destroyed are estimated at 150,000.

It is heartening to note the enthusiasm and efficiency of the civil officials of the Republic of Korea in the re-establishment of governmental functions in areas of the Republic of Korea recovered by United Nations forces. In Taejon, Seoul and many other areas, Korean officials were functioning within hours after liberation.

Official messages offering the North Korean forces an opportunity to bring to an end the hostilities were transmitted by radio and leaflets throughout Korea on 1 October and again on 9 October. (Copies of these texts are attached in the appendix.) Both the complete text and a summary of the resolution on Korea adopted by the General Assembly on 7 October¹⁸ were disseminated in the same manner. Eighty-five million leaflets have been air-dropped over Korea by United Nations forces. One million five hundred thousand special leaflets were dropped with a large reproduction of the United Nations flag and a short statement of United Nations efforts toward establishment of a free, unified and democratic Korea. Radio Seoul has been restored to operation and is now being used for United Nations and Republic of Korea broadcasts.

¹⁸ See *Official Records of the General Assembly, Fifth Session, Resolutions, No. 376 (V)*.

besoins en vivres, vêtements, soins médicaux et logement pour les secours directs d'urgence, établit des programmes coordonnés et exerce un contrôle administratif approprié sur la répartition efficace et judicieuse de l'assistance.

En attendant l'arrivée des contributions des Nations Unies, on continue à exploiter les ressources locales, en tant que mesure d'urgence. Cette action était nécessaire pour remédier aux souffrances, aux privations et aux problèmes sanitaires résultant de la brutalité des forces de Corée du Nord. A cet égard, on a pris des arrangements provisoires pour obtenir 100.000 tonnes de vivres environ. En outre, du matériel médical et des fournitures médicales d'une valeur de 300.000 dollars ont été obtenus sur place et fournis à la République de Corée pour lui permettre de faire face aux besoins urgents. Les forces des Nations Unies doivent faire face journellement à des situations qui les obligent à utiliser des fournitures et des moyens militaires disponibles pour remédier à des privations insupportables. Le degré et l'étendue de cette assistance sont impossibles à mesurer de façon quantitative.

Un certain nombre de personnes recrutées par les Nations Unies pour fournir une assistance et des avis techniques dans les domaines de la santé publique et des services sociaux sont arrivées et offrent une aide appréciable aux autorités de la République de Corée, sur les plans national, provincial et local, dans l'exécution des mesures de secours essentielles.

Le tronçon de la voie ferrée principale allant de la rive sud du Han à Pusan a été remis en service le 7 octobre.

On estime qu'au sud du 38ème parallèle, 1.800.000 personnes se trouvent dans une situation plus ou moins difficile du fait de la perte totale ou partielle de leurs logis et de leurs effets personnels. On évalue à 150.000 le nombre des logements détruits.

Il est réconfortant de constater l'enthousiasme et l'efficacité avec lesquels les fonctionnaires civils de la République de Corée procèdent au rétablissement des institutions gouvernementales dans les régions de la République de Corée libérées par les forces des Nations Unies. A Taejon, à Séoul et dans beaucoup d'autres régions, les fonctionnaires coréens avaient repris leurs fonctions quelques heures après la libération.

Le 1er octobre et de nouveau le 9 octobre, des messages officiels offrant aux forces de Corée du Nord l'occasion de mettre fin aux hostilités ont été transmis par radio et diffusés par tracts dans toute la Corée. (L'annexe reproduit le texte de ces messages.) Le texte complet de la résolution sur la Corée adoptée par l'Assemblée générale le 7 octobre¹⁸ et le résumé de cette résolution ont été diffusés de la même façon. Quatre-vingt-cinq millions de tracts ont été lancés par avion sur la Corée par les forces des Nations Unies. Ces forces ont également lancé 1.500.000 tracts spéciaux portant une grande image du drapeau des Nations Unies et un bref exposé des efforts accomplis par les Nations Unies en vue de l'établissement d'une Corée libre, unifiée et démocratique. Radio-Séoul a été remis en service, et ce poste est maintenant utilisé pour les émissions des Nations Unies et de la République de Corée.

¹⁸ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Résolutions, No 376 (V)*.

has been inflicted on enemy fortifications, military installations and land transport facilities. Carrier-based and land-based Marine aircraft have continued to provide close air support to United Nations ground forces.

United Nations naval forces have continued to provide naval gunfire support to ground troops in the Inchon area and at numerous points along the southern and east coasts of Korea. Generally, the fire of these heavy mobile guns has been directed from the air or by control personnel stationed on shore. Many enemy prisoners of war have volunteered the information that naval gunfire is especially hated and feared by the enemy ground troops.

Minor amphibious landings were carried out along the Korean coast, notably at Mokpo, which was liberated by Republic of Korea Marines with the support of United Nations naval units.

A series of well executed raiding operations against enemy communication lines along the east coast of North Korea were conducted by United Nations naval forces with excellent results.

During the period of this report, enemy mines have made their appearance in growing numbers in Korean coastal waters. There is strong evidence that the enemy has embarked on a program of indiscriminate mining without regard to international law or the safety of non-combatants at sea. It is a well-established principle of international law that live mines must be moored or otherwise fixed in place.

International law specifically forbids the use of un-anchored automatic contact mines, except when they are so constructed as to become harmless one hour at most after being laid. As a related matter, it required that moored mines shall be so constructed as to ensure that they will become harmless as soon as they have broken from their moorings. It must be of growing concern to law abiding peoples everywhere to know that to date over twenty-five freshly planted, contact mines have been found by United Nations forces drifting in the open sea off the coasts of Korea, and that a large proportion of these have proven to be not harmless but live.

To date, United Nations forces have lost three small vessels, due to mines, and four additional vessels have been damaged. Although enemy mines constitute a threat to future operations, thanks to the persistent, daring and thorough work of the minesweeping flotillas, movement of shipping is proceeding on schedule.

Air operations

The brunt of the air offensive now falls almost entirely upon Communist areas as United Nations

tions, des dégâts importants ont été infligés aux fortifications, aux installations militaires et aux moyens de transports terrestres de l'ennemi. Des appareils de l'infanterie de marine opérant à partir de porte-avions et d'aérodromes ont continué à soutenir directement les forces terrestres des Nations Unies.

Les forces navales des Nations Unies ont encore fourni l'appui de l'artillerie de marine aux troupes terrestres dans la région d'Inchon et en de nombreux points de la côte méridionale et de la côte orientale de la Corée. En général, le tir de ces canons lourds mobiles a été dirigé par des observateurs aériens ou par des observateurs terrestres installés sur la côte. De nombreux prisonniers de guerre ont déclaré spontanément que les troupes terrestres ennemies haïssent et redoutent surtout le tir d'artillerie de marine.

Des opérations de débarquement amphibies ont été effectuées le long de la côte coréenne, notamment à Mokpo, qui a été libérée par l'infanterie de marine de la République de Corée, avec l'appui d'unités navales des Nations Unies.

Les forces navales des Nations Unies ont exécuté, avec d'excellents résultats, une série d'opérations offensives bien exécutées contre les lignes de communications ennemies le long de la côte orientale de la Corée du Nord.

Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, les mines ennemies sont devenues de plus en plus nombreuses dans les eaux côtières coréennes; de nombreux indices permettent d'affirmer que l'ennemi exécute un programme de minage sans discrimination, sans tenir aucun compte du droit international ni de la sécurité en mer des non-combattants. Le droit international prévoit de façon formelle que les mines vigilantes doivent être ancrées ou retenues sur place de toute autre manière.

Le droit international interdit expressément l'emploi de mines de contact automatiques non ancrées, sauf si elles sont construites de telle façon qu'elles deviennent inoffensives une heure au plus après avoir été mouillées. De même, le droit international exige que les mines amarrées soient construites de telle façon qu'elles deviennent inoffensives dès qu'elles rompent leurs amarres. Il est de plus en plus inquiétant pour les nations du monde qui respectent les règles du droit de savoir que, jusqu'ici, les forces des Nations Unies ont trouvé à la dérive en haute mer, au large des côtes de la Corée, plus de vingt-cinq mines de contact placées récemment et qu'une grande partie de ces mines se sont révélées, non pas inoffensives, mais dangereuses.

Jusqu'à présent, les forces des Nations Unies ont perdu trois petits navires, qui ont heurté des mines, et quatre autres navires ont été endommagés. Si les mines ennemies constituent une menace pour les opérations futures, il n'en est pas moins vrai que, grâce à l'activité persistante, audacieuse et minutieuse des flottilles de dragueurs de mines, les transports maritimes s'effectuent selon les plans prévus.

Opérations aériennes

Actuellement l'offensive aérienne est effectuée presque entièrement sur des régions communistes, à mesure que

ground forces continue their spirited drive north of the 38th parallel. Completing its 110th consecutive day of combat, the United States Far East Air Forces, in conjunction with aircraft of the United States Navy and Marines, the Royal Australian Air Force, the British Navy and the Republic of Korea, are ranging across all of North Korea, attacking every identifiable military target. Advance elements of a South African Air Force unit are engaged in the preparations preliminary to operations, in response to the United Nations call for universal efforts to repel the aggressor.

Unceasing air attacks contributed to the lightning move of Republic of Korea forces on the east coast to Wonsan and to the elimination of enemy pockets of resistance remaining in south Korea. While close air support of ground forces is provided on the entire front, suitable targets in the immediate battle area are few. Hence, fighters, bombers, and night intruders have expanded their efforts against lines of communication, striking at any observed rolling stock and vehicles, and repeatedly attacking bridges, tunnels and marshalling yards. The enemy suffers serious losses of his remaining trucks, railroad cars, locomotives and tanks. His fuel, ammunition and other supply dumps are subjected to destruction as his capability for resupply diminishes.

The displacement north of United Nations air bases following the ground force advances has materially assisted in operations.

The interdiction of roads and railroads leading into the enemy's capital from the north and northwest have received special emphasis as a result of observed resupply efforts from that direction.

United Nations aircraft losses from hostile anti-aircraft fire, though not severe, have increased as the air operations increase over the more sensitive military installations in the enemy's homeland. Enemy air activity has been limited to but two abortive raids, though airfield sweeps reveal new revetments and facilities appearing on his airfields in apparent anticipation of air operations.

A few minor attacks have been made during the period upon the remnants of certain military industrial targets. Of these, a raid on Kanni arsenal north of Pyongyang resulted in secondary explosions and fires indicating renewed efforts to utilize this facility.

Cargo and passenger airlift averaging well over eight hundred tons daily is providing critical supplies to all forces. Air evacuation of wounded personnel from the battlefield to general hospitals in Japan, and in certain

les forces terrestres des Nations Unies poursuivent leur avance intrépide au nord du 38ème parallèle. Les forces aériennes des Etats-Unis en Extrême-Orient sont arrivées au 110ème jour de leur combat ininterrompu, appuyées par des avions de la marine et de l'infanterie de marine des Etats-Unis, de la *Royal Australian Air Force*, de la marine britannique et de la République de Corée et effectuent des vols sur l'ensemble de la Corée du Nord, attaquant tout objectif militaire qu'elles peuvent identifier. Des éléments avancés des forces aériennes de l'Union Sud-Africaine s'appêtent à participer aux opérations, en réponse à l'appel des Nations Unies en vue d'un effort universel destiné à repousser l'agresseur.

Les attaques aériennes incessantes ont facilité l'avance foudroyante des forces de la République de Corée le long de la côte orientale vers Wonsan et au nettoyage des îlots de résistance ennemie qui subsistent en Corée du Sud. Sur l'ensemble du front, les forces terrestres bénéficient d'un appui aérien direct, mais il y a peu d'objectifs appropriés dans la zone des combats. C'est pour cette raison que les chasseurs, les bombardiers et les chasseurs de nuit ont dirigé leurs efforts contre les lignes de communications, bombardant le matériel roulant et les véhicules qu'ils peuvent repérer et attaquant à de nombreuses reprises les ponts, les tunnels et les gares de triage. L'ennemi a perdu un nombre important de camions, de wagons de chemin de fer, des locomotives et des chars qui lui restaient. Ses dépôts de carburants, de munitions et d'autres approvisionnements sont soumis à des attaques destructrices alors que ses possibilités de réapprovisionnement diminuent.

Le déplacement vers le nord des bases aériennes des Nations Unies, à la suite de l'avance des forces terrestres, a notablement facilité les opérations.

Les opérations de barrage effectuées sur les routes et les voies de chemin de fer menant du nord et du nord-ouest vers la capitale ennemie ont été renforcées depuis qu'il a été constaté que l'ennemi s'efforçait de se réapprovisionner dans ce secteur.

Les pertes d'avions des Nations Unies dues au tir antiaérien ennemi ont augmenté, sans toutefois être nombreuses, depuis que les opérations aériennes ont été intensifiées au-dessus des installations militaires importantes de l'ennemi sur son propre territoire. L'activité aérienne de l'ennemi s'est bornée à deux sorties infructueuses, mais les reconnaissances effectuées au-dessus des aérodromes ont permis de constater l'existence de nouveaux revêtements de pistes et de nouvelles installations, ce qui apparemment prépare des opérations aériennes.

Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, quelques attaques peu importantes ont été menées contre ce qui reste de certains objectifs industriels de caractère militaire. Parmi ces attaques, celle qui a été effectuée contre l'arsenal de Kanni, au nord de Pyongyang, a provoqué des explosions et des incendies qui révèlent que de nouveaux efforts ont été faits pour utiliser ces installations.

Des opérations de pont aérien pour le transport de matériel et de passagers, à une moyenne de plus de 800 tonnes par jour, fournissent à toutes les forces arrivées les approvisionnements essentiels. L'évacuation par

In conclusion

1. Operations are in progress to destroy all North Korean forces.
2. The North Korean Communist leaders have expressed determination to use all possible means to continue hostilities, even under futile circumstances.
3. An increase in atrocities committed by North Korean forces was evidenced during retrograde movements by those forces.
4. Contributions by Member States of relief and welfare supplies and personnel services have been of inestimable value in the liberation and rehabilitation of Korea. A continuation and increase of these contributions are essential to an orderly return of the Korean people to the democratic way of life.

Appendix

1. TEXT OF GENERAL MACARTHUR'S MESSAGE OF 1 OCTOBER 1950

[For the text of this message, see document S/1829]

2. TEXT OF GENERAL MACARTHUR'S MESSAGE OF 9 OCTOBER 1950

In order that the decisions of the United Nations may be carried out with a minimum of further loss of life and destruction of property, I, as the United Nations Commander-in-Chief, for the last time call upon you and the forces under your command in whatever part of Korea situated, to lay down your arms and cease hostilities. And I call upon all North Koreans to co-operate fully with the United Nations in establishing a unified, independent and democratic government of Korea, assured that they will be treated justly and that the United Nations will act to relieve and rehabilitate all parts of a unified Korea. Unless immediate response is made by you in the name of the North Korean Government, I shall at once proceed to take such military actions as may be necessary to enforce the decrees of the United Nations.

(Signed) Douglas MACARTHUR

DOCUMENT S/1885

Note dated 6 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the eighth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)

[Original text: English]
[6 November 1950]

The permanent representative of the United States of America to the United Nations presents his compliments to the Secretary-General of the United Nations and has the honour to refer to paragraph 6 of the resolution of the Security Council of 7 July 1950 [S/1588], requesting the United States to provide the Security Council with reports, as appropriate, on the course of action taken under the United Nations Command.

Conclusions

1. Les opérations tendant à anéantir toutes les forces de Corée du Nord se poursuivent.
2. Les chefs communistes de Corée du Nord se sont déclarés résolus à employer tous les moyens possibles pour poursuivre les hostilités, même contre tout espoir.
3. On a constaté une recrudescence des atrocités commises par les forces de Corée du Nord durant leur retraite.
4. Les contributions des Etats Membres en fournitures diverses et en personnel ont joué un rôle précieux dans la libération et le relèvement de la Corée. Le maintien et l'accroissement de ces contributions sont indispensables pour permettre au peuple coréen de retrouver, sans désordres, un mode de vie démocratique.

Annexe

1. TEXTE DU MESSAGE DU GÉNÉRAL MACARTHUR EN DATE DU 1ER OCTOBRE 1950

[Pour le texte de ce message, voir le document S/1829.]

2. TEXTE DU MESSAGE DU GÉNÉRAL MACARTHUR EN DATE DU 9 OCTOBRE 1950

Afin que les décisions des Nations Unies soient exécutées avec un minimum de nouvelles pertes en vies humaines et en biens, je vous somme pour la dernière fois, en ma qualité de Commandant en chef des forces des Nations Unies, vous et les forces placées sous vos ordres, en quelque endroit de la Corée qu'elles se trouvent, de déposer les armes sur-le-champ et de mettre fin aux hostilités. Je somme tous les Coréens du Nord de coopérer entièrement avec les Nations Unies en vue de l'établissement d'un gouvernement unifié, indépendant et démocratique de la Corée, en leur donnant l'assurance qu'ils seront traités avec justice et que les Nations Unies prendront les mesures nécessaires pour secourir et relever toutes les parties de la Corée unifiée. Si vous ne me donnez pas une réponse immédiate au nom du Gouvernement de la Corée du Nord, je prendrai sans retard les mesures militaires nécessaires pour imposer le respect des décisions des Nations Unies.

(Signé) DOUGLAS MACARTHUR

Note, en date du 6 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le huitième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée

[Texte original en anglais]
[6 novembre 1950]

Le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de se référer au paragraphe 6 de la résolution adoptée le 7 juillet 1950 [S/1588], par laquelle le Conseil de sécurité priait les Etats-Unis de lui fournir des rapports d'importance et de fréquence appropriées concernant le déroulement de l'action entreprise sous l'autorité du Commandement des Nations Unies.

In compliance with this resolution, there is enclosed herewith, for circulation to the members of the Security Council, the eighth report of the United Nations Command operations in Korea for the period 16 to 31 October 1950.

EIGHTH REPORT OF THE UNITED NATIONS COMMAND OPERATIONS IN KOREA FOR THE PERIOD 16 TO 31 OCTOBER 1950

I herewith submit the eighth report of the United Nations Command operations in Korea for the period 16-31 October inclusive. Korean releases Nos. 559 through 602 provide detailed accounts of these operations.

Ground operations

Enemy resistance to United Nations forces advances has been sporadic and weak during most of the period of this report, but had begun to stiffen towards the end of October. Despite the Communist defenders' advantage of extremely rugged, mountainous terrain, their defensive efforts have failed to prevent continued United Nations advances, which have averaged more than ten miles per day. Defending briefly at most points of contact, generally with battalion size units, the Communist North Korean forces have yielded 150 miles of territory over the whole front. The wholesale retreat before unrelenting United Nations pressure has been extremely expensive to the enemy, both in men and in materiel. Enemy prisoners of war have reached an approximate figure of 135,000. Captured materiel was in proportion.

On 20 October the United States 187th Regimental Combat Team executed a parachute drop at Sukchon and Sunchon. The drop area was about thirty miles north of Pyongyang and was accomplished at the time United States, British and Republic of Korea Army units were attacking to secure Pyongyang. This efficiently executed airborne operation materially reduced the enemy resistance to the south and contributed to the rapid advance of the United Nations units on the west coast.

At no time since the September collapse of the North Korean line around Pusan has the enemy been able to organize a solid, co-ordinated front. However, with our approach to the Yalu River, the enemy has become somewhat more aggressive, and has resisted much more strongly along a line some fifty miles south of the border. In the west coast sector, elements of the North Korean 17th Armored, and 32nd and 45th Infantry Divisions have built up the semblance of a front extending northeast about fifty miles from Chongju to Onjong, which has temporarily slowed our rate of advance. At Onjong, on the eastern leg of this sector, an estimated two regiments of the North Korean 45th Division vigorously counter-attacked our advanced units, forcing one United Nations unit to make a slight

Conformément à cette résolution, il a l'honneur de lui communiquer ci-joint, pour qu'il le transmette aux membres du Conseil de sécurité, le huitième rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies entre le 16 et le 31 octobre 1950.

HUITIÈME RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN CORÉE PAR LE COMMANDEMENT DES NATIONS UNIES ENTRE LE 16 OCTOBRE ET LE 31 OCTOBRE 1950

J'ai l'honneur de présenter mon huitième rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies, pendant la période qui va du 16 au 31 octobre. Les communiqués coréens nos 559 à 602 donnent le compte rendu détaillé de ces opérations.

Opérations terrestres

La résistance opposée par l'ennemi à l'avance des forces des Nations Unies a été faible et sans cohésion pendant la plus grande partie de la période dont traite le présent rapport, mais elle a commencé à se raidir vers la fin d'octobre. Bien que les communistes soient avantagés par un terrain montagneux extrêmement accidenté, leur effort défensif n'a pu arrêter l'avance des Nations Unies qui a été supérieure à 16 kilomètres par jour en moyenne. N'offrant qu'une résistance de faible durée à la plupart des points de contact, avec des unités généralement de l'importance d'un bataillon, les forces communistes nord-coréennes ont reculé de 240 kilomètres sur l'ensemble du front. L'ennemi a payé très cher en hommes et en matériel sa retraite générale devant la pression incessante des forces des Nations Unies. Le nombre des prisonniers de guerre ennemis a atteint 135.000 environ. Une grande quantité de matériel a également été capturée.

Le 20 octobre, le 187ème Regimental Combat Team (groupe tactique régimentaire) a exécuté une descente en parachute sur Sukchon et Sunchon. L'opération a eu lieu dans une région située à environ 50 kilomètres au nord de Pyongyang et au moment où des unités américaines, britanniques et de l'Armée de la République de Corée lançaient leur attaque sur Pyongyang. Cette manœuvre aéroportée exécutée avec succès a sensiblement réduit la résistance ennemie dans le sud et a facilité l'avance rapide des forces des Nations Unies sur la côte occidentale.

A aucun moment depuis l'effondrement, en septembre, de la ligne nord-coréenne autour de Pusan, l'ennemi n'a été en mesure d'organiser un front solide et coordonné. Toutefois, à mesure que nous nous rapprochons du fleuve Yalu, l'ennemi est devenu sensiblement plus agressif et a résisté beaucoup plus vigoureusement sur une ligne située à 80 kilomètres environ au sud de la frontière. Dans le secteur de la côte occidentale, des éléments de la 17ème Division cuirassée et des 32ème et 45ème Divisions d'infanterie nord-coréennes ont établi, sur une ligne nord-est allant de Chongju à Onjong, un semblant de front d'une longueur de 80 kilomètres environ, qui a temporairement ralenti le rythme de l'avance. A Onjong, à l'est de ce secteur, des éléments évalués à deux régiments de la 45ème

withdrawal. United Nations forces also met increasing resistance in their advance on the east coast sector.

On 26 October, amphibious elements of the United Nations naval forces began an administrative landing of the 1st United States Marine Division and other units of the Corps over the beaches in the Wonsan area. These units had been moved by water from Inchon around the peninsula to Wonsan.

On 29 October the United States 7th Infantry Division, with Republic of Korea Army units, landed on the beaches at Iwon which is 178 road miles north of Wonsan.

The 7th Infantry Regiment of the 6th Republic of Korea Division advanced to the northern border of Korea on the Yalu River at one point near Chosan on 26 October.

For the first time in the Korean war, Chinese soldiers of the Chinese Communist forces were captured in combat in Korea. They wore North Korean uniforms, and may have been volunteers. There is no positive evidence that Chinese Communist units, as such, have entered Korea, although incomplete interrogation of these prisoners of war indicates that possibility.

Guerrilla operations conducted by enemy bands of from 50 to 2,000 have been relatively intense south of the 39th parallel. Such bands carry out frequent raids on defenseless towns and villages, and harass small military convoys and units. United Nations forces in affected areas destroy or disperse these bands when they show themselves, but the process of eliminating this menace is necessarily a slow one, since the mountainous terrain and complex nets of hill trails facilitate their escape.

The First Turkish Armed Forces Command arrived in Korea on 17 October and has been attached to the Eighth Army. This force consists of infantry, artillery and supporting services normal to combat in the field. The Turkish force is a valuable and welcome addition to the United Nations columns.

Two more Republic of Korea infantry divisions were activated during the period.

Naval operations

United Nations naval forces continued effectively to deny to the enemy the use of Korean coastal waters. Naval air support and naval gunfire activity were reduced during time of the period of this report, reflecting the decreased intensity of enemy resistance on the ground. Attacks of our carrier based aircraft

division nord-coréenne ont vigoureusement attaqué nos unités avancées et ont obligé les forces des Nations Unies à effectuer un léger repli. Les forces des Nations Unies ont également rencontré une résistance croissante au cours de leur avance dans le secteur de la côte orientale.

Le 26 octobre, des éléments amphibies des forces navales des Nations Unies ont commencé à débarquer hors de portée de l'ennemi la 1ère division d'infanterie de marine des Etats-Unis et d'autres unités de cette arme sur les plages de la région de Wonsan. Ces unités avaient été amenées par mer d'Inchon à Wonsan en contournant la presqu'île.

Le 29 octobre, la 7ème division d'infanterie des Etats-Unis et des unités de l'armée de la République de Corée ont débarqué sur les plages d'Iwon, qui se trouvent à 286 kilomètres, par la route, au nord de Wonsan.

Le 7ème régiment d'infanterie de la 6ème division de la République de Corée a avancé, le 26 octobre, jusqu'à la frontière septentrionale de la Corée, sur le fleuve Yalu, qu'il a atteint en un point situé près de Chosan.

Pour la première fois dans la guerre de Corée, des soldats chinois des forces communistes chinoises ont été faits prisonniers les armes à la main en Corée. Ils portaient des uniformes nord-coréens et étaient peut-être des volontaires. On ne possède pas de preuves positives que des unités communistes chinoises constituées soient entrées en Corée, bien que l'interrogatoire incomplet de ces prisonniers de guerre indique cette possibilité.

Les opérations de partisans menées par des bandes ennemies de 50 à 2.000 hommes ont été relativement intenses au sud du 39ème parallèle. Ces bandes effectuent des coups de main fréquents sur les villes et villages sans défense et harcèlent les petits convois militaires et les petites unités. Les forces des Nations Unies stationnées dans les régions qui sont le théâtre de ces activités anéantissent ou dispersent ces bandes lorsqu'elles font leur apparition, mais l'élimination de cette menace est nécessairement une tâche de longue haleine, car le terrain montagneux et le réseau complexe de pistes de montagne permettent souvent aux partisans de s'échapper.

Le premier détachement des forces armées turques est arrivé en Corée le 17 octobre et a été affecté à la Huitième Armée. Ce détachement se compose d'infanterie, d'artillerie et des services normaux d'accompagnement en campagne. Les unités turques constituent un renfort précieux que les forces des Nations Unies accueillent avec satisfaction.

Deux nouvelles divisions d'infanterie de la République de Corée ont été mises en service pendant la période.

Opérations navales

Les forces navales des Nations Unies continuent à interdire efficacement les eaux côtières coréennes à l'ennemi. L'appui aérien de la marine et le tir de l'artillerie navale ont été réduits pendant la période que concerne le présent rapport par suite de la diminution de l'intensité de la résistance ennemie sur terre. Les

were concentrated mainly on moving transport and on roads and rail lines on the Korean east coast north of Wonsan and against the off-lying islands near Wonsan harbor. Military targets in the vicinity of Songjin were bombarded by United Nations warships on 17 October.

The only serious problem confronting United Nations naval forces during this period was that of enemy mines. A number of Korean ports liberated by United Nations forces in recent weeks were mined by the enemy. In most cases, the numbers of mines involved are not large. However, the enemy laid a very massive minefield in the approaches to the harbor of Wonsan. To clear a channel through this minefield required the constant employment of a substantial number of United Nations minesweepers throughout a period of more than two weeks. A planned program for clearing principal North Korean ports of enemy-laid mines has been instituted.

Evidence continues to accumulate that the design of the mines used by the enemy does not provide for their being rendered harmless as soon as they have broken loose from their moorings, as is required by international law. To date, over forty drifting mines have been found and destroyed by United Nations naval forces, of which a large proportion proved to be live.

Air operations

United Nations combat aircraft retain the potential of mounting formidable offensive or defensive efforts, but the paucity of North Korean targets has called for few daily sorties in comparison to the rate of air activity during previous periods. Fighters and light bombers are constantly available for close support as the United Nations ground forces drive the aggressor to his northern border but only limited numbers of tanks, vehicles and artillery provide targets as small enemy groups attempt to organize localized defenses and counter-attacks or disengage and flee in disorder.

The accent has shifted from the combat aircraft to the cargo planes as air-dropped equipment and supplies support the United Nations columns knifing deep into hostile territory beyond the capability of immediate normal resupply operations.

Aerial resupply to advanced bases has proved a major contribution to continued ground operations as surface supply routes have become extended. Airlift has provided the principal support for continued advances and will do so until additional seaports in North Korea are opened. Wonsan and Pyongyang are airlift terminals for the east and west sectors, respectively. One day's lift into Pyongyang for the 8th Army approximated 1,400 tons.

attaques des appareils de nos porte-avions se sont concentrées essentiellement sur les moyens de transport et sur les routes et voies ferrées de la région de la côte orientale de la Corée située au nord de Wonsan et sur les îles au large du port de Wonsan. Les navires des Nations Unies ont bombardé des objectifs militaires près de Songjin le 17 octobre.

Le seul problème grave rencontré par les forces navales des Nations Unies pendant cette période a été constitué par les mines ennemies. Un certain nombre de ports coréens libérés par les forces des Nations Unies au cours des dernières semaines avaient été minés par l'ennemi. Dans la plupart des cas, le nombre des mines était assez faible. Toutefois, l'ennemi a posé un barrage de mines très dense aux abords du port de Wonsan. Pour ouvrir un chenal à travers le barrage de mines, il a fallu employer constamment un nombre important de dragueurs de mines des Nations Unies pendant une période de plus de deux semaines. On a mis en œuvre un programme coordonné de dragage des mines ennemies dans les principaux ports de la Corée du Nord.

On a de plus en plus de preuves que le type des mines utilisées par l'ennemi ne comporte pas de dispositif les rendant inoffensives dès qu'elles ont rompu leurs amarres, conformément aux prescriptions du droit international. Jusqu'ici, plus de 40 mines flottantes, dont beaucoup étaient amorcées, ont été trouvées et détruites par les forces navales des Nations Unies.

Opérations aériennes

Les forces aériennes des Nations Unies sont toujours en mesure d'effectuer de très importantes opérations offensives ou défensives, mais, comme il n'y a pas beaucoup d'objectifs en Corée du Nord, elles n'ont eu à faire qu'un nombre de vols quotidiens peu élevé comparé à celui des périodes précédentes. Des avions de chasse et des bombardiers légers sont toujours prêts à appuyer les forces terrestres des Nations Unies qui repoussent l'agresseur vers sa frontière septentrionale, mais les chars, les véhicules et les pièces d'artillerie ne constituent qu'un nombre limité d'objectifs, pendant que des petits groupes ennemis s'efforcent d'organiser une défense et des contre-attaques sur le plan local, ou rompent le contact et s'enfuient en désordre.

Ce ne sont plus les avions de combat, mais les avions de transport qui jouent maintenant le rôle principal, car il est nécessaire de fournir par avion aux colonnes des Nations Unies qui pénètrent profondément en territoire ennemi le matériel et les approvisionnements que l'on ne peut leur faire parvenir par les voies de ravitaillement normales.

Le ravitaillement aérien des bases avancées a été extrêmement utile pour la poursuite des opérations terrestres, à mesure que nos forces s'éloignaient des bases de ravitaillement. C'est surtout grâce aux avions de transport que nos troupes ont pu continuer leur avance, et il en sera ainsi jusqu'au moment où l'on pourra utiliser d'autres ports de mer en Corée du Nord. Wonsan est le terminus aérien pour le secteur est, et Pyongyang pour le secteur ouest. En l'espace d'une journée, les avions ont amené à Pyongyang environ 1.400 tonnes de ravitaillement destiné à la Huitième Armée.

On 20 October, in a technically perfect performance, 110 Far East Air Forces cargo aircraft dropped over 2,800 paratroops of the United States 187th Airborne Regiment with over 300 tons of combat equipment well behind enemy lines at Suncheon and Sukchon. Succeeding drops brought the total of personnel dropped to about 4000, the total equipment to over 600 tons.

Hostile air activity has consisted of a few nuisance raids by light aircraft at night. No damage has resulted.

Prisoners of war

The continuing disintegration of the North Korean Army as a fighting force is exemplified by the fact that approximately 135,000 prisoners of war are now in the hands of United Nations forces; of these about 60,000 are now located in five prisoner of war camps in the vicinity of Pusan, 33,000 are detained at a prisoner of war camp in Inchon, 11,000 at Pyongyang, and the remainder are detained in transit enclosures pending transfer to permanent camps.

Atrocities

United Nations field forces continue to report atrocities and other violations by the enemy of the laws and customs of war. Up to the present time, a total of seventy-four war crimes incidents, involving approximately 26,000 victims, have been noted in our files. Approximately 400 American military personnel appear to have been the victims of offences of various kinds, while the remaining victims have been South Korean nationals, civilian as well as military. Investigation of the incidents continues as the tactical situation permits.

It has become increasingly evident that, in the interest of justice, steps must be taken to try before appropriate tribunals of the United Nations Command those prisoners of war, and others who may be taken into custody and who, prior to capture or detention, have committed atrocities and other offences violative of the laws and customs of war. I have, therefore, caused to be prepared in this headquarters, and I have promulgated to the United Nations Command, a set of rules and regulations for the conduct of United Nations military commissions which will be convened, whenever needed, for the trials of such persons under the common law of war. Copies of these rules and regulations are being forwarded for your information. Jurisdiction is limited under the rules of conventional war crimes, and the so-called international crimes of waging aggressive warfare and crimes against humanity, such as genocide, are not included.

Civilian relief

Problems of relief and welfare in North Korea have been made more difficult and complex by the absence of local government officials, utilities, transportation, and relief and welfare agencies; however, supplies to

Le 20 octobre, au cours d'une opération parfaite du point de vue technique, 110 avions de transport appartenant aux Far East Air Forces ont parachuté plus de 2.800 parachutistes du 187ème régiment aéroporté des Etats-Unis et plus de 300 tonnes de matériel de combat en des points situés très en arrière des lignes ennemies, à Suncheon et à Sukchon. Des parachutages ultérieurs ont porté à près de 4.000 l'effectif total des hommes parachutés, et à plus de 600 tonnes le poids total du matériel lancé par les avions.

L'activité aérienne ennemie a consisté en quelques vols de harcèlement que des bombardiers légers ont effectués de nuit, sans provoquer de dommages.

Prisonniers de guerre

Le fait qu'environ 135.000 prisonniers de guerre sont maintenant entre les mains des forces des Nations Unies montre que l'armée de la Corée du Nord continue à se désintégrer en tant que force combattante. Environ 60.000 de ces prisonniers se trouvent actuellement dans cinq camps de prisonniers situés dans le voisinage de Pusan, 33.000 sont détenus dans un camp de prisonniers à Inchon, 11.000 sont à Pyongyang, et le reste se trouve dans des lieux de détention provisoires, en attendant d'être transféré dans des camps permanents.

Atrocités

Les forces des Nations Unies continuent à signaler les atrocités et autres violations des lois et coutumes de la guerre dont l'ennemi s'est rendu coupable. Jusqu'à maintenant, le Commandement unifié a constitué des dossiers sur un total de 74 actes criminels de guerre, dont environ 26.000 personnes ont été les victimes. On estime que 400 membres environ des forces américaines ont été les victimes de divers sévices; les autres victimes sont des civils ou des soldats de la Corée du Sud. L'enquête sur ces crimes se poursuit dans la mesure où la situation militaire le permet.

Il devient de plus en plus manifeste que, dans l'intérêt de la justice, il faut prendre des mesures pour traduire devant les tribunaux compétents du Commandement des Nations Unies les prisonniers de guerre et les autres personnes que l'on peut arrêter et qui, avant leur capture ou leur arrestation, ont commis des atrocités et d'autres crimes contraires aux lois et coutumes de la guerre. J'ai donc fait établir, à mon quartier général, et j'ai promulgué, pour le Commandement des forces des Nations Unies, un règlement relatif à la constitution de commissions militaires des Nations Unies qui seront convoquées, chaque fois que cela sera nécessaire, pour juger ces personnes conformément au droit militaire reconnu. Je vous fais adresser, pour information, le texte de ces règles et dispositions. Les commissions ne seront compétentes que pour juger des crimes de guerre commis en violation des conventions internationales, et elles n'auront pas à connaître des crimes relatifs à la guerre d'agression ni des crimes contre l'humanité, tels que le génocide.

Secours aux civils

Les secours et l'assistance en Corée du Nord ont été rendus plus difficiles et plus complexes par l'absence de fonctionnaires locaux, de services publics, de moyens de transports et d'institutions de secours et d'assistance;

prevent disease, starvation and unrest are being distributed as expeditiously as the military situation permits.

The situation in South Korea is becoming more stabilized with most of the refugees having been returned to their homes. Local governments have been re-established in most areas. Economic conditions are improving and donations from Member States are beginning to arrive; however, critical needs exist for food, clothing, fuel and medical supplies.

Detailed surveys and estimates indicate that the Masan-Taegu perimeter sustained much heavier damages than originally estimated. The original estimate was that there were 30,000 homes destroyed, whereas the actual destruction is nearer 120,000. Detailed surveys are now being conducted on a house-by-house, family-by-family basis.

Throughout the destroyed areas people are building temporary huts on former house sites. Progress on reconstruction has been good in the smaller towns and rural areas; however, rebuilding has been slower in the cities due to lack of raw materials.

In spite of the destroyed medical facilities and almost total lack of medical supplies, the general health of the people appears to be good. In some areas less than one-third of the local doctors can be found, either because they were war casualties or became refugees and have not returned to their former homes. Medical supplies for those who desire to resume practice are being provided from United Nations sources to assist in the relief, welfare and prevention of disease throughout Korea. For example, the vaccination program is near completion in the city of Seoul with over 700,000 individuals immunized against cholera, typhoid and smallpox and over 300,000 immunized against typhus. Similar programs are now under way in Inchon and other large towns in the northern areas of Korea.

As indicative of the feeling of the populace in some areas north of the 38th parallel, there was a United Nations Day celebration in the city of Wonsan attended by an estimated 12,000 persons with appropriate flags, banners and speeches.

This event was organized by the local populace without the guidance or influence of United Nations officials, or military forces.

Transportation in Korea

The transportation systems of Korea are in such a condition that extensive rehabilitation is required. The rail line from Pusan to Seoul was opened as a single track line on 21 October 1950 by means of a shoofly bridge across the Han River. This route has an average daily movement of 3,975 short tons and 688 passengers. Another single track line is in operation from Pusan

pendant, les fournitures destinées à lutter contre la maladie, la famine et le désordre sont distribuées à un rythme aussi rapide que la situation militaire le permet.

En Corée du Sud, la situation se stabilise peu à peu, depuis que les réfugiés ont pour la plupart regagné leurs foyers. Dans la plupart des régions, l'administration locale a été rétablie. Les conditions économiques s'améliorent, et les dons des Etats Membres des Nations Unies commencent à arriver, mais la population a un besoin urgent de denrées alimentaires, d'articles d'habillement, de combustibles et de produits pharmaceutiques.

D'après des enquêtes et des estimations détaillées, la région comprise entre Masan et Taegu a subi des dommages bien supérieurs à ce que l'on avait d'abord pensé. Le nombre des habitations détruites, que l'on avait estimé à 30.000, s'élève en fait à près de 120.000. On procède actuellement à des enquêtes détaillées sur chaque maison et sur chaque famille.

Dans toutes les régions dévastées, les habitants construisent des baraques temporaires sur l'emplacement des anciennes maisons. La reconstruction fait des progrès satisfaisants dans les petites villes et dans les régions rurales, mais le manque de matériaux ralentit la reconstruction dans les grandes villes.

Malgré la destruction des installations médicales et une pénurie presque totale de produits pharmaceutiques, l'état sanitaire général de la population semble satisfaisant. Dans certaines régions, plus des deux tiers des médecins locaux ont disparu, soit parce qu'ils ont été les victimes de la guerre, soit parce qu'ils ont dû s'enfuir et n'ont pas regagné leur domicile antérieur. Les médecins qui désirent reprendre l'exercice de leur profession reçoivent des produits pharmaceutiques provenant des Etats Membres des Nations Unies, qui les aident à donner des soins et des secours à la population et à lutter contre la maladie sur tout le territoire coréen. Ainsi, la campagne de vaccination à Séoul est presque terminée: plus de 700.000 personnes ont été vaccinées contre le choléra, la fièvre typhoïde et la petite vérole, et plus de 300.000 l'ont été contre le typhus. Des campagnes analogues se poursuivent maintenant à Inchon et dans d'autres grandes villes de la partie septentrionale de la Corée.

Les sentiments de la population dans certaines régions au nord du 38ème parallèle se sont révélés au cours de la Journée des Nations Unies qui a été célébrée à Wonsan; 12.000 personnes environ, portant des drapeaux et des étendards, ont participé à la cérémonie.

Cette fête, au cours de laquelle des discours furent prononcés, a été organisée par la population locale, sans que les fonctionnaires des Nations Unies et les forces militaires aient eu à exercer aucune influence ou à donner des directives quelconques.

Les transports en Corée

Le réseau coréen de transports est en très mauvais état, et il a besoin de réparations importantes. La ligne de chemin de fer Pusan-Séoul a été rouverte le 21 octobre 1950 sur une seule voie au moyen d'un pont de fortune lancé sur la rivière Han. En moyenne, cette ligne transporte 3.975 tonnes de marchandises et 688 voyageurs par jour. Une autre ligne à voie unique est

to Tanyang and will be opened to Seoul after rehabilitation is completed on six major bridges and three tunnels. The single track line from Yosu to Kunsan to Taejon is in operation. The Seoul-Wonsan line is open to Tongduchonni. The United Nations forces have rehabilitated and are operating 1,295 miles of railroad in Korea and have in operation 245 locomotives and 4,400 freight cars of all types. Extensive rehabilitation activities are in progress on the rail lines.

The highways from Pusan to Pyongyang are open. These roads are in poor condition, and through highway movement is the exception rather than the rule. The main effort on highway rehabilitation has been directed toward restoring damaged bridges and minor repairs to the roads in heavy traffic areas.

As the major means of supplying both the military and civil requirements is by water, the ports of Korea have been rehabilitated materially. However, there still remains much construction to be done before they will be at their pre-war standards. The major ports of discharge are Pusan and Inchon. The discharge rate at Inchon has been raised from 1,000 short tons to 5,000 short tons daily during the period 19-31 October 1950. Many of the smaller ports are in operational condition and will be used for the relief programme in order to reduce the internal distribution problem. The ports of Wonsan and Chinnampo are in the process of being cleared of mines. During the period 15-31 October 1950, the ports in Korea discharged 366,507 measurement tons of military cargo, 45,000 metric tons of relief cargo, and outloaded 19,308 measurement tons of cargo.

With the liberation of large areas of Korea, increasing emphasis is being given by leaflet and by radio to inform the Korean people of the announced objectives of the United Nations in Korea. Special broadcasts and 3,120,000 leaflets were used throughout the nation on 24 October to commemorate United Nations Day. United Nations leaflets disseminated in Korea have passed the 100 million mark. In areas of military operations, ground and airborne loud-speaker systems are being extensively used to inform many soldiers of the military situation and impress upon them the futility of resistance. Surrender leaflets and loud-speaker messages are having considerable effectiveness in inducing voluntary surrenders. Radio Pyongyang has been restored to operation on a temporary basis, and is expected to resume scheduled broadcasts shortly.

Press censorship

Despite heavy pressure to the contrary, no military censorship has been instituted by the United Nations Command throughout the Korean campaign. Reliance for security against the premature publication of information helpful to the enemy has instead rested upon voluntary censorship by editors and correspondents.

exploitée entre Pusan et Tanyang; elle sera prolongée jusqu'à Séoul lorsque six grands ponts et trois tunnels seront réparés. La ligne à voie unique Yosu-Kunsan-Taejon est en service. Sur la ligne Séoul-Wonsan, les trains vont jusqu'à Tongduchonni. Les forces des Nations Unies ont réparé et exploitent en Corée 2.085 kilomètres de voie ferrée; le matériel roulant comprend 245 locomotives et 4.400 wagons de marchandises de tous types. De vastes travaux de réparation sont en cours le long des voies ferrées.

Les routes de Pusan à Pyongyang sont ouvertes à la circulation. Ces routes sont en assez mauvais état, et les mouvements routiers sur ce parcours sont l'exception plutôt que la règle. Le principal effort de remise en état des routes porte sur la réparation des ponts endommagés et des travaux légers dans les régions de circulation intense.

Comme le transport des approvisionnements destinés à l'armée et aux civils se fait surtout par mer, on a effectué d'importants travaux de remise en état des ports coréens. Cependant, il reste beaucoup à faire pour que ces ports retrouvent leur capacité d'avant-guerre. Les principaux ports de débarquement des marchandises sont Pusan et Inchon. Le rythme du débarquement des marchandises est passé, à Inchon, de 1.000 à 5.000 tonnes par jour entre le 19 et le 31 octobre 1950. Un grand nombre des ports secondaires sont en état de fonctionner et seront utilisés pour le programme d'assistance afin de résoudre partiellement le problème de la répartition intérieure. On est en train de déminer les ports de Wonsan et de Chinnampo. Pendant la période allant du 15 au 31 octobre 1950, on a débarqué 366.507 tonnes d'encombrement de matériel militaire, 45.000 tonnes métriques d'approvisionnements destinés au programme de secours, et on a chargé 19.308 tonnes d'encombrement de fret.

Après la libération de vastes régions de la Corée, on attache de plus en plus d'importance à la distribution de tracts et à la diffusion d'émissions radiophoniques destinées à informer la population coréenne des objectifs que les Nations Unies se proposent d'atteindre en Corée. Le 24 octobre, des émissions spéciales et 3.120.000 tracts ont annoncé dans tout le pays la commémoration de la Journée des Nations Unies. Le nombre de tracts des Nations Unies distribués en Corée dépasse 100 millions. Dans les zones d'opérations militaires, des systèmes de haut-parleurs installés à terre ou montés sur avions sont employés largement pour informer un grand nombre de soldats sur la situation militaire et les convaincre de l'inutilité de la résistance. Les tracts ainsi que les messages diffusés par haut-parleurs sont extrêmement efficaces pour obtenir des redditions volontaires. La station de Radio-Pyongyang a été réparée provisoirement et doit reprendre prochainement ses émissions.

Censure de la presse

Malgré la forte pression exercée en faveur de la censure, le Commandement des Nations Unies n'a institué aucune censure militaire pendant toute la campagne de Corée. On a compté, pour empêcher la publication prématurée d'informations qui pourraient être utiles à l'ennemi, sur la censure volontaire que s'imposent les

This policy has resulted in the most complete and prompt public dissemination of information on the course of operations of any military campaign in history, without, as far as is known, a single security breach of a nature to assist the enemy. This may be said to the great and lasting credit of the Press of the free world and its responsible publishers, editors, and correspondents. In evaluating the issue between compulsory and voluntary censorship, one must understand that the sole purpose of either is to safeguard against the premature publication of information on plans and operations which would assist the enemy to develop counter-measures. No form of censorship can prevent espionage, nor can it properly be employed to control undue emphasis given to the outcroppings of emotional strain which must, as in the present campaign, find its correction in the balance achieved through maturity gained with battle experience. Nor is it the proper instrument for the avoidance of factual error. Correspondents assigned to cover military operations are the selected representatives of responsible publishers and editors and their ability to assume the responsibility of self-censorship has been amply and conclusively demonstrated in the course of the Korean campaign. In the many military campaigns in which I have engaged, most of which were covered by a rigid form of news censorship, I have never seen the desired balance between public information and military security so well achieved and preserved as during the Korean campaign.

In conclusion

1. Operations are continuing to destroy the remains of the North Korean forces.
2. Approximately 135,000 prisoners of war have been captured.
3. Complex airborne and amphibious operations were expertly executed by elements of the United Nations Army, Navy, and Air Force commands.
4. The attitude of the large majority of North Korean people toward the United Nations forces is that of friendly welcome for relief from oppression and conflict.
5. A Turkish Army force has arrived in Korea. Two more Republic of Korea infantry divisions were activated. Army combat forces now in the United Nations Command in Korea represent six different nations.
6. There is no military press censorship in the United Nations Command. Voluntary censorship of editors and correspondents is producing an excellent balance between public information and military security.
7. Repair of roads, rail lines and ports is progressing.
8. The continuation of the relief, welfare, and rehabilitation program in Korea is essential. To insure

rédacteurs et les correspondants. Cette politique a eu pour résultat une publication plus complète et plus rapide des informations sur le cours des opérations que dans n'importe quelle autre campagne militaire de l'histoire, sans qu'il y ait eu, à ce qu'on sache, aucune "fuite" de nature à aider l'ennemi. Cette constatation est à la louange et à l'honneur de la presse du monde libre et de ses directeurs, rédacteurs et correspondants responsables. En comparant les mérites respectifs de la censure obligatoire et de la censure volontaire, il faut comprendre que le seul but de l'une et de l'autre est de prévenir la publication prématurée de renseignements sur les plans et les opérations de nature à aider l'ennemi à prendre des contre-mesures. Aucune forme de censure ne peut empêcher l'espionnage, et on ne peut employer légitimement la censure pour imposer le silence aux manifestations trop bruyantes d'une sensibilité exagérée qui doit, comme dans la campagne actuelle, trouver son correctif dans l'équilibre qui résulte de la maturité acquise au cours des combats. Ce n'est pas davantage à elle qu'il faut avoir recours pour prévenir les erreurs matérielles. Les correspondants désignés pour suivre les opérations militaires sont les représentants choisis de directeurs et rédacteurs responsables, et le fait qu'ils sont capables de prendre la responsabilité de se censurer eux-mêmes a été démontré largement et de façon concluante au cours de la campagne de Corée. Au cours des nombreuses campagnes militaires auxquelles j'ai participé et dans la plupart desquelles la censure des informations avait une forme rigide, l'équilibre désirable entre l'information du public et la sécurité militaire n'a jamais été si bien réalisée et maintenue que pendant la campagne de Corée.

Conclusions

1. Les opérations se poursuivent en vue de l'anéantissement des restes des forces de Corée du Nord.
2. Le nombre des prisonniers capturés s'élève à 135.000 environ.
3. Des éléments des forces terrestres, navales et aériennes des Nations Unies ont exécuté avec succès des opérations aéroportées et amphibies compliquées.
4. La grande majorité de la population de Corée du Nord observe à l'égard des forces des Nations Unies une attitude de bienvenue amicale et de reconnaissance envers elles pour l'avoir libérée de l'oppression et dégagée du conflit.
5. Des forces de l'armée turque sont arrivées en Corée. Deux nouvelles divisions d'infanterie de la République de Corée ont été mises en service. Les forces combattantes du Commandement des Nations Unies en Corée représentent maintenant six nations différentes.
6. Le Commandement des Nations Unies n'exerce aucune censure militaire de la presse. La censure volontaire que s'imposent les rédacteurs et les correspondants assure un excellent équilibre entre l'information du public et la sécurité militaire.
7. La remise en état des routes, des voies ferrées et des ports est en cours.
8. La poursuite du programme d'assistance, de service social et de relèvement en Corée est indispensable.

success of this program, it is imperative that member nations contributions of food, relief, and medical supplies be expedited for shipment to Korea.

(Signed) Douglas MACARTHUR

Pour assurer le succès de ce programme il faut absolument que les contributions des Etats Membres en vivres, en secours et en fournitures médicales soient dirigées sans retard sur la Corée.

(Signé) Douglas MACARTHUR

DOCUMENT S/1886

Letter dated 6 November 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea

[Original text: English]
[6 November 1950]

I have the honor to request that you call a meeting of the Security Council of the United Nations at the earliest convenient date for the purpose of considering the complaint of aggression upon the Republic of Korea.

(Signed) Warren R. AUSTIN
Permanent Representative
of the United States of America
to the United Nations

Lettre, en date du 6 novembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée

[Texte original en anglais]
[6 novembre 1950]

J'ai l'honneur de vous prier de convoquer le Conseil de sécurité des Nations Unies à une date aussi rapprochée que possible au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée.

(Signé) Warren R. AUSTIN
Représentant permanent
des Etats-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/1896

Letter dated 2 November 1950 addressed to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Ethiopia, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June, and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588)

[Original text: English]
[11 November 1950]

I have the honour to refer to my communication of 5 August 1950 [S/1670] and subsequent correspondence concerning the contributions by Ethiopia to the measures of collective defence relating to Korea.

It will be recalled that in the first mentioned communication under reference, it had been stated that the Imperial Ethiopian Government was examining the problem of resolving certain serious difficulties incident to the furnishing of military assistance. Following upon study and consultations by that Government, I am now in receipt of a further message from the Imperial Ethiopian Government for transmittal to the United Nations in regard to the matter.

The text, which is addressed to the Secretary-General is as follows:

"Reference is made to my cablegram of 4 August (contained in the communication of 5 August) concerning the implementation of the Security Council resolution on Korea and stating in part 'The Imperial Ethiopian Government is prepared to provide military assistance, and to that end is examining the problem of resolving the present almost insurmountable difficulties of provision of

Lettre, en date du 2 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Ethiopie, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)

[Texte original en anglais]
[10 novembre 1950]

J'ai l'honneur de vous rappeler ma communication du 5 août 1950 [S/1670] ainsi que notre correspondance ultérieure au sujet de la contribution de l'Ethiopie aux mesures de défense collective concernant la Corée.

La première des communications mentionnées ci-dessus signalait que le Gouvernement impérial éthiopien étudiait les moyens de résoudre certaines difficultés sérieuses relatives à la fourniture d'assistance militaire. A la suite des études et des consultations qu'il a entreprises, le Gouvernement impérial éthiopien vient de me faire parvenir un nouveau message sur cette question, en me chargeant de le transmettre à l'Organisation des Nations Unies.

Voici le texte de ce message, qui est adressé au Secrétaire général:

"Je me réfère à mon télégramme du 4 août qui figure dans la communication du 5 août concernant la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité sur la Corée et qui contient notamment ce passage: "Le Gouvernement impérial éthiopien est disposé à fournir une aide militaire et à cette fin il étudie actuellement de quelle manière il pourra éliminer les difficultés presque insurmontables que

administrative services and supplies as well as shipment and embarkation'.

"I have the honour to inform you that, following further examination into and consultations as to the possibilities and extent of such assistance, the Imperial Ethiopian Government is prepared specifically to offer a contingent of 1,069 officers and men. In accordance with the procedure outlined in your cablegram of 14 July 1950 [S/1619] the details of execution are to be discussed with the Unified Command.

*"(Signed) Zaoudie Gabre HEYWOT
Vice-Minister for Foreign Affairs"*

*(Signed) Abte Wold AKLILOU
Minister for Foreign Affairs
and Chairman of the Ethiopian delegation
to the United Nations*

posent les questions des services administratifs, des approvisionnements, des transports maritimes et de l'embarquement."

"J'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite d'un examen plus approfondi et des consultations relatives à la possibilité de fournir une telle assistance et à l'envergure de cette assistance, le Gouvernement impérial éthiopien est prêt à fournir expressément un contingent de 1.069 officiers et soldats. Suivant la procédure exposée dans votre télégramme du 14 juillet 1950 [S/1619], les détails d'exécution seront examinés de concert avec le Commandement unifié.

*"(Signé) Zaoudie Gabre HEYWOT
Vice-Ministre des affaires étrangères"*

*(Signé) Abte-Wold AKLILOU
Ministre des affaires étrangères
et Président de la délégation éthiopienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies*

DOCUMENT S/1898

Cablegram dated 8 November 1950 to the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China from the Secretary-General, and cabled reply dated 11 November 1950 to the Secretary-General, for transmittal to the President of the Security Council, in connexion with the resolution adopted by the Security Council at its 520th meeting on 8 November 1950 (S/1892)

*[Original text: English]
[11 November 1950]*

I

I have the honour to inform you that the Security Council, at its 520th meeting held on 8 November 1950, adopted the following resolution [S/1892].

"The Security Council

"Decides to invite, in accordance with rule 39 of the rules of procedure, a representative of the Central People's Government of the People's Republic of China to be present during discussion by the Council of the special report of the United Nations Command in Korea (S/1884)."

The Council expresses its hope that your representative can proceed without delay. Would you be kind enough to inform me of the name of your Government's representative and the earliest date at which he can arrive at Lake Success.

*(Signed) Trygve LIE
Secretary-General*

II

I have the honour to acknowledge receipt of Mr. Trygve Lie's cablegram No. 36.

In the name of the Central People's Government of the People's Republic of China I make the following statement to the United Nations Security Council:

Télégramme, en date du 8 novembre 1950, adressé au Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine par le Secrétaire général, et réponse, en date du 11 novembre 1950, adressée télégraphiquement au Secrétaire général pour transmission au Conseil de sécurité, au sujet de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 520ème séance, le 8 novembre 1950 (S/1892)

*[Texte original en anglais]
[11 novembre 1950]*

I

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité a adopté à sa 520ème séance, tenue le 8 novembre 1950, la résolution suivante [S/1892]:

"Le Conseil de sécurité

"Décide d'inviter, conformément à l'article 39 du règlement intérieur, un représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à assister aux débats que le Conseil consacra à l'examen du rapport spécial du Commandement des Nations Unies en Corée (S/1884)."

Le Conseil exprime l'espoir que votre représentant pourra se mettre en route sans retard. Je vous serais obligé de m'informer du nom du représentant de votre gouvernement et de la date à laquelle il pourra se trouver à Lake Success.

*(Signé) Trygve LIE
Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies*

II

J'ai l'honneur d'accuser réception du télégramme No 36 de M. Trygve Lie.

Au nom du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, j'adresse la déclaration suivante au Conseil de sécurité des Nations Unies:

We cannot accept the invitation decided upon by the 520th meeting of the Security Council on November 8, 1950, because, according to the contents of the resolution, this invitation deprives the representative of the Central People's Government of the People's Republic of China of the right to discuss in the Security Council the most pressing question to the Chinese people, namely the question of armed intervention in Korea and aggression against China by the United States Government, and limits the right of the Chinese representative to the discussion of the special report of the so-called United Nations Command which was engendered illegally by the Security Council under manipulation of the United States during the absence of two permanent members, the Soviet Union and the People's Republic of China, and whose report is therefore not only one-sided and malicious, but also unlawful, and absolutely cannot be taken as basis for discussion.

In the name of the Central People's Government of the People's Republic of China I hereby propose to the United Nations Security Council, that in view of the gravity of the two questions of armed intervention in Korea and aggression against China's Taiwan by the United States Government, and in view of the fact that the two questions are closely related, it would be most proper that the Security Council combine the discussion of the accusation raised by the Central People's Government of the People's Republic of China against armed aggression on Taiwan by the United States Government and the discussion of the question of armed intervention in Korea by the United States Government, so that the representative of the People's Republic of China, when attending the meetings of the Security Council to discuss the "Complaint against armed aggression on Taiwan", may raise at the same time the accusation against armed intervention in Korea by the United States Government.

(Signed) CHOU En-lai
Minister for Foreign Affairs of
the Central People's Government of
the People's Republic of China

Nous ne pouvons accepter l'invitation que le Conseil de sécurité a décidé d'adresser au cours de sa 520ème séance, le 8 novembre 1950, parce que, aux termes de la résolution, cette invitation n'accorde pas au représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine le droit de discuter devant le Conseil de sécurité le problème le plus urgent qui se pose au peuple chinois, c'est-à-dire l'intervention armée du Gouvernement des Etats-Unis en Corée et l'acte d'agression contre la Chine commis par ce gouvernement, et limite le droit du représentant chinois de participer à la discussion du rapport spécial du prétendu Commandement des Nations Unies, irrégulièrement constitué par le Conseil de sécurité à la suite des machinations des Etats-Unis en l'absence de deux des membres permanents: l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République populaire de Chine, et dont le rapport est par conséquent, non seulement unilatéral et malveillant, mais aussi irrégulier, et ne peut absolument pas être pris comme base de discussion.

Au nom du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, je suggère par le présent télégramme au Conseil de sécurité des Nations Unies, en raison de la gravité des deux questions de l'intervention armée du Gouvernement des Etats-Unis en Corée et de l'acte d'agression commis par ce gouvernement contre le territoire chinois de Taïwan (Formose) et en raison du rapport étroit existant entre ces deux questions, qu'il serait préférable que le Conseil de sécurité décide de discuter à la fois la plainte du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour invasion armée de Taïwan (Formose) par le Gouvernement des Etats-Unis et le problème de l'intervention armée du Gouvernement des Etats-Unis en Corée, afin que le représentant de la République populaire de Chine puisse, lorsqu'il assistera aux réunions du Conseil de sécurité consacrées à la "Plainte pour invasion armée de Taïwan (Formose)", discuter en même temps l'accusation d'intervention armée en Corée portée contre le Gouvernement des Etats-Unis.

(Signé) CHOU En-lai
Ministre des affaires étrangères
du Gouvernement central du peuple
de la République populaire de Chine

DOCUMENT S/1902

Letter dated 14 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a statement by a representative of the Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China dated 11 November 1950

[Original text: Russian]
[15 November 1950]

I enclose the text of a statement of the representative of the Foreign Office of the Chinese People's Republic dated 11 November last, concerning the so-called MacArthur special report and the declaration of the United States representative, Mr. Austin, made at the meeting

Lettre, en date du 14 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre une déclaration du représentant du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine en date du 11 novembre 1950

[Texte original en russe]
[15 novembre 1950]

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration du représentant du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, en date du 11 novembre dernier, concernant le prétendu rapport spécial MacArthur et la déclaration

of the Security Council and would ask you to circulate this statement as a Security Council document.

(Signed) Y. MALIK

*Permanent Representative of the Union
of Soviet Socialist Republics
to the United Nations*

STATEMENT BY THE REPRESENTATIVE OF THE MINISTRY
OF FOREIGN AFFAIRS OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF
CHINA, DATED 11 NOVEMBER 1950

The MacArthur report [S/1884] and Austin's statement [519th meeting] are from beginning to end a perversion of the facts and completely contrary to the truth; they also constitute a blustering attempt to intimidate China. The real facts are that the United States of America has invaded Chinese territory, violated Chinese sovereignty and is threatening Chinese security. The Chinese people is fully entitled to charge the United States Government with its provocation and aggression against China, which are becoming daily more and more brutal. Filled with righteous indignation, the Chinese people is voluntarily helping the Korean people to repulse United States aggression, and its acts are completely natural and just.

The Central People's Government of the Chinese People's Republic continues as before to demand a peaceful settlement of the Korean question, but the Chinese people has no fear of the threats of any aggressors.

Immediately after the beginning of its aggressive war in Korea, the United States sent its fleet into the waters of Taiwan (Formosa), which belongs to China. It then sent its air forces to invade the air space of North-East China and carried out bombings. The United Nations took under consideration a charge brought by the Chinese Government [S/1583, S/1715] that the United States fleet had invaded the waters of Taiwan and is ready to discuss this charge. In the last three months numerous cases have been noted of United States aircraft violating the air borders of China, bombing Chinese territory, killing Chinese civilians and destroying Chinese property. The full tale of the crimes committed in North-East China by the United States air forces which have invaded Korea is given below. Recently the number of air attacks has been increasing daily. These crimes committed by the United States armed forces, which are violating the territorial sovereignty of China and threatening its security, have alarmed the whole Chinese people. Righteously indignant, many Chinese citizens are expressing a desire to help the Korean people and resist American aggression. Facts have shown that the aim of United States aggression in Korea is not only Korea itself but also the extension of aggression to China. The question of the independent existence or the downfall of Korea has always been closely linked with the security of China. To help Korea and repel United States aggression means to protect our own homes and our own country. It is, therefore, completely natural for the Chinese people to be ready to help Korea and offer resistance to United States aggression.

qu'a faite au Conseil de sécurité M. Austin, représentant des Etats-Unis d'Amérique; je vous prie de bien vouloir publier la déclaration ci-jointe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Y. MALIK

*Représentant permanent
de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
auprès de l'Organisation des Nations Unies*

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPU-
LAIRE DE CHINE EN DATE DU 11 NOVEMBRE 1950

Du début à la fin, le rapport du général MacArthur [S/1884] et la déclaration de M. Austin [519ème séance] dénaturent les faits et sont absolument contraires à la vérité; ils constituent, en outre, une tentative d'intimidation à grand éclat vis-à-vis de la Chine. En réalité, les faits montrent que les Etats-Unis d'Amérique ont envahi le territoire chinois, ont violé la souveraineté de la Chine et menacent sa sécurité. Le peuple chinois a toutes raisons d'accuser le Gouvernement des Etats-Unis pour ses provocations et pour son agression contre la Chine, qui devient de jour en jour plus sauvage. Plein d'une juste indignation, le peuple chinois aide volontairement le peuple coréen à repousser l'agression américaine, et ses actes sont parfaitement naturels et légitimes.

Le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine continue à réclamer, comme il l'a toujours fait, un règlement pacifique de la question de Corée, mais le peuple chinois ne craint les menaces d'aucun agresseur, quel qu'il soit.

Dès le début de leur guerre d'agression en Corée, les Etats-Unis ont envoyé leur flotte dans les eaux de Formose, terre chinoise. Ensuite, ils ont envoyé leurs forces aériennes envahir l'espace aérien de la Chine du Nord-Est, où elles ont effectué des bombardements. L'Organisation des Nations Unies a décidé d'examiner l'accusation [S/1583, S/1715] portée par le Gouvernement chinois au sujet de l'intrusion de la flotte des Etats-Unis dans les eaux de Formose, et elle est prête à procéder à l'examen de cette accusation. Depuis trois mois, on a constaté qu'à maintes reprises les avions américains ont violé les frontières aériennes de la Chine, le territoire chinois a été bombardé, des citoyens chinois ont été tués et des biens chinois détruits. On trouvera ci-après un relevé partiel des crimes perpétrés dans la Chine du Nord-Est par les forces aériennes des Etats-Unis qui ont envahi la Corée. Depuis quelque temps, le nombre des attaques aériennes augmente de jour en jour. Ces crimes perpétrés par les forces armées des Etats-Unis, qui violent la souveraineté territoriale de la Chine et menacent sa sécurité, ont alarmé le peuple chinois tout entier. Animés d'une juste indignation, de nombreux citoyens chinois expriment le désir d'aider le peuple coréen et de résister à l'agression américaine. Les faits ont montré que le but de l'agression américaine en Corée n'est pas seulement la Corée elle-même, mais les Etats-Unis veulent étendre leur agression à la Chine. L'existence d'une Corée indépendante ou la disparition de la Corée a toujours été liée directement à la sécurité de la Chine. Aider la Corée, résister à l'agression américaine, c'est protéger nos propres maisons, notre propre pays. Il est donc parfaitement

This natural desire of the Chinese people to help Korea and offer resistance to United States aggression has a whole series of precedents in world history, a fact which no one can deny. Everyone knows that in the eighteenth century the progressive people of France, led and inspired by Lafayette, gave similar voluntary assistance to the American people in their War of Independence. Before the Second World War democrats from all countries of the world, including Britishers and Americans, also helped by similar volunteer action the Spanish people in its civil war against Franco. The whole world admitted that these acts were lawful.

The spontaneous assistance of the Chinese people in Korea and their resistance to United States aggression has a firm moral foundation. The Chinese people will never forget how the Korean people magnanimously gave the Chinese people voluntary assistance in its revolutionary struggle. The Korean people took part not only in the Chinese war of national liberation, but also in the northern march of the Chinese people in 1925 to 1927, in the agrarian revolutionary war of 1927 to 1937, and in the war against Japan from 1937 to 1945. Throughout the four stages of the Chinese people's revolution the Korean people always fought shoulder to shoulder with the Chinese people to overthrow imperialism and feudalism. Now that the bloodthirsty United States aggressors are exterminating Koreans, the Chinese are sharing their sufferings and, as must be perfectly obvious, cannot remain indifferent.

The sincere desire of the Chinese to assist the Koreans against United States aggression is absolutely natural, just, magnanimous and lawful. The Chinese People's Government considers that there are no grounds for hindering the despatch to Korea of volunteers wishing to take part, under the command of the Government of the Korean People's Democratic Republic, in the great liberation struggle of the Korean people against United States aggression. As a result of the invasion of Korea and of Chinese Taiwan by American imperialists, and as a result of the bombing raids on North-East China, the security of China has been placed in peril. And now they dare to describe as "foreign intervention" the rightful action of the Chinese people in rendering voluntary help to the Korean people who are resisting the United States. The American imperialists have forgotten that they themselves are interveners and aggressors. The voluntary action of the Chinese people who are helping Korea to resist the United States has been undertaken for the purpose of repelling American intervention and aggression against China and Korea.

The American aggressors have gone too far. After making a 5,000 mile journey across the Pacific they invaded the territories of China and Korea. In the language of the American imperialists, that is not aggression on their part, whereas the just struggle of the Chinese and Koreans in defence of their land and their people is aggression. The world knows who is right and who is wrong. Aggressors cannot be per-

naturel que le peuple chinois soit prêt à aider la Corée et à résister à l'agression américaine. Il est incontestable que ce désir naturel qu'éprouve le peuple chinois d'aider la Corée et de résister à l'agression américaine a de nombreux précédents dans l'histoire du monde. Nul n'ignore qu'au XVIII^{ème} siècle des Français épris de progrès, dirigés et inspirés par La Fayette, ont apporté au peuple américain une aide volontaire du même genre dans la guerre qu'il menait pour son indépendance. De même, avant la deuxième guerre mondiale, des démocrates de tous les pays du monde, agissant également en volontaires, parmi lesquels des Britanniques et des Américains, ont aidé le peuple espagnol dans sa guerre civile contre Franco. Le monde entier a considéré ces actes comme des actes légitimes.

L'aide volontaire que le peuple chinois apporte à la Corée et sa résistance à l'agression américaine reposent sur des bases morales solides. Le peuple chinois ne pourra jamais oublier que le peuple coréen a généreusement apporté une aide volontaire au peuple chinois dans sa lutte révolutionnaire. Le peuple coréen a pris part, non seulement à la guerre de libération nationale chinoise, mais encore à la campagne du nord menée par le peuple chinois en 1925-1927, à la guerre révolutionnaire agraire de 1927-1937 et à la guerre contre le Japon de 1937 à 1945. Pendant les quatre étapes de la révolution populaire chinoise, le peuple coréen n'a cessé de se battre aux côtés du peuple chinois pour secouer le joug de l'impérialisme et de la féodalité. Maintenant que les sanguinaires agresseurs américains exterminent le peuple coréen, le peuple chinois s'associe à son infortune et ne peut manifestement pas demeurer indifférent.

Le sincère désir qu'a le peuple chinois d'aider les Coréens à résister à l'agression américaine est absolument naturel, équitable, généreux et légitime. Le Gouvernement populaire chinois estime qu'il n'y a pas la moindre raison de s'opposer à l'envoi en Corée de volontaires désireux de prendre part, sous les ordres du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, au grand combat de libération que le peuple coréen mène contre l'agression américaine. Par suite de l'invasion de la Corée et de Formose, île chinoise, par les impérialistes américains, et des bombardements effectués dans la Chine du Nord-Est, la Chine est menacée dans sa sécurité. Or, voici qu'ils osent qualifier d'"intervention étrangère" l'action légitime du peuple chinois que constitue l'aide que des volontaires apportent au peuple coréen dans sa résistance aux Etats-Unis. Les impérialistes américains oublient qu'ils sont eux-mêmes des interventionnistes et des agresseurs. Les actes volontaires du peuple chinois, qui aide la Corée dans sa résistance à l'Amérique, ont pour but de faire échec à l'intervention et à l'agression américaines dirigées contre la Chine et la Corée.

Les agresseurs américains sont allés trop loin. Après avoir, parcourant une distance de 5.000 milles, franchi l'océan Pacifique, ils ont envahi le territoire de la Chine et de la Corée. Les impérialistes américains n'appellent pas cela une agression, tandis que le juste combat des Chinois et des Coréens, qui défendent leur sol et leur peuple, constitue une agression. Le monde sait de quel côté se trouve le bon droit. Il ne faut pas permettre

mitted arbitrarily to distort the facts. Aggressors will never be able to conceal their bestial countenance. The peoples of China and Korea resolutely demand that the United States aggressors and their collaborators shall cease their aggressive activities and withdraw their invasion forces. If the aggression is not stopped, the struggle against aggression will never cease.

The United States Government itself provoked the civil war in Korea; the United States Government itself unleashed a war of aggression against Korea; the United States itself invaded Taiwan, which belongs to China, bombed Chinese territory and threatened the security of China. From the outset the Central People's Government of the People's Republic of China denounced the war of aggression in Korea waged by the United States Government and demanded a peaceful decision of the Korean question. At the present time it likewise resolutely denounces the war of aggression in Korea carried on by the United States Government and calls for a peaceful settlement of the Korean question.

In order to achieve a peaceful settlement of the Korean question it is essential, above all, to withdraw all foreign troops from Korea. The Korean question can be solved only by the people of North and South Korea themselves; this is the only way in which the Korean problem can be solved peacefully. The Chinese people ardently loves peace, but it will not be afraid to take action against aggressors, and no aggressors can intimidate it.

The following is an incomplete list of the flights over North-East China carried out by the United States Air Force:

At 10.4 a.m. on 27 August two United States aircraft circled over the Tsian district (Liao-tung Province) and carried out reconnaissance.

At 10.5 a.m. on 27 August four United States aircraft shelled the railway station at Dalitsi (Lintsian county) damaging one locomotive.

At 11.4 a.m. on 27 August four United States aircraft shelled the Dalitsi railway station and the area around the river bridge in Lintsian county, wounding one engine-driver and one local inhabitant and also damaging two locomotives, one passenger carriage and one service wagon.

At 2.30 p.m. on 27 August a United States airplane circled over the town of Antung (Liao-tung Province) and carried out reconnaissance.

At 4.40 p.m. on 27 August two United States aircraft shelled the Antung aerodrome, killing three workmen and wounding nineteen. Two trucks were destroyed.

At 6.45 p.m. on 29 August four United States aircraft carried out reconnaissance over the village of Lakushao (Huantian county). They then flew to the village of Chantianhokou (Huantian county), shelled fishing vessels, killing a fisherman and wounding two. They then appeared over the Kolocoutsi sector, to the northeast of Antung, where they shelled fishing vessels, killing three fishermen and seriously wounding two. Three other fishermen also were slightly wounded.

aux agresseurs de dénaturer délibérément les faits. Les agresseurs ne pourront jamais dissimuler leur cruauté. Le peuple chinois et le peuple coréen exigent que les agresseurs américains et leurs complices mettent fin à leurs actes d'agression et retirent leurs forces d'invasion. Si l'agression n'est pas arrêtée, la lutte contre l'agression ne prendra jamais fin.

C'est le Gouvernement des Etats-Unis qui a provoqué la guerre civile en Corée; c'est lui qui a déchaîné la guerre d'agression contre la Corée. Ce sont les Etats-Unis qui ont envahi Formose, terre chinoise, qui ont bombardé le territoire chinois et qui menacent la sécurité de la Chine. Dès les premiers jours, le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine a protesté contre la guerre d'agression déclenchée en Corée par le Gouvernement des Etats-Unis, et il a réclamé un règlement pacifique de la question de Corée. Aujourd'hui encore, il proteste énergiquement contre la guerre d'agression du Gouvernement des Etats-Unis en Corée et il demande un règlement pacifique de la question de Corée.

Pour aboutir à une solution pacifique de la question de Corée, il faut retirer toutes les troupes étrangères de Corée; la question de Corée ne peut être tranchée que par le peuple même de la Corée du Nord et de la Corée du Sud; telle est la seule manière possible de régler la question de Corée par des voies pacifiques. Le peuple chinois aime ardemment la paix, mais il ne craindra pas de s'opposer à l'agression et les agresseurs ne réussiront pas à l'intimider.

Voici un relevé partiel des raids effectués par l'aviation américaine contre la Chine du Nord-Est:

Le 27 août, à 10 h. 4, deux avions américains en reconnaissance ont survolé le district de Tsi-An, province de Liao-tung.

Le 27 août, à 10 h. 5, quatre avions américains ont mitraillé la gare de Dalitsi, district de Ling-Tsian, endommageant une locomotive.

Le 27 août, à 11 h. 4, quatre avions américains ont mitraillé la gare de Dalitsi, et le secteur du pont sur la rivière, dans le district de Ling-Tsian, blessant un mécanicien et un habitant de la localité, et endommageant deux locomotives, un wagon de voyageurs et un fourgon.

Le 27 août, à 14 h. 30, un avion américain en reconnaissance a survolé la ville d'Antoung, province de Liao-Toung.

Le 27 août, à 16 h. 40, deux avions américains ont mitraillé l'aérodrome d'Antoung, tuant trois ouvriers, en blessant dix-neuf, et détruisant deux camions.

Le 29 août, à 18 h. 45, quatre avions américains ont effectué une reconnaissance au-dessus du village de Lakouchao, district de Kouan-Tien. Ensuite, ils se sont dirigés vers le village de Tchantian Khokeou, district de Kouan-Tien, où ils ont mitraillé quelques bateaux de pêche, tuant un pêcheur et en blessant deux. Puis, ils ont fait leur apparition dans le secteur de Kolocoutsi, au nord-est d'Antoung, où ils ont mitraillé des bateaux de pêche, tuant trois pêcheurs et en blessant deux grièvement. En outre, trois autres pêcheurs ont été légèrement blessés.

At 10.1 p.m. on 22 September a United States aircraft carried out reconnaissance over Lakushao (Huantian county).

At 10.15 p.m. on 22 September a United States aircraft dropped twelve bombs on Antung. As a result, two persons were wounded, 28 houses were completely destroyed and more than 300 houses had their roofs destroyed and windows shattered. Damage was also caused to market-gardens covering an area of 5 *mu*.¹⁹

At 3.7 p.m. on 13 October two United States aircraft circled over the village of Yantsian (Changai county, Liao-tung Province) and carried out reconnaissance.

At 8 p.m. on 14 October an American aircraft circled over the village of Holumgaitsi (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 8.45 p.m. on 14 October a United States aircraft circled over Tsian county and carried out reconnaissance.

At 2.25 p.m. on 15 October four United States aircraft "hedge-hopped" over Antung and shelled the town.

At 7.50 p.m. on 16 October a United States aircraft circled over the village of Dikou (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 11 p.m. on 20 October a United States aircraft dropped a bomb in the Chendian area (Huantian county).

At 2.7 p.m. on 21 October two United States aircraft circled over the village of Dikou (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 2.10 p.m. on 22 October three American aircraft circled over the village of Haiguan (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 3.7 p.m. on 22 October three United States aircraft circled over the village of Lakushao (Huantian county) and carried out reconnaissance.

At 10.36 a.m. on 24 October three United States aircraft circled over the village of Dikou (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 7.25 a.m. on 25 October four United States aircraft shelled the village of Erdaokou (Veishao area, Lintsian county), wounding one child.

At 7.26 a.m. on 25 October four United States aircraft circled over the village of Huanbaidiansu (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 12.10 p.m. on 28 October a United States aircraft circled over the village of Shandao in the north-east area of Tsian county and carried out reconnaissance.

At 10.44 a.m. on 29 October a United States aircraft circled over the village of Dikou (Tsian county) and carried out reconnaissance.

Le 22 septembre, à 22 h. 1, un avion américain a effectué un vol de reconnaissance au-dessus de Lakouchao, district de Kouan-Tien.

Le 22 septembre, à 22 h. 15, un avion américain a lâché douze bombes sur Antoung. A la suite de cette attaque, deux personnes ont été blessées, 28 maisons ont été complètement détruites et, dans plus de 300 maisons, les toits ont été effondrés et les vitres brisées. En outre, des potagers ont été endommagés sur une superficie de 5 *mu*.¹⁹

Le 13 octobre, à 15 h. 7, deux avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Yang-Tsian, district de Tchanghai, province de Liao-Toung.

Le 14 octobre, à 20 heures, un avion américain en reconnaissance a survolé le village de Kholoungaitsi, district de Tsi-An.

Le 14 octobre, à 20 h. 45, un avion américain en reconnaissance a survolé le district de Tsi-An.

Le 15 octobre, à 14 h. 25, quatre avions américains volant en rase-motte ont mitraillé la ville d'Antoung.

Le 16 octobre, à 19 h. 50, un avion américain en reconnaissance a survolé le village de Ti-Kéou, district de Tsi-An.

Le 20 octobre, à 23 heures, un avion américain a lâché une bombe dans le secteur de Tchen-Tiang, district de Kouan-Tien.

Le 21 octobre, à 14 h. 7, deux avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Ti-Kéou, district de Tsi-An.

Le 22 octobre, à 14 h. 10, trois avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Khai-Kouang, district de Tsi-An.

Le 22 octobre, à 15 h. 7, trois avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Lakouchao, district de Kouan-Tien.

Le 24 octobre, à 10 h. 36, trois avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Ti-Kéou, district de Tsi-An.

Le 25 octobre, à 7 h. 25, quatre avions américains ont mitraillé le village de Ertao-Kéou, dans le secteur de Veichano, district de Ling-Tsian. Au cours de cette attaque, un enfant a été blessé.

Le 25 octobre, à 7 h. 26, quatre avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Khouanbaitiangtsou, district de Tsi-An.

Le 28 octobre, à 12 h. 10, un avion américain en reconnaissance a survolé le village de Chantao, dans le secteur nord-est du district de Tsi-An.

Le 29 octobre, à 10 h. 44, un avion américain en reconnaissance a survolé le village de Ti-Kéou, district de Tsi-An.

¹⁹ One *mu* is equivalent to one-sixth of an acre.

¹⁹ Le *mu* équivaut à environ un quinzième d'hectare.

At 11.45 a.m. on 29 October a United States aircraft circled over the village of Shibadaokou (Chanbai county) and carried out reconnaissance.

At 11.15 p.m. on 31 October a United States aircraft circled over the village of Holungaitso (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 11.29 p.m. on 31 October a United States aircraft circled over the village of Huanbaidiantso (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 11.40 p.m. on 31 October a United States aircraft circled over Tsian county and carried out reconnaissance.

At 12.50 p.m. on 1 November six United States aircraft circled over Antung and carried out reconnaissance.

At 2.55 p.m. on 1 November eight United States aircraft circled over Antung and carried out reconnaissance.

At 11.8 a.m. on 2 November four United States aircraft circled over Tsian county and carried out reconnaissance.

At 1.57 p.m. on 2 November two United States aircraft circled over Shibadaokou (Chanbai county) and carried out reconnaissance.

At 2.3 p.m. on 2 November two United States aircraft circled over Shisandaukou (Chanbai county) and carried out reconnaissance.

At 2.10 p.m. on 2 November two United States aircraft circled over Shiereakou (Chanbai county) and carried out reconnaissance.

At 6.55 p.m. on 2 November three United States aircraft circled over Antung and carried out reconnaissance.

At 6.45 a.m. on 3 November two United States aircraft circled over the village of Tsetan (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 7.30 a.m. on 3 November three United States aircraft circled over the village of Lakushao (Huan-tian county) and carried out reconnaissance.

At 9.44 a.m. on 3 November three United States aircraft shelled the villages of Lianmindiantso and Huanbaidiantso (Tsian county). As a result of the shelling, one peasant was killed, one ox was killed and one wounded.

At 9.59 a.m. on 3 November nine United States aircraft circled over the village of Huanbaidiantso (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 10.2 a.m. on 3 November three United States aircraft circled over Tsian county and carried out reconnaissance.

At 10.8 a.m. on 3 November three United States aircraft circled over the village of Shanholungaitso (Tsian county), and carried out reconnaissance.

At 3.30 p.m. on 3 November four United States aircraft shelled the village of Malukou (Badaokou area, Chanbai county) and dropped 22 bombs. As a result of this raid, 55 houses were destroyed and severe damage

Le 29 octobre, à 11 h. 45, un avion américain en reconnaissance a survolé le village de Chibataokéou, district de Tchangbaï.

Le 31 octobre, à 23 h. 15, un avion américain en reconnaissance a survolé le village de Kholoungaitso, district de Tsi-An.

Le 31 octobre, à 23 h. 29, un avion américain en reconnaissance a survolé la localité de Khouanbaitiang-tso, district de Tsi-An.

Le 31 octobre, à 23 h. 40, un avion américain en reconnaissance a survolé le district de Tsi-An.

Le 1er novembre, à 12 h. 50, six avions américains en reconnaissance ont survolé Antoung.

Le 1er novembre, à 14 h. 55, huit avions américains en reconnaissance ont survolé Antoung.

Le 2 novembre, à 11 h. 8, quatre avions américains en reconnaissance ont survolé le district de Tsi-An.

Le 2 novembre, à 13 h. 57, deux avions américains en reconnaissance ont survolé la localité de Chibataokéou, district de Tchangbaï.

Le 2 novembre, à 14 h. 3, deux avions américains en reconnaissance ont survolé la localité de Chisangtaokéou, district de Tchangbaï.

Le 2 novembre, à 14 h. 10, deux avions américains en reconnaissance ont survolé Chiéreaokéou, district de Tchangbaï.

Le 2 novembre, à 18 h. 55, trois avions américains en reconnaissance ont survolé Antoung.

Le 3 novembre, à 6 h. 45, deux avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Tsétan, district de Tsi-An.

Le 3 novembre, à 7 h. 30, trois avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Lakouchao, district de Kouan-Tien.

Le 3 novembre, à 9 h. 44, trois avions américains ont mitraillé les villages de Lianmintiantso et de Houachoutiantso, district de Tsi-An. A la suite de cette attaque, un paysan a été tué; en outre, un bœuf a péri et un autre a été blessé.

Le 3 novembre, à 9 h. 59, neuf avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Khouanbaitiang-tso, district de Tsi-An.

Le 3 novembre, à 10 h. 2, trois avions américains en reconnaissance ont survolé le district de Tsi-An.

Le 3 novembre à 10 h. 8, trois avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Chanholungaitso, district de Tsi-An.

Le 3 novembre, à 15 h. 30, quatre avions américains ont mitraillé le village de Maloukéou, dans le secteur de Bataokéou, district de Tchangbaï, et y ont lâché 22 bombes. A la suite de cette attaque, 55 maisons ont

done to the property of the inhabitants.

At 3.50 p.m. on 3 November a United States aircraft shelled the Dadunkou area in the town of Antung.

At 3.55 p.m. on 3 November a United States aircraft shelled the village of Tatsiatu (Huantian county).

At 5.4 p.m. on 3 November two United States aircraft circled over the village of Anshudiantsu (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 5.16 p.m. on 3 November two United States aircraft circled over the village of Lianmindiantsu (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 5.32 p.m. on 3 November two United States aircraft circled over the village of Datsinkou (Huanbaidiantsu area, Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 5.45 p.m. on 3 November two United States aircraft circled over the village of Dabaotsukou (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 6.18 p.m. on 3 November two United States aircraft circled over Dadunpan (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 6.26 p.m. on 3 November two United States aircraft circled over the village of Dalukou (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 6.29 p.m. on 3 November two United States aircraft circled over Huadiantsu (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 6.40 p.m. on 3 November two United States aircraft circled over the Huanchzhen district (Liaoting Province) and carried out reconnaissance.

At 7.22 p.m. on 3 November two United States aircraft circled over the village of Sialouho (Huantian county) and carried out reconnaissance.

At 10.35 p.m. on 4 November a United States aircraft circled over Antung and carried out reconnaissance.

At 1.14 p.m. on 5 November fourteen United States aircraft circled over the county town of Tsian and carried out reconnaissance.

At 7.15 a.m. on 6 November four United States aircraft circled over the village of Kaiguan (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 7.49 a.m. on 7 November two United States aircraft circled over the village of Dikou (Tsian county) and carried out reconnaissance.

On 7 November a United States aircraft fired at and killed a peasant in the village of Siaiaotsian in the Tsiulianchzhen area, near Antung.

At 5.9 p.m. on 7 November two United States aircraft dropped 10 bombs and shelled the area near the county town of Chanbai.

At 10 a.m. on 7 November two United States aircraft carried out reconnaissance over Shibadaokou (Chanbai district).

été détruites et les biens des habitants ont été fortement endommagés.

Le 3 novembre, à 15 h. 50, un avion américain a mitraillé le secteur de Tatoukéou, dans la ville d'Antoung.

Le 3 novembre, à 15 h. 55, un avion américain a mitraillé le village de Tatsiatou, district de Kouan-Tien.

Le 3 novembre, à 17 h. 4, deux avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Anchoutiantou, district de Tsi-An.

Le 3 novembre, à 17 h. 16, deux avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Lianmintiantou, district de Tsi-An.

Le 3 novembre, à 17 h. 32, deux avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Tatsinkéou, dans le secteur de Khouanbaitiangtsou, district de Tsi-An.

Le 3 novembre, à 17 h. 45, deux avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Tahaotsoukéou, district de Tsi-An.

Le 3 novembre, à 18 h. 18, deux avions américains en reconnaissance ont survolé la localité de Tatounpang, district de Tsi-An.

Le 3 novembre, à 18 h. 26, deux avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Taloukéou, district de Tsi-An.

Le 3 novembre, à 18 h. 29, deux avions américains en reconnaissance ont survolé la localité de Houantiantou, district de Tsi-An.

Le 3 novembre, à 18 h. 40, deux avions américains en reconnaissance ont survolé le district de Huan-Tchen, province de Liao-Toung.

Le 3 novembre, à 19 h. 22, deux avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Sialéouho, district de Kouan-Tien.

Le 4 novembre, à 22 h. 35, un avion américain en reconnaissance a survolé Antoung.

Le 5 novembre, à 13 h. 14, quatorze avions américains en reconnaissance ont survolé la ville de Tsi-An, chef-lieu de district.

Le 6 novembre, à 7 h. 15, quatre avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Haï-Kouan, district de Tsi-An.

Le 7 novembre, à 7 h. 49, deux avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Dikou, district de Tsi-An.

Le 7 novembre, un avion américain a mitraillé et tué un paysan dans le village de Siaiaotsian, dans le secteur de Tsiou-Liang-Tchen, près d'Antoung.

Le 7 novembre, à 17 h. 9, deux avions américains ont mitraillé un secteur situé aux environs de la ville de Tchangbaï, chef-lieu de district, et ont lâché dix bombes.

Le 7 novembre, à 10 heures, deux avions américains ont effectué un vol de reconnaissance au-dessus de Chibataokéou, district de Tchangbaï.

At 10.19 a.m. on 7 November two United States aircraft circled over the county town of Chanbai and carried out reconnaissance.

At 12.58 p.m. on 7 November four United States aircraft circled over the county town of Tsian and carried out reconnaissance.

At 1.06 p.m. on 7 November four United States aircraft circled over Huadiansu (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 1.11 p.m. on 7 November four United States aircraft circled over the village of Madikou (Sandaoveitsi area, Tsian county) and Huanchzhen county and carried out reconnaissance.

At 1.50 p.m. on 7 November four United States aircraft shelled the village of Shenli (Huantian county).

At 4.20 a.m. on 8 November three United States aircraft circled over the village of Lakushao (Huantian county) and carried out reconnaissance.

At 5.15 on 8 November one United States aircraft circled over the village of Lakushao (Huantian county) and carried out reconnaissance.

At ... on 8 November a United States aircraft circled over Chzhandianhokou (Huantian county) and carried out reconnaissance.

At 6.20 a.m. on 8 November one United States aircraft circled over the village of Taiwen (Antung county) and carried out reconnaissance.

At 6.30 a.m. on 8 November four United States aircraft circled over the village of Tsefan (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 6.49 a.m. on 8 November four United States aircraft circled over the village of Shanholunkai (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 7.28 a.m. on 8 November four United States aircraft circled over the village of Shanholunkai (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 9.13 a.m. on 8 November one United States aircraft dropped one bomb on the town of Antung, destroying three houses. As a result of this bombing two men, two women and one child were wounded.

At 11.18 a.m. on 8 November nine United States aircraft circled over Antung and carried out reconnaissance.

At 2.30 p.m. on 8 November six United States aircraft circled over Lintsian county and carried out reconnaissance.

At 1.7 a.m. on 9 November United States aircraft (number unknown) dropped a rocket bomb on Laohao (Huantian county).

At 2.10 a.m. on 9 November two United States aircraft dropped two bombs on the Antung aerodrome. As a result three persons were seriously wounded, one slightly wounded and living quarters on the aerodrome were destroyed.

At 8.25 a.m. on 9 November six United States aircraft circled over Lakushao (Huantian county) and carried out reconnaissance.

Le 7 novembre, à 10 h. 19, deux avions américains en reconnaissance ont survolé la ville de Tchangbai, chef-lieu de district.

Le 7 novembre, à 12 h. 58, quatre avions américains en reconnaissance ont survolé la ville de Tsi-An, chef-lieu de district.

Le 7 novembre, à 13 h. 6, quatre avions américains en reconnaissance ont survolé la localité de Houatiantou, district de Tsi-An.

Le 7 novembre, à 13 h. 11, quatre avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Matikéou, dans le secteur de Santaoveitsi, district de Tsi-An, ainsi que le district de Huan-Tchen.

Le 7 novembre, à 13 h. 50, quatre avions américains ont mitraillé le village de Chen-Li, district de Kouan-Tien.

Le 8 novembre, à 4 h. 20, trois avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Lakouchao, district de Kouan-Tien.

Le 8 novembre, à 5 h. 15, un avion américain en reconnaissance a survolé le village de Lakouchao, district de Kouan-Tien.

Le 8 novembre, à ... heures, un avion américain en reconnaissance a survolé la localité de Tchantianhokéou, district de Kouan-Tien.

Le 8 novembre, à 6 h. 20, un avion américain en reconnaissance a survolé le village de Tai-Ven, district d'Antoung.

Le 8 novembre, à 6 h. 30, quatre avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Tse-Fan, district de Tsi-An.

Le 8 novembre, à 6 h. 49, quatre avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Chanholunkai, district de Tsi-An.

Le 8 novembre, à 7 h. 28, quatre avions américains en reconnaissance ont survolé le village de Chanyenholunkai, district de Tsi-An.

Le 8 novembre, à 9 h. 13, un avion américain a lâché une bombe sur la ville d'Antoung et a détruit trois maisons. À la suite de ce bombardement, deux hommes, deux femmes et un enfant ont été blessés.

Le 8 novembre, à 11 h. 18, neuf avions américains en reconnaissance ont survolé Antoung.

Le 8 novembre, à 14 h. 30, six avions américains en reconnaissance ont survolé le district de Lin-Tsian.

Le 9 novembre, à 1 h. 7, des avions américains (dont le nombre n'a pu être établi) ont lâché une bombe-fusée au-dessus de Laohao, district de Kouan-Tien.

Le 9 novembre, à 2 h. 10, deux avions américains ont lâché deux bombes sur l'aérodrome d'Antoung. À la suite de cette attaque, trois personnes ont été blessées grièvement, une légèrement, et des logements situés sur l'aérodrome ont été détruits.

Le 9 novembre, à 8 h. 25, six avions américains en reconnaissance ont survolé Lakouchao, district de Kouan-Tien.

At 8.30 a.m. on 9 November United States aircraft dropped bombs on Chzhandianhokou (Huantian county) destroying more than 500 houses. The number of civilian casualties has not yet been ascertained.

At 8.55 a.m. on 9 November United States aircraft circled over Lakushao (Huantian county) and carried out reconnaissance.

At 8.55 a.m. on 9 November twelve United States aircraft bombed Antung.

At 8.56 a.m. on 9 November a United States Air Force unit bombed the Antung bridge.

At 9.26 a.m. on 9 November one United States aircraft circled over Antung and carried out reconnaissance.

At 1.30 p.m. on 9 November one United States aircraft circled over Liushuohen (Tsian county) and carried out reconnaissance.

At 1.45 p.m. on 9 November one United States aircraft circled over Tsian county and carried out reconnaissance.

At 2.8 p.m. on 9 November nine United States aircraft dropped bombs, destroying three houses and killing three persons.

At 9.20 a.m. on 10 November eight United States aircraft shelled and bombed the Antung bridge.

DOCUMENT S/1907 (incorporating S/1907/Corr.1)

**Resolution concerning the Palestine question
adopted at the 524th meeting of the Security
Council on 17 November 1950**

*[Original text: English]
[17 November 1950]*

The Security Council,

Recalling its resolution of 11 August 1949 [S/1367] wherein it noted with satisfaction the several armistice agreements concluded by means of negotiations between the parties involved in the conflict in Palestine; expressed the hope that the governments and authorities concerned would at an early date achieve agreement on final settlement of all questions outstanding between them; noted that the various armistice agreements provided that the execution of the agreements would be supervised by Mixed Armistice Commissions whose chairman in each case would be the United Nations Chief of Staff of the Truce Supervision Organization or his designated representative; and, bearing in mind that the several armistice agreements include firm pledges against any further act of hostility between the parties and also provide for their supervision by the parties themselves, relied upon the parties to ensure the continued application and observance of these agreements,

Taking into consideration the views expressed and the data given by the representatives of Egypt, Israel, the Hashemite Kingdom of Jordan and the Chief of

Le 9 novembre, à 8 h. 30, des avions américains ont lâché des bombes sur la localité de Tchantianhokéou, district de Kouan-Tien, et ont détruit plus de 500 maisons. Le nombre des victimes, parmi la population civile, n'a pu encore être établi.

Le 9 novembre, à 8 h. 55, des avions américains en reconnaissance ont survolé Lakouchao, district de Kouan-Tien.

Le 9 novembre, à 8 h. 55, douze avions américains ont bombardé Antoung.

Le 9 novembre, à 8 h. 56, une formation d'avions américains a bombardé le pont d'Antoung.

Le 9 novembre, à 9 h. 26, un avion américain en reconnaissance a survolé Antoung.

Le 9 novembre, à 13 h. 30, un avion américain en reconnaissance a survolé Liou-Chou-Tchen, district de Tsi-An.

Le 9 novembre, à 13 h. 45, un avion américain en reconnaissance a survolé le district de Tsi-An.

Le 9 novembre, à 14 h. 8, neuf avions américains ont lâché des bombes, détruisant trois maisons et tuant trois personnes.

Le 10 novembre, à 9 h. 20, huit avions américains ont mitraillé et bombardé le pont d'Antoung.

DOCUMENT S/1907

**Résolution adoptée à la 524^{ème} séance du Conseil
de sécurité, le 17 novembre 1950, au sujet de
la question de Palestine**

*[Texte original en anglais]
[17 novembre 1950]*

Le Conseil de sécurité,

Rappelant la résolution par laquelle il a, le 11 août 1949 [S/1367], pris acte avec satisfaction des différentes conventions d'armistice que les parties impliquées dans le conflit de Palestine avaient conclues par voie de négociations; exprimé l'espoir que les gouvernements et autorités intéressés parviendraient rapidement à un règlement définitif de toutes les questions sur lesquelles ils ne s'étaient pas encore mis d'accord; noté que les différentes conventions d'armistice prévoyaient que leur application serait contrôlée par des commissions d'armistice mixtes dont le Président, dans chaque cas, serait le Chef d'état-major de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ou un représentant désigné par lui; et, tenant compte de ce que les diverses conventions d'armistice contiennent le ferme engagement d'éviter tous actes ultérieurs d'hostilité entre les parties et prévoient aussi le contrôle de l'application de ces conventions par les parties elles-mêmes, a fait confiance à ces dernières pour continuer à les appliquer et à les respecter,

Prenant en considération les vœux exprimées et les renseignements fournis par les représentants de l'Égypte, d'Israël et du Royaume hachimite de Jordanie,

Staff of the Truce Supervision Organization on the complaints submitted to the Council (S/1790, S/1794, S/1824);

Notes that with regard to the implementation of article VIII of the Israel-Jordan General Armistice Agreement²⁰ the Special Committee has been formed and has convened and hopes that it will proceed expeditiously to carry out the functions contemplated in paragraphs 2 and 3 of that article;

Calls upon the parties to the present complaints to consent to the handling of complaints according to the procedures established in the armistice agreements for the handling of complaints and the settlement of points at issue,

Requests the Israel-Egyptian Mixed Armistice Commission to give urgent attention to the Egyptian complaint of expulsion of thousands of Palestine Arabs;

Calls upon both parties to give effect to any finding of the Israel-Egyptian Mixed Armistice Commission regarding the repatriation of any such Arabs who in the Commission's opinion are entitled to return;

Authorizes the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization with regard to the movement of nomadic Arabs to recommend to Israel, Egypt and to such other Arab States as may be appropriate, such steps as he may consider necessary to control the movement of such nomadic Arabs across international frontiers or armistice lines by mutual agreement;

Calls upon the governments concerned to take in the future no action involving the transfer of persons across international frontiers or armistice lines without prior consultation through the Mixed Armistice Commissions;

Takes notes of the statement of the Government of Israel that Israel armed forces will evacuate Bir Qattar pursuant to the 20 March 1950 decision of the Special Committee, provided for in article X, paragraph 4, of the Egyptian-Israel General Armistice Agreement,²¹ and that the Israel armed forces will withdraw to positions authorized by the Armistice Agreement;

Reminds Egypt and Israel as Member States of the United Nations of their obligations under the Charter to settle their outstanding differences, and further reminds Egypt, Israel and the Hashemite Kingdom of Jordan that the armistice agreements to which they are parties contemplate "the return of permanent peace in Palestine", and, therefore, urges them and the other States in the area to take all such steps as will lead to the settlement of the issues between them;

Requests the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization to report to the Security Council at the end of ninety days, or before if he deems necessary, on

ainsi que par le Chef d'état-major de l'organisme chargé de la surveillance de la trêve, au sujet des plaintes adressées au Conseil (S/1790, S/1794 et S/1824),

Constâte, en ce qui concerne l'application de l'article VIII de la Convention générale d'armistice conclue entre Israël et la Jordanie²⁰, que le Comité spécial a été constitué et s'est réuni; exprime l'espoir que ce Comité s'acquittera sans retard des fonctions envisagées dans les paragraphes 2 et 3 de cet article;

Invite les parties aux différends actuels à accepter de suivre, pour les plaintes, la procédure prévue dans les conventions et applicable aux plaintes et au règlement des litiges;

Prie la Commission mixte d'armistice égypto-israélienne d'examiner d'urgence la plainte de l'Égypte relative à l'expulsion de milliers d'Arabes de Palestine;

Invite, les deux parties à mettre en œuvre toute conclusion que formulerait la Commission mixte d'armistice égypto-israélienne au sujet du rapatriement des Arabes qui, de l'avis de la Commission, devraient être rapatriés;

Donne qualité, en ce qui concerne les déplacements des Bédouins, au Chef d'état-major de l'organisme chargé de la surveillance de la trêve pour recommander à Israël, à l'Égypte, et le cas échéant à d'autres États arabes, de prendre d'un commun accord les mesures qu'il jugera nécessaires pour contrôler les déplacements de ces Bédouins à travers les frontières internationales ou les lignes de démarcation d'armistice;

Invite les gouvernements intéressés à ne prendre, à l'avenir, aucune mesure qui entraînerait le transfert de personnes à travers les frontières internationales ou les lignes de démarcation d'armistice sans en référer au préalable aux Commissions mixtes d'armistice;

Prend acte de la déclaration du Gouvernement d'Israël selon laquelle les forces armées israéliennes évacueront Bir Qattar, conformément à la décision prise le 20 mars 1950 par le Comité spécial en application des dispositions du paragraphe 4 de l'article X de la Convention générale d'armistice conclue entre l'Égypte et Israël²¹, et se retireront sur les positions définies dans ladite Convention d'armistice;

Rappelle à l'Égypte et à Israël qu'ils sont tenus par la Charte, en tant qu'États Membres des Nations Unies, de régler les différends qui les séparent encore et rappelle en outre à l'Égypte, à Israël et au Royaume hachémite de Jordanie que les Conventions d'armistice auxquelles ils sont parties envisagent "le rétablissement de la paix permanente en Palestine" et, en conséquence, invite ces États et les autres États de la région à faire le nécessaire pour régler leurs litiges;

Prie le Chef d'état-major de l'organisme chargé de la surveillance de la trêve de faire rapport au Conseil de sécurité, dans 90 jours, ou plus tôt s'il le juge néces-

²⁰ See Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 1.

²¹ Ibid., Special Supplement No. 3.

²⁰ Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 1.

²¹ Ibid., Supplément spécial No 3.

the compliance given to this resolution and upon the status of the operations of the various Mixed Armistice Commissions, and further requests that he submit periodically to the Security Council reports of all decisions made by the various Mixed Armistice Commissions and the Special Committee provided for in article X, paragraph 4, of the Egyptian-Israel General Armistice Agreement.

saire, sur l'exécution de la présente résolution et sur l'état des travaux des différentes Commissions mixtes d'armistice; prie en outre le Chef d'état-major d'adresser périodiquement au Conseil de sécurité des rapports sur toutes les décisions prises par les différentes Commissions mixtes d'armistice ainsi que par le Comité spécial prévu au paragraphe 4 de l'article X de la Convention générale d'armistice conclue entre l'Égypte et Israël.

DOCUMENT S/1925

Note dated 30 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent delegation of Cuba to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June, and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588)

*[Original text: Spanish]
[1 December 1950]*

The permanent delegation of Cuba to the United Nations presents its compliments to the Secretary-General and has the honour to inform him that the Government of Cuba has decided, in accordance with the request of the United Nations, to place one company of its regular army at the disposal of the United Nations Unified Command in Korea.

The delegation of Cuba begs the Secretary-General to be so good as to inform the Unified Command of this offer for necessary action.

Note, en date du 30 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par la délégation permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)

*[Texte original en espagnol]
[1er décembre 1950]*

La délégation permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui faire connaître que le Gouvernement de Cuba a décidé, pour répondre à la demande de l'Organisation des Nations Unies, de mettre à la disposition du Commandement unifié des Nations Unies en Corée une compagnie de son armée régulière.

La délégation de Cuba prie le Secrétaire général de bien vouloir communiquer, à toutes fins utiles, cette offre au Commandement unifié.

DOCUMENT S/1934

Cablegram dated 7 December 1950 to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea

*[Original text: Russian]
[8 December 1950]*

I have the honour to make the following statement and ask you to communicate this statement to the members of the Security Council.

In previous statements by the Government of the People's Democratic Republic of Korea and in communications from the Special Commission of the United Democratic Fatherland Front of Korea, numerous instances have been cited of violations by the armed forces of the American interventionists in Korea of the generally recognized rules of international law regarding the conduct of war. Having encountered the stubborn resistance of the Korean people, the American imperialists are using increasingly cruel methods of waging war in Korea, and are taking not the slightest account of the generally recognized rules of warfare.

From the very beginning of American aggression in Korea it was clear that American imperialism, in

Télégramme, en date du 7 décembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée

*[Texte original en russe]
[8 décembre 1950]*

J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante, que je vous prie de bien vouloir communiquer aux membres du Conseil de sécurité:

Les déclarations antérieures du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et les communications de la Commission spéciale du Front coréen pour une patrie unie et démocratique ont cité de nombreux cas de violation, par les forces armées des interventionnistes américains en Corée, des règles universellement reconnues du droit des gens en matière de conduite de la guerre. Devant la résistance obstinée du peuple coréen, les impérialistes américains ont recouru, en Corée, à des méthodes de plus en plus cruelles de conduite de la guerre et ne tiennent aucun compte des règles de la guerre généralement reconnues.

Dès le début de l'agression américaine en Corée, il était manifeste que l'impérialisme américain, en com-

beginning open armed warfare for the suppression of the national liberation movement of the peoples and for the establishment of the hegemony of American imperialism in the Far East, was resolved to commit any crimes in order to seize Korea. In their attempts to deceive world public opinion the ruling circles of the United States of America have gradually proceeded to make use of increasingly cruel methods of waging war against the Korean people, covering their actions with hypocritical phrases about the fulfilment of political functions on behalf of the United Nations. In so doing they considered that by making use of their majority in the United Nations they would be able to cover any illegal actions in Korea with the authority of that international organization.

The American invaders have taken over from their predecessors in aggression the technique of the total war of annihilation and are applying it in Korea with no less cruelty and malevolence than was evinced by the German fascists and the Japanese imperialists. They are waging war not only and not chiefly against armed forces, but above all and chiefly against the civilian population. With the methodical calculation of civilised barbarians, the American armed forces, bombing from the air, from the sea and by other means, have destroyed all the big industrial enterprises in Korea and a majority of the medium-sized and smaller enterprises, wiped small and large towns from the face of the earth, destroyed villages, and now that winter is coming on, they have begun the systematic destruction of the remaining settlements. American aircraft carry out over a thousand sorties daily to bomb Korean towns and villages. Using scorched-earth tactics, the American air force drops on towns and villages in which there are no military targets of any kind an enormous quantity of incendiary and high-explosive bombs, destroying houses and private property of peaceful inhabitants, leaving millions of persons homeless and destitute. The systematic bombing of the remaining inhabited places became especially intense in the second half of October. In the second half of October American aircraft bombed and destroyed the towns of Suncheon, Hyachen, Gudyang, Huichon, Tenchon and Koin. In November American aircraft systematically bombed and practically completely destroyed the towns of Kanggye, Sinuiju, Uiju, Songchon, Kusong, Taechon, Chosan, Pukchin, Kosan, Chinnampo, Tyungandin, Worhun and others. In the town of Kanggye out of 8,000 buildings less than 500 remain; in Sinuiju out of 12,000 buildings about 1,000 remain. In Chinnampo out of 1,500 buildings about 200 houses remain. American aircraft have destroyed and burnt in the territory of North Korea alone over 7,000 villages and other small settlements.

Having announced their intention to break the will of the Korean people to fight for their freedom and the independence of their mother country, the American interventionists are prepared to destroy every living thing, to turn Korea into a desert in order to carry out their rapacious plans for the enslavement of the Korean people. While cynically trampling on the principle of the self-determination of peoples and non-intervention, the American imperialists have issued a tacit ultimatum

menaçant une lutte armée ouverte pour réprimer le mouvement de libération nationale des peuples et établir la domination de l'impérialisme américain en Extrême-Orient, avait décidé de ne reculer devant aucun crime pour s'emparer de la Corée. Tout en essayant de tromper l'opinion mondiale, les milieux dirigeants des États-Unis d'Amérique ont recouru graduellement à des méthodes de plus en plus cruelles de conduite de la guerre contre le peuple coréen, en couvrant leurs actes de phrases hypocrites sur l'exercice de fonctions de police au nom de l'Organisation des Nations Unies. Ce faisant, ils comptaient, en tirant parti de leur majorité à l'Organisation des Nations Unies, pouvoir couvrir de l'autorité de cette organisation internationale tous les actes illégaux qu'ils commettraient en Corée.

Les envahisseurs américains ont appris de leurs prédecesseurs en matière d'agression la technique de la guerre totale d'extermination, et ils mettent celle-ci en pratique, dans la guerre de Corée, avec une cruauté et une haine de l'humanité qui ne le cèdent en rien à celles des fascistes allemands et des impérialistes japonais. Ils font la guerre, non seulement, et presque accessoirement, aux forces armées, mais avant tout et principalement à la population civile. Avec une méthode digne de barbares civilisés, les forces armées américaines, par des bombardements aériens et navals, et d'autres moyens, détruisent tous les établissements industriels importants et la plupart des moyennes et petites entreprises de la Corée; ils ont rasé toutes les villes grandes et moyennes, ils ont démoli les villages; maintenant, à l'approche de l'hiver, ils se sont mis à détruire systématiquement les agglomérations restantes. Journalièrement, les avions américains effectuent plus de 1.000 sorties pour bombarder les villes et villages de Corée; recourant à la tactique de la terre brûlée, l'aviation américaine lâche sur des villes et des villages sans aucun objectif militaire un nombre énorme de bombes explosives et incendiaires, elle détruit les habitations et les biens de paisibles habitants, et laisse des millions de personnes sans abri et sans moyens de subsistance. Les bombardements systématiques des agglomérations restantes sont devenus particulièrement intenses depuis la seconde quinzaine d'octobre. Au cours de cette quinzaine, les avions américains ont bombardé et démoli les villes de Suncheon, Hyachen, Gudyang, Huichon, Tenchon, Koin. En novembre, les avions américains ont bombardé systématiquement et ont virtuellement détruit les villes de Kanggye, Sinuiju, Uiju, Songchon, Kusong, Taechon, Chosan, Pukchin, Kosan, Chinnampo, Tyungandin, Worhun et d'autres. Dans la ville de Kanggye, sur 8.000 bâtiments, il en reste moins de 500; à Sinuiju, sur 12.000 bâtiments, il en reste environ 1.000; à Chinnampo, il reste environ 200 bâtiments sur 1.500. Sur le seul territoire de la Corée du Nord, les avions américains ont détruit et incendié plus de 7.000 villages et autres petites agglomérations.

Se proposant de briser la volonté du peuple coréen de lutter pour la liberté et l'indépendance de sa patrie, les interventionnistes américains sont prêts à détruire tous les êtres vivants, à transformer la Corée en un désert, à seule fin de réaliser leurs plans de rapine et d'asservissement du peuple coréen. foulant cyniquement aux pieds le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le principe de la non-intervention, les impérialistes américains ont adressé au peuple

to the Korean people: Either submit to the domination of American imperialism or we will destroy every living thing in your country. But the threats of the American imperialists and their Korean accomplices are futile. The Korean people will never again submit to the yoke of colonial slavery and will fight until final victory is gained. The atrocities of the American imperialists in Korea still further reveal to the Korean people, to all the peoples of Asia, the aggressive plans of the American imperialists and their accomplices in aggression. They still further strengthen the unwavering determination of the Korean people to fight for their freedom and independence.

In bringing the above to the knowledge of the United Nations and world public opinion, the Government of the Korean People's Democratic Republic vigorously protests against these crimes of the American interventionists in Korea, which are a flagrant violation of the generally accepted rules of warfare and principles of humanity. The Korean people, in the same way undoubtedly as all progressive people, wishes to know whether the United Nations has sanctioned these unlawful acts of the American armed forces.

(Signed) PAK HEN EN
Minister for Foreign Affairs
of the Korean People's Democratic Republic

coréen un ultimatum tacite: se soumettre à la domination de l'impérialisme américain, ou voir toute vie anéantie dans le pays. Cependant, les menaces des impérialistes américains et de leurs suppôts coréens ne serviront à rien. Le peuple coréen ne permettra plus jamais qu'on lui impose le joug de la servitude coloniale, et il continuera à lutter jusqu'à la victoire finale. Les atrocités des impérialistes américains en Corée dévoilent encore davantage au peuple coréen et à tous les peuples de l'Asie les visées expansionnistes des impérialistes américains et de leurs complices dans l'agression. Elles renforcent encore davantage la volonté inébranlable du peuple coréen de lutter pour sa liberté et son indépendance. En portant ce qui précède à la connaissance de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion mondiale, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée proteste énergiquement contre ces crimes des interventionnistes américains en Corée, lesquels constituent une violation des règles universellement reconnues en matière de conduite de la guerre ainsi que des principes de la morale. Le peuple coréen, comme, sans aucun doute, toute l'humanité progressive, désire savoir si l'Organisation des Nations Unies a sanctionné les actes illégaux précités commis par les forces armées américaines en Corée.

(Signé) PAK HEN EN
Ministre des affaires étrangères
de la République populaire démocratique
de Corée

DOCUMENT S/1942

Letter dated 14 December 1950 addressed to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs and Commonwealth Relations of Pakistan, concerning the India-Pakistan question

[Original text: English]
[14 December 1950]

I have the honour to invite your attention to the letter dated 15 September 1950, from the United Nations Representative for India and Pakistan to the President of the Security Council [S/1791, S/1791/Add.1], reporting on the failure of the mission entrusted to him by the Security Council resolution of 14 March, 1950 [S/1469], to secure the demilitarization of the State of Jammu and Kashmir preparatory to the holding of a plebiscite. Sir Owen Dixon's report has been with the Security Council for nearly three months, and the people of Pakistan and of Kashmir are greatly concerned over the serious delay in dealing with this urgent and important matter.

Almost three years have passed since the Security Council became seized of the Kashmir dispute and came to the conclusion that its solution lay in a free and impartial plebiscite to decide the question of the accession of the State of Jammu and Kashmir to India or to Pakistan. The holding of the plebiscite, however, is no nearer today than it was three years ago. In the meantime, the Government of India and the Maharaja's Government in Kashmir are taking steps to prejudice

Lettre, en date du 14 décembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères et des relations avec le Commonwealth du Pakistan, au sujet de la question Inde-Pakistan

[Texte original en anglais]
[14 décembre 1950]

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, le 15 septembre 1950, par le représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan [S/1791, S/1791/Add.1] pour faire rapport sur l'échec de la mission qui lui a été confiée par la résolution du Conseil de sécurité en date du 14 mars 1950 [S/1469], et qui était d'assurer la démilitarisation de l'Etat de Jammu et Cachemire en vue d'organiser un plébiscite. Voici près de trois mois que le Conseil de sécurité est saisi du rapport de Sir Owen Dixon, et les populations du Pakistan et du Cachemire s'inquiètent vivement du retard considérable dont souffre l'examen de cette importante et urgente question.

Près de trois ans se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a été saisi du différend relatif au Cachemire et a conclu qu'il fallait en rechercher la solution dans un plébiscite libre et impartial permettant de décider du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan. Cependant, l'organisation du plébiscite n'est pas plus avancée aujourd'hui qu'il y a trois ans. Dans l'intervalle, le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement du maharadjah au Cachemire

the holding of the plebiscite. A resolution was adopted by the All-Jammu and Kashmir National Conference on 27 October, 1950, proposing the convening of a Constituent Assembly to determine "the future shape and affiliations of the State" of Jammu and Kashmir. According to a Press Trust of India report, the Prime Minister of India welcomed this move and declared that the proposed Constituent Assembly would "ratify the formal accession of the State of India". Later Press reports indicate that a formal proclamation to hold elections to the proposed Constituent Assembly is about to be promulgated by the Maharaja's Government.

This move by the Government of India and the Maharaja's Government seeks to nullify the International Agreement between India and Pakistan embodied in the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan of 13 August 1948 and 5 January 1949,²² and endorsed by the Security Council, and is a challenge to the authority of the Security Council.

I should like to request that the Security Council give urgent consideration to the Kashmir question and take measures to implement, as soon as possible, the international agreement referred to above. The Security Council is also requested to call upon India to refrain from proceeding with the proposal for a Constituent Assembly and from taking any other action which might prejudice the holding of a free and impartial plebiscite to determine whether the State of Jammu and Kashmir should accede to India or to Pakistan.

(Signed) Mohammed ZAFRULLA KHAN

*Minister for Foreign Affairs
and Commonwealth Relations
of Pakistan*

DOCUMENT S/1947/Rev.1

Letter dated 16 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics, transmitting a statement by the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea

[Original text: Russian]
[19 December 1950]

I enclose herewith a statement by the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea, Mr. Pak Hen En, which he transmitted to the heads of foreign legations and missions on 12 December 1950, concerning the brutal annihilation of the Korean population and the barbarous destruction of towns and villages in Korea by American and Syngman Rhee troops.

²² See *Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948*, p. 32, and *ibid.*, *Fourth Year, Supplement for January 1949*, p. 23.

s'emploient à prendre des mesures tendant à compromettre l'organisation du plébiscite. Le 27 octobre 1950, la Conférence nationale de l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire a adopté une résolution proposant de convoquer une assemblée constituante appelée à déterminer "la structure et les associations futures de l'Etat" de Jammu et Cachemire. Selon un communiqué du *Press Trust of India*, le Premier Ministre de l'Inde a accueilli cette résolution avec plaisir, et il a déclaré que l'Assemblée constituante envisagée "ratifierait le rattachement officiel de l'Etat à l'Inde". Des communiqués de presse ultérieurs indiquent que le Gouvernement du maharadjah est sur le point de rendre publique une proclamation officielle relative à l'organisation d'élections à l'assemblée constituante envisagée.

Cette mesure du Gouvernement de l'Inde et du Gouvernement du maharadjah tend à annuler l'accord international entre l'Inde et le Pakistan qui est consigné dans les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949²² et que le Conseil de sécurité a approuvées, et elle constitue un défi à l'autorité du Conseil de sécurité.

J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité examine d'urgence la question du Cachemire et prenne des mesures pour que l'accord international mentionné plus haut soit mis à exécution. Je prie également le Conseil de sécurité d'inviter l'Inde à renoncer au projet d'assemblée constituante et à ne prendre aucune mesure risquant de compromettre l'organisation d'un plébiscite libre et impartial qui permette de déterminer si l'Etat de Jammu et Cachemire doit se rattacher à l'Inde ou au Pakistan.

(Signé) Mohammed ZAFRULLA KHAN

*Ministre des affaires étrangères
et des relations avec le Commonwealth
du Pakistan*

DOCUMENT S/1947

Lettre, en date du 16 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui transmettre une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée

[Texte original en russe]
[19 décembre 1950]

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'une déclaration de M. Pak Hen En, Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, déclaration qui a été remise le 12 décembre 1950 aux chefs des ambassades et légations étrangères et qui porte sur l'extermination féroce de la population coréenne et sur la destruction barbare des villes et villages de la Corée par les troupes américaines et celles de Syngman Rhee.

²² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, troisième année, *Supplément de novembre 1948*, p. 32, et *ibid.*, quatrième année, *Supplément de janvier 1949*, p. 23.

Please distribute this statement as an official document of the Security Council.

(Signed) Y. MALIK

*Permanent Representative of
the Union of Soviet Socialist Republics
to the United Nations*

STATEMENT ADDRESSED TO THE DIPLOMATIC CORPS BY THE MINISTER FOR FOREIGN AFFAIRS OF THE PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF KOREA, CONCERNING THE BRUTAL ANNIHILATION OF THE KOREAN POPULATION AND THE BARBAROUS DESTRUCTION OF TOWNS AND VILLAGES IN KOREA BY AMERICAN AND SYNGMAN RHEE TROOPS

The troops of the Anglo-American invaders and their hirelings, the mercenary Syngman Rhee clique, in retreating southward before the onslaught of the Korean People's Army, are carrying out a deliberate mass annihilation of the peaceful civilian population, burning and destroying towns and villages and blowing up buildings and installations.

The Ministry of Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea possesses evidence which shows that the Minister for Defense of the puppet government of Syngman Rhee, Sen-Mo Sing, at the bidding of his foreign masters, issued an order to the retreating troops to shoot all civilians who support and sympathize with the People's Democratic Government, irrespective of their sex or age. This order has now been enforced. It is being carried out by all Syngman Rhee and American military units. The People's Democratic Government of Korea daily receives reports of the brutal slaughter of members of the Labour Party, of the families of soldiers of the People's Army, and of all persons sympathizing with the People's Democratic Government. Moreover, the American and Syngman Rhee troops are sparing neither pregnant women nor children and old people.

According to incomplete reports, over 15,000 civilians have been shot in Kangwon-do Province alone; in the same province, in the small village of Oktonrhee in the Pyonggang district, thirty-two families of soldiers serving in the People's Army were shot, including pregnant women and small children. The roads along which the American invaders and the Syngman Rhee troops hastily retreated are littered with thousands of corpses of entirely innocent, peaceful and unarmed citizens, women, children and old people, who were brutally slaughtered and tortured by these frenzied maniacs.

The retreating troops of the American invaders, who are masking their banditry in Korea under the banner and authority of the United Nations, are leaving a desert behind them, burning towns and villages and blowing up and destroying all large houses, public buildings and installations. On 5 December 1950, the American Commander of the First Corps cynically reported on the radio the activities of the special demoli-

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier cette déclaration comme un document officiel du Conseil de sécurité.

(Signé) Y. MALIK

*Représentant permanent
de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
auprès de l'Organisation des Nations Unies*

DÉCLARATION ADRESSÉE AU CORPS DIPLOMATIQUE PAR M. PAK HEN EN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, AU SUJET DE L'EXTERMINATION FÉROCE DE LA POPULATION CORÉENNE ET DE LA DESTRUCTION BARBARE DES VILLES ET VILLAGES DE CORÉE PAR LES TROUPES AMÉRICAINES ET CELLES DE SYNGMAN RHEE

Les troupes américaines et britanniques d'intervention et les mercenaires de la clique vénale de Syngman Rhee, en se retirant vers le sud sous les coups de l'armée du peuple coréen, procèdent à l'extermination préméditée de la population civile, brûlent et détruisent les villes et les villages et font sauter les édifices et les installations.

Le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique possède des renseignements lui permettant d'affirmer que Shing Sung Mo, le Ministre de la défense du gouvernement fantoche de Syngman Rhee, sur les indications de ses maîtres d'outre-mer, a donné l'ordre aux troupes de fusiller pendant leur retraite, sans distinction de sexe ou d'âge, tous les civils qui sont partisans du Gouvernement populaire démocratique ou qui ont de la sympathie pour ce gouvernement. Cet ordre est actuellement en voie d'exécution. Toutes les unités militaires des Américains et de Syngman Rhee l'appliquent. Le Gouvernement populaire démocratique de la Corée reçoit chaque jour des informations relatives à l'extermination féroce des membres du parti ouvrier, des familles des militaires de l'armée du peuple et de tous ceux qui ont montré de la sympathie pour le Gouvernement populaire démocratique. Les forces américaines et celles de Syngman Rhee n'épargnent ni les femmes enceintes, ni les enfants, ni les vieillards.

Des données encore très incomplètes permettent d'établir que plus de 15.000 civils ont déjà été fusillés dans la seule province de Kangwon-do. Trente-deux familles de militaires de l'armée populaire, y compris des femmes enceintes et des enfants en bas âge, ont été fusillées dans le petit village d'Oktonri (district de Pyongyang) dans cette même province. Les cadavres de milliers de citoyens paisibles, sans armes et parfaitement innocents, de femmes, d'enfants et de vieillards, qui ont été brutalement tués et torturés par des maniaques forcenés, sont étendus le long des routes que les forces d'intervention américaines et celles de Syngman Rhee ont parcourues dans leur retraite hâtive.

Les troupes d'intervention américaines en retraite, qui couvrent leurs actes de banditisme en Corée de l'enseigne et de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, laissent derrière elles un désert, brûlent les villes et les villages, font sauter tous les grands édifices, les bâtiments et les installations publics. Dans une déclaration radiodiffusée le 5 décembre 1950, le commandant du Ier Corps d'armée américain a décrit l'activité de

tion units, included in the so-called United Nations forces, and praised their "success" in destroying towns and villages, and razing to the ground schools, hospitals, children's homes and theatres.

It is well known that the Hitlerite fascist cannibals also tried to annihilate whole peoples by such brutal methods when they sought to realize their feverish dream of establishing world domination. History knows the end of the Hitlerite adventure. It would be advisable for the Wall Street bosses and their creatures in the White House to remember this. It is impossible to annihilate a people which is defending its independence against invaders and is fully determined to wage that struggle to an end. The time will come when the instigators of these unprecedented brutalities against the Korean people will stand their trial before history and answer for the crimes they have committed.

I appeal to you to inform the governments of all countries and world public opinion of these facts of monstrous brutality and of the barbarous annihilation of the civilian population of Korea. I am convinced that world public opinion will share our indignation at the above-mentioned fascist methods of destroying unarmed civilians, whose only fault consists in wishing to live in their own free and independent country. I hope that your governments will raise before the United Nations the question of putting an immediate end to these crimes, which have already been condemned by all progressive humanity, and of bringing these criminals to justice.

(Signed) PAK HEN EN

*Minister for Foreign Affairs of
the People's Democratic
Republic of Korea*

détachements spéciaux de démolition qui font partie des prétendues troupes de l'Organisation des Nations Unies et les a félicités des "succès" remportés dans la destruction des villes et villages, des écoles, des hôpitaux, des jardins d'enfants et des théâtres.

Comme on le sait, les cannibales hitlériens et fascistes qui cherchaient à réaliser leurs rêves frénétiques de domination mondiale ont essayé, eux aussi, d'anéantir des peuples entiers. L'histoire a enregistré la manière dont l'aventure hitlérienne s'est terminée. Les manitous de Wall Street et leurs suppôts de la Maison blanche feraient bien de s'en souvenir. On ne peut anéantir un peuple qui défend son indépendance contre l'intervention et qui est pleinement résolu à mener cette lutte jusqu'au bout. Le jour viendra où les responsables des crimes inouïs ainsi commis contre le peuple de la Corée comparaitront devant le tribunal de l'histoire et devront répondre de leurs attentats.

Je m'adresse à vous pour vous demander de bien vouloir informer les gouvernements de tous les pays et l'opinion publique mondiale de ces crimes monstrueux et de cette extermination barbare de la population civile en Corée. Je crois que l'opinion publique mondiale partagera l'indignation que suscitent en nous ces méthodes fascistes d'anéantissement d'une population sans armes, dont la seule faute est de vouloir vivre chez elle dans un pays libre et indépendant. J'espère que vos gouvernements saisiront l'Organisation des Nations Unies de la question de la cessation immédiate de ces atrocités condamnées depuis longtemps par toute l'humanité progressiste, ainsi que des poursuites à intenter contre ces criminels.

(Signé) PAK HEN EN

*Ministre des affaires étrangères
de la République populaire démocratique
de Corée*

DOCUMENT S/1953

Note dated 27 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the ninth and tenth reports of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)

[Original text: English]
[28 December 1950]

The permanent representative of the United States of America to the United Nations presents his compliments to the Secretary-General and has the honour to refer to paragraph 6 of the resolution of the Security Council of 7 July 1950 [S/1588] requesting the United States to provide the Security Council with reports, as appropriate, on the course of action taken under the United Nations Command.

In compliance with this resolution, there are enclosed herewith, for circulation to the members of the Security Council, the ninth and tenth reports of the United

Note, en date du 27 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), les neuvième et dixième rapports du Commandement des Nations Unies en Corée

[Texte original en anglais]
[28 décembre 1950]

Le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de se référer au paragraphe 6 de la résolution adoptée le 7 juillet 1950 [S/1588], par laquelle le Conseil de sécurité priait les Etats-Unis de lui fournir des rapports d'importance et de fréquence appropriées concernant le déroulement de l'action entreprise sous l'autorité du Commandement des Nations Unies.

Conformément à cette résolution, il a l'honneur de lui communiquer ci-joint, pour qu'il les transmette aux membres du Conseil de sécurité, les neuvième et dixième

Nations Command operations in Korea for the periods 1 to 15 November and 16 to 30 November 1950 respectively.

NINTH REPORT OF THE UNITED NATIONS COMMAND OPERATIONS IN KOREA FOR THE PERIOD 1 TO 15 NOVEMBER 1950

I herewith submit the ninth report of the United Nations Command operations in Korea for the period 1-15 November, inclusive. Korean releases Nos. 602 through 643 provide detailed accounts of these operations.

Introduction

Chinese Communist forces in significant strength have moved across the Yalu River and attacked United Nations forces. This constitutes an act of international lawlessness far exceeding that of mere brigandage. The course of operations of United Nations forces in Korea has in consequence changed from that of pursuit of defeated and routed North Korean army remnants to that of a new campaign against a fresh enemy force.

Ground operations

On 31 October, the dwindling North Korean forces appeared to be making a last desperate stand in the Unsan area. Elsewhere, they were steadily giving ground to advancing United Nations forces. However, on 1 November, elements of the 124th Chinese Communist (CCF) Division were identified on the front near Kotori, a few miles south of Choshin Reservoir. Within ten days, through interrogation of prisoners from all Chinese units involved, elements of eleven more CCF divisions were identified in the forward areas. Of these, elements of nine had taken up positions between Pakchon and Tokchon in the western sector, and CCF strength in the Kotori area had expanded to identified elements of three divisions. At the same time, United Nations aerial reconnaissance disclosed heavy troop movements near the border, in Manchuria, and into Korea.

To date, Chinese Communist intervention has increased effective enemy strength by an estimated 300 per cent. By this action, the enemy has made it necessary to integrate advanced United Nations elements into a continuous front on the western and central sectors, for co-ordinated large scale offensive action. During the period of the United Nations forces' redeployment, the Communist forces were moderately aggressive and mounted numerous small-scale attacks at various points in the western and central parts of the front. As United Nations forces resumed the offensive, the enemy displayed flexibility, and resisted stubbornly at Pakchon, Wouni, and particularly at Tokchon.

In the widely extended east coast sector, no definite front lines exist. Of the three main axes of advance, the Communists interposed a strong defending force only on the approaches to the Choshin and Fusen

rappports sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies du 1er au 15 novembre et du 16 au 30 novembre 1950 respectivement.

NEUVIÈME RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN CORÉE PAR LE COMMANDEMENT DES NATIONS UNIES DU 1ER NOVEMBRE AU 15 NOVEMBRE 1950

J'ai l'honneur de présenter mon neuvième rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies pendant la période du 1er au 15 novembre. Les communiqués coréens Nos 602 à 643 donnent le compte rendu détaillé de ces opérations.

Introduction

D'importantes forces communistes chinoises ont traversé le Yalu et ont attaqué les forces des Nations Unies. Ce fait constitue une violation des lois internationales qui dépasse de loin de simples actes de brigandage. Il s'ensuit que la nature des opérations des forces des Nations Unies en Corée s'est transformée d'une poursuite des restes de l'armée de la Corée du Nord, vaincue et en déroute, en une nouvelle campagne contre des forces ennemies toutes fraîches.

Opérations terrestres

Le 31 octobre, les forces affaiblies de la Corée du Nord semblaient opposer une dernière résistance désespérée dans la région d'Unsan. Ailleurs, elles ne cessaient de se replier devant les forces des Nations Unies. Cependant, le 1er novembre, des éléments de la 124ème Division communiste chinoise (FCC) furent identifiés sur le front, aux environs de Kotori, à quelques kilomètres au sud du réservoir de Choshin. Au bout de dix jours, l'interrogatoire de prisonniers de toutes les unités chinoises engagées a permis d'identifier, dans les secteurs avancés, les éléments de onze autres divisions des FCC. Les éléments de neuf de ces divisions avaient occupé des positions entre Pakchon et Tokchon dans le secteur occidental, et l'effectif des FCC dans la région de Kotori en était venu à englober des éléments identifiés de trois divisions. Simultanément, des opérations de reconnaissance aérienne des Nations Unies ont permis de découvrir d'importants mouvements de troupes dans la région frontrière, en Mandchourie, et en direction de la Corée.

Jusqu'à présent, l'intervention des communistes Chinois a accru la puissance effective de l'ennemi dans une proportion évaluée à 300 pour 100. De ce fait, il a fallu réunir les éléments avancés des Nations Unies de manière à former un front continu dans les secteurs occidental et central, en vue d'une action offensive coordonnée de grande envergure. Pendant la période de remise en place du dispositif des forces des Nations Unies, les forces communistes se sont montrées modérément agressives et ont lancé de nombreuses attaques de faible importance en divers points des secteurs occidental et central du front. Lorsque les forces des Nations Unies ont repris l'offensive, l'ennemi a fait preuve de qualités manœuvrières tout en se défendant avec acharnement à Pakchon, à Wouni, et particulièrement à Tokchon.

Dans le secteur très étendu de la côte orientale, il n'existe pas de front bien déterminé. Les communistes n'ont pas opposé de force défensive puissante le long des trois axes de marche principaux, si ce n'est aux

reservoirs. On the Pungsan-Kapsan axis, the North Korean Wonsan Brigade has retreated to Kapsan under steady United Nations pressure. The 507th North Korean Brigade, carrying out limited delaying actions, has been forced to displace twenty-five miles northward from Kilchu along the main east coast highway.

In reinforcement and resupply, the enemy is relatively safe from United Nations air interdiction, because he can move from the border to the front lines during the long winter hours of darkness.

Front lines at the end of the period ran generally from Pakchon, near the west coast, eastward to Tokchon, thence northeast to Kotori, and Kapsan, and thence eastward to Tajin on the east coast.

The 29th British Infantry Brigade Group arrived in Korea on 3 November and the 21st Thailand Infantry Regiment arrived on 7 November. United Nations Army combat forces in Korea now contain units from seven nations. The differences in language, equipment, supplies and methods of operations are being solved satisfactorily and the co-operation between forces of different nations is excellent.

One more Republic of Korea division was activated during the period.

Enemy guerrilla operations, primarily conducted by by-passed North Korean units, both in the immediate and deep rear areas, continue north of the 38th parallel. Though by no means a serious factor, these forces are a constant menace to United Nations supply lines, extremely prejudicial to civil control, and require disproportionate numbers of United Nations troops for internal policing action. Conditions south of the 38th parallel have improved considerably and the counter-guerrilla operations in that area are now being accomplished entirely by Republic of Korea Forces.

Naval operations

During the period covered by this report, units of the Thailand Navy joined the United Nations naval forces in Korean waters, which forces now are comprised of naval units of nine Member States.

United Nations naval forces of all types and categories, by their constant patrol activity, continued to maintain absolute control of the movement of all surface craft in Korean coastal waters.

Carrier-based naval aircraft carried out an interdiction program on lines of communication in north-eastern Korea, attacking bridges, rail lines and enemy transports wherever found. During the latter days of the period, these aircraft shifted their attack to the

abords des réservoirs de Choshin et de Fusen. Le long de l'axe Pungsan-Kapsan, la brigade de Wonsan (Corée du Nord) s'est repliée sur Kapsan sous la pression constante des forces des Nations Unies. La 507ème brigade de la Corée du Nord, se livrant à des combats retardateurs d'envergure limitée, a été forcée de se déplacer de 40 kilomètres au nord de Kilchou, le long de la route principale de la côte orientale.

L'ennemi est relativement à l'abri des attaques aériennes des Nations Unies en ce qui concerne ses renforts et ses approvisionnements; en effet, il peut se déplacer de la frontière au front pendant les longues heures de la nuit hivernale.

A la fin de la période considérée, le front s'étendait d'une manière générale, de Pakchon, près de la côte occidentale, vers Tokchon à l'est; de là vers Kotori et Kapsan au nord-est, puis en direction de l'est vers Tajin, sur la côte orientale.

Les éléments de la 29ème brigade d'infanterie britannique sont arrivés en Corée le 3 novembre, et le 21ème régiment d'infanterie thaïlandais, le 7 novembre. Les forces combattantes de l'armée des Nations Unies en Corée comptent actuellement des unités appartenant à sept nations. Les différences de langues, d'équipement, d'approvisionnement et de méthodes tactiques sont résolues de manière satisfaisante, et la coopération entre les forces des différentes nations est excellente.

Au cours de la période, une nouvelle division de la République de Corée a été mise en état d'activité.

Les opérations de partisans ennemis, menées principalement, tant dans les secteurs immédiatement à l'arrière que dans ceux qui sont situés loin derrière le front, par des unités de la Corée du Nord dépassées, se poursuivent au nord du 38ème parallèle. Ces forces, qui ne constituent en aucune façon un danger sérieux, n'en représentent pas moins une menace constante pour l'acheminement du ravitaillement des forces des Nations Unies, gênent extrêmement l'administration civile et nécessitent l'affectation de forces exagérément importantes des Nations Unies pour les opérations de police intérieure. Au sud du 38ème parallèle, la situation s'est améliorée considérablement, et les opérations dirigées contre les partisans dans cette région sont actuellement menées exclusivement par les forces de la République de Corée.

Opérations navales

Au cours de la période considérée dans ce rapport, des unités de la marine thaïlandaise se sont jointes aux forces navales des Nations Unies dans les eaux coréennes; ces forces sont actuellement composées d'unités navales appartenant à neuf Etats Membres.

Effectuant des patrouilles constantes, des unités navales des Nations Unies, de tous types et de toutes catégories, continuent d'exercer un contrôle absolu sur les déplacements de tous les bâtiments de surface le long de la côte de la Corée.

Des appareils de l'aviation embarquée ont attaqué les réseaux de communication dans le nord-est de la Corée et, notamment, les ponts, les voies ferrées et les transports ennemis, chaque fois que l'occasion s'en présentait. Au cours des derniers jours de cette période, ces appa-

international bridges over the Yalu, operating under strict orders not to violate Manchurian territory. Despite the handicaps of this restriction and of unhampered anti-aircraft fire from batteries on the Manchurian side of the river, the attacks of these aircraft have produced excellent results.

Marine fighter bomber aircraft, carrier-based as well as shore-based, furnished daily close air support to units of the X Corps in their operations in northeastern Korea.

Naval gunfire support and bombardment activity reached the lowest level of the Korean campaign, due to the growing lack of military targets within the radius of their guns.

Enemy mines continued to engage a large share of the attention of the United Nations naval forces. The small minesweeping flotilla, and associated units, devoted maximum effort to this tedious and dangerous task throughout the period, and the results of this effort are plainly evident. Shipping was able to dock at berths at Wonsan Harbor on 5 November. Light draft vessels were able to enter Chinnampo Harbor on 10 November. Minesweeping continues off Chinnampo and Hungnam with the prospect that both these important ports will be completely free of mines in the near future.

To date over eighty drifting mines have been found and destroyed by United Nations naval forces. A large proportion of these drifting mines were live mines, in violation of international law which requires that mines shall be so constructed as to automatically become harmless as soon as they have broken loose from their moorings.

Air operations

The United Nations' complete supremacy in the air has been challenged for the first time during the Korean operations by modern high performance type jet aircraft. Russian-produced MIG-15's have been engaged in combat over Korean territory since 1 November when United Nations planes were attacked in the Sinuiju area. This period also has seen a marked increase in the employment of enemy conventional type aircraft against United Nations air and ground forces, though so far they have constituted in the main no more than a nuisance factor.

Comparative losses favor the United Nations forces despite operating factors favoring the enemy. The Communists are taking full advantage of the sanctuary afforded within the areas beyond the Manchurian border, respected by our forces. Aircraft have been observed taking off from Antung in Manchuria and proceeding to the attack south across the Yalu River. The interception of these planes between the border

reils ont dirigé leurs attaques contre les ponts internationaux du Yalu; il leur était strictement ordonné de ne pas violer le territoire mandchou. En dépit du désavantage que constitue cette interdiction et de la défense antiaérienne à laquelle les batteries situées du côté mandchou du fleuve ont pu se livrer librement, les attaques de ces appareils ont donné d'excellents résultats.

Des chasseurs-bombardiers de l'infanterie de marine des Etats-Unis, opérant tant à partir de porte-avions que de bases terrestres, ont fourni quotidiennement un appui immédiat aux unités du Xème Corps, dans leurs opérations en Corée du Nord-Est.

Les tirs d'appui et le bombardement effectués par l'artillerie navale ont atteint leur plus bas niveau d'activité de la campagne de Corée, en raison de l'absence croissante d'objectifs militaires à portée des pièces de la marine.

Les mines mouillées par l'ennemi ont encore, dans une grande mesure, réclamé une action particulière des forces navales des Nations Unies. Au cours de cette période, la petite flottille de dragueurs de mines et les unités d'accompagnement ont consacré tous leurs efforts à cette tâche pénible et dangereuse; ces efforts ont donné des résultats tout à fait clairs. Les quais du port de Wonsan ont été ouverts à la navigation le 5 novembre. Les bâtiments à faible tirant d'eau ont pu entrer dans le port de Chinnampo le 10 novembre. Les opérations de dragage de mines se poursuivent de Chinnampo et de Hungnam, et il est vraisemblable que ces deux ports importants seront complètement déminés dans un avenir prochain.

Jusqu'à présent, plus de 80 mines dérivantes ont été trouvées et détruites par les forces navales des Nations Unies. Une grande proportion de ces mines dérivantes étaient amorcées, en violation des règles du droit international, qui exigent que les mines soient construites de manière à devenir automatiquement inoffensives dès qu'elles ont rompu leurs amarres.

Opérations aériennes

La complète suprématie aérienne des Nations Unies a été contestée pour la première fois au cours des opérations de Corée par des avions à réaction modernes à haute performance. Depuis le 1er novembre, date à laquelle des avions des Nations Unies ont été attaqués dans la région de Sinuiju, des avions MIG-15, de fabrication soviétique, sont intervenus dans des engagements aériens au-dessus du territoire coréen. Cette période a également été marquée par un accroissement notable de l'emploi d'avions ennemis de type classique contre les forces aériennes et terrestres des Nations Unies; jusqu'ici néanmoins, leur intervention n'a guère eu, en général, qu'un caractère de harcèlement.

La comparaison des pertes subies s'établit en faveur des Nations Unies, en dépit des conditions pratiques qui favorisent l'ennemi. Les communistes tirent pleinement parti du sanctuaire dont ils jouissent dans la région qui se trouve au-delà de la frontière de Mandchourie, que respectent nos forces. On a vu des avions décoller d'Antung en Mandchourie, se dirigeant vers le sud pour passer à l'attaque au-delà du Yalu. L'in-

and the United Nations front lines is a difficult problem — so short a period of flight is involved.

Combat-damaged Communist planes which would certainly have been destroyed, had our forces been operating without restriction, have found refuge in Chinese Communist territory. The superiority of United Nations pilots has been nullified upon occasion when hard pressed Communist fliers have utilized the border to break off combat and improve their tactical position by gaining altitude or by other maneuver, and then have returned to combat. Thus handicapped, United Nations aviators cannot anticipate the capability to deny the area to limited Communist aerial offensives.

Planes attacking military objectives south of the border have drawn anti-aircraft artillery fire from guns on the Manchurian side. This hostile action has been conducted with impunity as a result of scrupulous efforts of United Nations forces to maintain inviolate the border. The Communists practice this conscienceless derision of justice and peace from their bases of aggression, protected solely by a barrier imposed by the democracies' desire to prevent expansion of the arena of conflict.

Interdiction of enemy lines of communications is being vigorously pursued throughout the limited area remaining to the North Koreans. The southern ends of the bridges across the Yalu River are being attacked in an effort to retard the flow of Chinese Communist supplies and personnel, though the most important bases and reserves remain invulnerable within Manchuria. Command, communication and supply centers of North Korea will be obliterated in order to offset tactically the handicap we have imposed upon ourselves strategically by refraining from attack of Manchurian bases.

A South African air unit has joined other United Nations air forces in the Far East during the period.

Aerial supply continue to contribute materially to both ground and air combat operations.

Prisoners of war

Since my last report [S/1885] a new prisoner-of-war camp with two enclosures capable of accommodating 50,000 prisoners has been established in Pyongyang, Korea. Approximately 22,000 prisoners are now detained there. The three prisoner-of-war camps with eight enclosures now operating in Korea will provide facilities and accommodations for 200,000 prisoners.

All camps are being rapidly developed and improved. Projects now in progress include winterization of tents and other housing facilities, installation of elaborate water systems and construction of additional sanitary facilities and mess facilities. Large additional quantities

terception de ces avions entre la frontière et les lignes avancées des forces des Nations Unies pose un problème difficile, étant donné la durée très brève du temps de vol.

Des avions communistes endommagés en combat, qui auraient certainement été détruits si nos forces aériennes avaient opéré sans restriction, ont trouvé refuge en territoire communiste chinois. La supériorité des pilotes des Nations Unies s'est trouvée parfois réduite à néant: des aviateurs communistes, se trouvant dans une situation difficile, ont profité de la frontière pour rompre le combat et se placer dans une meilleure position tactique en prenant de l'altitude ou en exécutant d'autres manœuvres, pour, ensuite, reprendre le combat. Dans ces conditions, le personnel des forces aériennes des Nations Unies ne peut espérer qu'il pourra protéger cette région contre des offensives aériennes communistes de caractère limité.

Des avions qui attaquaient des objectifs militaires au sud de la frontière se sont trouvés sous le feu de batteries aériennes situées du côté mandchou. Cette action hostile a pu être menée avec impunité du fait des efforts scrupuleux déployés par les forces des Nations Unies en vue de ne pas violer la frontière. Les communistes bafoient sans conscience les principes de justice et de paix à partir de leurs bases d'agression qui protègent seulement une barrière imposée par le désir qu'ont les démocraties d'éviter l'extension du champ de bataille.

On poursuit avec vigueur les attaques contre les réseaux de communication ennemis dans la zone réduite qui reste aux mains des Coréens du Nord. Les extrémités du sud des ponts traversant le Yalu sont attaquées en vue de ralentir le passage du ravitaillement et du personnel des communistes chinois; cependant, les bases et les réserves les plus importantes demeurent, invulnérables, en Mandchourie. Les centres de commandement, de communications et de ravitaillement en Corée du Nord seront annihilés afin de rattraper au point de vue tactique le désavantage que nous nous sommes imposé stratégiquement en nous abstenant d'attaquer les bases situées en Mandchourie.

Une unité aérienne sud-africaine s'est jointe aux autres forces aériennes des Nations Unies dans l'Extrême-Orient au cours de la période considérée.

Le ravitaillement aérien continue de contribuer matériellement à la poursuite des opérations de combat tant terrestres qu'aériennes.

Prisonniers de guerre

Depuis mon dernier rapport [S/1885], un nouveau camp de prisonniers de guerre, avec deux enceintes capables de recevoir 50.000 prisonniers, a été installé à Pyongyang, en Corée. Environ 22.000 prisonniers y sont actuellement détenus. Les trois camps de prisonniers de guerre, comprenant au total huit enceintes, qui ont été installés en Corée, permettront de recevoir 200.000 prisonniers.

Tous les camps sont rapidement installés et améliorés. Les programmes dont l'exécution est actuellement en cours comprennent la préparation des tentes et autres moyens de logement pour l'hiver, l'installation de systèmes perfectionnés d'adduction d'eau et la construction

of warm winter clothing and bedding have been shipped to Korea for issue to prisoners of war.

Atrocities

In July the units of the United Nations Command were directed to investigate and report all war crimes atrocities uncovered by them. Subsequently, when it became evident that atrocities were being committed by the North Koreans on a large scale, it was deemed advisable to have in being an organization capable of continuing and completing investigations begun by tactical units which subsequently move forward. Therefore a war crimes division was established in the Headquarters of the Eighth United States Army, and to this division has been assigned operational responsibility for the investigation and apprehension of persons suspected and accused of having perpetrated conventional war crimes. Tactical units continue to investigate and report atrocities as heretofore.

It is now estimated that the number of victims of atrocities committed by the North Koreans totals 35,000 of whom the vast majority were non-combatants whose only crime was that they harbored, or were suspected of harboring, beliefs at variance with those of the individuals in power in North Korea. The receipt of new reports of almost unbelievable atrocities continues unabated. An incident only recently discovered, occurred on or about 27 September, when approximately fifty civilian men and women were arrested by the North Korean authorities. Their hands and feet were tied; they were dropped down two wells, and large rocks were dropped on them. None survived this ordeal. Another incident, discovered on 2 November, occurred on or about 20 October, when more than 400 civilians, believed to have been political prisoners, were executed in the bomb shelter of a coal mine. Twenty persons are said to have survived this massacre. And, on 8 November, more than 700 bodies were found in another coal mine in the same vicinity.

Civil activities

To assist in the problems of relief and the re-establishment of local and provincial governments in North Korea, civil assistance teams have been organized to provide the necessary guidance and assistance in the achievement of United Nations aims.

In cities north of the 38th parallel where tactical conditions permit, local civil governments have been re-established by the appointment of appropriate individuals to key positions. These temporarily appointed officials provide necessary civil administration and function under the supervision and guidance of the civil assistance teams of the United Nations Command.

To further implement the civil assistance program in the field of public health and welfare, I have recently requested recruitment from United Nations members of technically qualified persons to permit formation of

de nouvelles installations sanitaires et de cantines. De grandes quantités supplémentaires de vêtements chauds et de literie pour l'hiver ont été expédiées en Corée, pour être distribuées aux prisonniers de guerre.

Atrocités

En juillet, les unités du Commandement des Nations Unies ont reçu l'ordre d'enquêter sur tous les crimes de guerre qu'elles découvriraient et de faire rapport à leur sujet. Par la suite, lorsqu'il est devenu évident que les Coréens du Nord commettaient abondamment des atrocités, on a jugé bon de créer une organisation capable de poursuivre et de compléter les enquêtes entreprises par les unités tactiques qui se déplacent ensuite vers l'avant. Dans ces conditions, une section des crimes de guerre a été créée au Quartier général de la Huitième Armée des Etats-Unis; cette section a été chargée d'enquêter au sujet des personnes soupçonnées et accusées d'avoir perpétré des crimes de guerre catalogués, et d'arrêter ces personnes. Les unités tactiques continuent d'enquêter sur les atrocités et de faire rapport à leur sujet comme auparavant.

On estime actuellement que le nombre des victimes d'atrocités commises par les Coréens du Nord atteint au total 35.000 personnes, dont la grande majorité est constituée par des non-combattants dont le seul crime était d'avoir des opinions, ou d'être soupçonnés d'avoir des opinions, différentes de celles des individus qui se trouvaient au pouvoir en Corée du Nord. On continue à recevoir sans relâche de nouveaux rapports concernant des atrocités presque incroyables. Un incident, que l'on n'a découvert que récemment, s'est produit vers le 27 septembre: quelque 50 civils, hommes et femmes, ont été arrêtés par les autorités de la Corée du Nord. Leurs mains et leurs pieds ont été liés; ils ont été jetés dans deux puits et l'on a ensuite jeté sur eux de gros blocs de pierre. Aucun n'a survécu à cette épreuve. Un autre incident, découvert le 2 novembre, s'est produit vers le 20 octobre: plus de 400 civils, que l'on croit avoir été des prisonniers politiques, ont été exécutés dans l'abri contre les bombardements d'une mine de charbon. Vingt personnes auraient survécu à ce massacre. Le 8 novembre, plus de 700 cadavres ont été découverts dans une autre mine de charbon avoisinante.

Action civile

Pour faciliter l'œuvre d'assistance et rétablir l'administration locale et provinciale en Corée du Nord, on a organisé des équipes de secours civiles chargées d'aider à atteindre les objectifs des Nations Unies et de donner à cette fin tous conseils utiles.

Dans les villes situées au nord du 38ème parallèle, l'administration civile locale a été rétablie partout où la situation militaire le permet: on a nommé aux postes de commande les personnes compétentes. Ces fonctionnaires, nommés à titre temporaire, assurent les services administratifs nécessaires et exercent leur autorité sous la surveillance et avec l'appui des conseils des équipes de secours civiles du Commandement des Nations Unies.

Pour poursuivre la mise en œuvre du programme de secours à la population civile en matière de santé et d'assistance publiques, j'ai demandé récemment qu'un personnel techniquement qualifié soit recruté dans les

additional public health and welfare teams for use in the areas of North Korea.

The need for relief supplies and equipment in Korea continues to be critical. Economic conditions have improved with the receipt of more than 300,000 metric tons of relief supplies and equipment. However, additional contributions to prevent widespread suffering are becoming more necessary with the approach of the winter season.

The attitude of local inhabitants continues to indicate appreciation of the United Nations effort in Korea. Indicative of this was the recent spontaneous celebration by the citizens of Pusan on the occasion of the fifth anniversary of the organization of the United Nations.

Psychological warfare

The appearance of alien Communist soldiers in North Korea has intensified the importance of leaflet operation and loudspeaker transmission to enemy forces. Twelve million leaflets were air-dropped to enemy troops during the first half of November, including 7 million in Korean and 5 million in Chinese. The Chinese language leaflets reiterate the traditional friendship of the peoples of the United Nations for the Chinese people, and assure Chinese soldiers now in Korea the United Nations forces will respect the inviolability of Korea's international frontiers. All leaflets convey to enemy soldiers the United Nations guarantee of good treatment for prisoners of war, and urge them voluntarily to lay down their arms. More than 115 million United Nations leaflets have now been disseminated in Korea. Loudspeaker broadcasts, both from the air and on the ground, are proving effective in complementing the influence of leaflets in inducing surrender of enemy soldiers. United Nations broadcasts from Radio Seoul and Radio Pyongyang, as well as from United Nations Command Headquarters, continue to provide the civil population of Korea with authentic news reporting.

In conclusion

1. Large scale Chinese Communist intervention has profoundly altered the concluding phase of the Korean War.
2. Advances continued in the eastern sector and forces were regrouped in the western sector to contend with the new enemy of the United Nations.
3. The United Nations Command now comprises army forces of seven nations, navy forces of nine nations, and air forces of four nations.
4. Enemy aircraft are attacking United Nations forces in Korea from bases in Manchuria.
5. Requirements continue for civilian relief supplies.

(Signed) Douglas MACARTHUR

Etats Membres des Nations Unies afin de constituer de nouvelles équipes de santé et d'assistance publiques destinées aux régions de la Corée du Nord.

La situation en ce qui concerne les besoins en approvisionnements et en matériel de secours demeure critique. L'arrivée de plus de 300.000 tonnes métriques d'approvisionnement et de matériel a amélioré la situation économique. Toutefois, avec l'approche de la saison froide, la nécessité de nouvelles contributions se fait sentir de plus en plus afin d'enrayer la généralisation des privations.

Par son attitude, la population continue de manifester sa reconnaissance vis-à-vis des efforts déployés en Corée par les Nations Unies. La récente commémoration spontanée, par les habitants de Pusan, du cinquième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, en est un témoignage.

Service de propagande

L'apparition de soldats communistes étrangers en Corée du Nord a accru l'importance de la diffusion de tracts et des appels par haut-parleurs adressés à l'ennemi. Au cours de la première quinzaine du mois de novembre, 12 millions de tracts ont été lancés par avion au-dessus des lignes ennemies; 7 millions étaient rédigés en coréen, 5 millions en chinois. Les tracts imprimés en chinois rappellent l'amitié traditionnelle des peuples des Nations Unies envers le peuple chinois et assurent les soldats chinois qui se trouvent actuellement en Corée que les forces des Nations Unies respectent l'intégrité des frontières internationales de la Corée. Tous les tracts apportent aux soldats ennemis l'assurance que les Nations Unies traiteront bien les prisonniers de guerre et les engagent à déposer les armes. Plus de 115 millions de tracts des Nations Unies ont jusqu'à présent été répandus en Corée. Les appels par haut-parleurs, lancés de terre ou des airs, ont utilement secondé l'influence exercée par les tracts sur les soldats ennemis pour les amener à se rendre. Les émissions radiophoniques à partir des postes de Séoul et de Pyongyang, et celles provenant du Quartier général des forces des Nations Unies continuent à donner à la population civile de la Corée des nouvelles authentiques.

En conclusion:

1. L'intervention massive des communistes chinois a profondément modifié la phase finale de la guerre de Corée.
2. La progression s'est poursuivie dans le secteur oriental; dans le secteur occidental, les forces ont été regroupées en vue de faire face au nouvel ennemi des Nations Unies.
3. Le Commandement des Nations Unies comprend maintenant des forces terrestres de sept nations, des forces navales de neuf nations, et des forces aériennes de quatre nations.
4. Dans ses opérations contre les forces des Nations Unies en Corée, l'aviation ennemie part de bases situées en Mandchourie.
5. Les besoins de secours à la population civile persistent.

(Signé) Douglas MACARTHUR

TENTH REPORT OF THE UNITED NATIONS COMMAND
OPERATIONS IN KOREA FOR THE PERIOD 16 TO 30
NOVEMBER 1950

I herewith submit the tenth report of the United Nations Command operations in Korea for the period 16 to 30 November, inclusive. Korean releases Nos. 644 through 689 and United Nations Command *communiqués* Nos. 12, 13 and 14, provide detailed accounts of these operations.

Introduction

In order more clearly to present the situation facing the United Nations forces at this time, I present a resume of events that have transpired since September.

By the middle of October 1950, the United Nations forces had in prisoner of war enclosures over 130,000 North Korean military personnel and had killed or wounded over 200,000 more. Thus, the personnel of the North Korean forces were eliminated, their equipment was captured or destroyed, and all but the northern borders of Korea was held by United Nations forces. For all practical purposes, the conflict with the armed forces of the former North Korean regime had been terminated.

Beginning in October 1950, Chinese Communists started moving into Korea and attempted to cover their moves by statements that it was individual volunteer participation. It is perfectly clear that the Chinese started moving the mass of their forces to position for the invasion by the middle of September. The Chinese Communist forces are now invading Korea and attacking United Nations forces in great and ever increasing strength. No pretext of minor support under the guise of volunteerism or other subterfuge now has the slightest validity. These irrefutable facts prove that the Chinese Communist régime has directed an invasion of Korea and an assault against the United Nations forces.

During the first half of the period there were extensive operations by United Nations air forces of all types in sustained attacks on enemy lines of communications, supplies, and troop concentrations, in conjunction with a regrouping and re-supply of United Nations Army forces. On 24 November a general attack was launched by all available United Nations forces. The attack progressed satisfactorily for two days, at which time strong attacks, principally by Chinese Communist forces, required readjustment of United Nations forces and resuming defensive operations. The United Nations offensive successfully developed and revealed the strength and intentions of the Chinese Communists.

Ground operations

The enemy forces now opposing United Nations operations in Korea demonstrated considerable strategic

DIXIÈME RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN
CORÉE PAR LE COMMANDEMENT DES NATIONS UNIES
DU 16 AU 30 NOVEMBRE 1950

J'ai l'honneur de présenter mon dixième rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des Nations Unies, pendant la période du 16 au 30 novembre. Les communiqués coréens Nos 644 à 689 et les communiqués du Commandement des Nations Unies Nos 12, 13 et 14 donnent le compte rendu détaillé de ces opérations.

Introduction

Afin d'exposer plus clairement la situation à laquelle les forces des Nations Unies ont à faire face en ce moment, je vous donne un résumé des événements survenus depuis le mois de septembre.

A la mi-octobre 1950, les forces des Nations Unies gardaient dans les camps de prisonniers plus de 130.000 militaires de la Corée du Nord et en avaient tué ou blessé plus de 200.000 autres. Ainsi, les forces des Nations Unies avaient anéanti les effectifs des forces de la Corée du Nord, s'étaient emparées de leur matériel ou l'avaient détruit et occupaient toute la Corée, à l'exception de la région frontière septentrionale. Pratiquement, le conflit avec les forces armées de l'ancien régime de la Corée du Nord était terminé.

En octobre 1950, les communistes chinois ont commencé d'entrer en Corée, cherchant à dissimuler leurs mouvements en déclarant qu'il s'agissait d'une participation de volontaires à titre individuel. Il est tout à fait évident que, dès le milieu de septembre, les Chinois ont commencé de déplacer la masse de leurs forces pour les amener sur leurs bases de départ en vue de l'invasion. Les forces communistes chinoises envahissent maintenant la Corée, attaquant les forces des Nations Unies avec des effectifs importants en nombre toujours croissant. Les prétextes de secours peu importants sous le masque du volontariat ou sous tout autre déguisement n'ont plus la moindre validité. Ces faits irréfutables prouvent que le régime communiste chinois a organisé une invasion de la Corée et une attaque contre les forces des Nations Unies.

Pendant la première moitié de la période considérée, les forces aériennes des Nations Unies ont effectué des opérations d'envergure de toutes catégories, attaquant sans relâche les lignes de communications, les approvisionnements et les concentrations de troupes de l'ennemi; en même temps, le regroupement et le réapprovisionnement des forces armées des Nations Unies se poursuivaient. Le 24 novembre, toutes les forces disponibles des Nations Unies sont passées à l'attaque sur l'ensemble du front. Pendant deux jours, elles ont progressé d'une manière satisfaisante; mais alors, les attaques puissantes, lancées principalement par les forces communistes chinoises, ont rendu nécessaires une réorganisation des forces des Nations Unies et la reprise d'opérations défensives. L'offensive des Nations Unies a réussi dans son développement en révélant la force et les intentions des communistes chinois.

Opérations terrestres

Les forces ennemies qui s'opposent à l'action des Nations Unies en Corée ont fait preuve d'une grande

and tactical skill during the period of this report. These forces, now predominantly Chinese Communist, surrendered very extensive areas in the east coastal sector in the zone of operations of the X United States Corps. United Nations forces were virtually unchallenged within the great quadrangle marked by Chongjin, Hyesanjin, Chosin Reservoir, and Hungnam, except for strong pressure on United Nations units south and west of the Reservoir. The United States 7th Infantry Division met only moderate opposition in its rapid advance to the Manchurian border at Hyesanjin, and Republic of Korea forces had similar success advancing beyond Chongjin on the east coast. However, in the west sector Communist forces launched a strong offensive, producing a collision with the United Nations general offensive of 24 November.

In the west sector, on a line arching northward between Kasan and Tokchon, the enemy displayed little interest in combat from 16 to 25 November, inclusive. In many instances, United Nations units advanced several miles without contacting the enemy, and United Nations patrols ranging northward five to eight miles met only occasional resistance in the eastern part of the sector. On 26 and 27 November, the enemy, apparently reinforced by several fresh Chinese Communist armies (corps) from Manchuria, attacked all along the line, devoting his major effort to the United Nations Eighth Army right flank in the Tokchon area. These strong, sustained attacks, characterized by the usual Communist infiltration and flanking tactics, forced advanced United Nations units on the United Nations Eighth Army left flank and center to displace ten to twelve miles to a main line of resistance extending between Pakchon and Won-Ni. Powerful Communist thrusts north of Tokchon forced United Nations units back about twenty-five miles to the vicinity of Taepyeong on the Taedong river. During the intense fighting in these actions, the enemy suffered heavy personnel losses as a result of maximum United Nations air and ground efforts. However, such losses are no longer of crucial military importance, in view of the enemy's tremendous capacity for troop reinforcement from secure bases in Manchuria.

The enemy opposition on the right flank of the Eighth Army is now accepted as a major Chinese Communist force thrust which clashed with United Nations forces, and which involved elements of approximately eight Chinese Communist divisions, while holding operations on the remainder of the Eighth Army position involved approximately six additional Chinese Communist divisions. As part of this general Chinese Communist offensive, savage attacks were directed against United Nations forces in the general vicinity of the Chosin Reservoir with a Chinese force estimated at six to eight divisions.

habileté stratégique et tactique pendant la période considérée dans le présent rapport. Ces forces, maintenant composées surtout de communistes chinois, ont abandonné des parties très étendues du secteur côtier oriental situé dans la zone d'opérations du Xème Corps de l'Armée des Etats-Unis. Pratiquement les forces des Nations Unies n'ont rencontré aucune opposition dans le grand quadrilatère Chongjin-Hyesanjin-réservoir de Chosin-Hungnam, à l'exception de fortes attaques dirigées contre des unités des Nations Unies au sud et à l'ouest du réservoir. La 7ème Division d'infanterie des Etats-Unis n'a rencontré qu'une opposition modérée dans son avance rapide en direction de la frontière mandchoue à Hyesanjin et, de même, les forces de la République de Corée ont réussi à avancer au-delà de Chongjin sur la côte orientale. Cependant, dans le secteur occidental, les forces communistes ont lancé une puissante offensive, s'opposant à l'offensive générale des Nations Unies du 24 novembre.

' Du 16 au 25 novembre inclus, dans le secteur occidental, sur la ligne Kasan-Tokchon, qui forme un saillant vers le nord, l'ennemi ne s'est pas montré très préoccupé de livrer bataille. Dans bien des cas, les unités des Nations Unies ont avancé de plusieurs kilomètres sans prendre le contact avec l'ennemi; les patrouilles des Nations Unies, poussant de huit à treize kilomètres en direction du nord, n'ont rencontré qu'une résistance sporadique dans la partie orientale du secteur. Les 26 et 27 novembre, l'ennemi renforcé, semble-t-il, de plusieurs armées (corps d'armée) communistes chinoises, troupes fraîches venant de Mandchourie, a attaqué sur tout le saillant, lançant son attaque la plus puissante contre l'aile droite de la Huitième Armée des Nations Unies, dans la région de Tokchon. Ces attaques puissantes et soutenues, caractérisées par la tactique communiste habituelle d'infiltrations et d'enveloppement, ont obligé les unités avancées des Nations Unies situées à l'aile gauche et au centre de la Huitième Armée des Nations Unies, à se replier de 16 à 19 kilomètres sur une ligne principale de résistance Pakchon-Won-Ni. De puissantes attaques communistes au nord de Tokchon ont refoulé les unités des Nations Unies d'environ 40 kilomètres jusque dans la région de Taepyeong, sur le Taedong. Pendant les violents combats qui se sont déroulés au cours de ces opérations, l'ennemi a subi de lourdes pertes en effectifs causées par les efforts maxima des forces terrestres et aériennes des Nations Unies. Cependant, ces pertes ne sont plus d'une importance militaire capitale, en raison des réserves considérables de l'ennemi, qui peut renforcer ses effectifs à partir de bases sûres situées en Mandchourie.

Sur l'aile droite de la Huitième Armée, l'opposition ennemie est considérée maintenant comme l'attaque principale des forces communistes chinoises qui se sont heurtées aux forces des Nations Unies; à cette attaque ont participé des éléments d'environ huit divisions des forces communistes chinoises, tandis que, dans les opérations de diversion effectuées sur le reste du front de la Huitième Armée, participaient environ six autres divisions des forces communistes chinoises. Dans le cadre de cette offensive générale des forces communistes chinoises, les forces des Nations Unies ont eu à supporter, dans la région du réservoir de Chosin, les attaques féroces d'une force chinoise estimée à six ou huit divisions.

During the period 24 November to 1 December, the Chinese Communist forces are credited with having taken over direct responsibility for the entire front in North Korea, except for a short line of contact north of Chongjin on the east coast. The Chinese Communists reportedly have transferred most of the North Korean forces to Manchuria for retraining and re-equipping. At present, the only significant military power now confronting United Nations Forces in Korea is Communist China.

Identified and accepted Chinese Communist units are as follows:

38th Chinese Communist Forces Army (Corps)
112th Chinese Communist Forces Division;
113th Chinese Communist Forces Division;
114th Chinese Communist Forces Division;

39th Chinese Communist Forces Army (Corps)
115th Chinese Communist Forces Division;
116th Chinese Communist Forces Division;
117th Chinese Communist Forces Division;

40th Chinese Communist Forces Army (Corps)
118th Chinese Communist Forces Division;
119th Chinese Communist Forces Division;
120th Chinese Communist Forces Division;

42nd Chinese Communist Forces Army (Corps)
124th Chinese Communist Forces Division;
125th Chinese Communist Forces Division;
126th Chinese Communist Forces Division;

50th Chinese Communist Forces Army (Corps)
148th Chinese Communist Forces Division;
149th Chinese Communist Forces Division;
150th Chinese Communist Forces Division;

66th Chinese Communist Forces Army (Corps)
196th Chinese Communist Forces Division;
197th Chinese Communist Forces Division;
198th Chinese Communist Forces Division;

20th Chinese Communist Forces Army (Corps)
59th Chinese Communist Forces Division;
60th Chinese Communist Forces Division;
89th Chinese Communist Forces Division.

This undoubtedly represents a total strength of about 200,000.

Units other than those listed above which have been identified, reported, and tentatively accepted are the 70th Chinese Communist Forces Division of the 24th Chinese Communist Forces Army (Corps) and the 79th and 80th Chinese Communist Forces Divisions of the 27th Chinese Communist Forces Army (Corps). In addition is the doubtful and unaccepted presence of the 94th Chinese Communist Forces Division of the 32nd Chinese Communist Forces Army (Corps).

Judging from experience of the past, it is considered that there is a strong possibility that both the 24th and the 27th Chinese Communist Forces Armies (Corps) are in the area of operations, in which case approxi-

Au cours de la période du 24 novembre au 1er décembre, les forces communistes chinoises ont, pense-t-on, pris la responsabilité directe des opérations sur l'ensemble du front en Corée du Nord, exception faite d'un secteur peu important au nord de Chongjin, sur la côte orientale. Selon certaines informations, les communistes chinois auraient ramené la plupart des forces de la Corée du Nord en Mandchourie pour les réorganiser et les rééquiper. Pour le moment, la Chine communiste est la seule puissance militaire importante qui s'oppose aux forces des Nations Unies en Corée.

Les unités identifiées et reconnues comme faisant partie des forces communistes chinoises sont les suivantes:

38ème Armée (corps d'armée) communiste chinoise
112ème division communiste chinoise;
113ème division communiste chinoise;
114ème division communiste chinoise;

39ème Armée (corps d'armée) communiste chinoise
115ème division communiste chinoise;
116ème division communiste chinoise;
117ème division communiste chinoise;

40ème Armée (corps d'armée) communiste chinoise
118ème division communiste chinoise;
119ème division communiste chinoise;
120ème division communiste chinoise;

42ème Armée (corps d'armée) communiste chinoise
124ème division communiste chinoise;
125ème division communiste chinoise;
126ème division communiste chinoise;

50ème Armée (corps d'armée) communiste chinoise
148ème division communiste chinoise;
149ème division communiste chinoise;
150ème division communiste chinoise;

66ème Armée (corps d'armée) communiste chinoise
196ème division communiste chinoise;
197ème division communiste chinoise;
198ème division communiste chinoise;

20ème Armée (corps d'armée) communiste chinoise
59ème division communiste chinoise;
60ème division communiste chinoise;
89ème division communiste chinoise.

Ces unités représentent sans aucun doute un effectif total d'environ 200.000 hommes.

Des unités autres que celles qui figurent sur la liste précédente ont été identifiées et signalées et leur présence a été reconnue provisoirement; ce sont la 70ème division communiste chinoise appartenant à la 24ème Armée (corps d'armée) communiste chinoise, et les 79ème et 80ème divisions communistes chinoises appartenant à la 27ème Armée (corps d'armée) communiste chinoise. En outre, seraient également présentes la 94ème division communiste chinoise appartenant à la 32ème Armée (corps d'armée) communiste chinoise; toutefois, ce fait est douteux et n'a pas été confirmé.

En se fondant sur l'expérience du passé, on juge fort probable que les 24ème et 27ème Armées (corps d'armée) communistes chinoises se trouvent dans la zone des opérations; dans ce cas, il faudrait ajouter

mately 55,000 to 60,000 additional Chinese Communist Forces troops would then be added, making a total of at least 250,000.

In reviewing the build-up of Chinese Communist Forces in Manchuria and Korea it is necessary to go back to June and July of this year when the decision to move the Chinese Communist Forces 4th Field Army to Manchuria was apparently made and the actual redeployment of these forces implemented. In view of the situation in Korea at the time, the decision to deploy one field army to this critical area could conceivably be supported as tactically and strategically sound and in the best interests of the Chinese Communists from a purely defensive viewpoint. However, the subsequent movement and employment of elements of the 3rd Chinese Communist Forces Field Army, and possibly portions of the 1st Chinese Communist Forces Field Army, certainly cannot be so justified. The vast quantities of personnel and material now poised along the Yalu River and aggressively employed against United Nations forces in Korea far exceed the most elaborate requirements for the establishment of a purely defensive structure along the Korean-Manchurian border. It is evident that the assembly of such an array of force could not have been effectively accomplished "over night". These factors, considered with other pertinent manifestations, certainly indicate that plans for the active and aggressive intervention in the Korean war were undoubtedly developed early in the summer.

Front lines at the close of the period in the Eighth Army sector ran generally northeast from the mouth of the Chongchon River to Pakchon, east to Won-Ni, and thence southeast to Taepyeong-Ni. In the X United States Corps sector on the east coast, no definite front lines exist. Points of contact demarcate a general line north from Sachang to Hagaru and Yudam on the Choshin Reservoir, northeast to Samsu and thence northeast to Chongjin on the east coast.

A Netherlands Army battalion arrived on 22 November and a French Army battalion arrived on 29 November. These units have joined the United Nations forces in Korea, which raises to nine the number of nations contributing army combat forces.

Communist guerrilla units varying from a few hundred to several thousand men are operating in isolated areas throughout the United Nations-occupied portion of Korea. At present, nearly 30 per cent of the United Nations troops in Korea are employed against them in the essential task of protecting supply lines and the more vital urban centers. From 1 to 21 November, for example, there were nearly 200 guerrilla raids and attacks, most of which required the immediate attention of United Nations anti-guerrilla forces. These units are primarily composed of former North Korean soldiers, and are led by professional leaders, many of whom have had extensive pre-war guerrilla experience. Guerrilla forces now total 30,000 to 35,000 in strength. There is growing evidence that guerrilla activities are

55.000 à 60.000 soldats communistes chinois portant l'effectif total à 250.000 hommes au minimum.

En examinant la composition des forces communistes chinoises stationnées en Mandchourie et en Corée, il faut se reporter aux mois de juin et de juillet de la présente année, lorsque fut prise la décision de déplacer vers la Mandchourie la 4ème Armée communiste chinoise et lorsque fut réellement effectuée la nouvelle mise en place du dispositif de ces forces. En raison de la situation en Corée à l'époque, on pouvait estimer que la décision de déployer une armée dans cette région dangereuse était tactiquement et stratégiquement raisonnable et sauvegardait l'intérêt de la Chine communiste à un point de vue purement défensif. Cependant, le déplacement ultérieur et l'utilisation d'éléments de la 3ème Armée communiste chinoise, et peut-être d'éléments de la 1ère Armée, ne peuvent certes pas se justifier de la même manière. Les effectifs considérables et les quantités importantes de matériel accumulés maintenant tout le long du Yalu et utilisés dans l'agression contre les forces des Nations Unies en Corée dépassent de loin les besoins les plus nécessaires pour l'établissement d'une organisation purement défensive le long de la frontière coréo-mandchoue. Il est certain que le déploiement de forces aussi considérables n'a pas pu être réalisé effectivement en un jour. Si on les examine en tenant compte d'autres faits pertinents, ces plans en vue d'une intervention active et agressive en Corée ont, à n'en pas douter, été élaborés au début de l'été.

A la fin de la période, le front, dans le secteur de la Huitième Armée, suivait une direction nord-est de l'embouchure de la rivière Chongchon à Pakchon, puis une direction est jusqu'à Won-Ni et ensuite une direction sud-est jusqu'à Taepyeong-Ni. Dans le secteur du Xème Corps de l'Armée des Etats-Unis, sur la côte orientale, le front ne suivait pas de ligne bien définie. Les points de contact se trouvent le long d'une ligne de direction générale nord de Sachang à Hagaru et à Yudam, sur le réservoir de Choshin, puis d'une ligne nord-est jusqu'à Samsu et ensuite d'une ligne nord-est jusqu'à Chongjin sur la côte orientale.

Un bataillon néerlandais est arrivé le 22 novembre et un bataillon français le 29 novembre. Ces unités ont rejoint les forces des Nations Unies en Corée; le nombre des pays ayant apporté une contribution en forces armées s'élève donc maintenant à neuf.

Des bandes de partisans communistes, dont les effectifs varient entre quelques centaines et plusieurs milliers d'hommes, opèrent dans des régions isolées dans toute la partie de la Corée occupée par les Nations Unies. A l'heure actuelle, près de 30 pour 100 des forces des Nations Unies en Corée sont employées contre ces bandes, surtout en vue de protéger l'acheminement du ravitaillement et les centres urbains vitaux. Du 1er au 21 novembre par exemple, on a compté près de 200 coups de main et attaques de partisans; la plupart ont rendu l'intervention immédiate des forces des Nations Unies spécialisées dans la lutte contre les partisans. Ces unités se composent surtout d'anciens soldats de la Corée du Nord et sont commandées par des spécialistes qui, pour la plupart, ont eu avant cette guerre une expé-

being controlled and co-ordinated by the enemy high command, and that this menace to United Nations operations will necessitate continued anti-guerrilla measures. Of these, the most successful to date has been the destruction of many major guerrilla supply caches.

Naval operations

During the period of this report, United Nations naval forces of all types and categories, despite extreme cold and considerable snow, continued to deny enemy surface units movement in any of the waters surrounding Korea. Carrier-based aircraft, also hampered by snow and adverse flying conditions, exerted maximum effort against military installations, troop concentrations, supply dumps, communications facilities, and especially the international bridges over the Yalu River, over which the enemy is receiving most of his reinforcements and supplies. These carrier-based aircraft encountered intense and accurate anti-aircraft fire from batteries on the Manchurian side of the border when operating over Korean territory in the lower Yalu River valley. On one occasion, in the vicinity of Sinuiju, three carrier-based aircraft were seriously damaged by flak. In addition to anti-aircraft fire, carrier-based units, as well as air force units, have been attacked by planes operating from the Manchurian side of the border. On 18 November, carrier-based aircraft of Task Force 77 were attacked by eight to ten jet planes of Russian MIG-15 type operating from bases in Manchuria. One of these planes was destroyed and several others damaged. They all quickly avoided combat and, except for the one that was destroyed, took refuge over the border in Manchuria. In addition to carrying out interdiction strikes, carrier-based planes, plus Marine shore-based planes, furnished close air support to ground units in northeastern Korea.

Naval gunfire support and bombardment increased during this period, and the United Nations naval units proved to be indispensable in aiding the advance of United Nations ground units north of Wonsan toward the northeastern border.

United Nations minesweeping units are continuing the task of sweeping mines from the harbors essential to our operations, a long and tedious process. While still a source of great danger to United Nations shipping, the menace of mines has been reduced considerably. Channels leading to the harbors of Haeju, Chinnampo, Wonsan, Hamhung, Sonjin, Iwon and Kojo have been swept by our minesweeping units, and these ports are now open to our shipping. These are in addition to ports previously available to us. Thousands of tons of supplies are entering these ports

in a very large measure by the war of partisans. Les effectifs des partisans s'élèvent maintenant à 30.000 ou 35.000 hommes. De plus en plus, on se rend compte du fait que les activités des partisans sont contrôlées et organisées par le haut commandement ennemi et que cette menace dirigée contre l'action des Nations Unies rendra nécessaire des mesures permanentes contre les partisans. Parmi ces mesures, l'opération la plus réussie à ce jour a été la destruction d'un bon nombre d'importants dépôts clandestins de ravitaillement des partisans.

Opérations navales

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, des unités navales des Nations Unies, de tous types et de toutes catégories, ont continué, en dépit d'un froid très vif et d'abondantes chutes de neige, à interdire tout mouvement aux unités de surface ennemies au large de la Corée. L'aviation embarquée, bien que gênée, elle aussi, par la neige et des conditions atmosphériques défavorables, a déployé toute sa puissance contre les installations militaires, les concentrations de troupes, les dépôts de ravitaillement, les moyens de communication et, notamment, les ponts internationaux sur le Yalu, sur lesquels passent la plupart des renforts et des approvisionnements destinés à l'ennemi. Au cours de leurs opérations dans la vallée du bas Yalu, en territoire coréen, nos appareils ont essuyé un feu intense et précis de batteries antiaériennes situées en Mandchourie. Au cours d'une des missions, dans la région de Sinuiju, trois appareils de l'aviation embarquée ont été sérieusement endommagés par l'artillerie antiaérienne. Outre le feu de l'artillerie antiaérienne, les appareils de l'aviation embarquée, ainsi que les appareils des forces aériennes, ont eu à subir les attaques d'avions ayant leur base d'opérations en Mandchourie. Le 18 novembre, les avions de la Task Force 77 ont été attaqués par huit ou dix avions à réaction du type russe MIG-15, ayant leur base d'opérations en Mandchourie. L'un des appareils ennemis a été détruit et plusieurs autres endommagés. Tous les avions ennemis ont rapidement rompu le combat et, à l'exception de celui qui avait été abattu, ont cherché refuge en Mandchourie, de l'autre côté de la frontière. En plus des missions d'interdiction, l'aviation embarquée et les appareils de l'infanterie de marine basés à terre ont accompli des missions d'appui direct des forces terrestres dans la Corée du Nord-Est.

L'intensité des tirs de soutien et de bombardement effectués par les unités navales a augmenté au cours de cette période; les forces navales des Nations Unies se sont révélées indispensables pour appuyer la progression des forces terrestres des Nations Unies au nord de Wonsan, vers la frontière du nord-est.

Les unités de dragueurs de mines des Nations Unies continuent leur tâche dans les ports indispensables pour nos opérations: le dragage de mines est une opération longue et fastidieuse. Bien que constituant encore un grave danger pour la navigation des bâtiments des Nations Unies, la menace des mines a été réduite de façon appréciable. Les chenaux d'accès aux ports de Haeju, Chinnampo, Wonsan, Hamhung, Sonjin, Iwon et Kojo ont été dragués par nos dragueurs de mines; ces ports sont maintenant ouverts à la navigation. Ces ports viennent s'ajouter à ceux que nous

daily for onward routing over short overland hauls to our United Nations units engaging the enemy to the north. Many drifting mines are still being sighted by our naval patrols both from the surface and the air. Many of these drifting mines are being destroyed and in most instances, as heretofore, prove to be still live, even though they have no moorings. This is further evidence that the North Koreans have deliberately violated international law in planting mines that do not become harmless when they break loose from their moorings. This mine menace, both due to moored mines and drifting mines, will prove to be a source of great danger to the shipping of all nations even after the cessation of hostilities.

Air operations

Air forces of five nations, continuing the offensive launched by the United States Far East Air Forces in June, struck repeatedly at Communist forces and installations in the narrow band of North Korea controlled by the aggressor. The major part of the air effort comprised sorties in direct and close support of ground forces. Except during occasional periods of bad weather, ground unit commanders could anticipate early response to their calls for assistance by air.

The effectiveness of the United Nations air effort to prevent re-supply and reinforcement of the enemies of the United Nations is seriously reduced by the restrictions to operations imposed by the border. Supply and concentration centers in the zone of action have been repeatedly attacked to the detriment of hostile capabilities, but the most suitable targets, many of them visible to our pilots flying south of the Yalu River, are north of the border, and immune to our attacks. The effects of destruction of some of the international bridges is being nullified by the freezing of the river, which permits crossing on the ice by heavy equipment at many points.

Hostile air activity, during the period 24 November - 1 December, inclusive, was noted on twenty-three different occasions, with an over-all total of at least forty-four enemy aircraft reported as being involved. It is not practical to estimate total aircraft committed by the enemy, as sightings on various days might include previously employed aircraft. Although fewer enemy jets were sighted and observations were less frequent than during the past three to four weeks, and regardless of the fact that there were only three aerial engagements, utilization of enemy aircraft showed signs of becoming more effective. This was indicated by the 28 November and 1 December attacks on Pyongyang airfield during the early morning hours of darkness. The first of these attacks damaged six United Nations aircraft and killed one person; damage resulting from the second has not yet been reported. On 26 November, in the same general vicinity, enemy aircraft accomplished four propaganda leaflet drops. Two unidentified 4-engine aircraft were observed on 28 November and

pouvions utiliser auparavant. Des milliers de tonnes d'approvisionnements entrent quotidiennement dans ces ports; ces approvisionnements sont ensuite acheminés par une route très courte vers les unités des Nations Unies qui poursuivent leur attaque vers le nord. Nos unités de patrouilles navales, tant de surface qu'aériennes, signalent encore de nombreuses mines dérivantes. Beaucoup de ces mines dérivantes ont été détruites; dans la plupart des cas, comme précédemment, on a pu voir qu'elles étaient encore amorcées, bien qu'ayant rompu leurs amarres. C'est là une nouvelle preuve du fait que les Coréens du Nord ont délibérément violé les règles du droit international en mouillant des mines qui ne se désamorcent pas lorsqu'elles rompent leurs amarres. Cette menace des mines, due tant aux mines fixes qu'aux mines flottantes, constituera évidemment un grave danger pour la navigation des bâtiments de toutes les nations, même après la cessation des hostilités.

Opérations aériennes

Les forces aériennes de cinq nations, poursuivant l'offensive lancée en juin par les Far East Air Forces des Etats-Unis, ont attaqué sans cesse les forces et les installations communistes dans l'étroite bande de la Corée du Nord contrôlée par l'agresseur. La plupart des sorties ont consisté en missions d'appui direct des forces terrestres. Sauf pendant quelques périodes de conditions atmosphériques défavorables, les commandants d'unités terrestres pouvaient compter sur une réponse immédiate à leurs demandes d'appui aérien.

L'efficacité de l'effort aérien des Nations Unies tendant à empêcher l'arrivée de réapprovisionnements et de renforts destinés à l'ennemi est sérieusement réduite par la limitation des opérations qu'impose le respect de la frontière. Les attaques répétées contre les centres d'approvisionnement et de concentration dans la zone d'opérations ont réduit le potentiel ennemi; mais les objectifs les plus importants, dont beaucoup sont visibles pour nos pilotes qui volent au sud du Yalu, sont situés au nord de la frontière et, par conséquent, à l'abri de nos attaques. Les effets de la destruction de quelques ponts internationaux sont annulés du fait que le fleuve est pris par les glaces et peut être traversé en de nombreux points par le matériel lourd.

Du 24 novembre au 1er décembre inclus, l'activité aérienne ennemie a été constatée à vingt-trois reprises différentes: le nombre total d'appareils ennemis signalés s'élève à quarante-quatre appareils au moins. On ne peut pas évaluer le nombre total d'avions engagés par l'ennemi, étant donné que les mêmes appareils peuvent avoir été signalés à des jours différents. On a signalé un nombre plus réduit d'avions à réaction ennemis et constaté un nombre de missions moins élevé qu'au cours des trois ou quatre semaines précédentes; d'autre part, il n'y a eu que trois combats aériens. Pourtant, l'aviation ennemie semble devenir plus efficace. Cette constatation résulte des attaques effectuées contre l'aérodrome de Pyongyang, peu avant l'aube du 28 novembre et du 1er décembre. Au cours de la première attaque, six appareils des Nations Unies ont été endommagés; en outre, il y a eu un tué; on ne connaît pas encore les dommages causés par la deuxième attaque. Le 26 novembre, dans la même région, l'aviation ennemie a, à quatre reprises, lancé des tracts de

one unidentified twin-engine aircraft, and possibly another, were observed on 26 November. Probable reconnaissance of front line areas by enemy aircraft was indicated by the greater number of friendly ground unit observations.

The enemy aircraft could appear in much greater numbers and become increasingly aggressive. Should this occur, and in the strength believed available to the Chinese Communist air forces, it is believed that the enemy air force would be capable of:

1. Diverting a considerable portion of the United Nations air effort from the direct support of ground action;
2. Hindering the United Nations air lift in Korea;
3. Striking United Nations vessels and installations of Korea; and
4. Providing possibly effective support of enemy ground action.

The readily accessible sanctuary in Manchuria has provided the enemy with an advantage that is almost impossible for our airmen to overcome, despite our superiority in other respects.

A significant development in the United Nations air operations has been the increased number of attacks mounted at night against the enemy, whose major movements are attempted under cover of darkness.

Air re-supply continues its important contribution to our operations.

Prisoners of war

No large numbers of Communist prisoners were taken during the period of this report; the Eighth Army captured no North Korean prisoners on their front from 20 to 28 November. The total captured to date numbers in excess of 140,000 of which 275 are Chinese.

All enemy prisoners of war of Chinese nationality were being detained in separate compounds segregated from Korean prisoners of war, in accordance with the provisions of article 22 of the Geneva Convention of August 12, 1949 relative to the treatment of prisoners of war.

During the last half of the period covered by this report about sixty United States prisoners of war, nearly all of whom were wounded, were returned to United Nations control by the Chinese Communists. These recovered United States prisoners have all been evacuated through medical channels and are now being cared for in United States medical facilities located in Japan.

It is interesting to note that more than 6,000 North Korean prisoners of war are being given hospital facilities staffed and operated by United Nations personnel.

propagande. Le 28 novembre, on a signalé deux quadrimoteurs non identifiés; le 26 novembre, on a signalé un bimoteur, ou peut-être même deux, non identifiés. Le nombre plus élevé d'observations faites par les unités terrestres des Nations Unies permet de croire que l'aviation ennemie a effectué des missions de reconnaissance des lignes.

L'aviation ennemie pourrait effectuer un nombre de sorties beaucoup plus important et devenir de plus en plus agressive. S'il en était ainsi, et compte tenu des forces aériennes dont les communistes chinois semblent pouvoir disposer, on pense que l'aviation ennemie serait en mesure:

1. D'obliger le Commandement des Nations Unies à réduire considérablement le nombre des missions aériennes d'appui direct au sol;
2. D'entraver les transports aériens des Nations Unies en Corée;
3. D'attaquer les bâtiments et les installations des Nations Unies en Corée;
4. De donner éventuellement un appui direct efficace aux forces terrestres ennemies.

Le sanctuaire facilement accessible de la Mandchourie donne à l'ennemi un avantage qu'il est pratiquement impossible à notre aviation de compenser en dépit de sa supériorité dans d'autres domaines.

Un aspect important des opérations aériennes des Nations Unies a été le nombre accru d'attaques effectuées la nuit contre l'ennemi, qui cherche à profiter de l'obscurité pour exécuter ses mouvements les plus importants.

Le ravitaillement aérien continue à être extrêmement utile pour la poursuite de nos opérations.

Prisonniers de guerre

Le nombre de communistes faits prisonniers au cours de la période considérée dans le présent rapport n'est pas très élevé; du 20 au 28 novembre, la Huitième Armée, sur son secteur du front, n'a fait aucun prisonnier parmi les Coréens du Nord. Le nombre total des prisonniers capturés à ce jour dépasse 140.000, dont 275 Chinois.

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre, tous les prisonniers de guerre de nationalité chinoise ont été séparés des prisonniers de guerre coréens et sont détenus dans des camps distincts.

Au cours de la seconde moitié de la période considérée, les communistes chinois ont renvoyé aux forces des Nations Unies une soixantaine de prisonniers de guerre américains, presque tous blessés. Tous ces prisonniers de guerre américains libérés ont été évacués par les soins du service de santé; ils sont actuellement soignés dans des établissements médicaux américains au Japon.

Il est intéressant de noter que les services des Nations Unies ont hospitalisé et traité actuellement plus de 6.000 prisonniers de guerre de la Corée du Nord.

Atrocities

The investigation of reported war crimes continues on an increased scope as a result of improved conditions in those areas of Korea which have been liberated from Communist control. No reports of any atrocities have been received from the areas recently taken by United Nations troops. Reports of humane treatment from the very small number of wounded United Nations troops recently released by the Chinese Communists is in marked contrast with all other reports in this regard received since the beginning of hostilities. Too few have been released to draw any valid conclusions as to whether the actions taken and publicly announced by the United Nations Command to insure the punishment of war criminals have convinced the enemy of the necessity that all prisoners of war and non-combatants receive the humane treatment required under international law and demanded by modern civilization.

Civil activities.

Over-all contributions of civilian relief supplies from United Nations Member States now total approximately \$16 million. These include food, clothing, medical and disease prevention supplies, fuel and miscellaneous items.

The advent of cold weather has made the clothing problem acute. Urgent need exists for additional quantities of blankets and clothing. Although medical and hospital supplies, including sanitary materials, are arriving in increased quantities, a serious shortage of these items still exists due to the looting and destruction by the Communist forces in their withdrawal to the north.

Increasing quantities of rice, barley and flour received through United Nations sources have greatly improved the food situation in urban areas where the situation was acute. Conditions were particularly critical in the city of Seoul, but regular free rations from 3 to 15 November caused the price of rice to fall from 8,000 won to 3,700 won per small *mal* (13.6 pounds). The rice price in June was 2,000 won per small *mal*. The Government expects to collect 700,000 metric tons of rice from the current harvest. However, lack of transportation facilities from the rural to the urban areas may still present feeding problems in the larger cities. As rapidly as conditions permit, rice-polishing mills are being put in operation, with two such mills in the Hungnam-Hamhung area being placed in operation during this period.

Where possible, immunization programs have continued among the civilian population. The existing situation does not permit accurate disease reporting. However, there has been no indication of a serious outbreak of any communicable disease in either North or South Korea.

Atrocités

A la suite de l'amélioration de la situation dans les régions de Corée libérées de la domination communiste, les enquêtes sur les crimes de guerre qui ont été signalés aux autorités se poursuivent sur une plus vaste échelle. Aucune atrocité n'a été signalée dans les régions occupées récemment par les troupes des Nations Unies. Les rapports émanant du petit nombre de soldats des Nations Unies qui, blessés, ont été récemment libérés par les communistes chinois et parlent du traitement humanitaire dont ils ont fait l'objet, contrastent fortement avec tous les autres rapports parvenus à ce sujet depuis le commencement des hostilités. Le nombre de prisonniers relâchés n'est pas suffisamment important pour permettre de décider de façon définitive si les mesures que le Commandement des Nations Unies a prises—et auxquelles il a donné toute la publicité voulue—en vue de châtier les criminels de guerre, ont convaincu l'ennemi de la nécessité de donner à tous les prisonniers de guerre et aux non-combattants le traitement humanitaire conforme au droit des gens et aux normes de la civilisation moderne.

Action civile

L'ensemble des contributions en matière de secours civils fournis par des Etats Membres des Nations Unies atteint actuellement environ 16 millions de dollars. Parmi ces contributions figurent des denrées alimentaires, des vêtements, des médicaments et des prophylactiques, des combustibles et divers autres articles.

La pénurie de vêtements s'est aggravée par suite de l'arrivée de la saison froide. Il y a un besoin urgent de nouvelles couvertures et de nouveaux vêtements. Bien que les médicaments et les fournitures pour hôpitaux—notamment les articles sanitaires—arrivent en quantités croissantes, une forte pénurie de tous ces produits subsiste en raison du pillage et des destructions auxquels se livrent les forces communistes en se repliant en direction du nord.

L'arrivée de quantités croissantes de riz, d'orge et de farine par l'entremise des Nations Unies a sensiblement amélioré la situation alimentaire dans les régions urbaines, où elle avait été très critique. Le danger de famine avait été particulièrement grave dans la ville de Séoul; mais la distribution gratuite de rations alimentaires du 3 au 15 novembre a fait baisser le prix du riz de 8.000 wons à 3.700 wons par petit *mal* (13 livres 6). En juin, le prix du riz était de 2.000 wons par petit *mal*. Le gouvernement escompte une rentrée de 700.000 tonnes métriques de riz provenant de la récolte actuelle. Toutefois, le manque de moyens de transport entre les régions rurales et les régions urbaines peut toujours poser des problèmes alimentaires dans les grandes villes. Les établissements où se fait le polissage du riz sont remis en activité aussitôt que les circonstances le permettent; au cours de la période considérée, deux établissements de ce genre ont été ouverts dans la région de Hungnam-Hamhung.

Les programmes d'immunisation de la population civile se poursuivent dans toute la mesure du possible. La situation actuelle ne permet pas d'établir des rapports détaillés sur les maladies. Cependant, ni en Corée du Nord ni en Corée du Sud, on ne signale d'épidémie de maladie contagieuse.

As rapidly as conditions permit, local and provincial governments are being re-established throughout the areas in North Korea. Government officials are temporarily appointed and operate under the supervision of civil assistance officers of the United Nations Command.

Construction has been minimal due to scarcity of materials, transportation and equipment. Public buildings and hospitals are undergoing minor repair. Railroads and bridges have been reconstructed to the degree necessary for movement of military supplies and troops. An effort is being made to rehabilitate the fishing industry. Boats are being repaired and quantities of diesel fuel have been provided.

I would like to reiterate my previous statements that the contributions of Member States of the United Nations in personnel, supplies and materiel are contributing materially to the achievement of the United Nations objective in Korea, and that continued assistance to the war-torn country will do much to alleviate the suffering that exists.

Psychological warfare

Intensive efforts are being made to inform soldiers, both Korean and Chinese Communists, of the truth about the Korean conflict and to persuade them to cease resistance. During the latter half of November 20 million leaflets and numerous loudspeaker broadcasts, both from the ground and from the air, were employed for this purpose, using messages in Korean and in Chinese. Messages reiterate the objectives of the United Nations in Korea, and the assurance that the United Nations forces will respect the Sino-Korean frontier. They inform the enemy soldier of the liberation of most of Korea, and point out to him that further resistance serves no effective purpose except to obstruct the efforts of the Korean People to achieve independence and unity. More than 136 million leaflets have now been disseminated in Korea. Similar information is being communicated to the civil population by radio broadcasts from Seoul and Pyongyang, as well as from United Nations Command Headquarters.

In conclusion

United Nations land and carrier-based aircraft have attacked, unrelentingly and successfully, targets in the limited battle area, but the denial to United Nations air forces of access to the most suitable and important targets north of the privileged border has precluded success in isolation of the battlefield.

Complete organized Chinese Communist units totalling over five Chinese Communist Forces Armies with a strength of approximately 250,000 have already crossed into North Korea and attacked United Nations forces.

At the closing of the period United Nations ground units were on the defensive.

Dès que la situation le permet, les autorités locales provinciales sont réinstallées dans toutes les régions de la Corée du Nord. Les fonctionnaires sont désignés à titre temporaire et exercent leur activité sous la surveillance de fonctionnaires de l'assistance civile relevant du Commandement des Nations Unies.

Etant donné la pénurie de matériaux, de moyens de transport et d'outillage, la construction se trouve réduite au minimum. On apporte aux bâtiments publics et aux hôpitaux les réparations indispensables. Les chemins de fer et les ponts ont été remis en état dans la mesure nécessaire au mouvement des troupes et des approvisionnements militaires. On s'efforce de remettre en état les pêcheries. On répare les bateaux, et l'on a fourni une certaine quantité de carburants pour moteurs diesel.

Je tiens à confirmer mes déclarations antérieures: les contributions des Etats Membres des Nations Unies en personnel, en fournitures et en matériel aident sensiblement à atteindre les objectifs des Nations Unies en Corée; en continuant d'assister ce pays déchiré par la guerre, on soulagera sensiblement les souffrances de sa population.

Service de propagande

Nous déployons des efforts intenses pour faire connaître aux soldats communistes, qu'ils soient Coréens ou Chinois, la vérité sur le conflit de Corée et pour les engager à cesser leur résistance. Au cours de la deuxième quinzaine du mois de novembre, on a distribué à cet effet 20 millions de tracts, et on a diffusé de nombreuses émissions par haut-parleurs, à partir de stations situées au sol ou à bord d'avions, tant en langue coréenne qu'en langue chinoise. Ces messages rappellent les objectifs que les Nations Unies cherchent à atteindre en Corée et l'assurance que les forces des Nations Unies respecteront la frontière sino-coréenne. Ils font savoir au soldat ennemi que la plus grande partie de la Corée a été libérée et font valoir que toute nouvelle résistance est inutile et sert uniquement à entraver les efforts que le peuple coréen déploie pour assurer son indépendance et réaliser son unité. Jusqu'à présent, plus de 136 millions de tracts ont été diffusés en Corée. On communique à la population civile des informations analogues au moyen d'émissions radiophoniques diffusées de Séoul et de Pyongyang, ainsi que du Quartier général du Commandement des Nations Unies.

Conclusions

Les avions des Nations Unies opérant à partir d'aérodromes et de porte-avions ont attaqué sans répit et avec succès des objectifs dans la région limitée qui constitue actuellement la zone de combat; cependant, le fait que l'aviation des Nations Unies n'a pas eu accès aux objectifs les plus intéressants et les plus importants au nord de la frontière privilégiée ne lui a pas permis de réussir en isolant le champ de bataille.

Des unités complètes et organisées de communistes chinois, d'une force totale dépassant cinq armées communistes chinoises et comptant un effectif d'environ 250.000 hommes, ont déjà pénétré en Corée du Nord et ont attaqué les forces des Nations Unies.

A la fin de la période considérée, les unités terrestres des Nations Unies étaient sur la défensive.

Hostile aircraft continue to attack United Nations forces from the sanctuary of bases in Manchuria.

United Nations naval minesweeping forces have opened the majority of the large ports in North Korea for United Nations shipping.

(Signed) Douglas MACARTHUR

Les avions ennemis continuent d'attaquer les forces des Nations Unies à partir de bases situées dans le sanctuaire que constitue la Mandchourie.

Les dragueurs de mines des Nations Unies ont ouvert à notre navigation la plupart des grands ports de la Corée du Nord.

(Signé) Douglas MACARTHUR

Check list of documents

The following check list of documents sets forth in numerical order the dates of issue, titles and other relevant information on all Security Council documents issued during the period covered, as well as of those documents of earlier date which were dealt with by the Security Council for the first time during its meetings held within the same period. Documents, the texts of which have been reproduced in full in the Official Records of the meetings of the Security Council, and documents issued but not discussed by the Council during the period, are not printed in the present supplement. Documents printed herein, in the Official Records of meetings or elsewhere are so designated in the check list.

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
S/1631	26 July 1950	Cablegram dated 26 July 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Lebanon, concerning the Palestine question...	1	
S/1648	31 July 1950	Letter dated 28 July 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Israel to the United Nations, concerning the Palestine question	2	
S/1650	31 July 1950	Cablegram dated 30 July 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Hashimite Kingdom of the Jordan, concerning the Palestine question	4	
S/1654	31 July 1950	Cablegram dated 30 July 1950 to the Secretary-General from the President of the Council of Ministers and Minister for Foreign Affairs of Syria, concerning the Palestine question	5	
S/1660	2 August 1950	Cablegram dated 1 August 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Iraq, concerning the Palestine question	5	
S/1671	7 August 1950	Cablegram dated 5 August 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Saudi Arabia, concerning the Palestine question	5	
S/1724	28 August 1950	Letter dated 28 August 1950 addressed to the Secretary-General from the President of the Security Council, transmitting a cablegram from American prisoners of war in North Korean prison camps	6	
S/1747	1 September 1950	Cablegram dated 29 August 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea...	9	
S/1748	1 September 1950	Note dated 31 August 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting seven <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1749	1 September 1950	Letter dated 1 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Greece to the United Nations	10	

Répertoire des documents

Dans le répertoire de documents ci-dessous figurent par ordre numérique la date de distribution, le titre et tous autres renseignements relatifs à tous les documents du Conseil de sécurité distribués pendant la période visée dans le présent supplément et aux documents antérieurs qui ont, pour la première fois, fait l'objet d'un examen par le Conseil au cours des séances tenues pendant la même période. Les documents dont le texte a été reproduit intégralement dans les procès-verbaux officiels des séances du Conseil, de même que les documents qui ont été distribués mais n'ont pas fait l'objet d'un examen par le Conseil au cours de la période envisagée, ne figurent pas dans le présent supplément. On trouvera dans le répertoire, à propos des documents imprimés, des indications renvoyant au présent volume, aux procès-verbaux officiels des séances ou à d'autres sources.

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1631	26 juillet 1950	Télégramme, en date du 25 juillet 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Liban, au sujet de la question de Palestine	1	
S/1640	26 juillet 1950	Lettre, en date du 21 juillet 1950, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Egypte, au sujet de la question de Palestine		Reproduit dans le compte rendu de la 511ème séance
S/1648	31 juillet 1950	Lettre, en date du 28 juillet 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent par intérim d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la question de Palestine.....	2	
S/1650	31 juillet 1950	Télégramme, en date du 30 juillet 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hachimite de Jordanie, au sujet de la question de Palestine	4	
S/1654	31 juillet 1950	Télégramme, en date du 30 juillet 1950, adressé au Secrétaire général par le Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères de Syrie, au sujet de la question de Palestine....	5	
S/1660	3 août 1950	Télégramme, en date du 1er août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Irak, au sujet de la question de Palestine.....	5	
S/1671	7 août 1950	Télégramme, en date du 5 août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, au sujet de la question de Palestine.....	5	
S/1724	28 août 1950	Lettre, en date du 28 août 1950, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité pour lui transmettre un télégramme émanant de prisonniers de guerre américains qui se trouvent dans des camps de prisonniers de la Corée du Nord.....	6	
S/1747	1er septembre 1950	Télégramme, en date du 29 août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.....	9	
S/1748	1er septembre 1950	Note, en date du 31 août 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre sept communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1749	1er septembre 1950	Lettre, en date du 1er septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies.....	10	

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1750	1 September 1950	Note dated 1 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1751	1 September 1950	Union of Soviet Socialist Republics: Draft resolution submitted at the 494th meeting of the Security Council on 1 September 1950		Text in 493rd meeting
S/1752	1 September 1950	United States of America: Draft resolution		Text in 497th meeting
S/1753	1 September 1950	Letter dated 31 August 1950 addressed to the Secretary-General from the President of the Security Council		Not dealt with
S/1754	1 September 1950	Letter dated 31 August 1950 addressed to the Secretary-General from the President of the Security Council		<i>Idem</i>
S/1755	2 September 1950	Cablegram dated 1 September 1950 to the Secretary-General from the Prime Minister and Minister for Foreign Affairs of Greece, in reply to his cablegram dated 14 July 1950 concerning the resolutions of the Security Council of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511 and S/1588)	12	
S/1756	2 September 1950	Note dated 2 September 1950 to the President of the Security Council from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the third report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)	12	
S/1757	2 September 1950	Union of Soviet Socialist Republics: Draft resolution		Text in 530th meeting
S/1758	5 September 1950	Letter dated 5 September 1950 addressed to the Secretary-General from the deputy representative of the United States of America to the United Nations		Text in 495th meeting
S/1759	5 September 1950	Union of Soviet Socialist Republics: Draft resolution submitted at the 495th meeting of the Security Council on 5 September 1950		Text in 497th meeting
S/1760	5 September 1950	Note dated 2 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of France to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 concerning the resolutions of the Security Council of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511 and S/1588)	19	
S/1761	5 September 1950	Letter dated 31 August 1950 addressed to the Secretary-General from the President of the Security Council		Text in 501st meeting
S/1762	5 September 1950	Note dated 5 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting twenty-one <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1750	1er septembre 1950	Note, en date du 1er septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1751	1er septembre 1950	Union des Républiques socialistes soviétiques: projet de résolution présenté à la 494ème séance du Conseil de sécurité le 1er septembre 1950		Reproduit dans le compte rendu de la 493ème séance
S/1752	1er septembre 1950	Etats-Unis d'Amérique: projet de résolution		Reproduit dans le compte rendu de la 497ème séance
S/1753	1er septembre 1950	Lettre, en date du 31 août 1950, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité		Non examiné
S/1754	1er septembre 1950	Lettre, en date du 31 août 1950, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité		<i>Idem</i>
S/1755	2 septembre 1950	Télégramme, en date du 1er septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères de Grèce, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)	12	
S/1756	2 septembre 1950	Note, en date du 2 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le troisième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée..	12	
S/1757	2 septembre 1950	Union des Républiques socialistes soviétiques: projet de résolution		Reproduit dans le compte rendu de la 530ème séance
S/1758	5 septembre 1950	Lettre, en date du 5 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant adjoint des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies		Reproduit dans le compte rendu de la 495ème séance
S/1759	5 septembre 1950	Union des Républiques socialistes soviétiques: projet de résolution présenté à la 495ème séance du Conseil de sécurité, le 5 septembre 1950		Reproduit dans le compte rendu de la 497ème séance
S/1760	5 septembre 1950	Note, en date du 2 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588).....	19	
S/1761	5 septembre 1950	Lettre, en date du 31 août 1950, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité		Reproduit dans le compte rendu de la 501ème séance
S/1762	5 septembre 1950	Note, en date du 5 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre vingt et un communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1763	5 September 1950	Letter dated 31 August 1950 addressed to the Secretary-General from the President of the Security Council, concerning a cablegram from the Central Committee of the United Democratic Fatherland Front of Korea		<i>Idem</i>
S/1764	5 September 1950	Letter dated 31 August 1950 addressed to the Secretary-General from the President of the Security Council, transmitting a telegram from the Greek American Committee to abolish Makronissos		<i>Idem</i>
S/1765	5 September 1950	Letter dated 31 August 1950 addressed to the Secretary-General from the President of the Security Council, transmitting the text of an appeal addressed to the USSR Supreme Soviet by thirteen Greek mothers		<i>Idem</i>
S/1766	6 September 1950	Letter dated 6 September 1950 addressed to the President of the Security Council and to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations		Text in 496th meeting
S/1767	6 September 1950	Letter dated 6 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting 2,164 communications from organizations and individuals		Not dealt with
S/1768	6 September 1950	Letter dated 6 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a cablegram from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea, concerning the bombing of a Korean hospital train		Text in 497th meeting
S/1769	6 September 1950	Letter dated 5 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a cablegram from the United Democratic Fatherland Front of Korea		Not dealt with
S/1770	6 September 1950	Note dated 6 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1771	6 September 1950	Letter dated 5 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting fifteen cablegrams from the organizations in China, concerning the bombing of Chinese territory		<i>Idem</i>
S/1772	6 September 1950	Letter dated 5 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a cablegram from three associations of ex-servicemen, partisans and disabled soldiers of Modena Province, Italy		<i>Idem</i>

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références d'autres sources</i>
S/1763	5 septembre 1950	Lettre, en date du 31 août 1950, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, au sujet d'un télégramme émanant du Comité central du Front coréen pour une patrie unie et démocratique		<i>Idem</i>
S/1764	5 septembre 1950	Lettre, en date du 31 août 1950, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, pour lui transmettre un télégramme du Comité gréco-américain pour la suppression de Makronissos		<i>Idem</i>
S/1765	5 septembre 1950	Lettre, en date du 31 août 1950, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, pour lui transmettre le texte d'un appel adressé par treize mères grecques au Soviet suprême de l'URSS		<i>Idem</i>
S/1766	6 septembre 1950	Lettre, en date du 6 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies		Reproduit dans le compte rendu de la 496ème séance
S/1767	6 septembre 1950	Lettre, en date du 6 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre 2.164 communications émanant d'organisations et de particuliers		Non examiné
S/1768	6 septembre 1950	Lettre, en date du 6 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un télégramme émanant du Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée et relatif au bombardement d'un train-hôpital coréen		Reproduit dans le compte rendu de la 497ème séance
S/1769	6 septembre 1950	Lettre, en date du 5 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un télégramme émanant du Front coréen pour une patrie unie et démocratique		Non examiné
S/1770	6 septembre 1950	Note, en date du 6 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1771	6 septembre 1950	Lettre, en date du 5 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quinze télégrammes reçus d'organisations chinoises et relatifs au bombardement du territoire de la Chine		<i>Idem</i>
S/1772	6 septembre 1950	Lettre, en date du 5 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour lui transmettre un télégramme des associations des anciens combattants, partisans et invalides de guerre de la province de Modène (Italie)		<i>Idem</i>

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1773	7 September 1950	Note dated 7 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1774	7 September 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1775	8 September 1950	Telegram dated 7 September 1950 to the Secretary-General from the permanent representative of the Netherlands to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolution of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588).....	20	
S/1776	8 September 1950	Cablegram dated 10 September 1950 to the President of the Security Council and to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning the complaint of bombing by air forces of the territory of China.....	21	
S/1777	11 September 1950	Note dated 8 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1778	11 September 1950	Cablegram dated 7 September 1950 to the President of the Security Council and to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea		Replaced by 1778/Rev.1
S/1778/ Rev.1	12 September 1950	Cablegram dated 7 September 1950 to the President of the Security Council and to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea		Text in 502nd meeting
S/1779	12 September 1950	Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the acting representative of India on the Security Council		Mimeographed document: only
S/1780	12 September 1950	Cablegram dated 10 September 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Hashimite Kingdom of the Jordan concerning the Palestine question.....	21	
S/1781	12 September 1950	Note dated 11 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting seventeen <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1773	7 septembre 1950	Note, en date du 7 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Idem
S/1774	7 septembre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1775	8 septembre 1950	Télégramme, en date du 7 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588).....	20	
S/1776	11 septembre 1950	Télégramme, en date du 10 septembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, au sujet de la plainte pour bombardement aérien du territoire de la Chine.....	21	
S/1777	11 septembre 1950	Note, en date du 8 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1778	11 septembre 1950	Télégramme, en date du 7 septembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique de Corée, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée		Remplacé par le document S/1778/Rev.1
S/1778/Rev.1	12 septembre 1950	Télégramme, en date du 7 septembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée		Reproduit dans le compte rendu de la 502 ^{ème} séance
S/1779	12 septembre 1950	Rapport adressé au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général touchant les pouvoirs du représentant par intérim de l'Inde au Conseil de sécurité		Document miméographié seulement
S/1780	12 septembre 1950	Télégramme, en date du 10 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hachimite de Jordanie, au sujet de la question de Palestine.....	21	
S/1781	12 septembre 1950	Note, en date du 11 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre dix-sept communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1782	12 September 1950	Note dated 12 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1783	12 September 1950	Cablegram dated 8 September 1950 to the Secretary-General from the Secretary of Foreign Affairs of the Philippines, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588)	23	
S/1784	12 September 1950	Letter dated 12 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, concerning cablegrams received from various organizations in China		<i>Idem</i>
S/1785	13 September 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1786	13 September 1950	Note dated 13 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> of the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1787	13 September 1950	Letter dated 8 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Belgium to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588)	23	
S/1788	14 September 1950	Note dated 14 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting six <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1789/ (incorporating S/1789/ Corr.1)	19 September 1950	Letter dated 9 September 1950 addressed to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Egypt, concerning the Palestine question		Text in 511th meeting
S/1790	15 September 1950	Letter dated 15 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Egypt to the United Nations, requesting the inclusion of an additional item in the agenda	23	
S/1791 (incorporating S/1791/ Add.1)	15 September 1950	Letter dated 15 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the United Nations Representative for India and Pakistan, transmitting his report	24	

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1782	12 septembre 1950	Note, en date du 12 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1783	12 septembre 1950	Télégramme, en date du 8 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Philippines, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588)	23	
S/1784	12 septembre 1950	Lettre, en date du 12 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de télégrammes reçus de diverses organisations chinoises		<i>Idem</i>
S/1785	13 septembre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document minéographié seulement
S/1786	13 septembre 1950	Note, en date du 13 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1787	13 septembre 1950	Lettre, en date du 8 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588).....	23	
S/1788	14 septembre 1950	Note, en date du 14 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre six communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1789 (incorporant S/1789/ Corr.1)	15 septembre 1950	Lettre, en date du 9 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Egypte, au sujet de la question de Palestine		Reproduit dans le compte rendu de la 511ème séance
S/1790	15 septembre 1950	Lettre, en date du 15 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité, par le représentant de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies pour demander l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour	23	
S/1791 (incorporant S/1791/ Add.1)	15 septembre 1950	Lettre, en date du 15 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan, pour lui communiquer son rapport	24	

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1792	15 September 1950	Letter dated 15 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Israel to the United Nations, concerning the Palestine question	53	
S/1793	15 September 1950	Note dated 15 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1794	16 September 1950	Telegram dated 16 September 1950 to the Secretary-General from the permanent representative of Israel to the United Nations, regarding the inclusion of additional items on the agenda of the Security Council	55	
S/1795	17 September 1950	Cablegram dated 17 September 1950 addressed to the President of the Security Council and to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China	55	
S/1796	18 September 1950	Note dated 17 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the fourth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)		Text in 502nd meeting
S/1797	18 September 1950	Report dated 18 September 1950 to the Secretary-General from the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization in Palestine	56	
S/1798	18 September 1950	Cablegram dated 18 September 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Iraq		Not dealt with
S/1799	18 September 1950	Letter dated 13 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, concerning 9,000 resolutions received by the Czechoslovak Committee of the Partisans of Peace		<i>Idem</i>
S/1800	18 September 1950	Cablegram dated 18 September 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea		Text in 502nd meeting
S/1801	18 September 1950	Note dated 18 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting eighteen <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1802	19 September 1950	Letter dated 13 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting 1,892 telegrams and letters addressed to the Security Council		<i>Idem</i>

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1792	15 septembre 1950	Lettre, en date du 15 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la question de Palestine..	53	
S/1793	15 septembre 1950	Note, en date du 15 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1794	16 septembre 1950	Télégramme, en date du 16 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le représentant d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour demander l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité	55	
S/1795	17 septembre 1950	Télégramme, en date du 17 septembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine	55	
S/1796	18 septembre 1950	Note, en date du 17 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le quatrième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée		Reproduit dans le compte rendu de la 502ème séance
S/1797	18 septembre 1950	Rapport, en date du 18 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Chef d'état major de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine.....	56	
S/1798	18 septembre 1950	Télégramme, en date du 18 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Irak		Non examiné
S/1799	18 septembre 1950	Lettre, en date du 13 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de 9.000 résolutions reçues par le Comité tchécoslovaque des partisans de la paix		Idem
S/1800	18 septembre 1950	Télégramme, en date du 18 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée		Reproduit dans le compte rendu de la 502ème séance
S/1801	18 septembre 1950	Note, en date du 18 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre dix-huit communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1802	19 septembre 1950	Lettre, en date du 13 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre 1.892 télégrammes et lettres adressés au Conseil de sécurité		Idem

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1803	19 September 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1804	20 September 1950	Note dated 19 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1805	21 September 1950	Note dated 20 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1806	22 September 1950	Note dated 21 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1807	22 September 1950	Note dated 22 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting six <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1808	25 September 1950	Cablegram dated 24 September 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning the bombing by air forces of the territory of China	58	
S/1809	25 September 1950	Letter dated 25 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent observer of the Republic of Indonesia to the United Nations, concerning application of the Republic of Indonesia for admission to membership of the United Nations and a declaration accepting obligations under the Charter		Text in 503rd meeting
S/1810	26 September 1950	Note dated 25 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting fifteen <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1811	26 September 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1812	26 September 1950	Union of Soviet Socialist Republics: Draft resolution submitted at the 503rd meeting of the Security Council on 26 September 1950		Text in 503rd meeting

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1803	19 septembre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1804	20 septembre 1950	Note, en date du 19 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1805	21 septembre 1950	Note, en date du 20 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1806	22 septembre 1950	Note, en date du 21 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1807	22 septembre 1950	Note, en date du 22 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre six communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1808	25 septembre 1950	Télégramme, en date du 24 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour être transmis au Président du Conseil de sécurité et relatif au bombardement aérien du territoire de la Chine.....	58	
S/1809	25 septembre 1950	Lettre, en date du 25 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par M. L. N. Palar, Ambassadeur extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, observateur permanent de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies touchant la demande d'admission de la République d'Indonésie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, et acceptation officielle des obligations de la Charte		Reproduit dans le compte rendu de la 503ème séance
S/1810	26 septembre 1950	Note, en date du 25 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quinze communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1811	26 septembre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1812	26 septembre 1950	Union des Républiques socialistes soviétiques: projet de résolution présenté à la 503ème séance du Conseil de sécurité le 26 septembre 1950		Reproduit dans le compte rendu de la 503ème séance

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1813	26 September 1950	Letter dated 26 September 1950 addressed to the Secretary-General from the deputy representative of the United States of America, to the United Nations, concerning the bombing by air forces of the territory of China.....	60	
S/1814 (incorporating S/1814/Add.1)	27 September 1950	Letter dated 27 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the Secretary-General transmitting the general progress report of the United Nations Conciliation Commission for Palestine		Official Records of the General Assembly, Fifth Session, Supplement No. 18
S/1815	27 September 1950	Note dated 26 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting six <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1816	27 September 1950	Letter dated 26 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Canada to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511 and S/1588).....	61	
S/1817 (and S/1817/Corr.1)	27 September 1950	Ecuador: Amendment to the proposal of China submitted at the 504th meeting of the Security Council on 27 September 1950		Replaced by S/1817/Rev.1
S/1817/Rev.1	29 September 1950	Ecuador: Amendment (submitted at the 504th meeting, 27 September 1950) to the proposal of China (submitted at the 503rd meeting, 26 September 1950) that the Council cease consideration of the complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa) during the consideration of item 70 by the General Assembly		Text in 504th meeting
S/1818	27 September 1950	Cablegram dated 27 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs of the Hashimite Kingdom of Jordan concerning the Palestine question	62	
S/1819	28 September 1950	Letter dated 23 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a cablegram from the Central Council of Polish Trade Unions		Not dealt with
S/1820	27 September 1950	Note dated 27 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1813	26 septembre 1950	Lettre, en date du 26 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant suppléant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet du bombardement aérien du territoire de la Chine	60	
S/1814	27 septembre 1950	Lettre, en date du 27 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général pour lui transmettre le rapport périodique général de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine		<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 18</i>
S/1814/ Add.1	27 octobre 1950	Lettre, en date du 25 octobre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général pour lui transmettre le rapport complémentaire de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine		<i>Ibid.</i>
S/1815	27 septembre 1950	Note, en date du 26 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre six communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1816	27 septembre 1950	Lettre, en date du 26 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588).....	61	
S/1817 et S/1817/ Corr.1	28 septembre 1950	Equateur: amendement à la proposition présentée par la Chine à la 504ème séance du Conseil de sécurité, le 27 septembre 1950		Remplacé par le document S/1817/Rev.1
S/1817/ Rev.1	29 septembre 1950	Equateur: amendement (présenté à la 504ème séance, le 27 septembre 1950) à la proposition de la Chine (présentée à la 503ème séance le 26 septembre 1950) tendant à suspendre, durant les débats de l'Assemblée générale sur le point 70 de son ordre du jour, l'examen par le Conseil de sécurité de la plainte pour invasion armée de l'île de Taiwan (Formose)		Reproduit dans le compte rendu de la 504ème séance
S/1818	27 septembre 1950	Télégramme, en date du 27 septembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hachimite de Jordanie, au sujet de la question de Palestine.....	62	
S/1819	28 septembre 1950	Lettre, en date du 23 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un télégramme du Conseil central des syndicats polonais		Non examiné
S/1820	28 septembre 1950	Note, en date du 27 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1821	28 September 1950	Report by the Secretary-General to the President of the Security Council, concerning the credentials of the alternate representative of India on the Security Council		Mimeographed document only
S/1822	28 September 1950	Yugoslavia: draft resolution submitted at the 506th meeting of the Security Council on 29 September 1950.....	62	
S/1823	28 September 1950	Ecuador: amendment to the proposal of China reintroduced in the Security Council on 29 September 1950		Replaced by S/1823/Corr.1
S/1823/Corr.1	29 September 1950	Ecuador: proposal reintroduced in the Security Council on 29 September 1950		Text in 506th meeting
S/1824	29 September 1950	Letter dated 21 September 1950 addressed to the Secretary-General from the Minister of Foreign Affairs of the Hashimite Kingdom of Jordan, concerning the Palestine question.....	63	
S/1825	29 September 1950	Letter dated 23 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a communication from the all-India Trade Union Congress		Not dealt with
S/1826	29 September 1950	Letter dated 23 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a communication from the Committee of the World Congress of the Defenders of Peace		<i>Idem</i>
S/1827	29 September 1950	Note dated 28 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting seven <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command		<i>Idem</i>
S/1828	29 September 1950	Note dated 29 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued from the Commander-in-Chief of the United Nations Command		<i>Idem</i>
S/1829	1 October 1950	Letter dated 30 September 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations transmitting a special report of the Unified Command of the United Nations Forces in Korea.....	69	
S/1830	3 October 1950	Note dated 2 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting ten <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1831	3 October 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1821	28 septembre 1950	Rapport adressé au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général touchant les pouvoirs du représentant suppléant de l'Inde au Conseil de sécurité		Document miméographié seulement
S/1822	28 septembre 1950	Yugoslavie: projet de résolution présenté à la 506ème séance du Conseil de sécurité, le 29 septembre 1950.....	62	
S/1823	28 septembre 1950	Equateur: amendement à la proposition de la Chine présenté de nouveau au Conseil de sécurité le 29 septembre 1950		Remplacé par le document S/1823/Corr.1
S/1823/Corr.1	29 septembre 1950	Equateur: Proposition présentée de nouveau au Conseil de sécurité, le 29 septembre 1950		Reproduit dans le compte rendu de la 506ème séance
S/1824	20 septembre 1950	Lettre, en date du 21 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hachimite de Jordanie, au sujet de la question de Palestine	63	
S/1825	29 septembre 1950	Lettre, en date du 23 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre une communication du Congrès syndical panindien		Non examiné
S/1826	29 septembre 1950	Lettre, en date du 23 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre une communication du Bureau du Comité mondial des partisans de la paix		Idem
S/1827	29 septembre 1950	Note, en date du 28 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre sept communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Idem
S/1828	29 septembre 1950	Note, en date du 29 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Idem
S/1829	1er octobre 1950	Lettre, en date du 30 septembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un rapport spécial du Commandement unifié des forces des Nations Unies en Corée	69	
S/1830	3 octobre 1950	Note, en date du 2 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre dix communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Idem
S/1831	3 octobre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1832	3 October 1950	Letter dated 2 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, concerning the complaint of bombing by air forces of the territory of China	70	
S/1833	3 October 1950	Note dated 3 October 1950 addressed to the Secretary-General, from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1834	5 October 1950	Note dated 5 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the fifth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588).....	71	
S/1835	6 October 1950	Note dated 4 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1836	6 October 1950	Resolution concerning the complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa) adopted at the 506th meeting of the Security Council on 29 September 1950.....	77	
S/1837	9 October 1950	Cablegram dated 8 October 1950 to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Iraq, concerning the Palestine question		<i>Idem</i>
S/1838	9 October 1950	Letter dated 2 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting 4,450 telegrams, letters and resolutions concerning aggression in Korea		<i>Idem</i>
S/1839	10 October 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and the stage reached in their consideration		Mimicographed document only
S/1840	11 October 1950	Note dated 9 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting eight <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1841	11 October 1950	Note dated 10 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1842	11 October 1950	Report dated 11 October 1950 to the President of the Security Council from the United Nations Commission for Indonesia, concerning the situation in the South Moluccas.....	78	

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages, dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1832	3 octobre 1950	Lettre, en date du 2 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la plainte pour bombardement aérien du territoire de la Chine.....	70	
S/1833	3 octobre 1950	Note, en date du 3 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1834	5 octobre 1950	Note, en date du 5 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le cinquième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée.....	71	
S/1835	6 octobre 1950	Note, en date du 4 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Idem
S/1836	6 octobre 1950	Résolution adoptée à la 506ème séance du Conseil de sécurité le 29 septembre 1950, au sujet de la plainte pour invasion armée de Taïwan (Formose)	77	
S/1837	9 octobre 1950	Télégramme, en date du 8 octobre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Irak, au sujet de la question de Palestine		Non examiné
S/1838	9 octobre 1950	Lettre, en date du 9 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre 4.450 télégrammes, lettres et résolutions concernant l'agression en Corée		Idem
S/1839	10 octobre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1840	11 octobre 1950	Note, en date du 9 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre huit communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1841	11 octobre 1950	Note, en date du 10 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Idem
S/1842	11 octobre 1950	Rapport, en date du 11 octobre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, au sujet de la situation dans les Moluques du Sud	78	

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1843	12 October 1950	Note dated 11 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1844	13 October 1950	Letter dated 12 October 1950 addressed to the President of the General Assembly from the President of the Security Council, concerning the recommendation to the General Assembly regarding the appointment of the Secretary-General		<i>Idem</i>
S/1845	13 October 1950	Cablegram dated 27 September 1950 to the Secretary-General from the Foreign Minister of the Hashimite Kingdom of Jordan, concerning the Palestine question		<i>Idem</i>
S/1846	13 October 1950	Note dated 12 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1847	16 October 1950	Note dated 6 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting a <i>communiqué</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1848	16 October 1950	Note dated 13 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1849	16 October 1950	Cablegram dated 14 October 1950 to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea	80	
S/1850	17 October 1950	Note dated 16 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting thirteen <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1851	17 October 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimcographed document only
S/1852	17 October 1950	Letter dated 17 October 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations		Not dealt with

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1843	12 octobre 1950	Note, en date du 11 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1844	13 octobre 1950	Lettre, en date du 12 octobre 1950, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité, au sujet de la nomination du Secrétaire général		<i>Idem</i>
S/1845	13 octobre 1950	Télégramme, en date du 27 septembre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Royaume hachimite de Jordanie, au sujet de la question de Palestine		<i>Idem</i>
S/1846	13 octobre 1950	Note, en date du 12 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1847	16 octobre 1950	Note, en date du 6 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un communiqué publié par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1848	16 octobre 1950	Note, en date du 13 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1849	16 octobre 1950	Télégramme, en date du 14 octobre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée.....	80	
S/1850	17 octobre 1950	Note, en date du 16 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre treize communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1851	17 octobre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1852	17 octobre 1950	Lettre, en date du 17 octobre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies		Non examiné

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1853	17 October 1950	Note dated 17 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1854	18 October 1950	Letter dated 13 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Greece to the United Nations, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588).....	81	
S/1855				
S/1856	19 October 1950	Note dated 19 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations.....	81	
S/1857	19 October 1950	Cablegram dated 18 October 1950 addressed to the Secretary-General, for transmittal to the President of the Security Council, from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning an alleged violation of the territorial air of China.....	82	
S/1858	21 October 1950	Note dated 20 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1859	19 October 1950	Note dated 18 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting a <i>communiqué</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea.		<i>Idem</i>
S/1860	21 October 1950	Note dated 21 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the sixth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588).....	83	
S/1861				
S/1862				
S/1863	23 October 1950	Note dated 23 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting eight <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1864	24 October 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1853	17 octobre 1950	Note, en date du 17 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1854	18 octobre 1950	Lettre, en date du 13 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588).....	81	
S/1855		...		
S/1856	19 octobre 1950	Note, en date du 19 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies.....	81	
S/1857	19 octobre 1950	Télégramme, en date du 18 octobre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour être transmis au Président du Conseil de sécurité, et relatif à des faits qualifiés de violation de l'espace aérien de la Chine.....	82	
S/1858	21 octobre 1950	Note, en date du 20 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1859	19 octobre 1950	Note, en date du 18 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un communiqué publié par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1860	21 octobre 1950	Note, en date du 21 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le sixième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée.....	83	
S/1861		...		
S/1862		...		
S/1863	23 octobre 1950	Note, en date du 23 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre huit communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1864	24 octobre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document seulement miméographié

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1865	25 October 1950	Note dated 24 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> of the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1866	25 October 1950	Letter dated 25 October 1950 addressed to the President of the General Assembly from the President of the Security Council		Not dealt with
S/1867	26 October 1950	Letter dated 21 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a petition addressed to the President of the General Assembly and to the Secretary-General		<i>Idem</i>
S/1868	26 October 1950	Letter dated 22 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a cablegram from the Conference of the People's Representatives of Tien-shui		<i>Idem</i>
S/1869	26 October 1950	Note dated 26 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1870	27 October 1950	Cablegram dated 26 October 1950 to the Secretary-General, for transmittal to the President of the Security Council, from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning an alleged violation of the territorial air of China	94	
S/1871	25 October 1950	Note dated 25 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1872	28 October 1950	Note dated 27 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1873	28 October 1950	Report dated 28 October 1950 to the Security Council from the United Nations Commission for Indonesia, concerning the demobilization and repatriation of former Royal Netherlands Indonesian Army (KNIL) troops in Java	96	
S/1874	29 October 1950	Letter dated 29 October 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations		<i>Idem</i>

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1865	25 octobre 1950	Note, en date du 24 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1866	25 octobre 1950	Lettre, en date du 25 octobre 1950, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité		<i>Idem</i>
S/1867	26 octobre 1950	Lettre, en date du 22 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre une pétition adressée au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général		<i>Idem</i>
S/1868	26 octobre 1950	Lettre, en date du 22 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui transmettre un télégramme de la Conférence des représentants du peuple de Tienshui		<i>Idem</i>
S/1869	26 octobre 1950	Note, en date du 26 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1870	27 octobre 1950	Télégramme, en date du 26 octobre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour être transmis au Président du Conseil de sécurité, et relatif à des faits qualifiés de violation de l'espace aérien de la Chine.....	94	
S/1871	25 octobre 1950	Note, en date du 25 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1872	28 octobre 1950	Note, en date du 27 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1873	28 octobre 1950	Rapport, en date du 28 octobre 1950, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, au sujet de la démobilisation et du rapatriement des troupes de l'ancienne Armée royale néerlandaise-indonésienne (KNIL) à Java.....	96	
S/1874	29 octobre 1950	Lettre, en date du 29 octobre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies		<i>Idem</i>

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1875	30 October 1950	Letter dated 30 October 1950 addressed to the President of the General Assembly from the President of the Security Council		Not dealt with
S/1876	30 October 1950	Cablegram dated 28 October 1950 to the Secretary-General, for transmittal to the President of the Security Council, from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, concerning an alleged violation of the territorial air of China.....	97	
S/1877	31 October 1950	Note dated 30 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting nine <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1878	31 October 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1879	1 November 1950	Note dated 31 October 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1880	2 November 1950	Note dated 1 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1881	3 November 1950	Note dated 2 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting a <i>communiqué</i> from the Commander-in-chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1882	3 November 1950	Note dated 3 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1883	3 November 1950	Note dated 3 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the seventh report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588).....	97	
S/1884	6 November 1950	Note dated 6 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting a special report dated 5 November 1950 from the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)		Text in 518th meeting

<i>Le des numéros</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
1875	30 octobre 1950	Lettre, en date du 30 octobre 1950, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Conseil de sécurité		<i>Idem</i>
S/1876	30 octobre 1950	Télégramme, en date du 28 octobre 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine pour être transmis au Président du Conseil de sécurité, et relatif à des faits qualifiés de violation de l'espace aérien de la Chine.....	97	
S/1877	31 octobre 1950	Note, en date du 30 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre neuf communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1878	31 octobre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1879	1er novembre 1950	Note, en date du 31 octobre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1880	2 novembre 1950	Note, en date du 1er novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1881	3 novembre 1950	Note, en date du 2 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un communiqué publié par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1882	3 novembre 1950	Note, en date du 3 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un communiqué publié par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1883	3 novembre 1950	Note, en date du 3 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le septième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée.....	97	
S/1884	6 novembre 1950	Note, en date du 6 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), un rapport spécial, en date du 5 novembre 1950, du Commandement des Nations Unies en Corée		Reproduit dans le compte rendu de la 518ème séance

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1885	6 November 1950	Note dated 6 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the eighth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588).....	104	
S/1886	6 November 1950	Letter dated 6 November 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea.....	112	
S/1887	7 November 1950	Note dated 6 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting nine <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1888	8 November 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1889	8 November 1950	Union of Soviet Socialist Republics: Draft resolution submitted at the 519th meeting of the Security Council on 8 November 1950, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea		Text in 519th meeting
S/1890	8 November 1950	United Kingdom: Amendment to the draft resolution of the Union of Soviet Socialist Republics (S/1889), concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea		<i>Ibid.</i>
S/1891	8 November 1950	Note dated 7 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1892	8 November 1950	Resolution adopted at the 520th meeting of the Security Council on 8 November 1950, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea		Same text as S/1890
S/1893	9 November 1950	Note dated 8 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1894	10 November 1950	Cuba, Ecuador, France, Norway, the United Kingdom and the United States of America: joint draft resolution		Text in 520th meeting

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1885	6 novembre 1950	Note, en date du 6 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le huitième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée.....	104	
S/1886	6 novembre 1950	Lettre, en date du 6 novembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée.....	112	
S/1887	7 novembre 1950	Note, en date du 6 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre neuf communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1888	8 novembre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1889	8 novembre 1950	Union des Républiques socialistes soviétiques: projet de résolution présenté à la 519ème séance du Conseil de sécurité, le 8 novembre 1950, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée		Reproduit dans le compte rendu de la 519ème séance
S/1890	8 novembre 1950	Royaume-Uni: amendement au projet de résolution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/1889) présenté à la 519ème séance du Conseil de sécurité, le 8 novembre 1950, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée		<i>Ibid.</i>
S/1891	8 novembre 1950	Note, en date du 7 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1892	8 novembre 1950	Résolution adoptée à la 520ème séance du Conseil de sécurité, le 8 novembre 1950, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée		Identique au texte du document S/1890
S/1893	9 novembre 1950	Note, en date du 8 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1894	10 novembre 1950	Cuba, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Norvège et Royaume-Uni: projet de résolution commun		Reproduit dans le compte rendu de la 530ème séance

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1895	10 November 1950	Note dated 9 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1896	10 November 1950	Letter dated 2 November 1950 addressed to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Ethiopia, in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511 and S/1588)	112	
S/1897	11 November 1950	Note dated 10 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting a <i>communiqué</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1898	11 November 1950	Cablegram dated 8 November 1950 to the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China from the Secretary-General, and cabled reply dated 11 November 1950 addressed to the Secretary-General, for transmittal to the President of the Security Council, in connexion with the resolution adopted by the Security Council at its 520th meeting on 8 November 1950	113	
S/1899	13 November 1950	France, United Kingdom and United States of America: Joint draft resolution concerning the Palestine question submitted at the 522nd meeting of the Security Council held on 13 November 1950		Text in 522nd meeting
S/1900	13 November 1950	Israel: Draft resolution concerning the Palestine question submitted at the 522nd meeting of the Security Council held on 13 November 1950		<i>Ibid</i>
S/1901	14 November 1950	Note dated 13 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting ten <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1902	15 November 1950	Letter dated 14 November 1950 addressed to the Secretary-General from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a statement by a representative of the Ministry of Foreign Affairs of the Chinese People's Republic dated 11 November 1950	114	
S/1903	15 November 1950	Note dated 14 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1895	10 novembre 1950	Note, en date du 9 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1896	10 novembre 1950	Lettre, en date du 2 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Ethiopie, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588).....	112	
S/1897	11 novembre 1950	Note, en date du 10 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un communiqué publié par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1898	11 novembre 1950	Télégramme, en date du 8 novembre 1950, adressé au Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine par le Secrétaire général, et réponse, en date du 11 novembre 1950, adressée télégraphiquement au Secrétaire général pour transmission au Conseil de sécurité, au sujet de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 520ème séance, le 8 novembre 1950 (S/1892).....	113	
S/1899	13 novembre 1950	Etats-Unis d'Amérique, France et Royaume-Uni: projet de résolution commun présenté à la 522ème séance du Conseil de sécurité, le 13 novembre 1950, au sujet de la question de la Palestine		Reproduit dans le compte rendu de la 522ème séance
S/1900	13 novembre 1950	Israël: projet de résolution présenté à la 522ème séance du Conseil de sécurité le 13 novembre 1950, au sujet de la question de Palestine		<i>Ibid.</i>
S/1901	14 novembre 1950	Note, en date du 13 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre dix communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1902	15 novembre 1950	Lettre, en date du 14 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre une déclaration du représentant du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine en date du 11 novembre 1950.....	114	
S/1903	15 novembre 1950	Note, en date du 14 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other source:
S/1904	14 November 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1905	16 November 1950	Letter dated 10 November 1950 addressed to the President of the Security Council from the Secretary-General, transmitting the text of the resolutions entitled "Uniting for Peace" adopted by the General Assembly at the 302nd plenary meeting on 3 November 1950		Official Records of the General Assembly, Fifth Session, Resolutions, No. 377 (V)
S/1906	16 November 1950	Note dated 15 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1907 (incorp. S/1907/ Corr.1)	17 November 1950	Resolution concerning the Palestine question adopted at the 524th meeting of the Security Council on 17 November 1950.....	122	
S/1908	17 November 1950	Note dated 16 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> from the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Idem
S/1909	21 November 1950	Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the alternate representative of India on the Security Council		Mimeographed document only
S/1910	20 November 1950	Note dated 17 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1911	21 November 1950	Note dated 20 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting nine <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Idem
S/1912	21 November 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1913	27 November 1950	Note dated 22 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1914	27 November 1950	Note dated 24 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting six <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Idem

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1904	14 novembre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1905	16 novembre 1950	Lettre, en date du 10 novembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général pour lui transmettre le texte des résolutions intitulées "L'union pour le maintien de la paix" adoptées par l'Assemblée générale à sa 302ème séance plénière le 3 novembre 1950		<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Résolutions, No 377 (V)</i>
S/1906	15 novembre 1950	Note, en date du 15 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1907	17 novembre 1950	Résolution adoptée à la 524ème séance du Conseil de sécurité, le 17 novembre 1950, au sujet de la question de Palestine.....	122	
S/1908	17 novembre 1950	Note, en date du 16 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1909	21 novembre 1950	Rapport adressé au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général touchant les pouvoirs du représentant suppléant de l'Inde au Conseil de sécurité		Document miméographié seulement
S/1910	20 novembre 1950	Note, en date du 17 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1911	21 novembre 1950	Note, en date du 20 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre neuf communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1912	21 novembre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1913	27 novembre 1950	Note, en date du 22 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1914	27 novembre 1950	Note, en date du 24 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre six communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1915	27 November 1950	Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the special representative of the People's Republic of China to the Security Council		Mimeographed document only
S/1916	28 November 1950	Note dated 27 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting ten <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1917	28 November 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1918	28 November 1950	Cablegram dated 27 November 1950 to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs of the Korean People's Democratic Republic, concerning the complaint of aggression against the Republic of Korea		Text in 508th meeting
S/1919	29 November 1950	Note dated 28 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1920	30 November 1950	Note dated 29 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1921	30 November 1950	Central People's Government of the People's Republic of China: Draft resolution submitted at the 527th meeting of the Security Council held on 28 November 1950, and sponsored by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics at the 528th meeting held on 29 November 1950		Text in 530th meeting
S/1922	30 November 1950	Letter dated 25 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of China to the United Nations, concerning the document S/1867		Not dealt with
S/1923	30 November 1950	Letter dated 29 November 1950 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a telegram from Korean organizations in the United States of America		<i>Idem</i>
S/1924	1 December 1950	Note dated 30 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1915	27 novembre 1950	Rapport adressé au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général touchant les pouvoirs du représentant spécial de la République populaire de Chine au Conseil de sécurité		Document miméographié seulement
S/1916	28 novembre 1950	Note, en date du 27 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre dix communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1917	28 novembre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1918	28 novembre 1950	Télégramme, en date du 27 novembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée		Reproduit, dans le compte rendu de la 528ème séance
S/1919	29 novembre 1950	Note, en date du 28 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1920	30 novembre 1950	Note, en date du 29 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1921	30 novembre 1950	Gouvernement central du peuple de la République de Chine: projet de résolution soumis à la 527ème séance du Conseil de sécurité, le 28 novembre 1950, et présenté par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la 528ème séance, le 29 novembre 1950		Reproduit dans le compte rendu de la 530ème séance
S/1922	30 novembre 1950	Lettre, en date du 25 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies et concernant le document S/1867		Non examiné
S/1923	30 novembre 1950	Lettre, en date du 29 novembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un télégramme émanant d'organisations coréennes aux Etats-Unis d'Amérique		<i>Idem</i>
S/1924	1er décembre 1950	Note, en date du 30 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1925	1 December 1950	Note dated 30 November 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent delegation of Cuba in reply to the Secretary-General's cablegram of 14 July 1950 (S/1619) concerning the Security Council resolutions of 25 and 27 June and 7 July 1950 (S/1501, S/1511, S/1588)	124	
S/1926	4 December 1950	Note dated 1 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1927	5 December 1950	Note dated 4 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting nine <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1928	5 December 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1929	6 December 1950	Note dated 5 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1930	7 December 1950	Letter dated 30 November 1950 addressed to the President of the Security Council from the Secretary-General, transmitting a resolution adopted by the General Assembly entitled "Duties of States in the event of the outbreak of hostilities"		<i>Official Records of the General Assembly, Fifth Session, Resolutions, No. 378 (V)</i>
S/1931	7 December 1950	Note dated 6 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1932	8 December 1950	Letter dated 5 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a telegram from the International Democratic Federation of Women		<i>Idem</i>
S/1933	8 December 1950	List of members of the panel for inquiry and conciliation created by General Assembly resolution 268 D (III) of 28 April 1949		<i>Idem</i>
S/1934	8 December 1950	Cablegram dated 7 December 1950 to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea, concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea	124	

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1925	1er décembre 1950	Note, en date du 30 novembre 1950, adressée au Secrétaire général par la délégation permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à son télégramme du 14 juillet 1950 (S/1619) relatif aux résolutions adoptées le 25 juin, le 27 juin et le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1501, S/1511 et S/1588).....	124	
S/1926	4 décembre 1950	Note, en date du 1er décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1927	5 décembre 1950	Note, en date du 4 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre neuf communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1928	5 décembre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1929	6 décembre 1950	Note, en date du 5 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1930	7 décembre 1950	Lettre, en date du 30 novembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général pour lui transmettre une résolution adoptée par l'Assemblée générale et intitulée "Devoirs des Etats en cas d'ouverture des hostilités"		<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquatrième session, Résolutions, No 378 (V)</i>
S/1931	7 décembre 1950	Note, en date du 6 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1932	8 décembre 1950	Lettre, en date du 5 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un télégramme de la Fédération démocratique internationale des femmes.		<i>Idem</i>
S/1933	8 décembre 1950	Liste de personnalités en vue de la constitution de commissions d'enquête ou de conciliation, établie conformément à la résolution 268 D (III) adoptée par l'Assemblée générale le 28 avril 1949		<i>Idem</i>
S/1934	8 décembre 1950	Télégramme, en date du 7 décembre 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, au sujet de la plainte pour agression contre la République de Corée.....	124	

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1935	8 December 1950	Note dated 8 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1936	11 December 1950	Letter dated 6 December 1950 addressed to the President of the Security Council from the Secretary-General, transmitting the text of a resolution concerning the admission of new members adopted by the General Assembly		Official Records of the General Assembly, Fifth Session, Resolutions, No. 495 (V)
S/1937	11 December 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1938		Note dated 11 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting eight <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1939	12 December 1950	Note dated 7 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1940	13 December 1950	Note dated 12 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1941	14 December 1950	Note dated 13 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1942	14 December 1950	Letter dated 14 December 1950 addressed to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs and Commonwealth Relations of Pakistan, concerning the India-Pakistan question	126	
S/1943	15 December 1950	Report by Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the representative of Yugoslavia on the Security Council		Mimeographed document only
S/1944	15 December 1950	Note dated 14 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1935	8 décembre 1950	Note, en date du 8 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1936	11 décembre 1950	Lettre, en date du 6 décembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, pour lui transmettre le texte d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale et relative à l'admission de nouveaux Membres.		<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Résolutions, N° 495 (V)</i>
S/1937	11 décembre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen.		Document miméographié seulement
S/1938	12 décembre 1950	Note, en date du 11 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre huit communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1939	12 décembre 1950	Note, en date du 7 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1940	13 décembre 1950	Note, en date du 12 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1941	14 décembre 1950	Note, en date du 13 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1942	14 décembre 1950	Lettre, en date du 14 décembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères et des relations avec le Commonwealth du Pakistan, au sujet de la question Inde-Pakistan.....	126	
S/1943	15 décembre 1950	Rapport adressé au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général touchant les pouvoirs du représentant de la Yougoslavie au Conseil de sécurité		Document miméographié seulement
S/1944	15 décembre 1950	Note, en date du 14 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
S/1945	19 December 1950	Note dated 15 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1946	19 December 1950	Note dated 18 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting nine <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1947	19 December 1950	Letter dated 16 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a statement by the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea		Replaced by S/1947/Rev.1
S/1947/Rev.1	16 January 1951	Letter dated 16 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, transmitting a statement by the Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea	127	
S/1948	19 December 1950	Letter dated 12 December 1950 addressed to the President of the Security Council from the Secretary-General, transmitting the text of a resolution adopted by the General Assembly entitled "Development of a 20-year programme for achieving peace through the United Nations"		<i>Official Records of the General Assembly, Fifth Session, Resolution, No. 494 (V)</i>
S/1949	19 December 1950	Note dated 19 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1950	19 December 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1951	21 December 1950	Note dated 20 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1952	27 December 1950	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/1953	28 December 1950	Note dated 27 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations transmitting the ninth and tenth reports of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council's resolution of 7 July 1950 (S/1588)	129	

<i>Cote des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à d'autres sources</i>
S/1945	19 décembre 1950	Note, en date du 15 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1946	19 décembre 1950	Note, en date du 18 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre neuf communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1947	19 décembre 1950	Lettre, en date du 16 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.....	127	
S/1948	19 décembre 1950	Lettre, en date du 12 décembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, pour lui transmettre une résolution adoptée par l'Assemblée générale et intitulée "Développement d'un programme de vingt ans destiné à assurer la paix par l'action des Nations Unies"		<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Résolution, N° 494 (V)</i>
S/1949	19 décembre 1950	Note, en date du 19 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1950	19 décembre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1951	21 décembre 1950	Note, en date du 20 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1952	27 décembre 1950	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/1953	28 décembre 1950	Note, en date du 27 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), les neuvième et dixième rapports du Commandement des Nations Unies en Corée	129	

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
S/1954	28 December 1950	Note dated 22 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		Not dealt with
S/1955	28 December 1950	Note dated 26 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting nine <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1956	28 December 1950	Note dated 27 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/1957	26 December 1950	Note dated 21 December 1950 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Commander-in-Chief of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>

Cote des documents	Dates	Titre	Pages dans ce volume	Observations et références à d'autres sources
S/1954	28 décembre 1950	Note, en date du 22 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		Non examiné
S/1955	28 décembre 1950	Note, en date du 26 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre neuf communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1956	28 décembre 1950	Note, en date du 27 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/1957	26 décembre 1950	Note, en date du 21 décembre 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués, publiés par le Commandant en chef du Commandement unifié l'Organisation des Etats-Unis d'Amérique au		<i>Idem</i>